

Crédit photo : Alain Buchet

PROJET DE CHARTE

2027 - 2042

PARC NATUREL RÉGIONAL DE GÂTINE-POITEVINE

VERSION DU 17 SEPTEMBRE 2026



Crédit photo : AdobeStock



Crédit photo : Fanny Fréchet



Crédit photo : Lionel Lacaille



Crédit photo : V. Pegoraro / Département 79



Crédit photo : Alain Buchet

Projet Parc naturel régional de Gâtine poitevine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Région Nouvelle-Aquitaine

DEUX SÈVRES LE DÉPARTEMENT



La Gâtine poitevine : une pépite méconnue au cœur du Poitou.

La Gâtine poitevine, c'est une terre d'élevage ancestrale, façonnée par l'agriculture à partir d'un vaste territoire de landes et d'ajoncs pour en faire un bocage verdoyant, où l'élevage est encore bien vivace et où les femmes et les hommes ont construit un territoire empreint d'initiatives formidables tant économiques et culturelles qu'environnementales.

La Gâtine poitevine est souvent assimilée à un territoire reculé et refermé sur lui-même, cela est certainement l'effet de son paysage de bocage dense et de ses routes sinueuses bordées de haies et de prairies. Quand on la voit de l'intérieur, c'est une véritable ruche où foisonnent une multitude d'actions. La modestie, caractère intrinsèque de la Gâtine poitevine, atténue souvent l'expression et le partage de ses formidables initiatives.

Le Parc naturel régional, c'est l'occasion pour les Gâtinaises et Gâtinais de prendre pleinement conscience de la forte valeur patrimoniale de la Gâtine poitevine. C'est le projet fédérateur nécessaire pour protéger ce territoire et en partager toutes ses richesses.

L'ambition de la Gâtine poitevine s'assimile parfaitement à l'ADN des Parcs naturels régionaux qui prônent notamment le développement durable, la participation citoyenne, l'innovation et une gouvernance partenariale... Ce sont des territoires identitaires et remarquables, recélant des patrimoines naturels et culturels de qualité mais menacés. La Gâtine, c'est cela, un territoire rural aux qualités exceptionnelles, un petit morceau de la campagne française, animé d'un esprit de résilience et de développement porté par des femmes et des hommes empreints d'une identité culturelle forte.

Mais c'est aussi un territoire fragile sur ses fondamentaux que sont l'élevage, ses habitants et sa culture populaire. Cela impacte directement les modes de vie, son environnement, ses paysages, ses ressources naturelles et la biodiversité qui y est associée.

La Gâtine poitevine est résiliente mais il est urgent de convertir la formidable mobilisation de tous les acteurs du territoire qui ont contribué à l'élaboration de ce projet de Parc. Je profite de ces quelques mots pour les remercier vivement de leur engagement et contribution.

Le Parc naturel régional de Gâtine poitevine permettra de construire un avenir durable à la Gâtine poitevine.

Didier GAILLARD

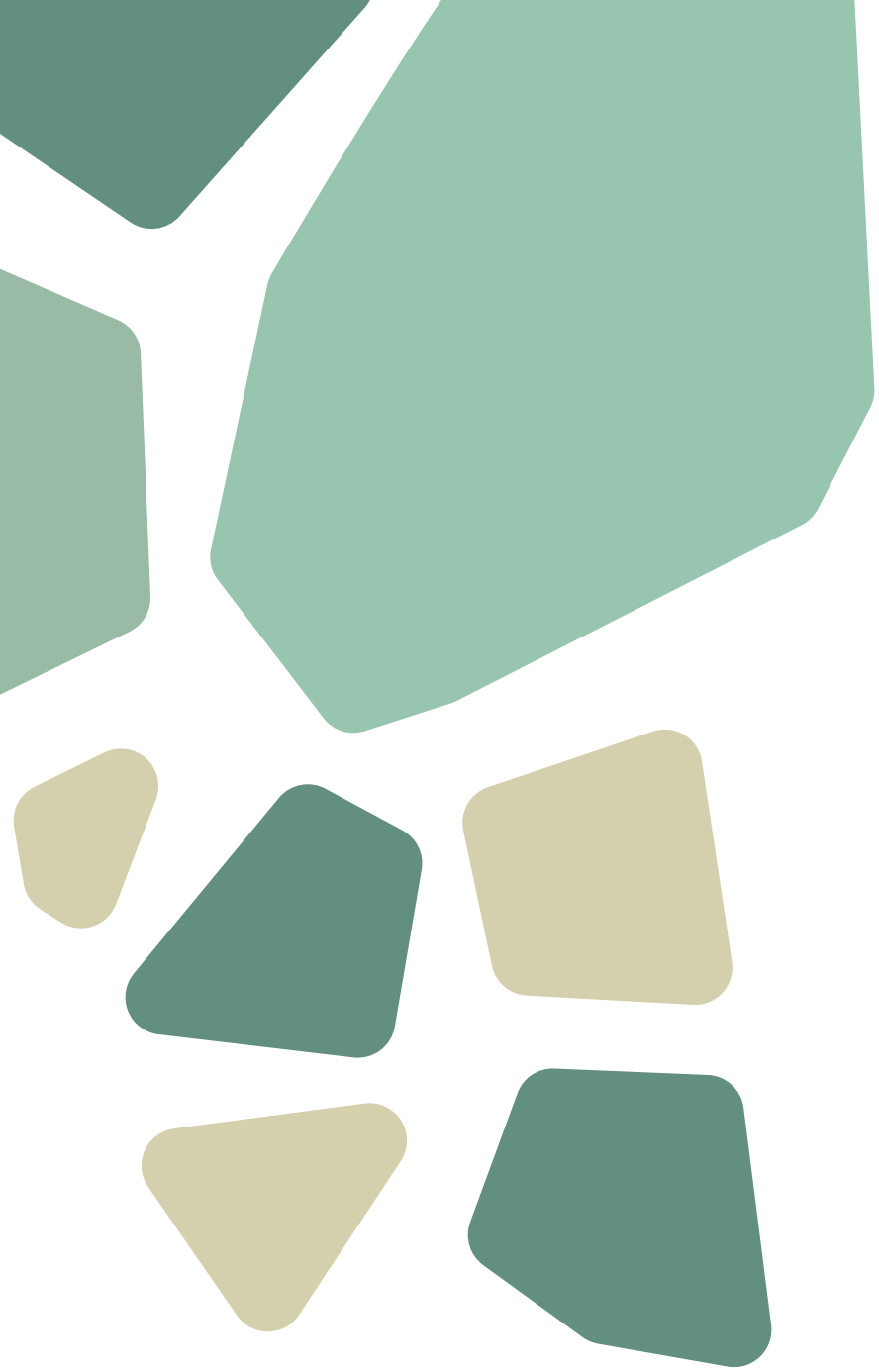

Une Charte
pour quoi faire ?

Au premier abord, c'est l'épaisseur du document qui interpelle. Que peut-il bien y avoir de si important dans ces 248 pages. Comment le lire ? Il y a de quoi être un peu effrayé par le catalogue d'objectifs, d'actions et de mesures qui se recoupent et se déclinent presque à l'infini. La rédaction de la première Charte d'un Parc naturel régional est en effet un exercice complexe et obligé, qui doit répondre à des exigences formelles. Le document est dès lors un peu fastidieux à élaborer comme à (re)lire !

Mais une lecture plus posée et approfondie change le regard : on constate alors que la description précise du territoire de Gâtine, de sa géographie et de son histoire, de son identité et de ses singularités, est objective, notamment la mise en avant de son trésor qu'est le bocage, façonné par plusieurs siècles d'activités d'élevage. On constate aussi que l'analyse croisée des enjeux écologiques, économiques, sociaux, culturels est pertinente. En résumé, que ce diagnostic peut toujours s'enrichir, mais que son niveau d'exigence permet de s'accorder sur la situation présente. Cette analyse partagée autorise à construire un projet commun pour les années à venir. C'est ce que propose ce projet de Charte, avec ambition et réalisme.

Au-delà du document produit, son élaboration est déjà en soi une réussite : un formidable exercice de concertation et de travail prospectif sur l'ensemble du territoire. Au cours de nombreuses rencontres sur 3 années, il a déjà permis à une grande diversité d'acteurs, institutions, associations, habitants, élus de se rencontrer et d'échanger pour faire émerger des idées et se projeter vers un avenir commun souhaitable.

Ce « faire ensemble » n'est jamais achevé : la Charte va donner un cadre clair au Parc et à ses partenaires pour continuer à travailler au quotidien en se projetant vers l'avenir : pour définir des priorités d'action, pour évoluer sans crainte en préservant son patrimoine naturel et culturel, pour saisir des opportunités ou se préserver de menaces, pour fédérer les acteurs au sein du territoire et au-delà de la Gâtine, pour anticiper les bouleversements de la transition écologique.

Au-delà du classement, le « PNR » est un outil face aux nombreux défis qui émergent et qui vont bouleverser nos territoires ruraux : adaptation au changement climatique, transition énergétique, préservation de la biodiversité, déséquilibres territoriaux… pour n'en citer que quelques-uns. C'est aussi un atout pour inscrire dans ce nouveau cadre le développement économique local, les solidarités, l'ingénierie, l'innovation sous toutes ses formes.

On pourra bien sûr toujours discuter des limites géographiques et historiques, des caractéristiques géologiques, économiques ou identitaires communes et des points de divergences. Il n'empêche que la Gâtine, telle qu'elle est présentée dans cette Charte, est et reste un territoire cohérent, héritier d'une longue histoire et aux atouts naturels et culturels forts.

En France, les Parcs naturels régionaux s'appuient sur des structures de taille raisonnable, souples et efficaces qui ne peuvent que travailler « avec » les autres. Les territoires les plus anciennement classés le constatent aujourd'hui : au fil des ans, leur projet a transformé leur destin, généralement plus enviable que celui des territoires comparables qui les entourent. La Charte guide leur action sur le long-terme mais elle conserve la souplesse nécessaire pour agir concrètement au quotidien, ou s'adapter si nécessaire.

Nous souhaitons le même destin au Parc naturel régional de Gâtine Poitevine.

Les membres du Conseil Scientifique et Prospectif *

**Conseil Scientifique et Prospectif : Partie 1, point 4.3.3.*

SOMMAIRE

PARTIE 1 - LA GÂTINE POITEVINE ET SON PROJET 9

1 LA GÂTINE POITEVINE : ENJEUX, COHÉRENCE ET DÉFIS 10

1.1 Un territoire riche mais vulnérable..... 10

1.1.1 Le contexte géologique 10

1.1.2 Les Paysages 11

1.1.3 Les milieux naturels et la ressource en eau 12

1.1.4 Les patrimoines historique et culturel..... 12

1.1.5 Les contextes démographique et socio-économique..... 13

1.2 Le périmètre du Parc naturel régional, la force de l'identité gâtinaise 13

1.2.1 Le bocage dense, l'atout clé du PNR de Gâtine poitevine..... 14

1.2.2 Un continuum paysager et écologique entre les plaines et le bocage, un choix stratégique d'intégration, qui enrichit le PNR 15

1.2.3 Un patrimoine culturel diversifié, exceptionnel ou modeste, qui rassemble et attire 15

1.2.4 Des habitudes de travail et des coopérations anciennes qui fondent le PNR de Gâtine poitevine 16

1.2.5 L'armature territoriale du PNR de Gâtine, un atout pour la mise en œuvre de la Charte 16

1.3 Les grands défis à relever en Gâtine poitevine d'ici à 2040 17

1.3.1 La préservation des ressources et du patrimoine naturel et le maintien de la qualité des paysages, dans un contexte en évolution 17

1.3.2 La mise en œuvre des grandes transitions..... 18

1.3.3 La meilleure valorisation des ressources et du patrimoine local 18

1.3.4 La fédération des acteurs autour de la Charte fondatrice du PNR de Gâtine poitevine 18

2 DU PROJET DE PNR À SA CHARTE FONDATRICE..... 19

2.1 La genèse du PNR de Gâtine poitevine : de la réflexion prospective sur l'avenir du territoire à l'élaboration collective du projet 20

2.2 La Charte fondatrice du PNR de Gâtine poitevine : un projet largement concerté 22

2.3 Des actions de préfiguration qui ont donné vie au projet de PNR..... 27

3 UNE AMBITION ET UNE STRATÉGIE POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DE LA GÂTINE POITEVINE 28

3.1 Horizon et idée forte : un PNR pour la Gâtine poitevine..... 28

3.2 Une mosaïque de qualité et vivante, socle et futur désirable..... 29

3.3 L'ambition pour l'avenir de la Gâtine poitevine : préserver, partager, valoriser, mobiliser..... 30

AXE 1 - La Gâtine en héritage..... 32

AXE 2 - La Gâtine en partage 34

AXE 3 - La Gâtine en mouvement 36

AXE 4 - La Gâtine mobilisée 38

4 LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE 40

4.1 La portée juridique de la Charte et la responsabilité de ses signataires et partenaires..... 40

4.2 Le Plan de Parc 41

4.3 La gouvernance pour la mise en œuvre de la Charte 42

4.3.1 Les signataires de la Charte..... 42

4.3.2 Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc 43

4.3.3 La gouvernance du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc..... 44

4.4 L'évaluation de la Charte et l'observation du territoire..... 45

SOMMAIRE

PARTIE 2 – LE PROJET STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL 49

AXE 1 - LA GÂTINE EN HÉRITAGE 53

Mesure 1.1.1 : Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine 56

Mesure 1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire..... 63

Mesure 1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe..... 71

Mesure 1.2.2 : Protéger les pépites géologiques et la géodiversité vernaculaire 81

Mesure 1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins 87

Mesure 1.2.4 : Maintenir et améliorer la qualité du ciel étoilé 96

Mesure 1.2.5 : Préserver un environnement favorable à la santé..... 101

Mesure 1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine 107

Mesure 1.3.2 : Maîtriser l'évolution des paysages urbanisés..... 113

Mesure 1.4.1 : Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine..... 120

AXE 2 - LA GÂTINE EN PARTAGE 127

Mesure 2.1.1 : Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive 130

Mesure 2.1.2 : Garantir un usage de l'eau solidaire à l'échelle des bassins versants, dans un contexte de changement climatique..... 137

Mesures 2.1.3 : Développer la production et la consommation de produits locaux diversifiés et de qualité et les valoriser au-delà de la Gâtine 143

Mesure 2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager..... 149

Mesure 2.2.2 : Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale des filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution..... 154

Mesure 2.2.3: Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine. 161

Mesure 2.2.4 : Renforcer les synergies entre les filières et leur ancrage à la Gâtine..... 167

AXE 3 - LA GÂTINE EN MOUVEMENT 173

Mesure 3.1.1 : Maitriser les consommations énergétiques de Gâtine dans un objectif d'autonomie et de contribution locale au défi planétaire du changement climatique 176

Mesure 3.1.2 : Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services pour des villes et villages attractifs 182

Mesure 3.1.3 : Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier..... 187

Mesure 3.2.1 : Maintenir le dynamisme culturel valorisant les ressources de Gâtine et d'ailleurs, contribuant à son rayonnement..... 194

Mesure 3.2.2 : Valoriser un patrimoine bâti ouvert aux évolutions contemporaines 199

Mesure 3.3.1 : Mailler le territoire de voies douces sécurisées et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle..... 203

Mesure 3.3.2 : Offrir aux habitants qui le souhaitent un rythme de vie « benaise »..... 208

Mesure 3.3.3 : Adapter les services avec et pour les habitants 213

AXE 4 - LA GÂTINE MOBILISÉE 219

Mesure 4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisibles les connaissances produites sur la Gâtine 222

Mesure 4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte 226

Mesure 4.1.3 : Mettre les jeunes au cœur des attentions et de la mise en œuvre de la Charte 231

Mesure 4.2.1 : Garantir la cohérence de l'action collective au service de l'ambition partagée ... 236

Mesure 4.2.2 : Contribuer à la dynamique des réseaux des PNR locaux, régionaux et nationaux..... 242

ANNEXES 246

L'EMBLÊME DU PNR

Parc
naturel
régional
de Gâtine poitevine

PARTIE 1

LA GÂTINE POITEVINE ET SON PROJET



Crédit photo : Pays de Gâtine

1 LA GÂTINE POITEVINE : ENJEUX, COHÉRENCE ET DÉFIS

1.1 UN TERRITOIRE RICHE MAIS VULNÉRABLE

Territoire rural, essentiellement bocager, la Gâtine poitevine a été façonnée par la main de l'Homme au fil des siècles. Le bocage a été progressivement mis en place à partir du Moyen Âge, jusqu'au XIXe siècle. Ce maillage de haies particulièrement dense est caractérisé par un habitat dispersé, ensemble de petits villages, hameaux et fermes isolées et des petites parcelles traditionnellement bordées de haies. Du fait d'un sol imperméable, la Gâtine poitevine est ponctuée de très nombreux ruisseaux et rivières, mais aussi de lacs et plans d'eau.

Historiquement, la Gâtine, sans avoir de limites géographiques précises, est caractérisée par quelques déterminants spécifiques :

- → Le système bocager et le paysage qui en découle dont l'origine date du Moyen Âge ;
- → L'élevage bovin, en particulier de la race Parthenaise, et ovin ;
- → Le relief et le réseau hydrographique d'un territoire tête de nombreux bassins versants ;
- → Une « capitale » et ville-centre à l'architecture médiévale : Parthenay, Ville et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) ;
- → Un patrimoine architectural, industriel et vernaculaire caractéristique.

Le périmètre du PNR de Gâtine poitevine couvre ainsi 84 communes deux-sévriennes pour près de 70 000 habitants.

Si les paysages de la Gâtine poitevine, son patrimoine naturel et culturel, se caractérisent par leur richesse et leur diversité, il n'en demeure pas moins que le territoire reste fragile et ses richesses sensibles aux pressions et à l'action humaines, particulièrement au regard de l'accélération du changement climatique.

C'est ce double constat de richesse et de fragilité qui justifie le classement en PNR de la Gâtine poitevine et c'est la réponse aux enjeux soulevés qui guide sa Charte fondatrice.

LE CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Le socle qui fonde la Gâtine poitevine et porte l'identité territoriale

La Gâtine poitevine repose majoritairement sur un socle granitique (affleurement du massif ancien) et schisteux (débris rocheux recouvrant le versant Sud-Ouest) avec des sols imperméables et froids.

La nature de ces sols pauvres est largement héritée du plissement hercynien dans le prolongement du Massif armoricain. C'est à la pauvreté des sols que le territoire doit son nom, gâtine étant dérivé de l'idée de gâter : « la valeur étymologique du mot « gâtine » indique une région de « terres gâtées », peu productives, un pays de landes » (Bobin, 1926). Ce plissement hercynien, dessinant une large diagonale Nord-Ouest - Sud-Est, structure également le relief. Des points hauts, culminants au Terrier du Fouilloux à 271 m, ponctuent ainsi une ligne de crête d'où partent des vallées qui creusent le territoire.

Le prolongement du Massif armoricain rencontre les bassins aquitain et parisien et offre ainsi de vastes plaines de terres de groies (sol argilo-calcaire). A l'interface, des sols spécifiques se dessinent des terres rouges et des dépressions sableuses. Ainsi, si les terrains anciens dominent, la Gâtine poitevine compte toutefois une diversité de sols à la rencontre des bassins aquitain et parisien.

1 Commune de Saint-Martin-du-Fouilloux



Crédit photo : Fanny Fréchet

LES PAYSAGES

Les paysages de Gâtine poitevine, entre ressources naturelles et usages

La diversité géologique de la Gâtine poitevine, conjuguée aux pratiques agricoles et à la forte présence de l'eau, dessinent les différentes unités paysagères du territoire. 5 unités paysagères aux caractéristiques distinctes ont été identifiées[2] :

- Les paysages de la **Gâtine immersive** : ils couvrent plus de la moitié de la Gâtine poitevine, en position centrale, et comptent le maillage bocager le plus dense du territoire, avec une trame importante dépassant les 120 mètres linéaires de haies par hectare et un boisement plus ou moins dense donnant son côté immersif, presque mystérieux. L'habitat est dispersé dans des petits villages, hameaux ou fermes isolés. Cette unité comporte une diversité d'éléments identitaires qui en soulignent l'intérêt, telles les « chirons » ou chaos granitiques, les falaises rocheuses ou encore les plans d'eau. C'est également cette unité qui comporte les points hauts du territoire avec certaines entités marquées par le relief.
- Les paysages des **Horizons de Gâtine** : situés aux extrémités Nord-Est et Sud-Ouest de la Gâtine poitevine, ils sont constitués des plaines thouarsaise et niortaise. Ces paysages sont caractérisés par de larges parcelles planes occupées par de grandes cultures. Bien que relativement uniformes, ils présentent des variations à travers un patchwork de couleurs vives qui évoluent au fil des saisons. Les villages sont regroupés au contact des points d'eau de manière compacte et non plus dispersés comme dans le bocage. L'horizon est ponctué par des éléments verticaux : boisements, arbres isolés, bâti ou encore parcs éoliens.
- Les paysages de la **Gâtine en transition** : liaisons entre les paysages de plaine et de bocage dense, avec une moindre densité de la trame bocagère, la présence de quelques massifs forestiers, une topographie qui s'apaise progressivement vers la plaine, de grandes cultures qui se substituent aux prairies avec des parcelles agricoles de plus grande surface, ces paysages se retrouvent essentiellement en périphérie de la Gâtine bocagère.
- Les paysages de la **Vallée du Thouet** : ils s'étirent le long de la vallée du Thouet dans la moitié Nord de la Gâtine poitevine ; la perception de la vallée et de ses nombreux méandres et côteaux est en certains endroits masquée par le bocage alluvial et ses franges boisées ou du fait des dénivelés. De nombreux bourgs avec ponts, châteaux et bâtiments industriels ponctuent le linéaire de la vallée.
- Les paysages **urbains de Parthenay** : ils s'organisent autour du quartier historique dont le périmètre correspond à la ville médiévale installée en partie sur un promontoire rocheux, dans une boucle du Thouet. Elle s'est ensuite développée en une série de couronnes : la première constituée des quartiers créés au XIXe siècle, notamment autour de la gare, la deuxième constituée de zones artisanales et industrielles installées près des grands axes de communication et la troisième, plus récente, qui englobe des zones pavillonnaires et commerciales, encadrées par le bocage.

2 *Cf. Cahier des paysages (annexe)*

LES MILIEUX NATURELS ET LA RESSOURCE EN EAU

Une mosaïque de milieux complémentaires et interdépendants où l'eau est précieuse

Le territoire est majoritairement bocager et il recèle une diversité de milieux. Les quelques zones de plaines ouvertes mais aussi les plans d'eau répartis dans le bocage de la Gâtine poitevine offrent à l'ensemble une grande richesse écologique. La présence de milieux très diversifiés - milieux bocagers, plaines ouvertes, zones humides et plans d'eau, cours d'eau… - s'accompagne d'un cortège d'espèces faunistiques et floristiques varié.

La Gâtine poitevine se situe en position toute particulière dans le territoire français, formant une charnière géographique pour les pelouses calcicoles et les landes calcifuges. Elle abrite également tout aussi bien des espèces végétales à affinité montagnarde que méridionale, offrant au total une importante diversité floristique.

Située à l'extrémité Sud-Est du Massif armoricain, la Gâtine poitevine fait partie du corridor d'intérêt national permettant la connexion des deux principaux espaces bocagers français que sont le Massif armoricain et le Massif central. Encadré à l'Est et au Sud par les plaines céréalières, le bocage de la Gâtine poitevine permet les échanges entre différentes populations végétales et animales et sa préservation est essentielle.

Les plaines ouvertes et les plans d'eau répartis dans le bocage de la Gâtine présentent également un intérêt national par leur proximité avec un couloir de migration aviaire. Il permet à de nombreuses espèces d'oiseaux vivant dans le Nord de l'Europe en été et voulant rejoindre l'Afrique pour passer l'hiver, de se reposer, comme sur le lac du Cébron et la plaine de Oiron-Thénezay.

Les nombreux milieux humides, situés en amont de grands cours d'eau comme le Thouet ou l'Autize, constituent des réservoirs d'une grande diversité écologique et les vallées sont reconnues comme corridors écologiques. Les quelques forêts ont aussi leur importance dans la trame verte puisqu'elles participent, avec le bocage, à la connexion des grands ensembles forestiers régionaux.

Concernant les milieux aquatiques, le relief confère à la Gâtine poitevine une position de tête de bassins versants et une responsabilité forte sur les bassins du Thouet, de la Sèvre Niortaise, de la Vienne, de la Sèvre Nantaise et du Clain.

LES PATRIMOINES HISTORIQUE ET CULTUREL

La Gâtine poitevine, un riche patrimoine humain, respectueux du passé et tourné vers l'avenir

Le patrimoine culturel de la Gâtine poitevine est riche de son histoire. Si les vestiges archéologiques du néolithique et de l'antiquité, bien que présents, restent rares, le patrimoine hérité de l'époque médiévale structure toujours le centre de plusieurs communes. Les ruines du château de Parthenay, ses fortifications et son quartier historique aux origines médiévales en constituent un ensemble particulièrement représentatif, tout comme Airvault, ancienne ville médiévale construite autour de l'abbaye Saint-Pierre et dominée par la citadelle du château. Le patrimoine de l'époque moderne, est particulièrement visible à Saint-Loup-Lamairé avec son château du XVIIe siècle construit sur l'enceinte médiévale et ses nombreuses maisons à pans de bois, datant des XVe et XVIe siècles, longeant la rue principale. Le patrimoine bâti est également constitué de tout un réseau de châteaux seigneuriaux plus modestes. La plupart ont été construits au Moyen Âge ont gardé certains traits de leurs fonctions militaires, tels que les tours, les douves, l'enceinte fortifiée, malgré de nombreuses reconstructions à partir du XVe siècle.

Le patrimoine vernaculaire est marqué par l'importance du réseau hydrographique de la Gâtine poitevine et ses usages avec de nombreux puits, fontaines, lavoirs, moulins ou encore gués et passerelles.

Le patrimoine immatériel lié aux savoir-faire de Gâtine poitevine est marqué par l'histoire et l'importance de l'agriculture, la diversité de ses productions (élevage, tanneries, filatures de laine…), les activités de transformation (laiteries, minoteries…) ainsi que les activités industrielles connexes (usines de chaux pour l'amendement des terres, usines de matériel agricole…). Mais les savoir-faire de la Gâtine poitevine ne se limitent pas à l'agriculture, la fin du XIXe siècle voit ainsi apparaître des tuileries et briqueteries qui fournissent les matériaux indispensables aux constructions locales en s'appuyant sur les ressources disponibles sur le territoire (argiles, chaux, bois…).

La Gâtine poitevine possède une tradition orale forte avec quelques figures légendaires qui ont modelé son histoire, à l'image de la fée bâtisseuse Mélusine. De nombreux autres êtres légendaires peuplent les récits et l'inconscient collectif du territoire. La langue régionale, le poitevin saintongeais (ou Parlanjhe) perdure également dans quelques mots ou expressions locales.

Au-delà du patrimoine, la culture est également présente en Gâtine poitevine au travers de manifestations et d'initiatives culturelles qui ont ainsi contribué à forger son identité. Les associations créent une véritable dynamique sur le territoire en mettant sur le devant de la scène les spécificités culturelles locales. Cette dynamique culturelle et festive participe à l'esprit de proximité et de partage qui font de la Gâtine poitevine un territoire qui bouge et un territoire attachant.

L'ensemble est révélateur de la richesse du patrimoine culturel et de la vie culturelle de la Gâtine poitevine.

LES CONTEXTES DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

Un territoire rural et agricole qui reste actif et vit avec son temps

La Gâtine poitevine compte près de 70 000 habitants, répartis dans 84 communes. La population connaît un phénomène de vieillissement tendanciel, avec une part des personnes les plus âgées en augmentation.

L'agriculture est l'activité qui a historiquement structuré l'économie de la Gâtine. Les productions sont diversifiées : élevage (bovin, ovin et caprin) pour le lait (fromages, beurre, crème…) et la viande, arboriculture, grandes cultures… Le marché aux bestiaux de Parthenay reste l'un des plus importants de France. Afin de valoriser ses productions, l'agriculture a permis le développement d'entreprises agro-alimentaires, mais également d'entreprises des secteurs du BTP ou de la métallurgie permettant de répondre à ses besoins. La Gâtine poitevine dispose ainsi d'un écosystème agricole et agroalimentaire permettant de maîtriser nombre de ses filières, de la production à la transformation. Plusieurs de ses productions sont reconnues par des labels de qualité : AOP (Beurre Charentes-Poitou et Beurre des Deux-Sèvres, fromage Chabichou du Poitou), IGP (Agneau du Poitou Charentes, Melon du Haut-Poitou, Volailles du Val de Sèvres), Label rouge (vache Parthenaise, agneau Diamandin), etc.

Bien que l'activité agricole reste toujours prégnante sur le territoire, ne serait-ce que par les surfaces occupées, avec moins de 3 000 emplois elle n'est plus actuellement l'activité économique principale. Les commerces et les services concentrent aujourd'hui le plus d'emplois, devant l'administration publique et la santé. Les activités industrielles se maintiennent également sur le territoire, avec des entreprises de tailles importantes. Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont celles des employés et des ouvriers, qui regroupent 55 % des actifs de la Gâtine poitevine. Le nombre d'emplois est cependant en recul depuis la fin des années 2000 et est aujourd'hui inférieur à celui des actifs, obligeant nombre d'entre eux à travailler en dehors de la Gâtine poitevine.

1.2 LE PÉRIMÈTRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL, LA FORCE DE L'IDENTITÉ GÂTINAISE

Un périmètre choisi à partir de l'identité gâtinaise

Le territoire du PNR de Gâtine poitevine est constitué de 84 communes deux-sévriennes s'étendant sur un périmètre de 1 744,6 km² avec une population de 69 537 habitants (INSEE, 2018), soit une densité de 39,9 habitants/km² (cf. carte ci-dessous).



Périmètre du PNR de Gâtine poitevine

La présence du bocage justifie grandement le périmètre du PNR de Gâtine poitevine, autour duquel il est constitué. Cependant, alors que le bocage s'étend au-delà des limites du PNR, notamment au Nord et à l'Ouest, son périmètre se justifie également pour des raisons culturelles et institutionnelles qui distinguent la Gâtine poitevine des autres secteurs bocagers.

A l'inverse, les limites du PNR s'étendent au-delà du bocage, aux périphéries des plaines Thouarsaise et Niortaise, permettant de compléter et d'enrichir la diversité des paysages et des milieux naturels des secteurs bocagers.

Un socle historique mais pas seulement

L'espace géographique que constitue la Gâtine ne connaît pas a priori de limites très précises. Celles-ci ont pu évoluer selon les époques, essentiellement depuis le Moyen Âge. Au XIXe siècle, il était ainsi courant de ne pas distinguer les secteurs de bocage au Nord de l'actuel secteur du Pays de Gâtine, du Bressuirais et pour partie du Thouarsais, de ceux dits de la Gâtine de Parthenay.

En 1858, Bélisaire Ledain va proposer une première délimitation qu'il va intituler la « Gâtine du Poitou » qui s'appuie en grande partie sur un périmètre historique largement influencé par ce qu'avait pu être la Gâtine du temps de l'Ancien régime. Ce périmètre va, d'Est en Ouest, de Chalandray à Saint-Paul-en-Gâtine et, du Nord au Sud, de La Chapelle-Saint Laurent à Échiré.

En 1926, Robert Bobin propose une nouvelle délimitation de la Gâtine dans le cadre d'un travail universitaire de géographie. Son approche lui permet de confirmer les limites méridionales et orientales de la Gâtine correspondant géographiquement à une diminution du relief et des paysages typiques de la Gâtine. Les limites septentrionales et occidentales sont, de son point de vue, moins évidentes. Le périmètre qu'il retient confirme la distinction entre le bocage situé au Nord et à l'Ouest, et la Gâtine qui reste centrée sur Parthenay et tend également à distinguer la frontière avec la Vendée pour des raisons culturelles.

Louis Merle en 1958, déploie une approche essentiellement basée sur les structures agraires et tend à remettre en cause les frontières septentrionale et occidentale définies par Robert Bobin. Pour lui, il n'est pas justifié de distinguer la Gâtine du Bocage qui s'étend tant au Nord au-delà de Bressuire qu'à l'Ouest au-delà de la Châtaigneraie.

Une évolution administrative qui renforce l'identité du PNR

Au niveau institutionnel, la création des Pays et, plus récemment encore, le développement d'établissements publics de coopération intercommunale ont conduit à séparer plus nettement la Gâtine du Bocage Bressuirais au Nord, tout en consolidant le reste de son périmètre tant à l'Est qu'à l'Ouest.

Bien que les limites de la Gâtine ne soient a priori pas très précises, le périmètre du PNR de Gâtine poitevine est structuré autour d'un ensemble d'éléments qui le caractérisent et dont les limites peuvent ainsi être appréhendées plus finement.

LE BOCAGE DENSE, L'ATOUT CLÉ DU PNR DE GÂTINE POITEVINE

Le PNR de Gâtine poitevine se caractérise tout d'abord par la présence d'une vaste unité bocagère, unique en Poitou et façonnée par l'économie agricole. Le territoire est ainsi majoritairement bocager. Il est situé au Sud-Est de la grande zone bocagère du Massif armoricain, placée en limite Ouest du corridor de bocage relictuel joignant le bocage des Deux-Sèvres (partie intégrante des bocages denses de l'Ouest Atlantique) à ceux de la Vienne (Terres Froides) et de la Charente (Confolens) du Nord du Limousin.

La densité du bocage évolue de manière croissante des plaines du Thouarsais, au Nord-Est, et du Niortais, au Sud-Est, vers un axe central le plus dense, orienté Nord-Ouest – Sud-Est, de part et d'autre de Parthenay. Cet axe central vient mourir au Sud-Est aux alentours de Ménigoute, en limite du PNR, au-delà duquel la densité du bocage décroit également. Au Nord-Ouest, le périmètre du PNR intègre 6 communes limitrophes, membres de l'Agglomération du Bocage Bressuirais : Saint-Paul-en-Gâtine, Trayes, Largeasse, Neuvy-Bouin, l'Absie et Clessé. Ces communes appartiennent au secteur de bocage dense de l'ancien canton de Moncoutant et renforcent l'identité bocage du PNR de Gâtine poitevine.

Le périmètre du PNR s'appuie ainsi sur celui du secteur bocager dense de la Gâtine bocagère qu'il déborde au Nord-Est et au Sud-Ouest, en direction respectivement des plaines Thouarsaise et Niortaise, pour des intérêts autres que la présence du bocage. Le périmètre du PNR n'intègre en revanche pas le secteur bocager du Bressuirais, au Nord-Ouest qui, pour des raisons historiques et culturelles, est davantage tourné vers la Vendée et le choletais. Le périmètre se justifie également pour des raisons de cohérence avec l'organisation institutionnelle locale et l'habitude des coopérations à l'échelle du Pays de Gâtine.

Le PNR de Gâtine poitevine complète ainsi le panorama des PNR de la Nouvelle-Aquitaine caractérisés par les marais du Marais poitevin, les zones humides de moyenne montagne des Millevaches, les vignes et la forêt littorale du Médoc, les vallées et monts du Périgord Limousin, les forêts et landes de la Gascogne, avec un nouveau profil : le bocage.

UN CONTINUUM PAYSAGER ET ÉCOLOGIQUE ENTRE LES PLAINES ET LE BOCAGE, UN CHOIX STRATÉGIQUE D'INTÉGRATION QUI ENRICHIT LE PNR

Les franges Nord-Est et Sud-Ouest des plaines Thouarsaise et Niortaise représentent des milieux écologiques différents des territoires de transitions qu'ils jouxtent, mais également du cœur de la Gâtine poitevine, caractérisée par son bocage dense. L'axe reliant ces deux secteurs de plaine forme ainsi un continuum entre bocage et plaines, et présente une grande variété de milieux écologiques. Si le bocage est d'un grand intérêt écologique, du fait de la diversité de ses milieux, les secteurs de plaine, malgré une uniformisation des cultures, n'en sont pas moins dénués d'intérêt, pour l'avifaune notamment, constituant des zones d'habitats ou de rassemblements majeures pour certaines espèces.

La présence de ces franges offre également un ensemble complet des différents paysages, depuis le socle granitique bocager jusqu'aux plaines céréalières, en passant par les secteurs de transition, constituant la richesse paysagère du PNR de Gâtine poitevine.

Le périmètre du PNR n'intègre pas l'intégralité des secteurs de plaine, car ses limites seraient alors fortement élargies avec de grands ensembles plus homogènes de paysages ouverts et de grandes cultures. En intégrant des portions de ces ensembles, le PNR renforce sa diversité paysagère et écologique sans s'éloigner de son cœur bocager qui le caractérise. En l'absence de limite naturelle dans ces plaines, le périmètre du PNR se calque aussi sur l'organisation institutionnelle locale et les habitudes de coopération à l'échelle du Pays de Gâtine.

UN PATRIMOINE CULTUREL DIVERSIFIÉ, EXCEPTIONNEL OU MODESTE, QUI RASSEMBLE ET ATTIRE

L'histoire de la Gâtine s'est construite sous l'influence de Parthenay, sa capitale. La commune concentre ainsi un patrimoine bâti historique remarquable aux origines médiévales : châteaux, fortification urbaine (Porte St Jacques et Porte de la Citadelle), maisons à pan de bois, églises romanes et gothiques … autant de témoins dont la qualité architecturale a contribué à élever Parthenay et son territoire au rang des Pays d'art et d'histoire.

D'autres communes comptent également un riche patrimoine culturel. C'est le cas notamment des communes d'Airvault et de Saint-Loup-Lamairé, labellisées toutes deux « Petites Cités de Caractère ». Airvault est une ancienne ville médiévale construite autour de l'abbaye Saint-Pierre, classée Monument Historique et dominée par la citadelle médiévale du château également classée Monument Historique. Cette assise patrimoniale contribue à justifier l'intégration au périmètre du PNR de la partie nord de la Gâtine poitevine Saint-Loup-Lamairé est quant à elle particulièrement remarquable avec son château du XVIIIe siècle et ses nombreuses maisons à pans de bois, datant des XVe et XVIe siècles.

Au-delà de ces communes particulièrement dotées, de nombreuses autres communes accueillent des monuments historiques inscrits ou classés. Ces communes, en lien avec l'histoire de la Gâtine poitevine, se retrouvent particulièrement dans les vallées et maillent l'ensemble du périmètre du PNR. C'est le cas également de l'important patrimoine vernaculaire lié à l'eau - puits, fontaines, lavoirs, moulins, gués, passerelles… - qui se concentre également dans les vallées, particulièrement dans la partie méridionale du PNR.

Ainsi, si certaines communes de la Gâtine poitevine concentrent un patrimoine culturel particulièrement riche, c'est tout le territoire qui bénéficie de la présence d'un patrimoine plus diffus, qu'il soit monumental comme vernaculaire, avec une spécificité marquée liée à l'eau. Si les vallées se prolongent au-delà de la Gâtine poitevine, le patrimoine culturel de certaines d'entre-elles marque les limites de la Gâtine poitevine, à l'image de la vallée de l'Autize dont le patrimoine bâti mobilise davantage les matériaux calcaires au-delà des limites du PNR.

La Gâtine poitevine se caractérise également par une intense vie culturelle, illustrée par la multitude d'évènements culturels qui l'animent tels que le festival Ludique International de Parthenay, le festival du Nombril du Monde, le Festival des nouvelles musiques traditionnelles de Bouche à Oreille ou encore le Festival International du Film Ornithologique. La Gâtine poitevine s'est ainsi forgée une véritable identité culturelle forte, portée par un tissu associatif structuré à l'échelle du territoire.

DES HABITUDES DE TRAVAIL ET DES COOPÉRATIONS ANCIENNES QUI FONDENT LE PNR DE GÂTINE POITEVINE

Le périmètre du PNR de Gâtine poitevine est largement hérité de celui du Pays de Gâtine, où les habitudes de coopération et de travail, indispensables au bon fonctionnement du PNR, sont anciennes et solidement ancrées. En l'absence de limites naturelle et paysagère fortement marquées sur tout le périmètre de la Gâtine poitevine, l'organisation institutionnelle a également prévalue au choix du périmètre du PNR.

Le Pays de Gâtine trouve ses origines il y a près de 50 ans, d'abord sous forme associative avec le CARUG (Comité d'Aménagement Rural et Urbain de la Gâtine) en 1974 qui perdure encore aujourd'hui uniquement pour le volet développement culturel, puis en 1976, avec la création du SMAEG, le Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine. Alors qu'il regroupait à sa création 65 communes, son périmètre a connu des évolutions, en lien notamment avec l'organisation intercommunale du territoire. Structuré depuis 2017 en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), le Pays de Gâtine fédère, en 2023, 78 communes réparties en 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- → La Communauté de Communes Airvaudais – Val du Thouet ;
- → La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ;
- → La Communauté de Communes Val de Gâtine.

Le périmètre du PNR a été étendu en frange Nord-Ouest à 6 communes limitrophes du Pays de Gâtine. Il s'agit de Saint-Paul-en-Gâtine, Trayes, Largeasse, Neuvy-Bouin, l'Absie et Clessé, toutes membres de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais. Elles portent le nombre total de communes du PNR à 84. Ces 6 communes appartiennent au secteur de bocage dense de l'ancien canton de Moncoutant et renforcent l'identité bocage du PNR de Gâtine poitevine. A noter que ces communes étaient membres du Pays de Gâtine jusqu'en 2014, année où le canton de Moncoutant a rejoint la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

C'est fort de ces coopérations anciennes et nouvelles que le PNR de Gâtine poitevine a pu émerger et ambitionner de porter un projet de Charte concerté, co-construit et engagé.

L'ARMATURE TERRITORIALE DU PNR DE GÂTINE, UN ATOUT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Un territoire qui respecte la diversité de ses communes et prend en compte leur potentiel d'évolution

La dynamique territoriale de la Gâtine poitevine repose sur la qualité et la complémentarité de ses différents niveaux de polarités urbaines, qu'il s'agisse des centralités principales ou des villages et des hameaux.

Cette armature ou réseau territorial, à l'image des réseaux urbains, est pensée pour diminuer les besoins en déplacements tout en augmentant la mobilité des habitants et des activités. C'est un point majeur de la diminution de l'empreinte carbone et de l'amélioration de l'accessibilité aux services.

Les 5 niveaux de cette armature ont été définis à partir de la démographie, de l'offre d'emplois, de l'offre des commerces, des services et des transports collectifs existants. Elle est ainsi une photographie du dynamisme des communes et de leur potentiel d'évolution. Ainsi, le nombre de communes dans chaque niveau de polarité peut être un indicateur à suivre et valoriser sur le long terme.

5 types de pôles complémentaires et interdépendants qui structurent la mosaïque territoriale

Correspondants à des niveaux de capacité de réponse aux besoins des habitants et des acteurs du territoire, les 5 niveaux se déclinent de la façon suivante en 2024 :

Un pôle central, Parthenay et les communes limitrophes (Chatillon-sur-Thouet, Le Tallud et Pompaire), réaffirmé en tant que pôle principal (niveau 1), « moteur » de la Gâtine et fédérateur de l'ensemble des espaces : ceci impliquera notamment de garantir sa place de « capitale » du PNR afin d'y trouver un panel d'activités et de services rayonnant sur l'ensemble du périmètre. Sont associées à ce pôle urbain, les trois communes limitrophes dont la tache urbaine est en quasi-continuité avec celle de Parthenay et pour leurs évidentes fonctions résidentielles et urbaines associées.

Les quatre polarités de niveau 2, Airvault, Champdeniers, Coulonges-sur-l'Autize et Secondigny, structurent le territoire et permettent la « juste proximité ». Elles ont un rôle essentiel et son judicieusement placée sur le territoire. Leur polarité est à soutenir et renforcer, notamment par la densification de leur centre (commerces et services) et de leur habitat, et par quelques équipements structurants complémentaires fonctionnant en réseau avec ceux du pôle central.

Les dix pôles de proximité de niveau 3, Saint-Aubin-le-Cloud, Thénezay, L'Absie, Mazières-en-Gâtine, Vasles, Saint-Loup-Lamairé, Ménigoute, La Peyratte, Saint-Pardoux-Soutiers et Clessé complètent le maillage en matière de commerces et de services. Il s'agit de conforter leur impact territorial par un renforcement de l'offre d'habitat (densification/diversification de l'offre), la création de lieux mutualisés, ou l'accueil de formes innovantes de commerces et services

Les seize mini-pôles de niveau 4, Ardin, Azay-sur-Thouet, Gourgé, Verruyes, Fenioux, Les Châteliers, La Ferrière-en-Parthenay, Amailloux, Saint-Georges-de-Noisné, Viennay, Largeasse, Vernoux-en-Gâtine, Beugnon-Thireuil, Sainte-Ouenne, Allonne et Saint-Pompain, polarisent quelques communes et représentent les nœuds les plus fins de ce réseau territorial.

L'ensemble des autres communes (cinquante), constitue la « mosaïque des villages » de la Gâtine et lui confère son identité, il s'agira pour ces communes de se concentrer sur la notion de cœur de village.

Cette armature territoriale permettra de décliner la mise en œuvre de différentes mesures de la Charte notamment concernant la stratégie foncière, la publicité ou le déploiement de certains équipements, services ou infrastructures de transport. La classification des communes au sein des différents niveaux de polarité pourra être réévaluée en fonction de leur évolution démographique ou économique.

1.3 LES GRANDS DÉFIS À RELEVER EN GÂTINE POITEVINE D'ICI À 2040

Le périmètre du PNR de Gâtine poitevine recouvre un vaste territoire diversifié et aux dynamiques contrastées. Si les patrimoines naturel et culturel ainsi que les paysages de la Gâtine poitevine, par leur diversité, leurs qualités, lui confèrent une grande richesse, le territoire est également marqué par des évolutions, plus ou moins localisées qui, pour certaines d'entre-elles, le fragilisent et le mettent en tension ou, au contraire, sont sources d'opportunités. Ainsi, à la lecture croisée des différents chapitres du diagnostic territorial réalisé préalablement à cette Charte, 4 grands défis, ont émergés. Ces défis ne constituent pas des objectifs, mais font état des grandes problématiques émergeant du diagnostic que la Charte doit relever. Ils sont rappelés ci-après (pour une analyse plus détaillée les lecteurs sont invités à consulter le diagnostic dans son intégralité).

LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET DU PATRIMOINE NATUREL ET LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DES PAYSAGES, DANS UN CONTEXTE EN ÉVOLUTION

La Gâtine poitevine est riche d'une diversité de ressources et de milieux naturels, ainsi que de ses paysages. La diversité des milieux naturels offre une multitude d'habitats propices à une flore et une faune variées, avec leurs lots d'espèces remarquables. Le territoire est recouvert d'un chevelu hydrographique dense, particulièrement concentré au cœur de la Gâtine, avec de nombreuses sources, témoins de la situation de tête de bassins versants du territoire. L'alternance de plaines, vallées et plateaux, la présence du bocage ou encore la silhouette des villages confèrent une grande qualité aux paysages de la Gâtine poitevine. Cette diversité constitue une mosaïque d'une grande richesse, fruit des interactions entre la nature et les activités humaines.

Cependant l'évolution du climat, certaines pratiques agricoles ou encore l'urbanisation du territoire perturbent ou fragilisent ces richesses. La biodiversité est en recule au niveau planétaire, localement le linéaire des haies, habitats de nombreuses espèces diminue, la qualité de certains cours d'eau est dégradée... Ce contexte en évolution nécessite de poursuivre l'acquisition des connaissances, afin de compléter les inventaires déjà réalisés, d'enrichir l'état des lieux, mais aussi de mieux appréhender l'impact du changement climatique et de la modification des pratiques sur les milieux, ressources et paysages. Mais il s'agit surtout d'amplifier les actions de préservation et de restauration des ressources et des milieux. Les connaissances acquises serviront à mieux les protéger, les restaurer ou les valoriser.

La présence du bocage, des vallées, des secteurs de transition ou encore des plaines confère aux paysages de Gâtine ses qualités et sa diversité. Ces paysages sont la résultante des interactions entre les milieux naturels et les activités humaines, telles que l'agriculture ou l'urbanisation. Or, les milieux comme les activités, ainsi que leurs interactions, sont en évolution, engendrant des transformations plus ou moins rapides des paysages qui ne sont ainsi plus les mêmes aujourd'hui qu'hier. Ces transformations impliquent d'aborder les paysages dans une approche davantage dynamique que figée par une vision identitaire ou datée.

La maitrise des pressions sur les espaces naturels, les paysages et les ressources reste ainsi un enjeu majeur pour la Gâtine poitevine, auquel devra répondre cette Charte, dans un souci de maintien de l'équilibre entre protection et valorisation.

LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDES TRANSITIONS

Un territoire classé PNR se doit également de considérer l'enjeu planétaire du changement climatique. La complexité des réponses à apporter, l'effort à produire pour atteindre les objectifs et l'imbrication des enjeux en font une problématique transversale majeure.

Compte tenu de la diversité des postes de consommation énergétique, relever ce défi implique une réponse transversale et touche les différentes composantes du territoire. Il s'agit en effet de limiter les consommations aussi bien pour les déplacements, le chauffage, l'éclairage des bâtiments ou encore les activités économiques. La rénovation thermique du bâti implique un chantier important concernant la grande majorité des constructions. La question des déplacements reste particulièrement complexe pour un territoire rural, largement dépendant de la voiture, et renvoie à la problématique de l'aménagement du territoire.

Relever ce défi implique également le développement d'un bouquet d'énergies renouvelables, là aussi avec le souci du maintien de l'équilibre entre valorisation et préservation des ressources (eau, bois, sol…) ainsi que de la qualité des paysages.

La problématique climatique pose aussi la question de l'adaptation du territoire aux changements climatiques. Ces changements risquent d'accroître les pressions sur certaines ressources naturelles ou d'augmenter des risques. L'eau est au premier rang de ces ressources, avec des déficits hydriques potentiels à certaines périodes et un accroissement des tensions sur une ressource fragile.

La problématique des transitions ne se limite pas aux défis énergétique et climatique. Elle concerne également les activités économiques. Des évolutions sont nécessaires pour permettre le maintien des filières industrielles historiques et de l'agriculture, qui sont confrontées à de nombreux enjeux : adaptation aux évolutions des marchés, renouvellement des actifs, hausse des coûts énergétiques… Mais également pour permettre leur évolution vers une économie moins impactante sur les ressources et milieux naturels, les paysages et pour se saisir des opportunités liées au développement du numérique, aux nouvelles formes de travail (télétravail, coworking…) ou aux attentes de consommateurs en termes de produits locaux, de qualité…

Cette problématique porte également sur l'évolution des services et des équipements dans un contexte d'évolution des populations (vieillissement, arrivée de nouveaux habitants…).

La capacité du territoire à amplifier ces transitions ne peut pas uniquement reposer sur l'action publique, elle implique aussi de nouvelles façons de faire dans les services, les activités économiques ou encore dans la façon d'aménager le territoire. Dans un monde où les changements sont en accélération et les incertitudes croissantes, cette capacité du territoire à concevoir de nouvelles façons de faire, contribuera également à renforcer sa capacité d'adaptation et de résilience. Le territoire pourra s'appuyer sur la diversité de ses ressources, de ses productions, de ses acteurs… de tous ces éléments qui eux aussi constituent une véritable mosaïque, par leur diversité, leur complémentarité, leurs interactions, leurs imbrications, leur cohérence d'ensemble et sont autant de ressorts aux transitions à engager.

LA MEILLEURE VALORISATION DES RESSOURCES ET DU PATRIMOINE LOCAL

Bien qu'excédentaire en productions agricoles, particulièrement en viandes ovines, bovines et en lait (vache et chèvre), la Gâtine poitevine est cependant loin de l'autonomie alimentaire. Même si une partie des productions est commercialisée et consommée localement, pour certaines sous signe de qualité, des marges de progrès demeurent.

Certains aspects du patrimoine culturel restent largement méconnus, à l'image de la géologie, de certains patrimoines bâtis monumentaux ou vernaculaires ou encore de savoir-faire, qui sont donc peu valorisés. Enfin, les activités touristiques et de loisirs sont loin de valoriser pleinement les richesses (notamment naturelles) de la Gâtine poitevine.

La meilleure valorisation de ces ressources pourrait ainsi accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de certaines filières du territoire, tout en répondant davantage aux besoins locaux des habitants et visiteurs.

Elle demande d'accroitre les connaissances sur ces patrimoines et ressources, chacun de ces éléments qui individuellement et collectivement contribue à la qualité à cette mosaïque territoriale que constitue la Gâtine poitevine, afin de permettre un développement équilibré entre leur valorisation et leur protection.

LA FÉDÉRATION DES ACTEURS AUTOUR DE LA CHARTE FONDATRICE DU PNR DE GÂTINE POITEVINE

L'objet d'un PNR est la mise en œuvre d'un projet territorial de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, culturel et paysager. Mais pour que le projet ainsi édicté puisse se mettre en œuvre, il doit largement fédérer les acteurs, qu'ils soient collectivités, associations, acteurs économiques ou habitants.

La Charte du PNR de Gâtine poitevine doit ainsi permettre de partager une ambition pour l'avenir du territoire, une définition d'objectifs au regard de cette ambition et des enjeux territoriaux à relever, mais également une répartition des contributions et des engagements de chacun.

La Charte devra ainsi emporter l'adhésion la plus large possible afin de permettre la mobilisation effective de chacun dans sa mise en œuvre. La dynamique engagée autour de l'écriture de la Charte devra ainsi se poursuivre et s'amplifier pour sa mise en œuvre.

DU PROJET DE PNR À SA CHARTE FONDATRICE

Après une phase de réflexions préalables, l'élaboration de la Charte fondatrice du PNR de Gâtine poitevine aura duré une dizaine d'années, entre le lancement du projet par les élus en 2015 et le décret de classement du PNR. Le schéma ci-dessous en retrace les grandes étapes et les chapitres suivants en rappellent l'historique.

Les grandes étapes de la création du PNR de Gâtine poitevine

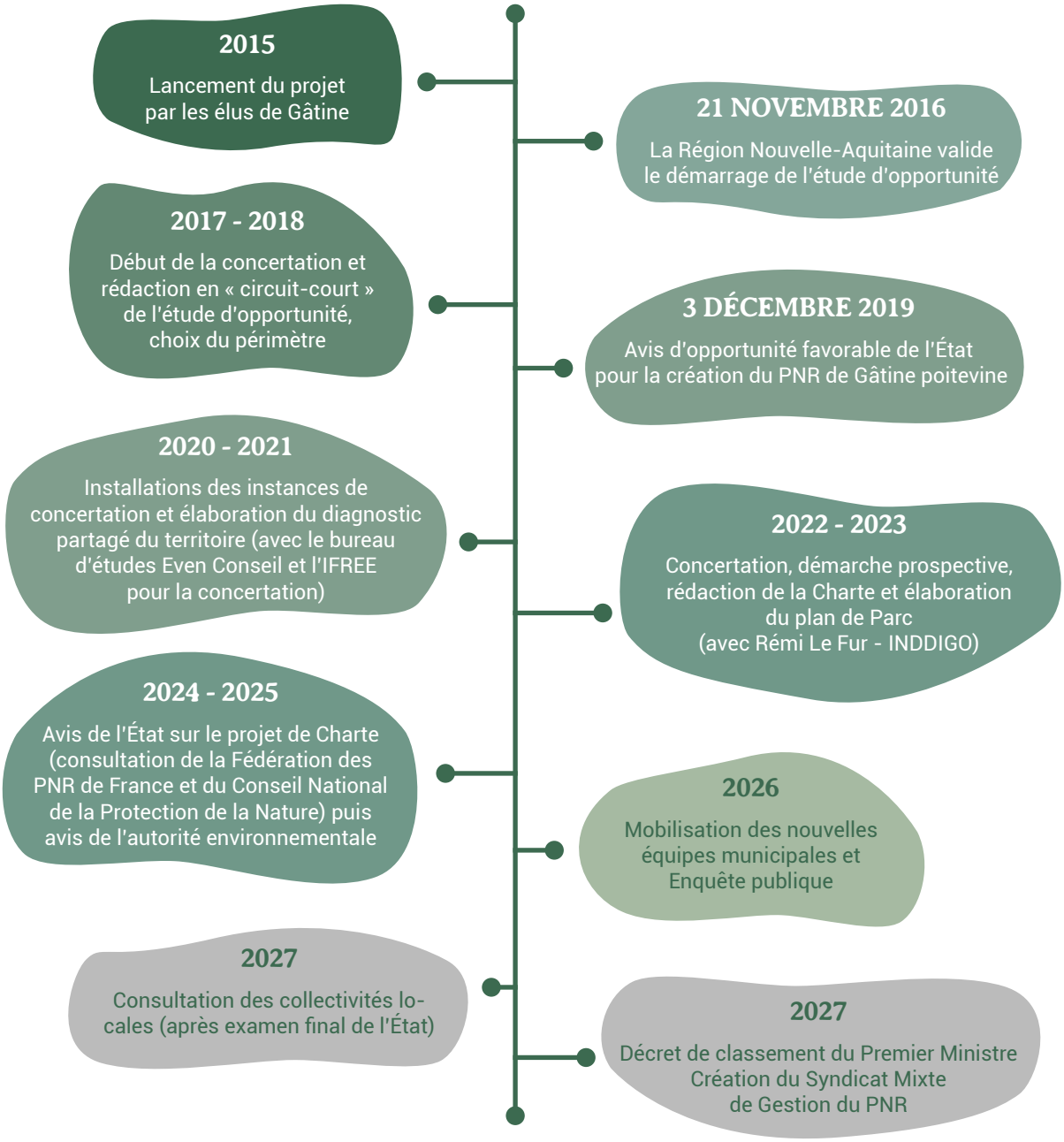

2.1 LA GENÈSE DU PNR DE GÂTINE POITEVINE : DE LA RÉFLEXION PROSPECTIVE SUR L'AVENIR DU TERRITOIRE À L'ÉLABORATION COLLECTIVE DU PROJET

Réfléchir à l'avenir, une initiative ancrée en Gâtine

Dès la **fin des années 1990**, une réflexion sur l'avenir du territoire a été engagée au sein d'une commission prospective chargée de faire ressortir une volonté commune de développement de la Gâtine. Ce travail de concertation auprès d'un grand nombre d'élus et d'acteurs locaux était piloté par le Pays de Gâtine et a abouti à une Charte de territoire (2000-2010) basée sur un diagnostic partagé.

Dans la continuité du travail collectif sur la Charte de territoire, le Pays de Gâtine lance les premières réflexions sur l'opportunité de créer un PNR qui semble vite une évidence face aux enjeux du territoire. **En 2007,** la Région Poitou-Charentes est sollicitée mais ne donne pas suite, souhaitant concentrer ses efforts sur l'accompagnement du territoire du Marais poitevin parti à la reconquête de son classement en PNR.

Un projet de PNR de Gâtine poitevine pleinement inscrit dans la dynamique régionale

En 2014, le PNR du Marais poitevin retrouve son classement. Le Pays de Gâtine relance alors le projet dans un contexte plus favorable. Un dossier d'intention est transmis à la Région Poitou-Charentes en juin 2015. Le contexte local d'organisation du territoire a certes évolué en 10 ans, mais le Pays reste l'espace pertinent pour la recherche puis la mise en œuvre d'actions pouvant contribuer à la préservation et la valorisation du patrimoine, ainsi que pour la mobilisation et la fédération des acteurs autour de ces objectifs.

En octobre 2015, quelques semaines avant la création de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Régional de l'ancienne Région Poitou-Charentes donne une réponse favorable au lancement des réflexions sur la création d'un nouveau Parc naturel régional. Une rencontre a lieu avec la Fédération nationale des PNR à la fin de l'année 2015. Une délégation du Pays de Gâtine va également à la rencontre des élus et des agents du PNR de la Brenne dont les enjeux agricoles rapprochent les deux territoires.

Feu vert pour le projet de PNR de Gâtine poitevine

Les premiers échanges avec la Région Nouvelle-Aquitaine ont lieu à **l'été 2016**. En décembre de la même année la Région adopte une délibération affirmant le souhait de créer un nouveau PNR et permettant la signature d'une convention avec le Pays de Gâtine pour la rédaction du dossier d'opportunité. Le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine permet au Pays de Gâtine de construire la méthodologie d'élaboration collective du dossier d'opportunité.

Lancement de la concertation territoriale et rédaction de l'étude d'opportunité

Fin 2016, le Pays entame un travail de concertation : une réunion est organisée avec les maires et élus des communes du Pays de Gâtine, suivie d'une seconde avec les acteurs locaux du territoire pour les informer et les mobiliser sur ce projet.

En 2017 et 2018, le Pays de Gâtine élabore, en interne avec l'aide des acteurs locaux, l'étude d'opportunité portant sur le projet de PNR de Gâtine poitevine. Cette étude est rédigée sous le contrôle d'un comité de pilotage du projet de PNR, réuni à trois reprises lors de l'étude et pour la première fois en février 2017. Il est composé d'élus au Pays de Gâtine et d'élus du territoire, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département des Deux-Sèvres, des services de l'Etat, des chambres consulaires et de représentants associatifs ou de structures professionnelles.

Le PNR de Gâtine poitevine se dessine grâce aux échanges avec d'autres PNR

Les membres du comité de pilotage et les élus du Pays de Gâtine participent en parallèle à trois visites d'études dans des PNR « voisins » en septembre 2017 : le PNR de Normandie-Maine sur le thème de l'aménagement des centre-bourgs et du maintien du bocage, le PNR de Loire-Anjou-Touraine sur le thème du développement local et de la rénovation énergétique du bâti et enfin le PNR Périgord-Limousin sur le thème du tourisme et de la valorisation des savoir-faire locaux. Elles permettent de préciser la vision des élus sur le fonctionnement des PNR. **En 2019,** ce sont les membres de la concertation, engagés dans les commissions, qui sont invités à participer à trois visites d'études en Nouvelle-Aquitaine auprès du tout jeune PNR du Médoc, du PNR du Marais-poitevin et du Parc en projet en Montagne Basque.

Les commissions d'élus et de partenaires : l'outil de concertation plébiscité

Le comité de pilotage organise la réflexion sur le projet de PNR au sein de 4 commissions traitant chacune de différentes thématiques : commission Activités (économie, tourisme, agriculture), commission Cadre de vie (biodiversité, paysage, agriculture), commission Identité (culture, patrimoine) et commission Vie quotidienne (aménagement, logement, services).

Ces commissions réunissent au total une centaine de personnes, élus, représentants socio-économiques, associations culturelles, institutions et associations en charge de la protection et de la valorisation du patrimoine. Réunies dans le cadre de séminaires et d'une série de réunions, les membres des commissions analysent, par thématique, les forces et les faiblesses du territoire, ses grands enjeux, ainsi que l'opportunité du projet de PNR. Ils travaillent également sur une réflexion prospective du territoire. Une dernière réunion inter-commissions, en février 2018, permet d'aboutir à des enjeux transversaux et partagés par l'ensemble des acteurs. Cette réunion a également été l'occasion de réfléchir aux premières pistes de travail du futur PNR.

L'information largement déployée auprès des élus, acteurs locaux et habitants, un levier incontestable

En parallèle de ce travail concerté au sein des commissions, les actions d'information sur le projet de PNR se poursuivent en direction des élus du territoire. Le Président et le Vice-président du Pays de Gâtine vont à la rencontre des conseillers municipaux lors de 6 réunions sur l'ensemble du territoire. Ces réunions permettent de rencontrer près de 150 élus avec un bilan positif et des questions témoignant de la perception du projet par ces élus. Une réunion supplémentaire est organisée à l'initiative de la commune de Moncoutant et à destination des élus de cet ancien canton du Pays de Gâtine qui a rejoint la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en 2014. Les réunions d'informations à destination des maires, les réunions pour les conseillers municipaux ainsi que la réunion de présentation du dossier d'opportunité ont ainsi permis à l'ensemble des élus du territoire de s'approprier le projet.

Un dossier d'opportunité élaboré localement et qui fait l'unanimité

Fruit d'un travail local de co-écriture impliquant le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Gâtine poitevine, le Comité d'Aménagement Rural et Urbain de la Gâtine (CARUG), les trois Chambres consulaires des Deux-Sèvres ainsi que le Pays de Gâtine qui en assure la coordination et le pilotage, l'étude d'opportunité est finalisée et approuvée en Comité Syndical du PETR du Pays de Gâtine **le 2 juillet 2018**.

Le dossier est remis à la Région Nouvelle-Aquitaine dont l'assemblée plénière du 17 décembre 2018 approuve à l'unanimité l'étude d'opportunité. Le périmètre d'étude alors retenu est celui du Pays de Gâtine et ses 82 communes, ramenées depuis à 78 communes du fait de fusions de communes. Le dossier est transmis **fin janvier 2019** à la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine pour avis d'opportunité.

Des experts nationaux qui confirment la valeur du territoire et la qualité du projet

Afin de leur permettre de rendre un avis consultatif à la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine sur l'opportunité de la création du PNR de Gâtine poitevine, les rapporteurs du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) sont accueillis les 23 et 24 mai 2019 pour 2 jours de visite. Cette visite, dont le programme a été construit lors d'ateliers participatifs, permet la rencontre avec plus de 60 élus et acteurs locaux afin d'appréhender les richesses du patrimoine de la Gâtine poitevine, ainsi que ses fragilités et enjeux justifiants de la création d'un PNR. La visite est complétée d'une audition d'une délégation d'élus du Pays de Gâtine et de la Région Nouvelle-Aquitaine devant les experts du CNPN.

Feu vert pour la rédaction de la Charte du PNR de Gâtine poitevine !

La Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine rend, **en décembre 2019**, un avis favorable sur l'opportunité de créer un Parc naturel régional en Gâtine poitevine. Cet avis marque une étape importante dans le projet de création du PNR et engage la suivante : l'élaboration de sa Charte fondatrice.



2.2 LA CHARTE FONDATRICE DU PNR DE GÂTINE POITEVINE : UN PROJET LARGEMENT CONCERTÉ

Les premiers pas de la rédaction de la Charte, adaptation et méthode

Le travail d'élaboration de la Charte du PNR de Gâtine poitevine s'engage **début 2020**. Alors que des temps de concertation sont envisagés, le projet est rattrapé par la crise sanitaire du Covid et la période de confinement qui l'accompagne, bousculant et ralentissant le planning.

Le mois de juin 2020 voit néanmoins la création du Conseil Scientifique et Prospectif. Il a pour rôle d'assister le Pays de Gâtine dans la démarche de création du PNR et dans sa volonté d'intégrer les enjeux ainsi que les démarches scientifiques dans le projet de Charte.

Fin 2020 le processus se relance plus intensément. **En décembre 2020** est organisée « L'heure du Parc », une heure de visioconférence à destination des (nouveaux) élus pour échanger sur le projet et répondre aux interrogations. Près de 80 élus participent à l'un des trois créneaux proposés. La fin de l'année 2020 marque également l'engagement du travail sur le diagnostic territorial. Nécessaire à l'élaboration de la Charte, ce diagnostic porte sur le périmètre du projet de PNR.

En 2021 plusieurs réunions de travail ou rencontres de concertation sont organisées. Dès janvier, élus et acteurs socioprofessionnels sont invités aux « Ateliers connectés du projet de PNR de Gâtine poitevine ». Organisés en visioconférences et consacrés à identifier les conditions et modalités nécessaires à la concertation sur le projet de Charte, les ateliers réunissent plus de 110 personnes au cours de 4 rendez-vous. Chaque rendez-vous a permis d'échanger avec la direction d'un Parc récemment créé ou en procédure de renouvellement. La visioconférence a permis de mobiliser des Parcs assez éloignés géographiquement (Corbières-Fenouillèdes, Chartreuse, Morvan et Médoc).

Gouvernance et instances participatives du projet de PNR de Gâtine poitevine

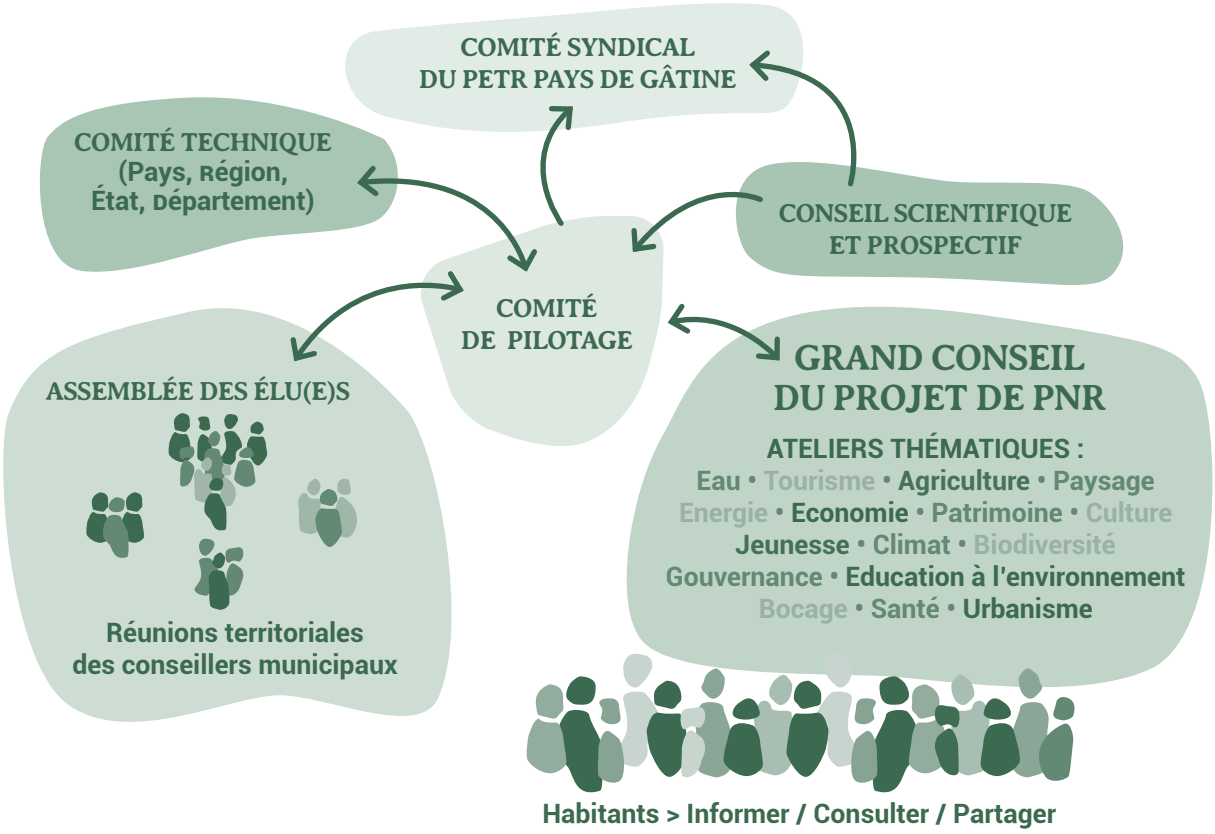

Le diagnostic de territoire comme socle commun

Au printemps 2021, des ateliers thématiques sont organisés pour travailler sur le diagnostic. Il s'agit des premiers ateliers réalisés en présentiel depuis le début de la crise sanitaire. En parallèle, une enquête est mise en ligne à destination des habitants et permet de recueillir les retours de plus de 600 personnes.

En juillet, 75 élus se retrouvent lors d'une Assemblée des Maires et élus de Gâtine. La réunion permet l'appropriation du diagnostic territorial préalable à la Charte du PNR et l'identification des enjeux qui viendront guider l'écriture de ce projet de territoire.

Le Grand conseil, l'instance participative pour coconstruire la Charte du PNR de Gâtine Poitevine

En septembre 2021 est organisée la première réunion du Grand conseil. Le Grand conseil est l'instance de co-construction du projet de Charte. Il répond à un besoin de transversalité en permettant de croiser les points de vue. Le Grand conseil compte un peu plus de 150 membres, élus locaux et acteurs socioprofessionnels représentant une structure, un secteur d'activité, une institution et souhaitant s'investir dans le projet de PNR. Chacun est identifié sur une à deux thématiques d'expertise parmi 14 thématiques :

- → Agriculture
- → Aménagement du territoire
- → Commerces / entreprises / artisanat
- → Culture
- → Eau / milieux aquatiques
- → Education à l'environnement / formation
- → Energie / climat
- → Patrimoine historique et bâti
- → Patrimoine naturel et biodiversité
- → Paysage
- → Savoir-faire / patrimoine immatériel
- → Services / santé
- → Tourisme / loisirs
- → Jeunesse

Une centaine de ses membres se retrouvent en septembre 2021 pour sa première réunion en présentiel afin de s'approprier le diagnostic et de faire ressortir les enjeux du territoire.

L'année 2022 voit les réflexions sur le projet de Charte s'intensifier. Le diagnostic, finalisé au printemps 2022, permet de rentrer pleinement dans le projet. Le mois d'avril est consacré aux réflexions prospectives afin de définir l'ambition, le futur souhaité pour la Gâtine poitevine, à l'horizon 2040. Les membres du Grand conseil sont réunis lors d'un Forum alternant travail en plénière et ateliers thématiques. Les élus du Comité syndical sont également réunis lors de deux réunions extraordinaires également dédiées au sujet. Ces rencontres permettent de définir une ambition partagée pour l'avenir du territoire et un premier projet de trame pour la Charte fondatrice du PNR de Gâtine poitevine.

Au mois de juin le travail se poursuit lors d'une série d'ateliers dédiées aux mesures de la future Charte. Les élus et membres du Grand conseil ont ainsi pu préciser, au cours de ces sept ateliers organisés en différents points du territoire, les objectifs des mesures et identifier des actions potentielles.

L'appui du Conseil Scientifique et Prospectif du PNR

Cette année 2022 compte également trois réunions du Conseil Scientifique et Prospectif (CSP) et, en octobre, le Conseil rend son premier avis concernant le développement de l'agrivoltaïsme. Après son installation en 2021, le CSP s'est réuni à 8 reprises lors de la première phase de création de la Charte. Le Président et les membres du CSP du PNR ont été mobilisés lors de l'écriture du projet de Charte et à l'occasion de réunions spécifiques afin d'apporter leur expertise lors des phases de préfiguration, particulièrement concernant les attentes du Conseil National de la Protection de la Nature et l'évaluation environnementale du projet de Charte.

L'appui des élus et de la population au travers des conseils municipaux

A l'été 2022, élus et techniciens en charge du projet de PNR au Pays de Gâtine engagent une tournée à la rencontre des 84 conseils municipaux du périmètre d'étude. Ces réunions ont généralement lieu en amont d'un conseil municipal et permettent de présenter le projet et de répondre aux interrogations. Selon les communes, elles peuvent donner lieu à des ateliers de travail ou s'ouvrir au grand public.



Crédit photo : Pays de Gâtine

Les réflexions conduites au cours de ces rencontres ont produit les éléments permettant de rentrer dans la formalisation du projet de Charte au second semestre de l'année 2022, cette rédaction a été portée par l'équipe des chargés de mission du Pays de Gâtine. Ce travail s'est poursuivi en 2023, rythmé par des rencontres ciblées avec des partenaires et futurs signataires de la Charte afin de préciser leurs contributions et engagements. Des temps thématiques ont été organisés avec les membres du Grand conseil et des temps transversaux ont permis de travailler avec les futurs signataires. L'Etat, la Région et le Département ont par ailleurs pu travailler plusieurs semaines sur les engagements inscrits dans chaque mesure et on fait part de leur retour au début de l'été 2023.

Le premier projet de Charte du PNR de Gâtine poitevine partagé

Une première version de la Charte a été transmise aux membres du Comité de pilotage en **mars 2023** en vue de la réunion du mois d'avril durant laquelle les membres ont pu faire part de leurs premiers retours. Le travail de concertation s'est poursuivi au mois de juin 2023, lors d'une réunion du Grand conseil. Ce temps de travail avait pour objectifs de s'approprier la stratégie de la Charte du futur PNR, de faire évoluer la première version du plan de Parc et de prioriser les dispositions des mesures afin d'envisager le premier plan d'actions triennal du PNR. En parallèle de la rencontre des 84 Conseils municipaux, une Conférence des élu(e)s du projet de PNR s'est tenue en juillet 2023. Cette réunion concernait la stratégie de la Charte du futur PNR et l'organisation des fiches mesures ainsi que la procédure de création et les prochaines étapes de la démarche. En fin d'année 2023, la première version de la Charte a été adoptée par les élus du Comité Syndical puis par les élus de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le Président de Région a transmis ce projet à l'Etat pour avis.

Une phase d'avis pour aboutir à une Charte consolidée

Sur sollicitation du Préfet de Région, le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et la Fédération des PNR de France se sont rendus sur le territoire afin de consolider leur avis sur cette première version de la Charte. Cette visite conjointe des rapporteurs a eu lieu en mai 2024. Entre l'été 2024 et le début de l'année 2025, une version consolidée de la Charte a été travaillée, sur la base des échanges avec les rapporteurs. La Fédération des PNR a donné un avis favorable à l'unanimité au projet de Charte, puis le CNPN a également rendu un avis favorable après une audition au ministère en mars. Ces deux avis consultatifs ont alimenté l'avis officiel du Préfet de région signé en juillet 2025. L'avis positif du Préfet salue les progrès notables du projet de Charte ainsi que l'important travail de concertation et de rédaction témoignant de l'implication des élus, partenaires et de l'équipe du projet de PNR. C'est ensuite l'Autorité Environnementale qui a évalué l'impact du projet de Charte sur son environnement en fin d'année 2025. La première partie de l'année 2026 a permis d'organiser l'enquête publique qui s'est conclue par un avis favorable sans réserve. Des temps de concertation ont enrichi et fait évoluer le projet pour intégrer ces différents avis dans une Version 2 de la Charte présentée au Comité de pilotage en septembre 2026.

Les grandes étapes du dispositif participatif d'élaboration de la Charte sont rappelées sur le schéma ci-après et la carte ci-après illustre la répartition géographique de la concertation sur l'ensemble du périmètre d'étude.

Grandes étapes de la concertation pour la création du PNR de Gâtine poitevine

(après l'avis d'opportunité)

CONNECTEZ-VOUS AU PARC
JANVIER 2021

4 ateliers visios du Grand conseil sur les modalités de la concertation.
L'heure du Parc : des visios dédiées les nouveaux élus.



ATELIER DIAGNOSTIC
MARS 2021

4 ateliers thématiques avec les membres du Grand conseil



ASSEMBLÉE ÉLUS
JUILLET 2021

Approbation du diagnostic et identification des enjeux



ENQUÊTE HABITANTS
AVRIL/MAI 2021

Enquête pour enrichir le diagnostic et identification des enjeux



GRAND CONSEIL
SEPTEMBRE 2021

Séminaire pour s'approprier le diagnostic et identifier les enjeux



CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PROSPECTIF
OCTOBRE 2021

Première réunion du CSP (puis 2 à 3 réunions / an)



7 ATELIERS OBJECTIFS (ÉLUS / GRAND CONSEIL)
JUIN 2022

Décliner les objectifs des mesures



FORUM PROSPECTIF ÉLUS ET GRAN CONSEIL
MARS / AVRIL 2022

Le futur souhaité pour définir pour définir la stratégie



ATELIERS RÉDACTION
HIVER 2023

Mobilisation de Grand conseil lors d'ateliers thématiques de rédaction ou relecture



CONSEILS MUNICIPAUX
2022-2024

84 réunions dans les conseils municipaux du périmètre d'étude



ASSEMBLÉE DES ÉLUS
JUILLET 2023

Approbation de la V1 de la Charte
1 réunion/an min dans la suite du projet



GRAND CONSEIL
JUIN 2023

Priorisation des mesures et plan de parc



ATELIERS THÉMATIQUES
JUILLET 2024 ET 2026

Temps de travail sur le déploiement de la Stratégie Nationale des Aires Protégées



GRAND CONSEIL
DÉCEMBRE 2025

Travail sur le logo



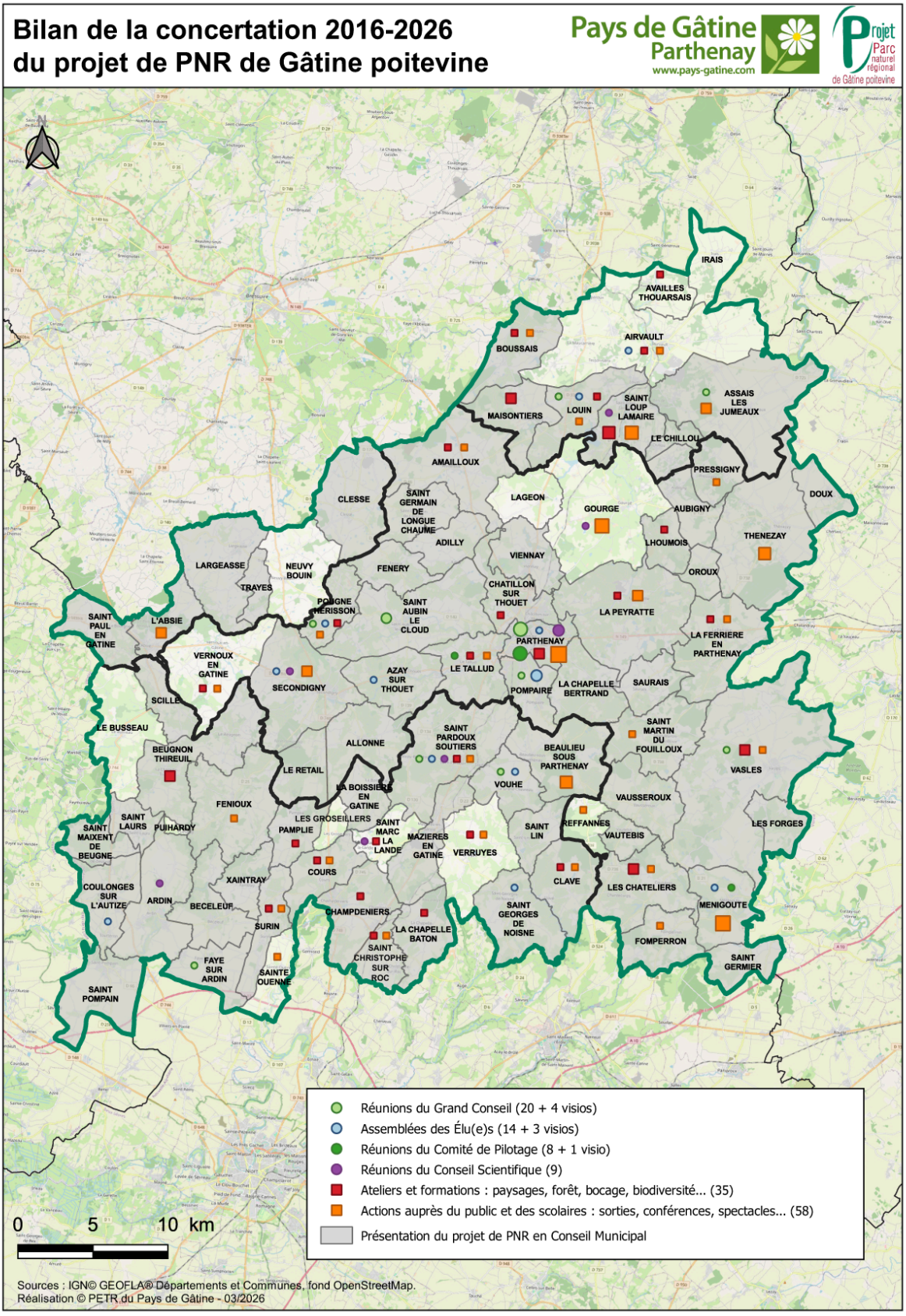
Bilan de la concertation 2016-2026
du projet de PNR de Gâtine poitevine
Pays de Gâtine
Parthenay
www.pays-gatine.com
Projet Parc naturel régional de Gâtine poitevine
IRAIS
AVAILLES THOUARSAIS
AIRVAULT
BOUSSAIS
MAISONTIERS
LOUIN
SAINT LOUP LAMAIRE
ASSAIS LES JUMEAUX
LE CHILLOU
AMAILLOUX
PRESSIGNY
DOUX
CLESSE
SAINT GERMAIN DE LONGUE CHAUME
LAGEON
GOURGE
AUBIGNY
ADILLY
LHOUMOIS
THENEZAY
VIENNAY
OROUX
LARGEASSE
NEUVY BOUIN
FENERY
TRAYES
CHATILLON SUR THOUET
POUGNE HERISSON
SAINT AUBIN LE CLOUD
LA PEYRATTE
SAINT PAUL EN GATINE
L'ABSIE
PARTHENAY
LA FERRIERE EN PARTHENAY
VERNOUX EN GATINE
LE TALLUD
AZAY SUR THOUET
SECONDIGNY
POMPAIRE
LA CHAPELLE BERTRAND
SAURAIS
SCILLE
LE BUSSEAU
SAINT PARDOUX SOUTIERS
SAINT MARTIN DU FOUILLOUX
ALLONNE
BEUGNON THIREUIL
BEAULIEU SOUS PARTHENAY
VASLES
LE RETAIL
VOUHE
LA BOISSIERE EN GATINE
VAUSSEROUX
FENIOUX
LES GROSEILLERS
REFFANNES
LES FORGES
SAINT MAIXENT DE BEUGNE
SAINT LAURS
PUIHARDY
PAMPLIE
SAINT MARC LA LANDE
MAZIERES EN GATINE
SAINT LIN
VAUTEBIS
VERRUYES
COURS
CLAVE
XAINTRAY
LES CHATELIERS
COULONGES SUR L'AUTIZE
ARDIN
BECELEUR
CHAMPDENIERS
SAINT GEORGES DE NOISNE
MENIGOUTE
SURIN
LA CHAPELLE BATON
FOMPERRON
SAINT CHRISTOPHE SUR ROC
FAYE SUR ARDIN
SAINTE OUENNE
SAINT GERMIER
SAINT POMPAIN
Réunions du Grand Conseil (20 + 4 visios)
Assemblées des Élu(e)s (14 + 3 visios)
Réunions du Comité de Pilotage (8 + 1 visio)
Réunions du Conseil Scientifique (9)
Ateliers et formations : paysages, forêt, bocage, biodiversité... (35)
Actions auprès du public et des scolaires : sorties, conférences, spectacles... (58)
Présentation du projet de PNR en Conseil Municipal
0 5 10 km
Sources : IGN© GEOFLA® Départements et Communes, fond OpenStreetMap.
Réalisation © PETR du Pays de Gâtine - 03/2026

2.3 DES ACTIONS DE PRÉFIGURATION QUI ONT DONNÉ VIE AU PROJET DE PNR

En parallèle de la démarche de concertation, plusieurs actions de préfiguration ont été lancées et ont permis de mobiliser et sensibiliser, acteurs et habitants, autour de la création du PNR. En rendant concrètes les étapes de réflexion collectives ou les démarches participatives ayant conduit à la rédaction d'un document stratégique ou d'un plan d'actions, le projet de PNR est devenu tangible. En organisant des temps forts grand public, organisateurs et participants ont pu s'approprier, en les vivant concrètement, les valeurs du PNR ainsi que sa manière de concevoir le dialogue territorial, les transversalités, la convergence de points de vue, la codécision… et surtout, « l'esprit Parc » !

Des actions relatives au patrimoine naturel, à l'eau et aux paysages du PNR

Construites selon des méthodes participatives, les actions de préfiguration relatives aux patrimoines environnementaux ont largement contribué à l'élaboration de la Charte de PNR. D'une part, elles ont permis de recueillir, de manière concertée, les éléments de réflexion et les propositions d'action pouvant servir la Charte, d'autre part, elles ont constitué autant d'expérimentations grandeur nature de « la méthode Parc » (diagnostic partagé, analyses croisées, co-projections, corédaction…). Parmi les actions de préfiguration les plus significatives en ce domaine, on compte :

- le Plan de Paysage (2021-2023), orienté sur les paysages agricoles, il a permis de travailler en concertation sur cette thématique avec des élus, agriculteurs et acteurs du territoire.
- la Charte Forestière de Territoire (2022-2024), une première sur un territoire où le bocage cache parfois la forêt. L'ensemble des acteurs de la filière ont été réunis pour définir les conditions d'une gestion durable de cette ressource.
- l'Atlas de la Biodiversité Communale (2020-2023) permettant de travailler sur la contribution à la Stratégie Nationale des Aires Protégées, via trois années d'inventaire et d'actions de sensibilisation réalisés avec le CPIE de Gâtine poitevine, Deux-Sèvres Nature Environnement et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.
- le guide d'entretien et de gestion des haies du domaine public (2023-2024), le partenariat avec les Syndicats producteurs d'eau potable (2021-2022) pour sensibiliser sur le lien entre consommation de produits locaux issus de l'élevage et qualité de l'eau notamment via des spectacles organisés en « plein champ » ou « sous stabulation ».
- L'expérimentation sur la Régénération Naturelle Assistée des haies (2025-2028) consiste à accompagner l'installation et l'évolution spontanée de haies grâce à des techniques agroforestières déployées avec des communes et des agriculteurs.

Un ensemble d'actions coordonnées pour mettre en valeur les produits locaux

Cette action est issue d'un projet porté par des élus et acteurs locaux, comme la Laiterie Coopérative de Pamplie, souhaitant valoriser et promouvoir les producteurs locaux et leurs productions. Cela s'est concrétisé par un évènement convivial pour déguster des produits locaux transformés par un chef renommé sous l'angle de l'excellence. La démarche visait également à valoriser ces productions et producteurs au-delà de l'évènement via des outils de communication, notamment un calendrier réunissant les recettes créées par le chef. Un travail en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, a été engagé auprès des producteurs locaux qui souhaitent valoriser leurs produits via des filières de qualité et labellisées (formations, visite d'étude).

Des actions de préfiguration du PNR orientées « médiation artistique et culturelle »

En complément de plusieurs conférences ou sorties grand public, l'entrée artistique et culturelle a été mobilisée pour permettre au plus grand nombre de se familiariser avec les enjeux du territoire et le projet de PNR.

- Le « Tarot de la Gâtine poitevine », un spectacle sur mesure, où Martine Tarot, après avoir enquêté aux quatre coins de la Gâtine à la recherche d'indices et de témoignages pour nourrir ses visions, remet les conclusions de son enquête sous la forme d'une consultation tarologique aussi sérieuse... qu'extravagante. Ce spectacle, qui a rencontré un vif succès, permet d'aborder la création du PNR et les multiples thématiques qu'il doit traiter.
- Un partenariat engagé avec l'association le CARUG pour le festival des « Soirées du Patrimoine de Gâtine » a notamment été l'occasion d'affirmer le souhait du projet de PNR de diffuser une culture vivante sur l'ensemble du territoire et de faire évoluer ce festival vers la valorisation du patrimoine naturel.

Une action pour acccompagner les prestataires pour un tourisme durable

- Après un travail de rédaction concerté, la Charte du toursime durable en Gâtine permet depuis 2025 aux professionnels du tourisme de s'engager et d'être accompagnés pour faire évoluer leurs pratiques vers un tourisme respectueux de l'environnement, du patrimoine et des visiteurs.

UNE AMBITION ET UNE STRATÉGIE POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DE LA GÂTINE POITEVINE

3.1 HORIZON ET IDÉE FORTE : UN PNR POUR LA GÂTINE POITEVINE

La Gâtine poitevine à l'horizon 2040 : le choix du Parc naturel régional

Quel avenir souhaitons-nous pour la Gâtine poitevine ? Vers quel futur voulons-nous nous diriger ? Quelles sont nos ambitions pour notre territoire ?

L'avenir de la Gâtine poitevine n'est pas déjà écrit et rien n'est inéluctable. Son avenir sera notamment le résultat de ce que ses acteurs, ses élus, ses habitants souhaitent en faire. S'il est certes contraint par l'histoire du territoire, ses spécificités, les dynamiques à l'œuvre, l'environnement régional, national ou international, il n'en demeure pas moins que des marges de manœuvre existent et que le scénario n'est pas déjà écrit.

En cherchant à conforter ou au contraire infléchir une tendance à l'œuvre, en protégeant tel secteur plutôt que tel autre, en choisissant de valoriser tel patrimoine… l'avenir du territoire ne sera pas le même. Mais si plusieurs scénarios sont possibles… un seul se réalisera. Il convient dès lors de le préciser afin que chacune et chacun contribuent à ce que la Gâtine poitevine en prenne la direction.

Le choix du Parc naturel régional ainsi que la réflexion collective puis les ambitions du projet de Charte constituent le scénario que la Gâtine poitevine a choisi pour les 15 années à venir. Affirmant ainsi son identité, la direction que le territoire (ses acteurs, élus et habitants) souhaite prendre et bien sûr les objectifs durables, qualitatifs et solidaires qu'il s'est fixé, le PNR de Gâtine poitevine veut conjuguer ses valeurs avec celles des PNR de France en se projetant à l'horizon 2040.

L'idée forte qui a rassemblé tout le territoire

L'ambition du PNR de Gâtine poitevine est centrée sur une idée forte qui en constitue à la fois le fil conducteur et la clé de voute sur laquelle l'ensemble de la Charte repose.

Cette idée, arrêtée au terme de la concertation organisée pour exprimer puis choisir le futur souhaité pour la Gâtine poitevine est la suivante :

« Maintenir une mosaïque de qualité et vivante »

Comme idée forte, elle révèle, la conscience de bénéficier d'un héritage « mosaïque » exceptionnel (patrimoines naturels et culturels, paysages graphiques diversifiés, ressources et activités multiples…) ainsi que l'ambition de la préserver en respectant ses énergies et ses synergies.

La mise en œuvre de la Charte du PNR permettra à la Gâtine poitevine de tendre vers ce futur souhaité pour que ses ambitions deviennent réalité.



Crédit photo : V. Pegoraro/Département 79

3.2 UNE MOSAÏQUE DE QUALITÉ ET VIVANTE, SOCLE ET FUTUR DÉSIRABLE

Une mosaïque née de la diversité des richesses du territoire

Le terme mosaïque rappelle l'image que forme la Gâtine poitevine vue du ciel, avec son bocage, ses haies et ses cours d'eau : une mosaïque. Une mosaïque dans ce qu'elle a de plus beau, où chaque champ, chaque parcelle, constitue une tesselle, ces petits éléments qui la composent, avec l'eau et les haies pour ciment.

Mais cette idée de mosaïque va plus loin que la seule image aérienne de la Gâtine poitevine. Le grand nombre et la diversité des tesselles qui la constituent est à l'image de cette diversité qui caractérise la Gâtine poitevine : diversité de paysages, diversités des milieux naturels et des espèces, présence de l'eau sous diverses formes, diversité du patrimoine culturel, diversité de productions agricoles et des produits alimentaires, diversités de savoir-faire, diversité des acteurs… L'identité de la Gâtine poitevine ne repose ainsi pas sur un seul trait qui lui serait caractéristique – un massif montagneux, un marais, une forêt, un littoral, un fleuve… - mais sur toute cette diversité qui la définit et fait d'elle une véritable mosaïque territoriale. Bien que le bocage soit constitutif de l'identité de la Gâtine poitevine, elle ne saurait s'y résumer.

Une mosaïque de qualité et vivante

L'image de la mosaïque renvoie aussi à un tout dont la qualité ne se laisse pas forcément lire à l'échelle de chacun de ses éléments, mais qui les dépasse. Un tout où chaque pièce contribue à l'équilibre général, est complémentaire de ses voisines, se positionne dans le respect de chacune, bénéficie des pièces environnantes. Un ensemble où chaque élément est interconnecté à son voisin et qui invite à ce que cet ensemble soit lui-même connecté aux ensembles voisins, proches ou plus lointains. Ce qui se traduirait ici par une Gâtine poitevine riche de ses qualités, mais interconnectée et ouverte sur le monde.

Enfin l'idée de mosaïque nous rappelle que nombres d'entre elles ont traversé les siècles, voire des millénaires, sans voir leur qualité fondamentalement altérée. Elles sont fragiles certes, mais elles présentent également une forme de robustesse qui leur ont permis de traverser le temps. Effectivement, ce n'est pas parce que quelques tesselles manquent que la qualité globale est altérée. C'est le cas de nombre de mosaïques que nous admirons aujourd'hui. Et une tesselle manquante peut-être remplacée. Elle peut l'être sans urgence, la qualité d'ensemble n'étant pas altérée, en prenant le temps de lui substituer une nouvelle qui apportera sa propre contribution. Cette diversité qui caractérise la Gâtine poitevine lui confère ainsi une forme de robustesse, gage de résilience, adaptée aux incertitudes en cours et à venir. Et l'idée de prendre son temps n'est pas étrangère à certains acteurs de la Gâtine poitevine adeptes de la « benaise » attitude. Attitude où l'on prend son temps, paisiblement.

L'adjectif vivante renvoie à l'idée d'un territoire en évolution, qui n'est pas figé. Il renvoie également à l'idée d'un territoire où la vie est présente sous toutes ses formes, humaine, animale, végétale…, diversifiée, et où le territoire est propice à cette vie et à la biodiversité. En choisissant cet adjectif est également saisie la proposition de Baptiste Morizot de faire référence au vivant plutôt qu'à la nature ou à l'environnement[3]. L'environnement renvoie à l'idée de ce qui entoure les humains, les environne. La nature s'appréhende par opposition à la culture, culture qui est spécifique aux humains alors que la nature lui est extérieure, elle est ce qui n'est pas culture. Or nature et culture, activités humaines et environnement, sont très étroitement liés et la Gâtine poitevine en est une très bonne illustration, avec ses paysages qui sont la résultante des interactions entre les humains et la nature.

3.3 L'AMBITION POUR L'AVENIR DE LA GÂTINE POITEVINE : PRÉSERVER, PARTAGER, VALORISER, MOBILISER

Le choix de la transversalité, une réponse adaptée à la complexité des défis d'aujourd'hui

Parce que les territoires sont par nature complexes, parce que toutes leurs composantes sont en interaction, parce que les enjeux à relever sont multiples, les objectifs de la Charte sont nécessairement pluriels. La stratégie n'identifie ainsi pas un objectif prioritaire dont découleraient tous les autres, mais un ensemble d'objectifs, tous importants, se renforçant les uns les autres, en interaction. De la même manière, elle ne traite pas d'une succession de thématiques, abordées les unes après les autres, mais s'articule autour d'axes, d'orientations et de mesures traitées de manière transversale, permettant d'aborder sous des angles complémentaires les différentes composantes du territoire. Ainsi, c'est volontairement que le changement climatique (ses conséquences, les adaptations du territoire et les efforts à réaliser pour le limiter) est traité, en transversalité, dans l'ensemble des mesures et ne fait pas l'objet d'une mesure spécifique.

Une force de résilience et un dynamisme collectif assumés et mobilisés pour les générations futures

A travers l'ambition pour la Gâtine poitevine de maintenir cette mosaïque de qualité et vivante, l'objectif affiché est aussi de la transmettre avec toutes ses richesses - mais sans pour autant la mettre sous cloche - aux générations futures.

3 *Pour plus de détail se référer à l'ouvrage de Baptiste Morizot, Manières d'être vivant, Actes Sud, 2020*

Cette ambition, à l'image d'une clé de voute, repose sur 4 piliers complémentaires et en interaction, non hiérarchisés :

- La Gâtine en héritage ;
- La Gâtine en partage ;
- La Gâtine en mouvement ;
- La Gâtine mobilisée.

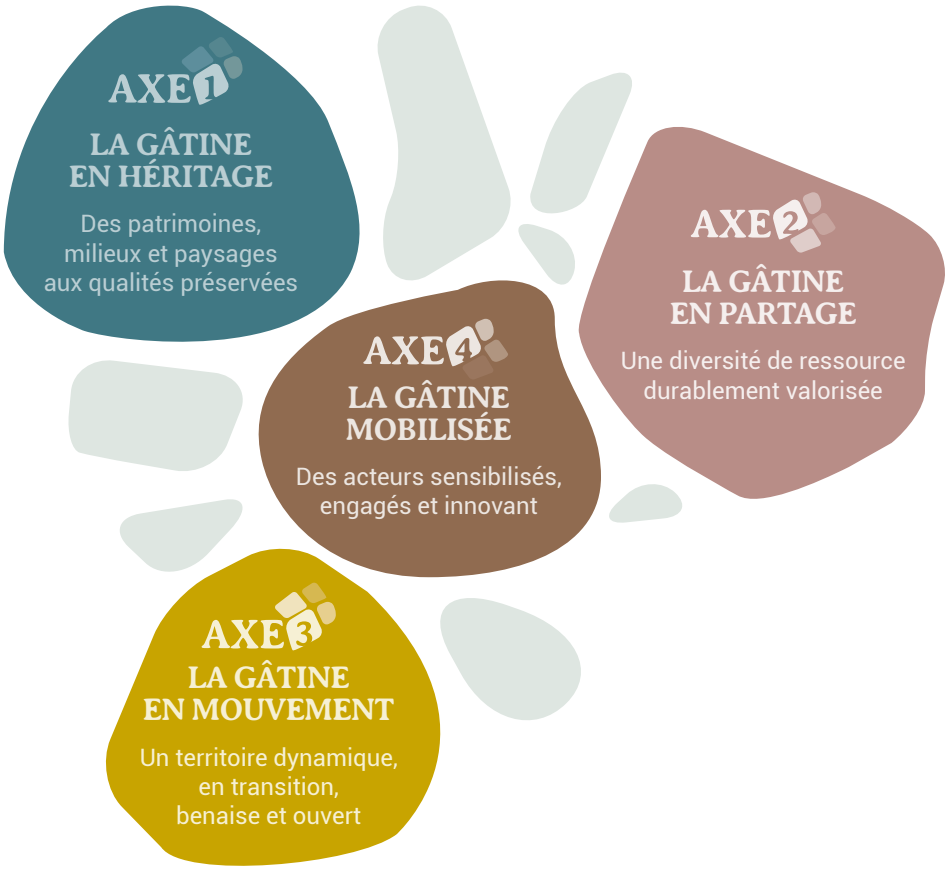

4 axes-piliers pour structurer la Charte et porter les valeurs PNR

Le cadre stratégique de la Charte **2027-2042** du PNR de Gâtine poitevine repose sur 4 axes-piliers. Chacun d'eux est décliné en orientations stratégiques spécifiques et en mesures opérationnelles. Ces dernières précisent les objectifs stratégiques et opérationnels de la Charte.

Les 4 axes-piliers sont déclinés en 11 orientations et un total de 30 mesures, en interactions entre elles et non hiérarchisées. Parmi les 30 mesures, 11 mesures sont identifiées comme **phares**.

La déclinaison des 4 axes-piliers en orientations et mesures est présentée ci-après. Les tableaux récapitulatifs permettent de mettre en correspondance les orientations et mesures de la Charte avec les thèmes du diagnostic. Les **mesures phares** sont identifiées par l'étoile dans les fiches mesures « ✡ ». Les dispositions ont été **priorisées**, afin d'identifier si elles relèvent du court (**disposition prioritaire : 3 ans**), moyen ou long terme. Cette hiérarchisation a permis d'aboutir au plan de financement prévisionnel triennal (en annexe) qui se base sur une série d'actions à mettre en œuvre dans les trois premières années de la Charte. Au regard de l'évolution du contexte, cette priorisation pourra évoluer, c'est en ce sens que seules les dispositions prioritaires à 3 ans sont identifiées dans la Charte.

AXE 1

LA GÂTINE EN HÉRITAGE

Préservons pour mieux transmettre

Sur ce premier pilier repose l'ambition d'avoir, en 2040, une Gâtine poitevine dont le patrimoine hérité a été préservé, voire enrichi, pour à son tour pouvoir être transmis avec toutes ses qualités aux générations à venir.

En 2040, la biodiversité et la qualité des milieux naturels de la Gâtine poitevine seront ainsi accrues. La complémentarité des milieux naturels, tant ordinaires que remarquables, la diversité des espèces présentes en Gâtine poitevine, confèrent au territoire une biodiversité d'une grande richesse. Cette biodiversité est néanmoins en 2023 sous pression, du fait des changements climatiques, des évolutions des pratiques agricoles, de l'urbanisation… et s'érode. Fruit des interactions entre les activités humaines et les milieux naturels, la biodiversité résulte d'un équilibre fragile. Cet équilibre sera en 2040 renforcé, bénéficiant à la biodiversité. La protection des milieux les plus remarquables, véritables réservoirs de biodiversité, leurs interconnexions, l'attention portée à la nature ordinaire auront renforcé la fonctionnalité écologique globale du territoire (et au-delà avec les territoires environnants) et avec elle la biodiversité.

Au-delà de la biodiversité c'est plus largement la qualité des milieux et de l'environnement de la Gâtine poitevine qui sera en 2040 préservée : les écosystèmes bocagers, l'eau et les milieux aquatiques, les sols et sous-sols ou encore les ciels étoilés. Cette préservation contribuera à faire de la Gâtine poitevine un territoire résilient vis-à-vis des changements climatiques, mais également un territoire dont l'environnement est favorable à la vie en bonne santé.

Les paysages sont le reflet des interactions entre les activités humaines - au premier rang desquelles l'agriculture - et les milieux naturels. En 2040, les paysages auront préservé leurs qualités : la densité du linéaire de haie dans le bocage, les multiples détails des secteurs de transition ou de vallée ou encore le patchwork des couleurs vives des plaines. La densité de haie sera de 100ml/ha à l'échelle du territoire. La qualité des paysages urbains aura contribué au renforcement de l'attractivité des centres des villes et des villages ainsi qu'à la fin de l'étalement urbain, dans un objectif de zéro artificialisation nette.

Les paysages de la Gâtine poitevine n'en seront pas pour autant figés, mais auront évolué dans un objectif de qualité et de valorisation de tous les détails qui constituent la richesse de cette mosaïque grandeur nature.

Enfin, sur ce premier pilier repose l'ambition d'un patrimoine culturel emblématique de Gâtine poitevine largement protégé en 2040. Ce patrimoine ne se limite pas au patrimoine monumental, mais concerne également la diversité du patrimoine vernaculaire ou urbain qui marque l'identité de la Gâtine poitevine tout en reflétant la richesse de sa géologie. Il ne se limite pas non plus au patrimoine matériel, mais inclut également le patrimoine immatériel, dans sa diversité, comme les savoir-faire ou la langue régionale du poitevin saintongeais.

A travers ce premier pilier, les générations actuelles s'engagent ainsi à transmettre aux générations futures cette mosaïque territoriale de Gâtine poitevine de grande qualité, dont ils ont hérité et dont ils auront également été les artisans.

4 enjeux prioritaires à préserver et protéger

Ce premier axe se décline en 4 orientations spécifiques.

- → La première orientation porte sur l'enjeu **biodiversité**, dans un objectif de la renforcer aux différentes échelles de territoire (1.1).
- → La seconde orientation porte plus largement sur l'ensemble des **milieux** naturels et de l'environnement avec l'objectif de préserver leur qualité (1.2).
- → La troisième orientation porte sur l'enjeu **paysage** et vise à préserver une diversité de paysages vivants, identitaires de la Gâtine (1.3).
- → La quatrième et dernière orientation de ce premier axe porte sur l'enjeu patrimoine culturel et a pour objectif de protéger le **patrimoine culturel**, maillon entre les générations (1.4).

1ère problématique, 1er défi : préserver et protéger en contexte complexe et en évolution

Ce premier axe de la Charte répond grandement, bien que non exclusivement, à la problématique de préservation des ressources et du patrimoine naturel, de maintien de la qualité des paysages, dans un contexte en évolution identifiée dans le chapitre sur les grands défis à relever (Cf. Partie 1, 1.3).

Orientations		Mesures	n°
Renforcer la **biodiversité** aux différentes échelles de territoire (1.1)	Phare	Protéger la diversité des **sites et des espèces remarquables** de Gâtine	1.1.1
	Phare	Préserver et restaurer **la fonctionnalité écologique** du territoire	1.1.2
Préserver la qualité des **milieux** et de l'environnement de la Gâtine (1.2)	Phare	Préserver les **écosystèmes bocagers** en maintenant l'élevage à l'herbe	1.2.1
		Protéger les **pépites géologiques** et la **géodiversité** vernaculaire	1.2.2
	Phare	Restaurer et préserver la qualité de **l'eau** et des **milieux aquatiques** d'un territoire tête de bassins	1.2.3
		Maintenir et améliorer la qualité du **ciel étoilé**	1.2.4
		Préserver un environnement favorable à la **santé**	1.2.5
Préserver une diversité de **paysages** vivants, identitaires de la Gâtine (1.3)	Phare	Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des **paysages** de Gâtine	1.3.1
		Maitriser l'évolution des **paysages urbanisés**	1.3.2
Protéger le **patrimoine culturel**, maillon entre les générations (1.4)		Protéger le p**atrimoine culturel matériel et immatériel** emblématique de la Gâtine	1.4.1



Crédit photo : M. Touraine

AXE 2

LA GÂTINE EN PARTAGE

Valorisons nos ressources

Sur ce second pilier repose l'ambition d'une Gâtine poitevine en 2040 à la fois soucieuse du bien vivre de ses habitants et résidents, mais également solidaire des territoires environnants ou plus lointains. D'une Gâtine poitevine dont les richesses et les ressources sont durablement partagées et valorisées, contribuant à maintenir vivantes certaines d'entre-elles, par les acteurs qui en ont hérité.

En 2040, le bouquet d'énergies renouvelables locales permettra à la Gâtine poitevine de tendre à couvrir ses propres besoins, voire davantage, et de devenir à terme à « énergie positive ». Cela implique un double défi : agir de front sur tous les secteurs émetteurs de gaz à effet de serre, tout en développant un mix d'énergies renouvelables permettant de couvrir les besoins résiduels. La production totale en 2040 couvrira au moins 90% des consommations. Ce développement pouvant impacter la fonctionnalité écologique du territoire, tout comme la qualité de ses paysages, une grande attention sera apportée à l'intégration environnementale et paysagère des infrastructures énergétiques développées.

Du fait de la responsabilité particulière que lui confère son positionnement en tête de bassins versants, la Gâtine poitevine portera, en 2040, une attention renforcée à ses ressources en eau, afin d'en garantir un usage solidaire à l'échelle des bassins versants. Le bon fonctionnement des milieux humides et aquatiques, par leur capacité de rétention et de restitution, permettra une gestion naturelle des ressources en eau, dans un contexte de changements climatiques, sans recours à de nouveaux aménagements. Les usages seront adaptés aux disponibilités des ressources du territoire, en solidarité avec l'aval et dans le souci du bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides.

Bien qu'étant un territoire très majoritairement agricole, la Gâtine poitevine voit une faible part de ses productions consommées localement. En 2040, cette part aura très significativement augmentée notamment dans la restauration hors domicile. Territoire nourricier, la Gâtine poitevine offrira ainsi à ses habitants et aux habitants des territoires environnants un panier diversifié de productions locales et de qualité. La préservation d'un maillage de fermes, le renouvellement réussi des générations d'agriculteurs et le développement de l'agroécologie, auront permis de relever ce défi tout en limitant les impacts négatifs des pratiques sur l'environnement et les paysages.

Ce second pilier porte également l'ambition d'accroitre la valeur ajoutée territoriale des activités économiques, c'est à dire d'une valeur ajoutée qui ne soit pas qu'économique, mais aussi sociale et environnementale, répondant aux besoins des habitants par ses emplois et services, tout en contribuant à valoriser ou protéger les ressources, les milieux naturels et les paysages. Il s'agit ainsi d'amplifier la dynamique d'une économie vertueuse pour le territoire, forte de son ancrage à la Gâtine poitevine et des synergies qui la constituent. Le nombre d'entreprises de Gâtine poitevine marquées « Valeurs Parc » en 2040 reflètera l'ampleur de cette dynamique.

La valorisation de ses richesses et ressources renforcera en 2040 la fréquentation touristique de Gâtine poitevine, par des résidents de proximité ou d'origines plus lointaines, adeptes d'un tourisme apaisé, de la « benaise » attitude d'un territoire préservé et de son offre diversifiée.

L'équilibre Homme-Nature, le cœur de mission des PNR

Ce deuxième axe se décline en 2 orientations.

- → La première orientation porte sur l'enjeu **ressources naturelles** et vise à les valoriser durablement et en solidarité (2.1).
- → La seconde orientation concerne les **activités économiques**, avec pour objectifs d'accroitre leur valeur ajoutée territoriale (2.2).

2e problématique, 2e défi : vivre et valoriser le territoire avec respect et équilibres

Ce deuxième axe de la Charte couvre largement, bien que non exclusivement, la problématique de la meilleure valorisation des ressources et du patrimoine local dans le respect des équilibres nécessaires et durables à trouver entre l'Homme et la Nature (Cf. Partie 1, 1.3).



Crédit photo : M. Touraine

Orientations		Mesures	n°
Valoriser durablement et en solidarité les **ressources naturelles** de la Gâtine (2.1)		Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive	2.1.1
		Garantir un usage de l'eau solidaire à l'échelle des bassins versants, dans un contexte de changement climatique	2.1.2
	Phare	Développer la production et la consommation de produits locaux diversifiés et de qualité et les valoriser au-delà de la Gâtine	2.1.3
Accroitre la valeur ajoutée territoriale des **activités économiques** de Gâtine (2.2)		Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager	2.2.1
	Phare	Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution	2.2.2
		Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine	2.2.3
		Renforcer les synergies entre les filières et leur ancrage à la Gâtine	2.2.4

AXE 3

LA GÂTINE EN MOUVEMENT

Dynamisons les transitions

L'ambition reposant sur ce troisième pilier est celle d'un territoire en mouvement, un territoire vivant par et pour ses actrices et ses acteurs, un territoire en évolution dans un monde en perpétuelle mutation, résilient aux crises.

Ce pilier porte l'ambition d'une Gâtine innovante, agile, « maline », qui fait le choix de la sobriété, de la frugalité de ses consommations dans un contexte de raréfaction des ressources, du besoin de les partager ou encore d'impacts négatifs liés à leur utilisation. Une sobriété choisie d'un territoire dont l'empreinte écologique est en 2040 limitée, d'un territoire mobilisé pour répondre localement aux défis planétaires du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité ou encore de la raréfaction de ressources. Ce pilier, complémentaire aux deux premiers, cible spécifiquement les consommations énergétiques, dans un objectif d'autonomie locale, les distances de déplacement, avec l'objectif d'aménager un territoire des courtes distances, et enfin les ressources foncières, dans l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN).

Ce pilier porte également l'ambition d'un territoire dont les ressources culturelles vivent et le font vivre, sont ouvertes sur le monde et facteur de convivialité. Un territoire dont la vie culturelle valorise ses richesses et spécificités, curieux et accueillant pour celles des autres, régionales ou plus lointaines. Un territoire dont le patrimoine bâti est préservé et valorisé tout en étant ouvert aux évolutions contemporaines. Une Gâtine poitevine dont la culture contribue en 2040 à son rayonnement.

Enfin, sur ce pilier repose l'ambition d'une Gâtine poitevine qui en 2040 a su s'adapter à des envies et des besoins d'une population en évolution. Besoins de mobilités alternatives à l'autosolisme, envies et besoins de services qui en 2040 ne sont plus ceux de 2023, et dont les habitants sont pour certains parties-prenantes, ou tout simplement envies, pour certains, de ralentir le rythme de vie.

Ce troisième pilier porte ainsi l'ambition des habitants de Gâtine poitevine de faire vivre la mosaïque territoriale dont ils ont hérité, d'y apporter leurs propres contributions, leurs touches personnelles, tout en maintenant la qualité d'ensemble, en veillant à ce que leurs modes de vie ne l'altèrent pas.

3 enjeux majeurs qui font bouger la Gâtine poitevine

Ce troisième axe se décline en 3 orientations.

- → La première orientation porte sur l'enjeu **territoire** et vise à renforcer la sobriété d'une Gâtine « maline » (3.1).
- → La seconde orientation porte sur l'enjeu **culture** et vise à faire vivre le territoire en mobilisant ses ressources culturelles (3.2).
- → La troisième et dernière orientation de ce troisième axe porte sur l'enjeu **population** et vise à adapter le territoire à des envies et des besoins d'une population en évolution (3.3).

3e problématique, 3e défi : s'organiser pour faciliter les grandes transitions et faire preuve de résilience

Ce troisième axe de la Charte répond, bien que non exclusivement, à la problématique de la mise en œuvre de grandes transitions identifiée dans le chapitre sur les grands défis à relever (Cf. Partie 1, 1.3).

Orientations		Mesures	n°
Renforcer la sobriété d'une **Gâtine** « maline » (3.1)	Phare	Maitriser les consommations énergétiques de Gâtine dans un objectif d'autonomie et de contribution locale au défi planétaire du changement climatique	3.1.1
		Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services pour des villes et villages attractifs	3.1.2
	Phare	Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier	3.1.3
Faire vivre le territoire en mobilisant ses **ressources culturelles** (3.2)	Phare	Maintenir le dynamisme culturel valorisant les ressources de Gâtine et d'ailleurs, contribuant à son rayonnement	3.2.1
		Valoriser un patrimoine bâti ouvert aux évolutions contemporaines	3.2.2
Adapter le territoire à des envies et des besoins d'une **population** en évolution (3.3)		Mailler le territoire de voies douces sécurisées et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle	3.3.1
		Offrir aux habitants qui le souhaitent un rythme de vie « benaise »	3.3.2
		Adapter les services avec et pour les habitants	3.3.3



Crédit photo : CC Parthenay-Gâtine

AXE 4

LA GÂTINE MOBILISÉE

Cultivons les synergies grâce au PNR

L'ambition reposant sur ce quatrième pilier a un statut un peu particulier : elle est pour partie au service des trois précédents. Elle est la condition sine qua non de leur effectivité. L'ambition, telle que décrite ci-avant, ne pourra demain devenir réalité sans une mobilisation de chacune et chacun – les collectivités, les associations, les entreprises, les habitants… – dans la dynamique. Le syndicat mixte du Parc seul n'a pas les moyens de cette dynamique. Les signataires de la Charte (les communes, intercommunalités, Département et Région) ainsi que l'Etat, constituent des alliés de poids, sans être non plus suffisants. Sans une implication forte de toutes et tous dans la mise en œuvre de la présente Charte, son ambition restera un vœu pieux….

Il s'agit donc de permettre la mobilisation de toutes et de tous. Un préalable indispensable étant de sensibiliser ou former toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, avec une attention particulière pour les plus jeunes. Les sensibiliser et les former aux enjeux du territoire, à ses richesses et spécificités, leur expliciter l'ambition pour l'avenir de la Gâtine poitevine, les objectifs de la Charte. Afin de leur permettre de bien comprendre les tenants et les aboutissants, pour en faire des actrices et des acteurs avertis, donc d'autant plus efficaces dans leur mobilisation. Cela impliquera aussi d'ici 2040 de poursuivre l'acquisition de connaissances sur le territoire - concernant notamment l'adaptation au changement climatique, l'évolution du bocage et de l'activité agricole, la quantité et la qualité de l'eau, ou encore le patrimoine naturel, historique et culturel - afin de continuer à les enrichir et permettre une information actualisée.

Afin que la mobilisation soit efficace il s'agit également de s'assurer de la cohérence d'ensemble des actions entreprises. Si chacun œuvre dans sa propre direction le risque est grand… de rester sur place. Cette ambition vise ainsi à assurer une plus grande cohérence dans les actions mises en œuvre – particulièrement par les signataires de la Charte – au service de l'ambition partagée. Une part de ces actions auront un caractère innovant, l'évolution des enjeux et besoins appelant des réponses nouvelles qu'il convient d'expérimenter. Et quoi de plus normal que de le faire au sein d'un territoire classé en PNR dont l'expérimentation est une de ses vocations.

Parce que la Gâtine poitevine ne fonctionne pas en vase clos, que des enjeux sont partagés avec les territoires environnants, avec d'autres PNR régionaux ou membres du réseau national des Parcs, l'ambition est également d'apporter des réponses cohérentes ou partagées au sein de ces réseaux.

Un axe-pilier central que le PNR veut réflexif

Ce quatrième et dernier axe se décline en 2 orientations. Comme évoqué, son statut est un peu particulier, dans le sens où la mobilisation des acteurs de la Gâtine poitevine est une condition indispensable à l'effectivité des 3 précédents piliers. Cet axe peut être considéré comme la clé de voûte de la Charte du PNR de Gâtine poitevine. Il porte en lui les valeurs des PNR et ce qu'on pourrait appeler la « méthode PNR ». Il ambitionne de coordonner, assembler, fédérer… les forces vives du territoire et d'ajouter de la valeur à leur action.

- → La première orientation porte sur l'enjeu **acteurs du territoire** et vise à accroitre les connaissances et mobiliser tous les acteurs du territoire (4.1).
- → La seconde orientation porte sur l'enjeu **action publique** et vise à renforcer les synergies et la cohérence de l'action collective (4.2).

4e problématique, 4e défi : l'enjeu PNR, grandeur nature et à l'épreuve du temps

Ce quatrième axe de la Charte couvre essentiellement la problématique de la fédération des acteurs autour de la Charte fondatrice du PNR de Gâtine poitevine identifiée dans le chapitre sur les grands défis à relever (Cf. Partie 1, 1.3).

Cultiver la culture PNR, la méthode PNR, les valeurs PNR, d'une part, et faire de la Gâtine poitevine un territoire reconnu à l'échelle nationale pour ses multiples valeurs intrinsèques et sa capacité à expérimenter et à améliorer les pratiques territoriales et le bien-être de ses habitants est peut-être l'un des plus ambitieux desseins du PNR car il est largement partagé et porté.



Crédit photo : Lionel Lacaille

Orientations		Mesures	n°
Accroitre les connaissances et mobiliser tous les a**cteurs du territoire** (4.1)		Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisibles les connaissances produites sur la Gâtine	4.1.1
		Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte	4.1.2
	Phare	Mettre les jeunes au cœur des attentions et de la mise en œuvre de la Charte	4.1.3
Renforcer les synergies et la cohérence de **l'action collective** (4.2)		Garantir la cohérence de l'action collective au service de l'ambition partagée	4.2.1
		Contribuer à la dynamique des réseaux des PNR locaux, régionaux et nationaux	4.2.2

4 LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

4.1 LA PORTÉE JURIDIQUE DE LA CHARTE ET LA RESPONSABILITÉ DE SES SIGNATAIRES ET PARTENAIRES

Volontaires pour s'engager et engagés pour agir : la force de la Charte de PNR

La Charte d'un PNR constitue un véritable projet de territoire, fondée sur la volonté d'engagement de tous les acteurs. Elle traduit la détermination des acteurs de contribuer à l'ambition et aux objectifs partagés pour l'avenir de la Gâtine poitevine. Elle se traduit par des engagements des différents signataires, collectivités et État, à respecter ou faire respecter la Charte, et à s'employer à la mettre en œuvre dans le cadre de leurs compétences respectives.

Au-delà des signataires, tous les acteurs du territoire sont mobilisés pour contribuer volontairement à la mise en œuvre de la Charte. Les ambitions et objectifs de la Charte ne sauraient en effet être atteints avec les seuls signataires, une mobilisation plus large d'acteurs est rendue nécessaire. Certains partenaires peuvent être particulièrement ciblés en fonction de la nature des mesures.

La Charte d'un PNR traduit le projet pour lequel s'engagent ses signataires, sur la base d'une adhésion volontaire. La Charte est un document de nature contractuelle, approuvée et co-signée par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, le Conseil départemental et le Conseil régional, puis adopté par décret. Aussi, l'ensemble des signataires sont liés par les objectifs de la Charte et les engagements qu'ils ont librement pris pour sa mise en œuvre. Ils s'engagent à appliquer les orientations et les mesures dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du PNR. Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc ne se substitue pas aux collectivités signataires de la Charte, dans l'exercice de leurs compétences propres qu'elles conservent (sauf transfert spécifique). La mise en œuvre de la Charte relève de la responsabilité de tous les acteurs du territoire, au premier rang desquels ses signataires.

La portée juridique de la Charte de PNR, une particularité bien encadrée

Bien que relevant d'un projet volontaire, non opposable aux tiers (c'est-à-dire ne pouvant pas s'adresser directement à des personnes physiques ou morales pour leur imposer des règles de fond ou de procédure), une Charte de PNR bénéficie cependant d'une portée juridique particulière concernant l'urbanisme, la circulation des véhicules terrestres à moteur en zone à enjeux et la publicité.

Concernant l'urbanisme, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et en l'absence de SCoT, les Plans locaux d'urbanisme (communaux et intercommunaux) doivent être compatibles - ou être rendus compatibles dans un délai de 3 ans - avec la Charte et le plan de Parc. Les SCoT, en application des dispositions de l'article L. 141-10 du code de l'urbanisme, doivent transposer les « dispositions pertinentes des Chartes de parcs naturels régionaux et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée, afin de permettre leur mise en œuvre dans les plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu et les cartes communales ». Les dispositions pertinentes pour les SCoT sont identifiées via le pictogramme « » et sont regroupées en annexe de la Charte.

A noter que, une Charte de PNR s'insérant dans une hiérarchie de documents de planification et d'aménagement du territoire, elle doit elle-même être compatible avec les règles et prendre en compte les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région dans laquelle le PNR s'inscrit.

Concernant la circulation des véhicules à moteur, la Charte doit nécessairement comporter une mesure qui énonce des règles générales d'encadrement de la circulation applicables à l'ensemble du territoire, à certaines zones du plan, notamment les plus écologiquement sensibles ou à certaines voies (cf. mesure 1.1.1, disposition 4). Il appartiendra ensuite aux maires de prendre, en application de l'article L. 2213-4 du code général des collectivités territoriales, des arrêtés qui reprennent et précisent ces règles sur le territoire de leur commune. Le préfet, en application de l'article L. 2215-3 du code général des collectivités territoriales, peut également intervenir par arrêté sur plusieurs communes du PNR.

Concernant la publicité, celle-ci est interdite en et hors agglomération à l'exception des gares et aéroport (articles L. 581-7 et L. 581-8 du code de l'environnement). Il peut être dérogé à cette interdiction par l'instauration d'un règlement local de publicité définissant des zonages, des règles et conditions de réintroduction de façon plus restrictive que la règlementation nationale. Sur le territoire d'un PNR, le règlement local de publicité peut autoriser la publicité



Crédit photo : Lionel Lacaille

lorsque la Charte contient des orientations ou mesures relatives à la publicité, après avis du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc. Concernant la Charte du PNR de Gâtine poitevine, une mesure est concernée, il s'agit de la mesure 1.3.2, disposition 5.

Ainsi, si les Chartes de PNR ne peuvent elles-mêmes imposer d'obligations aux tiers, il appartient bien aux collectivités publiques concernées de prendre les mesures et de mener les actions propres à assurer la réalisation des objectifs de la Charte et de mettre en œuvre les compétences qu'elles tiennent de façon cohérente avec les objectifs définis par la Charte, en complément des engagements portés par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc[4].

4.2 LE PLAN DE PARC

Le PNR de Gâtine poitevine en un coup d'œil

La Charte du PNR de Gâtine poitevine est complétée par un Plan de Parc, à l'échelle 1/70 000e, qui spatialise le projet de territoire et les mesures d'intervention. La localisation sur le plan des différents secteurs et sites où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le rapport de Charte est retenue en fonction des caractéristiques du territoire, et notamment de ses patrimoines et paysages, des enjeux inhérents et des objectifs fixés. Le plan caractérise les différents secteurs du territoire selon leur nature et leur vocation dominante.

Les éléments des dispositions traduits dans le Plan de Parc se retrouvent dans les fiches mesures grâce au pictogramme « P » et sont regroupés en fin de fiche mesure.

La lecture du plan est à faire en vis-à-vis du rapport de Charte. Le rapport se lit de manière linéaire, décliné par axes, orientations et mesures, alors que le plan apporte une vue d'ensemble du territoire et exprime de façon synthétique le projet à travers sa spatialisation. La légende est structurée selon le cadre stratégique de la Charte afin de faciliter les allers et retours entre la Charte et le plan.

Les stratégies territoriales, les priorités et les spécificités du PNR de Gâtine poitevine cartographiées

Ce plan traduit le projet pour la Gâtine poitevine, complète le rapport de Charte et facilite son appropriation, par une lecture spatiale des orientations et mesures. C'est un document de synthèse qui ne se substitue pas à la cartographie de détail présente dans le diagnostic territorial, auquel le lecteur est invité à se reporter pour une lecture thématique et plus détaillée de l'état des lieux du territoire.

4 *Jugement du conseil d'Etat (CE, sect., 8 fév 2012 Unicem de Rhône-Alpes, n°321219*

Afin de faciliter la lecture sans le surcharger, le plan est complété de six encarts portant sur des thématiques fortes de la Charte :

- → Les unités paysagères
- → Les continuités écologiques
- → Les zones de protection du patrimoine naturel et les zones potentielles
- → Les zones de sensibilité pour la circulation des véhicules terrestre à moteur
- → La densité de haies
- → Les secteurs de vigilance pour le développement éolien

A noter également que certaines mesures ne sont pas localisées sur le plan par souci de lisibilité ou parce qu'elles s'appliquent sur tout le territoire.

4.3 LA GOUVERNANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

84 communes classées par l'Etat et un PNR porté par une volonté locale et régionale fortes

L'émergence d'un projet de PNR nait de la concertation territoriale et s'appuie souvent en premier lieu sur l'échelon communal même si l'objet même d'un PNR est de se projeter collectivement à une échelle territoriale bien plus large et pertinente, tant du point de vue identitaire que des points de vue environnementaux et paysagers. Si aujourd'hui il existe une nouvelle répartition des compétences et des responsabilités entre collectivités, **les communes** restent souvent l'échelle de référence lors du classement en « Parc naturel régional ».

Rattaché à la compétence de **la Région**, le « Parc naturel régional » participe à sa politique territoriale en matière d'environnement et de développement durable. Il est porté par elle pour faire reconnaître la qualité du territoire et de son projet de développement fondé sur la mise en valeur et la préservation de ses patrimoines naturels, culturels et paysagers. Il est également un relai naturel des politiques publiques sur le territoire et il veille à leur cohérence.

Les engagements des cosignataires

L'Etat, par le classement des communes volontaires de la Gâtine poitevine et le classement en « Parc naturel régional », reconnait les valeurs et les ambitions du territoire et s'engage à se mobiliser aux côtés des autres signataires de la Charte et durant toute la durée du classement (15 ans).

En tant que cosignataire de la Charte, **l'Etat** contribue à sa mise en œuvre, à travers ses engagements, en mobilisant ses services et ses établissements publics. Il soutient les programmes d'actions du Parc et des partenaires qui concourent à la mise en œuvre de la Charte selon les disponibilités financières et les orientations nationales.

L'Etat s'engage à respecter et faire respecter la réglementation en vigueur dont il a la charge et veiller à la compatibilité entre ses engagements et les politiques publiques mises en œuvre au sein du PNR. Il partage avec le Syndicat mixte les données dont il dispose et le résultat des études intéressant le territoire ou la mise en œuvre de la Charte.

L'État s'engage, comme la loi lui impose, à solliciter le Parc pour tous les avis prévus au Code de l'environnement.

Le Ministère des armées s'engage à prendre en compte, autant que possible, les dispositions de la Charte. Ces dispositions ne peuvent toutefois pas conduire à remettre en cause les activités opérationnelles ou d'entrainement (terrestre, aérien ou maritime). Il en va de même pour le fonctionnement d'une installation ou d'un projet de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement répondant à un impératif de défense nationale et plus généralement l'exécution de la politique de défense, telle que définie par l'article L.1142-1 du code de la défense.

La Région, reconnait le PNR de Gâtine poitevine comme un territoire d'excellence, ayant une vocation d'exemplarité et d'innovation. La Région contribue à la mise en œuvre de la Charte selon ses engagements et compétences, ainsi que par le soutien aux programmes d'actions du Parc et des partenaires selon ses disponibilités financières et les orientations régionales. La Région veille à la cohérence de ses politiques publiques avec les orientations de la Charte et les engagements qui lui incombent.

Le Département contribue à la mise en œuvre de la Charte selon ses engagements et compétences, ainsi que par le soutien aux programmes d'actions du Parc et des partenaires selon ses disponibilités financières et les orientations départementales. Le Département veille à la cohérence de ses politiques publiques avec les orientations de la Charte et les engagements qui lui incombent.

Les communes et les communautés de communes s'engagent de manière active dans la mise en œuvre de la Charte à travers leurs engagements et compétences. Elles contribuent à la cohérence des politiques publiques menées à l'échelle du PNR. Elles ont vocation à être maîtres d'ouvrage d'un certain nombre d'actions, contribuant à la mise en œuvre de la présente Charte.

L'État et les collectivités adhérentes au Syndicat mixte s'engagent à décliner les orientations et les mesures de la Charte, dans l'exercice de leurs compétences, sur le territoire du PNR et en cohérence avec leurs politiques spécifiques. Ils s'engagent à respecter ce « devoir de cohérence » entre leurs engagements pris pour la mise en œuvre de la Charte, leurs actions et leurs financements.

Les collectivités adhérentes au Syndicat mixte du Parc et l'État donnent sa force et sa cohérence au PNR au travers de leurs engagements et des moyens financiers et humains dont ils dotent le Syndicat mixte. Cet engagement est essentiel dans la mesure où le Syndicat mixte n'a pas de recettes propres.

Les engagements de chaque partenaire sont déclinés plus précisément pour chacune des mesures de la Charte (cf. Partie 2) à la rubrique « Engagements des signataires ».

LE SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC

Cheville ouvrière du collectif engagé dans la mise en œuvre de la Charte du PNR

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc[5] rassemble les collectivités ayant approuvé la Charte du PNR de Gâtine poitevine. Il a pour mission de la mettre en œuvre en s'appuyant sur sa gouvernance et en mobilisant des services spécialisés dans les domaines qu'elle couvre.

Le Parc anime et coordonne le projet partagé qu'est la Charte du PNR de Gâtine poitevine. Il est chef de fil de certains engagements et partenaire pour d'autres. Il anime les réflexions collectives territoriales et assure les liens entre les parties prenantes et avec la population. La Charte est donc mise en œuvre par ses signataires et de nombreux partenaires volontaires, chacun mobilisé selon ses compétences et ses moyens.

Le Parc ne se substitue pas aux collectivités signataires de la Charte, à l'Etat ou aux autres organismes publics, dans l'exercice de leurs compétences propres ou prérogatives, sauf si celles-ci lui transfèrent des compétences.

Le Parc joue également un rôle d'« assembler » des politiques publiques conduites sur le territoire. En veillant à leur cohérence avec la Charte et entre elles, il favorise les synergies territoriales qui fondent l'identité du PNR de Gâtine poitevine.

Tantôt pilote, animateur-coordinateur ou partenaire, le Parc s'implique aux côtés des acteurs du territoire

Dans la mise en œuvre des mesures de la Charte du PNR de Gâtine poitevine, le syndicat mixte endosse différents rôles ou positionnements et met en œuvre les modes et modalités d'intervention qui conviennent le mieux aux projets. Le Parc est tantôt :

- → **Pilote** : le Parc porte en propre certaines actions, en organisant, avec les autres acteurs concernés, les modalités de l'action commune ;
- → **Animateur** : le Parc sensibilise, informe, éduque, propose, mobilise, réunit, coordonne, crée et anime des réseaux d'acteurs, développe des partenariats locaux et en dehors du PNR, s'inscrit lui-même dans des réseaux ou encore contribue à faire émerger des solutions aux éventuelles difficultés liées à la réalisation de certaines actions ;
- → **Partenaire** : le Parc s'associe aux projets menés par ses partenaires dès lors qu'ils s'inscrivent dans les orientations de la Charte.

Le Parc s'implique particulièrement dans le développement des expérimentations et innovations. Du fait de l'accélération des changements, de l'apparition continue de nouveaux enjeux, mais également au regard de la volonté exprimée dans la Charte d'engager de nouvelles dynamiques, des innovations sont indispensables. Pour les innovations évaluées comme positives, toutes ne le seront pas, et c'est bien l'intérêt de l'expérimentation que de pouvoir tester des solutions qui ne seront pas toutes amenées à se développer, elles pourraient ensuite être déployées par les collectivités (ou autres partenaires) dans le cadre de leurs compétences.

5 *Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc est aussi nommé « Le Parc » dans la présente Charte, à distinguer de l'appellation « PNR » qui désigne le territoire.*

LA GOUVERNANCE DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC

Mettre en œuvre la décision collective et animer les délibérations

La gouvernance du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc implique différentes instances. Ces dernières doivent, d'une part, faciliter la réalisation des engagements de chaque signataire et, d'autre part, en assurer le pilotage politique et technique, en lien étroit avec les acteurs du territoire (collectivités, organisations socio-professionnelles, associations, habitants, …).

Le PNR ne pouvant pas se résumer au seul Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc, le succès de la mise en œuvre de la Charte repose sur l'implication et les engagements des signataires. C'est le sens de l'engagement collectif des signataires dans la mise en œuvre de la Charte et de l'adhésion au Syndicat mixte. La gouvernance partagée entre le Conseil régional, le Conseil départemental, les collectivités locales et l'État est un élément déterminant de la réussite du PNR.

Les instances décisionnelles sont représentatives des signataires de la Charte. Elles se composent de :

- → **Un Comité syndical** composé de délégués représentants le Conseil régional, le Conseil départemental, les communes et les EPCI, il prend en charge l'ensemble des décisions relevant de l'activité du Syndicat mixte ;
- → **Un Bureau syndical** composé du ou de la Président.e, des Vice-président.e.s et des membres élus par le Comité syndical et qui agit par délégation de ce dernier pour la mise en œuvre des décisions du Comité syndical.

Consulter, concerter, débattre… largement pour enrichir la décision

Les instances décisionnelles sont complétées par des **instances de concertation** ou de consultation :

- → **Des Commissions thématiques**, dont certaines sont transversales, réunissant des élus et non élus, qui proposent des orientations ou des actions aux instances décisionnelles ;
- → **Un Conseil scientifique et prospectif** : pluridisciplinaire, il est composé de personnalités reconnues, chercheurs et experts, œuvrant dans les domaines en lien avec les missions des PNR. Il est chargé d'apporter son expertise aux instances délibératives du Syndicat mixte du Parc dans la mise en œuvre de la Charte. Intervenant à la demande ou sur auto-saisie, il est mobilisé en accompagnement, conseil, expertise, recherche ou pédagogie selon la nature des sujets. Il est également impliqué dans le suivi et les évaluations à mi-parcours et finale de la mise en œuvre de la Charte. Il intervient également particulièrement dans le suivi et l'évaluation des expérimentations. Le Conseil scientifique est également le garant, par sa capacité d'expertise et d'alerte, de la bonne prise en compte des enjeux de long terme dans la mise en œuvre de la Charte ;
- → **Un Grand conseil**, issu de la période d'élaboration de la Charte, regroupant des acteurs socio-économiques et des élus de Gâtine poitevine, il est associé aux travaux de réflexion des instances décisionnelles ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte. Le Grand conseil peut également être sollicité pour apporter son expertise citoyenne ou mobiliser ses réseaux lors de la mise en œuvre de dispositions particulières ;
- → **L'Assemblée des maires des Communes et des présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)**, elle permet un lien étroit entre le Syndicat mixte du Parc et les collectivités de Gâtine poitevine et facilite l'implication de ces dernières dans la mise en œuvre de la Charte.

L'expérimentation et l'innovation, la plus-value du PNR au service du territoire et des réseaux

Le Syndicat mixte du Parc expérimentera également la mise en place d'une **Cellule des innovations**. Au regard du besoin d'innovations, la création d'une cellule dédiée semble opportune. Cette cellule réunie des membres dotés d'une ouverture et d'une sensibilité marquée pour le développement durable, la transition, d'un sens de la créativité et de l'innovation, que ce soit à titre individuel, dans leur façon de vivre, ou bien dans une entreprise ou au sein d'une association. Les créateurs, artistes et entrepreneurs y trouvent naturellement leur place. Leur intégration au sein de différents réseaux, leur capacité à les mobiliser, leur volonté de penser ensemble et, enfin, leur ouverture aux innovations plus qu'aux solutions toutes faites motivent leur présence au sein de la cellule. La vocation de cette cellule est de proposer des expérimentations et des innovations. Ses membres et leurs réseaux sont impliqués dans leur mise en œuvre ainsi que leur suivi et évaluation. Cette cellule des innovations fera elle-même l'objet d'un suivi et d'une évaluation afin de pouvoir conclure sur sa pérennisation dans le temps.

4.4 L'ÉVALUATION DE LA CHARTE ET L'OBSERVATION DU TERRITOIRE

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte

La Charte du PNR de Gâtine poitevine porte un projet de territoire ambitieux, mis en œuvre collectivement par les différents signataires. Il importe donc de partager des outils de suivi et d'évaluation afin de s'assurer de sa bonne mise en œuvre et de ré-orienter, le cas échéant, les mesures arrêtées.

Le dispositif du PNR assure 2 types de suivis à l'aide de 3 catégories d'indicateurs :

- → Le suivi de l'évolution du territoire à l'aide d'**indicateurs d'état** : renseignés à l'échelle des axes, ils permettent de suivre l'**évolution du territoire** sur les thématiques en lien avec les objectifs des orientations et mesures concernées. Ils donnent la valeur de référence à partir de laquelle seront calculées les évolutions à court, moyen ou long terme. Ils sont actualisés selon la disponibilité des bases de données sources et selon les besoins d'observation. Le présent dispositif compte 33 indicateurs d'état (voir tableau ci-après).
- → Le suivi de la mise en œuvre de la Charte à l'aide d'**indicateurs de réalisation** : renseignés à l'échelle de chacune des mesures, ils permettent de suivre l'avancée de la **mise en œuvre de la Charte** et permettent d'**apprécier l'efficacité opérationnelle** des actions. La plupart de ces indicateurs sont actualisés annuellement pour garantir une observation continue. Le présent dispositif compte 64 indicateurs de réalisation pour suivre les 30 mesures de la Charte, soit environ 2 indicateurs par mesure (cf. tableau de bord en annexe + liste d'indicateurs dans chaque mesure).

L'évaluation des 11 mesures phares

- → **Des indicateurs d'impact spécifiques aux mesures phares de la Charte**

Le dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte est complété par un ensemble d'indicateurs spécifiquement rattachés aux mesures phares. Ils contribuent à l'analyse des impacts (à moyen ou long terme) des actions mises en œuvre pour répondre aux objectifs de chacune des mesures phares. Ils sont essentiellement composés d'indicateurs d'état (voir ci-avant) sélectionnés spécifiquement pour le suivi de ces mesures mais leur analyse pourra également s'appuyer sur les réalisations observées au fil de l'eau.

La plupart des indicateurs d'impact choisis par le PNR bénéficient d'une valeur initiale et d'une valeur cible à atteindre en fin de Charte. Elaborées à partir de l'état « zéro » et du diagnostic de territoire, les valeurs initiales de ces indicateurs serviront de référence et permettront d'apprécier, en fin de Charte, la réussite à long terme des stratégies conduites sur le territoire du PNR.

Les valeurs cibles identifiées pour chaque indicateur d'impact correspondent aux objectifs stratégiques fixés lors des réunions de concertation et des séances de travail sur l'élaboration du projet de Charte.

Ex. : « Part des massifs couverts par un document de gestion durable forestier : valeur initiale = 35.5% et valeur cible = 61 % »

11 questions évaluatives relatives aux 11 mesures phares

L'évaluation des 11 mesures phares de la Charte s'appuie sur 11 questions évaluatives élaborées collectivement lors des réunions de concertation. Ces questions évaluatives ont été identifiées pour permettre d'évaluer l'impact de la Charte durant la période de classement et pour saisir les évolutions durables et les changements globaux. Pour chacune des questions évaluatives, de 2 à 4 indicateurs d'impacts sont mobilisés (cf. mesures + tableau de bord en annexe).

Liste des questions évaluatives et mesures phares correspondantes :

- → Les espèces patrimoniales et les sites remarquables sont-ils protégés ? (mesure 1.1.1)
- → Les fonctionnalités écologiques sont-elles préservées et restaurées ? (mesure 1.1.2)
- → Les écosystèmes bocagers sont-ils préservés ? L'élevage à l'herbe est-il maintenu ? (mesure 1.2.1)
- → La qualité de l'eau et des milieux aquatiques a-t-elle été préservée et restaurée ? (mesure 1.2.3)
- → La diversité et la qualité des paysages ont-elles été maintenues et préservées ? (mesure 1.3.1)
- → La consommation de produits locaux de qualité s'est-elle développée grâce à une production diversifiée et de qualité ? (mesure 2.1.3)
- → Les filières agricoles et forêt-bois ont-elles accru leur valeur ajoutée économique ? (mesure 2.2.2)
- → Le territoire a-t-il réussi à maitriser les consommations énergétiques ? (mesure 3.1.1)
- → Les nouvelles formes architecturales et urbaines sont-elles économes en foncier ? (mesure 3.1.3)
- → Le dynamisme culturel de la Gâtine a-t-il été maintenu ? (mesure 3.2.1)
- → Les jeunes sont-ils au cœur de la mise en œuvre de la Charte ? (mesure 4.1.3)

Le tableau de bord, les contributions collectives et bilans évaluatifs partagés

L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte, conduite dans un objectif d'amélioration continue, associe les instances de gouvernance du PNR. Les analyses et conclusions issues du suivi et de l'évaluation y sont débattues et les résultats sont largement diffusés aux habitants du territoire.

Le Parc anime le dispositif d'évaluation et d'observation, centralise les indicateurs dans le tableau de bord qui offre une vue d'ensemble et en coordonne l'actualisation. Il est actualisé annuellement et les résultats sont valorisés dans le rapport d'activités du Parc ainsi que lors des bilans évaluatifs périodiques (mi-parcours et final) ou thématiques. Le tableau de bord est mutualisé et mis à disposition de l'ensemble des signataires de la Charte et, plus largement, de l'ensemble des partenaires mobilisés dans la mise en œuvre de la Charte.

L'observation de l'évolution du territoire et de la plus-value PNR à travers les mesures-phares

Grâce à son dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte et d'observation de l'évolution du territoire, le PNR sera en mesure d'analyser l'impact de sa Charte et sa plus-value sur le territoire.

Au fil de l'eau, il sera à même de rendre compte, en toute transparence, des progrès ou des difficultés rencontrées et il pourra, le cas échéant, améliorer ou réorienter les projets.

Lors des bilans évaluatifs périodiques, notamment le bilan à mi-parcours de la Charte et le bilan final, le PNR et ses partenaires étudieront l'impact de la mise en œuvre des mesures phares sur le territoire et les résultats seront partagés avec la population qui pourra également contribuer à l'analyse en fin de Charte et lors de la révision.

La démarche évaluative du PNR permettra aux cosignataires de la Charte et à leurs partenaires d'estimer collectivement les changements durables et globaux engagés en Gâtine poitevine, d'apprécier la plus-value PNR dans les domaines à forts enjeux et de débattre à nouveau, en fin de classement, des stratégies territoriales à défendre demain.

Indicateurs d'état mobilisés pour suivre l'évolution du territoire du PNR de Gâtine poitevine (tableau ci-après).

(NB : les indicateurs de réalisation et les indicateurs d'impact sont à retrouver dans les fiches mesures)

INDICATEURS D'ÉTAT	VALEUR INITIALE
AXE 1 - LA GÂTINE EN HÉRITAGE	
Part du territoire en aires protégées : - Ensemble des protections - Protection forte	Ensemble des protections : 14,55% Protection forte : 0,18%
Densité de haies par hectare (ml/ha) : - Sur l'ensemble du PNR - En zone de bocage dense	Ensemble du PNR : 84 ml/ha Zone de bocage dense : 99 ml/ha
Part de la surface agricole utile dédiée à l'élevage (ovin/bovin)	63.5 %
Nombre de kilomètres de haies protégées dans les documents d'urbanisme	10.202 km (hors CdC Airvaudais - Val du Thouet)
Nombre de points noirs paysagers du territoire	En cours
Part des cours d'eau : - En bon état écologique - En état écologique moyen	En bon état écologique : 6% En état écologique moyen : 39%
Part du territoire soumis à une pollution lumineuse	*En cours*
Nombre de monuments historiques inscrits ou classés	102
Nombre d'actions, évènements, opérations, intégrant la langue régionale	*En cours*
AXE 2 - LA GÂTINE EN PARTAGE	
Part des exploitations en agriculture biologique	10.8 %
Part des massifs couverts par un document de gestion durable forestier	35.5 %
Nombre de GWh produits en EnR sur le territoire	762 GWh
Nombre d'emplois total sur le territoire	23 405
Surface moyenne des exploitations agricoles	81,4 ha
Linéaire d'itinéraires de randonnée qualifiés	2375.77 km
Nombre de lits en hébergements touristiques	5019 (2025)
AXE 3 - LA GÂTINE EN MOUVEMENT	
Emissions de GES	1453 ktCO2éq
Consommation énergétique finale du territoire (par secteurs)	Industrie (hors énergie) : 35.3% Transport routier : 29.3% Résidentiel : 19.3% Tertiaire et Agriculture : 16.1%
Part du territoire en surface artificialisée	6.80 %
Nombre de communes ayant au moins un commerce ou service	84
Nombre de bénévoles sur un échantillon d'associations	623
Nombre de lieux d'accès à la culture (bibliothèque, cinéma, résidences, musées, ...)	100
Nombre des festivals itinérants	5
Population du territoire	69187
Nombre de communes ayant plus de 20 services	19
Nombre de communes desservies en transports solidaires	*En cours*
AXE 4 - LA GÂTINE MOBILISÉE	
Indice de jeunesse	0,62
Nombre d'abonnés aux réseaux sociaux du Parc	Facebook : 1300
Nombre d'articles de presse évoquant le PNR (/an)	8
Consultation des observatoires en ligne et de l'atlas cartographique	650
Nombre de conventions de partenariat signées (/an)	1
Nombre d'avis rendus par le Conseil Scientifique et Prospectif	3
Nombre d'habitants impliqués dans des projets de science participative	*En cours*

PARTIE 2

LE PROJET STRATEGIQUE ET OPÉRATIONNEL



Crédit photo : Lionel Lacaille

AXE 1

LA GÂTINE EN HÉRITAGE

Des patrimoines, milieux et paysages aux qualités préservées 53

ORIENTATION 1.1 : Renforcer la biodiversité aux différentes échelles de territoire

1.1.1 Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine 56

1.1.2 Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire 63

ORIENTATION 1.2 : Préserver la qualité des milieux et de l'environnement de la Gâtine

1.2.1 Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe.. 71

1.2.2 Protéger les pépites géologiques et la géodiversité vernaculaire 81

1.2.3 Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins 87

1.2.4 Maintenir et améliorer la qualité du ciel étoilé de Gâtine..... 96

1.2.5 Préserver un environnement favorable à la santé 101

ORIENTATION 1.3 : Préserver une diversité de paysages vivants, identitaires de la Gâtine

1.3.1 Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine ... 107

1.3.2 Maitriser l'évolution des paysages urbanisés 113

ORIENTATION 1.4 : Protéger le patrimoine culturel, maillon entre les générations

1.4.1 Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine 120

AXE 2

LA GÂTINE EN PARTAGE

Une diversité de ressources durablement valorisées ... 127

ORIENTATION 2.1 : Valoriser durablement et en solidarité les ressources naturelles de la Gâtine

2.1.1 Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive 130

2.1.2 Garantir un usage de l'eau solidaire à l'échelle des bassins versants, dans un contexte de changement climatique..... 137

2.1.3 Développer la production et la consommation de produits locaux diversifiés et de qualité et les valoriser au-delà de la Gâtine.....143

ORIENTATION 2.2 : Accroitre la valeur ajoutée territoriale des activités économiques de Gâtine

2.2.1 Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager 149

2.2.2 Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution..... 154

2.2.3 Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine 161

2.2.4 Renforcer les synergies entre les filières et leur ancrage à la Gâtine 167

AXE 3

LA GÂTINE EN MOUVEMENT

Un territoire dynamique, en transition, « benaise » et ouvert..... 173

ORIENTATION 3.1 : Renforcer la sobriété d'une Gâtine « maline »

3.1.1 Maitriser les consommations énergétiques de Gâtine dans un objectif d'autonomie et de contribution locale au défi planétaire du changement climatique 176

3.1.2 Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services pour des villes et villages attractifs 182

3.1.3 Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier 187

ORIENTATION 3.2 : Faire vivre le territoire en mobilisant ses ressources culturelles

3.2.1 Maintenir le dynamisme culturel valorisant les ressources de Gâtine et d'ailleurs, contribuant à son rayonnement 194

3.2.2 Valoriser un patrimoine bâti ouvert aux évolutions contemporaines..... 199

ORIENTATION 3.3 : Adapter le territoire à des envies et des besoins d'une population en évolution

3.3.1 Mailler le territoire de voies douces sécurisées et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle 203

3.3.2 Offrir aux habitants qui le souhaitent un rythme de vie « benaise » 208

3.3.3 Adapter les services avec et pour les habitants..... 213

AXE 4

LA GÂTINE MOBILISÉE

Des acteurs sensibilisés, engagés et innovant..... 219

ORIENTATION 4.1 : Accroitre les connaissances et mobiliser tous les acteurs du territoire

4.1.1 Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisibles les connaissances produites sur la Gâtine 222

4.1.2 Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte..... 226

4.1.3 Mettre les jeunes au cœur des attentions et de la mise en œuvre de la Charte 231

ORIENTATION 4.2 : Renforcer les synergies et la cohérence de l'action collective

4.2.1 Garantir la cohérence de l'action collective au service de l'ambition partagée 236

4.2.2 Contribuer à la dynamique des réseaux des PNR locaux, régionaux et nationaux 242



Crédit photo : C. Lambert

AXE 1

LA GÂTINE EN HÉRITAGE

DES PATRIMOINES, MILIEUX ET PAYSAGES AUX QUALITÉS PRÉSERVÉES

AXE 1

LA GÂTINE EN HÉRITAGE

DES PATRIMOINES, MILIEUX ET PAYSAGES AUX QUALITÉS PRÉSERVÉES

PRÉSERVONS POUR MIEUX TRANSMETTRE

L'ambition du PNR, dans ce 1er axe stratégique de la Charte, est de s'appuyer sur la génération actuelle d'acteurs et d'habitants pour protéger, mettre en valeur et transmettre aux générations futures un territoire aux richesses préservées qui reflète l'identité de la Gâtine poitevine.

4 THÉMATIQUES MAJEURES : BIODIVERSITÉ, EAU ET MILIEUX, PAYSAGES ET PATRIMOINE CULTUREL

> 4 orientations basées sur la préservation et la protection

ORIENTATION 1.1 : RENFORCER LA BIODIVERSITÉ AUX DIFFÉRENTES ÉCHELLES DE TERRITOIRE

Afin de préserver et de protéger au mieux la biodiversité remarquable et la biodiversité du quotidien, le PNR s'efforcera d'organiser et d'accompagner une approche globale et écosystémique respectant les fonctionnalités écologiques et les échelles d'intervention.

ORIENTATION 1.2 : PRÉSERVER LA QUALITÉ DES MILIEUX ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA GÂTINE

En s'appuyant sur des actions de protection, de restauration, de gestion intégrée et durable des milieux et des ressources naturelles et sur des actions de sensibilisation et d'adaptation des pratiques pour réduire les impacts environnementaux, le PNR et ses partenaires œuvreront pour la qualité et la santé de l'Homme comme de la Nature.

ORIENTATION 1.3 : PRÉSERVER UNE DIVERSITÉ DE PAYSAGES VIVANTS, IDENTITAIRES DE LA GÂTINE

Les paysages, façonnés au fil des siècles par la nature et les activités humaines constituent l'héritage que la Gâtine poitevine veut transmettre aux générations futures. Leur qualité et leur diversité devront donc être maintenues grâce au PNR et à sa capacité de renforcement des cadrages comme des actions.

ORIENTATION 1.4 : PROTÉGER LE PATRIMOINE CULTUREL, MAILLON ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Le patrimoine culturel, tant matériel qu'immatériel (l'architecture locale, les savoir-faire et la langue régionale), sera également au cœur des projets des signataires de la Charte afin d'être préservé et mis en valeur et afin de porter et de transmettre l'identité même de la Gâtine poitevine.

AGIR EN CONTEXTE COMPLEXE ET EN ÉVOLUTION

10 mesures opérationnelles dont **5** mesures phares

Suivies et évaluées grâce à **22** indicateurs de réalisation

14 indicateurs d'impact

AGIR EN COHÉRENCE ET ÉLABORER DES CADRES COLLECTIFS

47 dispositions identifiées (actions et modalités d'action) dont **21** dispositions prioritaires

170 engagements pris par les signataires de la Charte

56 partenaires d'ores et déjà identifiés

ORIENTATION 1.1

Renforcer la biodiversité aux différentes échelles de territoire

MESURE 1.1.1
PROTÉGER LA DIVERSITÉ DES SITES REMARQUABLES ET DES ESPÈCES PATRIMONIALES DE GÂTINE

CONTEXTE

L'Etat s'est doté de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) qui ambitionne de protéger 30% du territoire national en 2030, dont 10% en protection forte. En Gâtine poitevine, l'ensemble des aires protégées représente 14,55 % du territoire et les aires de protection fortes, représentent 3,1 km², soit 0,18% du territoire (en dessous de la moyenne régionale à 0,5%). Le Parc a une responsabilité quant à la création, la préservation et la gestion des sites remarquables et des espèces patrimoniales.

L'enjeu écologique du PNR est majeur puisque, situé à l'extrémité Sud du Massif armoricain, le territoire se trouve au niveau d'un corridor d'intérêt national permettant la connexion des deux principaux espaces bocagers français que sont le Massif armoricain et le Massif central. On y retrouve ainsi l'un des rares espaces naturels consacrés à la protection d'un paysage bocager en France : la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Bocage des Antonins.

Le Parc est encadré au Nord-Est et au Sud par les plaines céréalières du thouarsais et du niortais. Ces plaines ainsi que les plans d'eau répartis en Gâtine sont eux aussi considérés comme réservoirs de biodiversité et présentent un intérêt national de par leur proximité avec un couloir de migration aviaire. L'importance au niveau régional des nombreux milieux humides, situés en amont de grands cours d'eau comme le Thouet ou l'Autize est soulignée. Ils sont, d'ailleurs, désignés comme réservoirs d'une grande diversité écologique et les vallées sont reconnues comme corridors écologiques.

Le Gâtine est un territoire rural qui se compose d'une mosaïque fine de milieux, puisqu'elle associe les milieux naturels et agricoles. L'absence d'espèces parapluie sur le territoire, la perte de diversité des milieux et espèces, ainsi que l'intensification des pratiques agricoles sont les enjeux du patrimoine naturel de la Gâtine poitevine. Le maintien d'une activité d'élevage permettrait de protéger la biodiversité principalement diffuse sur le PNR qui devra imaginer les outils de protection adaptés à cette spécificité.

La réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) en action de préfiguration du projet de PNR a mis en lumière des connaissances sur la diversité des richesses naturelles par l'étude des oiseaux, chauves-souris, amphibiens, du bocage et des forêts du territoire. Ce travail est complété par les prospections menées sur les sites protégés et lors d'actions d'inventaires plus ponctuelles. L'Atlas étaie l'enjeu de notre territoire qui est le maintien d'une biodiversité considérée comme ordinaire et donc peu prise en compte par les outils de protection mais protégée indirectement par les sites existants.

Les milieux protégés
Projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine

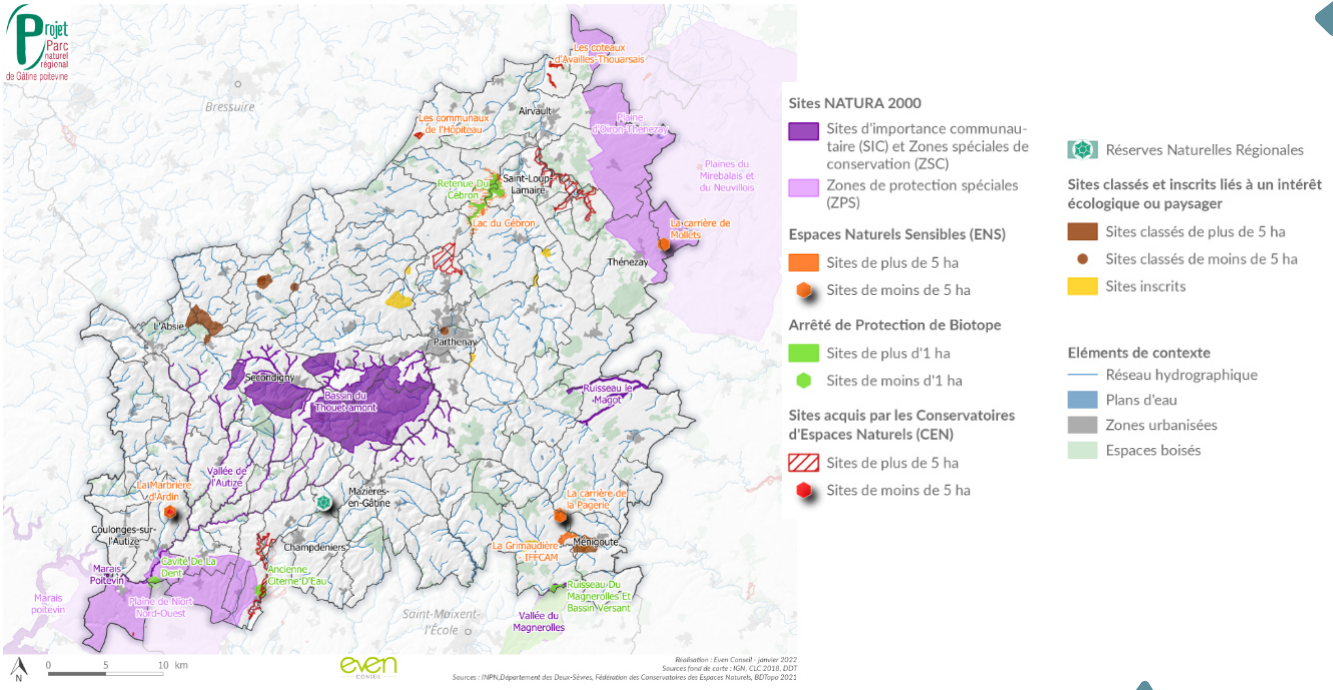

Carte des espaces protégés, diagnostic du projet de PNR de Gâtine poitevine, 2022

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Fédérer les acteurs de la Nature au service d'un Observatoire du Patrimoine Naturel dynamique.
- → Déployer des outils de protection adaptés au territoire et atteindre un niveau de protection forte sur 2% du périmètre et coordonner les acteurs compétents.
- → Accompagner les communes concernées dans leurs démarches de réglementation de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels à enjeux.

DISPOSITIONS

1) Fédérer les acteurs de la nature pour créer et animer l'Observatoire du Patrimoine Naturel

3 ANS

A l'échelle du territoire, le patrimoine naturel est étudié de manière inégale. Le travail d'état initial des connaissances sur la biodiversité de Gâtine a permis de rassembler un grand nombre de connaissances qui doivent être complétées, analysées, renouvelées et partagées à l'échelle du PNR.

- Créer et animer une instance de travail et de suivi de l'Observatoire du Patrimoine Naturel, composée des acteurs experts naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels.
- Etudier la vulnérabilité des milieux naturels face au changement climatique dont l'accroissement du risque incendie (feux de cultures, de haies).
- Mettre en place un suivi des sites de protection et d'inventaires afin d'étudier leur évolution, en lien avec les associations naturalistes et les gestionnaires d'espaces naturels.
- Engager une stratégie pour attirer des équipes et projets de recherches afin de mieux faire connaître et reconnaître la Gâtine comme une territoire de référence au niveau national du « socio-écosystème bocage ».
- Développer les sciences participatives : poursuivre et maintenir les actions en cours, puis favoriser la participation des habitants et des volontaires en réalisant des partenariats avec les associations naturalistes pour proposer des campagnes de recensement participatives grâce à leur réseau de bénévoles.
- Diffuser et partager les données brutes et analysées de l'Observatoire auprès des acteurs nationaux et locaux dans le but de faire de la biodiversité un préalable à tout projet et à toutes les échelles.

2) Renforcer la protection des sites et espèces remarquables et utiliser les différents leviers opérationnels

Actuellement, 14,55% de la surface du PNR sont couverts pas une zone de protection. Cependant, longtemps considérés comme ordinaires, les milieux et espèces composant la Gâtine sont fragilisés, notamment avec le déclin du bocage et de la faune associée. Le PNR a identifié les Zones d'Étude pour les Aires Protégées (ZEAP) pour contribuer à la Stratégie Nationale des Aires Protégés (objectif : 2% en zone de protection forte) et développer des outils de conservation adaptés à la Gâtine poitevine.

- Augmenter la surface de protection forte en s'appuyant sur les espaces naturels éligibles au cas par cas à la reconnaissance « Zone de Protection Forte » couvrant plus de 2 681 ha du territoire.
- Assurer la protection des espèces sensibles pour lesquelles le territoire à une responsabilité de par leur statut établi dans les listes et les études produites par les naturalistes du département (exemples : Oiseaux (forestiers, bocagers et migrateurs), Chiroptères, Amphibiens et Reptiles, espèces aquatiques, Mammifères terrestres, Odonates, Hétérocères, Orthoptères et Rhopalocères).
- Elaborer une stratégie pour les aires protégées en se basant sur l'identification des Zones d'Etude pour les Aires Protégées (ZEAP*) (30 zones couvrant 17 388 ha, voir méthodologie SNAP en annexe et le plan de parc) par des études naturalistes, la mobilisation des acteurs, la caractérisation des pressions et enjeux et l'identification des outils adaptés à mobiliser. Aboutir à une hiérarchisation pour un déploiement chronologique de la stratégie. Les premières zones envisagées sont :
  - Reconnaissance des obligation réelle environnementale (ORE) à forts enjeux en protection forte, (ex. Domaine de la Barre à Gourgé pour l'enjeu Pies-grièches),
  - Création de la Réserve Naturelle Nationale Géologique du Haut-Poitou,
  - Extension de la zone spéciale de conservation (ZSC) du site Natura 2000 de la Vallée de l'Autize pour intégrer le bocage prioritaire de tête de bassin-versant de l'affluent Fenioux,
  - Création d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) sur l'entrée des rivières souterraines d'Irais et de Champdeniers.
- Mobiliser les outils de protections juridiques, réglementaires, fonciers et d'usage adaptés aux enjeux locaux de Gâtine pour mettre en œuvre la stratégie des ZEAP :
  - Renforcer la protection forte, en développant les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes (APPB) pour préserver des éléments patrimoniaux comme les haies ou les arbres têtards. Mobiliser les Arrêtés de Protection des Habitats Naturels (APHN) qui pourraient compléter cette approche en permettant d'avoir des plans de gestion sur des sites tels que les bocages denses ou les sites inscrits et classés.
  - Compléter les protections simples, notamment par la création d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour préserver des zones écologiques clés. Promouvoir les contrats et Chartes Natura 2000 pour favoriser notamment l'implication des propriétaires forestiers. Développer des Obligations Réelles Environnementales (ORE) notamment sur les Aires d'Alimentation et de Captage.
  - Développer d'autres outils de conservation adaptés à la biodiversité ordinaire du bocage comme les Zones Prioritaires pour la Biodiversité (ZPB) pour restaurer les habitats d'espèces protégées (inédit en France). Protéger dans les PLUi les paysages et habitats naturels avec des dispositifs comme les Espaces Boisés Classés (EBC), les Zones Naturelles (Zones N), et l'Article L151-23 du Code de l'Urbanisme. Elaborer une stratégie foncière à l'échelle du PNR, en partenariat avec les collectivités et acteurs locaux utilisant les outils fonciers. Développer avec ces acteurs des Baux Ruraux à Clauses Environnementales (BRCE), des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et pérenniser les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) notamment en zone de plaine à enjeu pour la qualité de l'eau. Enfin, imaginer de nouveaux outils de protection sur les ZEAP (acquisition foncière sur le linéaire bocager, réseau de fermes pilotes…).

Les Zones d'Étude pour les Aires Protégées (ZEAP) désignent les espaces identifiés comme ayant de forts enjeux écologiques. Les 30 ZEAP, identifiées avec les acteurs de la protection de l'environnement et le CSP, permettent de repérer les sites potentiels contribuant à la stratégie nationale des aires protégées et de développer d'autres outils de conservation et présentent une première priorisation. Toutes les trames du territoire (bocage, plaine, rivière, etc.) sont prises en compte dans ces zones d'étude, qui s'appuient sur les milieux remarquables, les réservoirs de biodiversité et les hotspots. Pour plus de détails,* ***consulter la méthodologie SNAP en annexe et le Plan de Parc.*

- S'impliquer dans les Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées du territoire telles que la Loutre d'Europe, le Castor d'Europe, La Genette, le Campagnol amphibie, la Crossope, les Chiroptères, les Libellules (ou odonates), le Sonneur à ventre jaune …

3) Appliquer une gestion de qualité des espaces naturels protégés et de leurs continuités écologiques

Le PNR a un réseau d'espaces naturels protégés géré par différents partenaires. Cette disposition permettra le partage des différents modes de gestion pour en améliorer la qualité à l'échelle du territoire.

- Veiller à la bonne qualité des plans de gestion des espaces protégés, suivre leur mise en œuvre, assurer leur application par l'entretien des milieux et permettre leur évolution selon les enjeux émergeants.
- Expérimenter et étudier l'adaptation des milieux protégés au changement climatique et au développement de maladies. Améliorer la résilience des milieux face aux risques d'incendies et aux Espèces Exotiques Envahissantes.
- Améliorer les corridors écologiques entre les espaces protégés (mesure 1.1.2) : Inventorier les zones de fragmentation des corridors entre les espaces protégés et recenser les habitats à restaurer ou à créer en lien avec l'OPN (éléments composants les écosystèmes bocagers, pelouses sèches, zones humides, landes, îlots de sénescence, trame vieux bois).
- Coordonner l'action des acteurs gestionnaires de sites pour permettre une vision globale et favoriser les corridors écologiques entre les sites du territoire, avec un partage des connaissances et pratiques de gestion.

4) Encadrer l'utilisation des Véhicules Terrestres à Moteur (hors engins agricoles)

La Charte du PNR définit des orientations relatives à la circulation des véhicules terrestres à moteur (VTM) visant à protéger les espaces à enjeux identifiés sur le Plan de Parc, pour des motifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel (selon l'article L. 362-1, alinéas 1 et 2, du Code de l'environnement). (voir Plan de Parc).

- Recenser les arrêtés municipaux de régulation de la circulation existants.
- Recenser les pratiques de circulation des VTM en milieux naturels.
- Elaborer, dans un délai de 5 ans, des arrêtés municipaux, en priorité sur les communes concernées par le niveau de sensibilité 1 (29 communes) et 10 ans pour les communes de niveau 2 (50 communes) (voir note méthodologique VTM en annexe).
- Définir avec les acteurs concernés des mesures de restriction de la circulation motorisée en précisant la nature des pratiques (économiques ou loisirs) ainsi qu'un calendrier des périodes sensibles durant lesquelles appliquer prioritairement les restrictions.
- Signaliser les secteurs où l'usage des VTM est interdit ou réglementé.
- Veiller à l'évolution des risques d'incendies sur les massifs forestiers pour anticiper la règlementation de l'utilisation des VTM dans ces espaces.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote l'Observatoire du Patrimoine Naturel.
- Propose un conventionnement avec les associations naturalistes pour réaliser de nouvelles études et faire partie de l'instance de l'Observatoire.
- Elabore la stratégie pour développer les outils adaptés sur les Zones d'Étude pour les Aires Protégées (ZEAP).
- Recense les pratiques et les arrêtés municipaux concernant l'utilisation des Véhicules Terrestres à Moteurs.
- Devient animateur territorial d'espaces naturels protégés.
- Accompagne les collectivités dans l'instruction des demandes d'autorisation de pratiques de loisirs motorisés et dans la définition et la gestion de zones réglementées.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Anime le réseau d'acteurs gestionnaires de sites naturels et notamment pour assurer la mise en œuvre de la stratégie sur les Aires Protégées
- Fédère et coordonne des actions d'inventaires, de gestion et de restauration à l'échelle du PNR.
- Impulse et est force de proposition sur le catalogue de mesures agroenvironnementales et climatiques soutenues.

En tant que partenaire, le Parc :

- Apporte un soutien technique sur l'adaptation des projets d'aménagements aux enjeux des milieux et espèces remarquables, et sur leur intégration dans les documents d'urbanisme.
- Relaie les propositions de sites à protéger et participe à la mise en œuvre des stratégies nationales, régionales et départementales.
- Propose de nouveaux sites à protéger selon les dynamiques et enjeux.
- Suit l'évolution des protections des sites naturels sur le territoire.
- Accompagne les renouvellements des plans de gestion des espaces protégés pour permettre l'évolution selon les nouveaux enjeux et problématiques.
- Appui les communes dans l'élaboration des arrêtés municipaux et les plans de circulation intercommunaux.
- Assure, en lien avec les gestionnaires d'espaces naturels, la définition des mesures de restriction de la circulation motorisée en fonction des usages et la réalisation d'un calendrier d'application des restrictions.
- Promeut les outils favorisant les pratiques agricoles permettant le maintien du bocage : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), Paiements pour Services Environnementaux (PSE).
- Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des PNA en lien avec les services de l'Etat et les partenaires

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Appliquent les mesures et dispositions particulières de la Charte en faveur des différents espaces de biodiversité dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme et de planification.

S'engagent à préserver les sites et espèces remarquables identifiés ou à leur initiative par tous les outils à leur disposition et soutiennent les créations ou extensions.

Contribuent à la sensibilisation des habitants à l'importance de la préservation des espèces animales et végétales à enjeux du territoire.

Participent et organisent sur leurs territoires des actions et des événements de découverte du patrimoine naturel (milieux et espèces).

Diffusent auprès de leurs populations les synthèses scientifiques du territoire.

Mobilisent et forment, en partenariat avec le Parc, leurs agents techniques de gestion des espaces verts à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et la prise en compte de la biodiversité et des trames.

Mettent à disposition des terrains pouvant faire l'objet d'actions, d'études, de gestion ou d'expérimentations en faveur des espèces.

Règlementent, par arrêtés municipaux la circulation des véhicules terrestres à moteur (hors engin agricole) au regard des enjeux identifiés avec le Parc et dans les délais identifiés dans la Charte (5 ans pour les communes de niveau 1 et 10 ans pour les communes de niveau 2).

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Associe le Parc à ses réflexions sur la préservation de la biodiversité et la mise en œuvre des outils régionaux.

Conforte les actions de conservation, valorisation et animation sur les sites naturels du territoire dont les sites gérés par d'autres structures que la Région (CEN, etc.).

Assure son rôle d'autorité de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Bocage des Antonin.

Soutient les actions de préservation d'espaces et espèces remarquables à fort enjeu régional (hotspots identifiés dans la Stratégie Régionale pour la Biodiversité).

Soutient l'organisation et la tenue d'événements importants pour la sensibilisation de tous les publics aux enjeux de préservation du patrimoine naturel.

Soutient l'élaboration, la mise à jour et la révision des Documents d'Objectifs et l'animation des sites Natura 2000 qui participent à améliorer la conservation et la restauration du bon état écologique des sites Natura 2000.

Evalue la faisabilité de création de nouvelles Réserves Naturelles Régionales.

LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Prend en compte les sites et espèces remarquables de Gâtine dans l'application de sa politique Espaces Naturels Sensibles et ses opérations d'aménagements fonciers.

Associe le Parc aux instances de gouvernance Espaces Naturels Sensibles.

Met à disposition ses données et études menées sur le territoire.

Mobilise sa politique Espaces Naturels Sensibles et évalue la faisabilité de proposer des nouveaux sites sur le territoire ou de faire reconnaître en protection forte les ENS existants.

L'ETAT

Poursuit et soutient la création de la Réserve Naturelle Nationale Géologique du Haut Poitou.

Poursuit la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP).

Associe le Parc à ses réflexions sur la préservation de la biodiversité remarquable.

Instruit, sur la base des propositions du Parc, les projets de reconnaissance en zone de protection forte et de création d'aires protégées après étude de leur faisabilité.

Prend en compte les espèces à enjeu dans la détermination des listes rouges régionales.

Mobilise, sur la base des propositions du Parc, les outils réglementaires pour la mise en place d'aires protégées sur le territoire du PNR, après évaluation de leur faisabilité.

Consulte le Parc sur les demandes déposées concernant des manifestations organisées en milieu naturel.

Associe le Parc à l'élaboration des PNA et leur mise en œuvre

PARTENAIRES

- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
- Associations de protection de la nature et naturalistes : Deux-Sèvres Nature Environnement, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, CPIE de Gâtine poitevine, la Buissonnante
- Associations d'études et de préservation des haies et de l'arbre hors forêt : Prom'Haies, Bocage Pays Branché
- Les Syndicats de bassin versant et d'eau potable
- Office National des Forêts
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Conservatoire Botanique Sud-Atlantique
- Muséum National d'Histoire Naturel (Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP))
- Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine
- Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres
- Centre d'Etudes Biologiques de Chizé

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.1.1.1.a	Nombre de communes ayant pris un arrêté pour encadrer la circulation des VTM
r.1.1.1.b	Nombre de nouvelles contractualisations Natura 2000 ou MAEC (localisées et « systèmes »)

Question évaluative : Les espèces patrimoniales et les sites remarquables sont-ils protégés ?

CODE	INDICATEURS D'IMPACT	VALEUR INITIALE	VALEURS CIBLES	
			MI-CHARTE	FIN DE CHARTE
i.1.1.1.a	Nombre d'hectares du territoire en zone de protection forte	310 ha		3 500 ha
i.1.1.1.b	Part d'aires protégées couvertes par un document de gestion	En cours		En cours

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Plan de Parc : Linéaire de haies, zones de captage d'eau potable.
Encarts : Zones de protections et zones potentielles SNAP correspondant aux Zones d'Etude pour les Aires Protégées (ZEAP), Circulation des Véhicules Terrestres à Moteurs (CVTM).

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire
1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe
1.2.2 : Protéger les pépites géologiques et la géo diversité vernaculaire
1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins
2.2.3 : Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine
4.1.1 : Accroître, diffuser, valoriser, rendre lisibles les connaissances produites en Gâtine

ORIENTATION 1.1 :
Renforcer la biodiversité aux différentes échelles de territoire

MESURE 1.1.2 : PRÉSERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Le Code de l'Environnement (article R333-3) prévoit que la Charte du PNR définit des objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. La protection des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine poitevine est essentielle, mais le territoire est aussi marqué par la diversité d'habitats et d'espèces considérés comme ordinaires. Cette biodiversité ordinaire est nécessaire à l'équilibre de la mosaïque vivante de Gâtine. Celle-ci se formalise en trames et sous trames :

- Le bocage constitue un enjeu écologique majeur, le PNR se situant au niveau d'un corridor d'intérêt national, permettant la connexion des deux principaux espaces bocagers français que sont le Massif armoricain et le Massif central. Ce bocage perd de ses fonctionnalités écologiques, de par l'intensification des pratiques agricoles et la diminution de l'élevage à l'herbe.
- Les forêts, associées au bocage, participent à la connexion des grands ensembles forestiers régionaux, les boisements de Gâtine correspondent à 27,9% de la surface boisée du département de Deux-Sèvres. Les forêts font face à des stress hydriques et du parasitisme croissant qui impliquent une gestion durable des massifs.
- Les plaines céréalières, qui encadrent le territoire au Nord-Est et au Sud-Ouest, sont considérées comme réservoirs de biodiversité et présentent un intérêt national par leur proximité avec un couloir de migration aviaire. Les plaines cultivées sur sol calcaire ont été très impactées par le remembrement agricole, ce qui a créé des espaces monospécifiques.
- Les cours d'eau parcourant la Gâtine sont désignés comme réservoirs d'une grande diversité écologique et leurs vallées sont reconnues comme corridors écologiques. Les zones humides sont également très présentes, celles situées en amont de grands cours d'eau comme le Thouet ou l'Autize ont une importance régionale.
- La Gâtine est également caractérisée par des milieux plus rares, dits transversaux (vergers, bosquets, landes), à la croisée des différentes trames du territoire et enrichissant les continuités. Ces milieux tendent à se raréfier au profit d'espaces uniformisés.

Dans un contexte d'érosion de la biodiversité et de changement climatique, les corridors écologiques, entre les différentes trames présentes en Gâtine, sont indispensables à la bonne santé des populations et des écosystèmes. Le PNR a une responsabilité quant à la préservation des corridors d'intérêt national, mais aussi des habitats et une biodiversité perçue comme ordinaire.

Continuités écologiques (mesure 1.1.2)

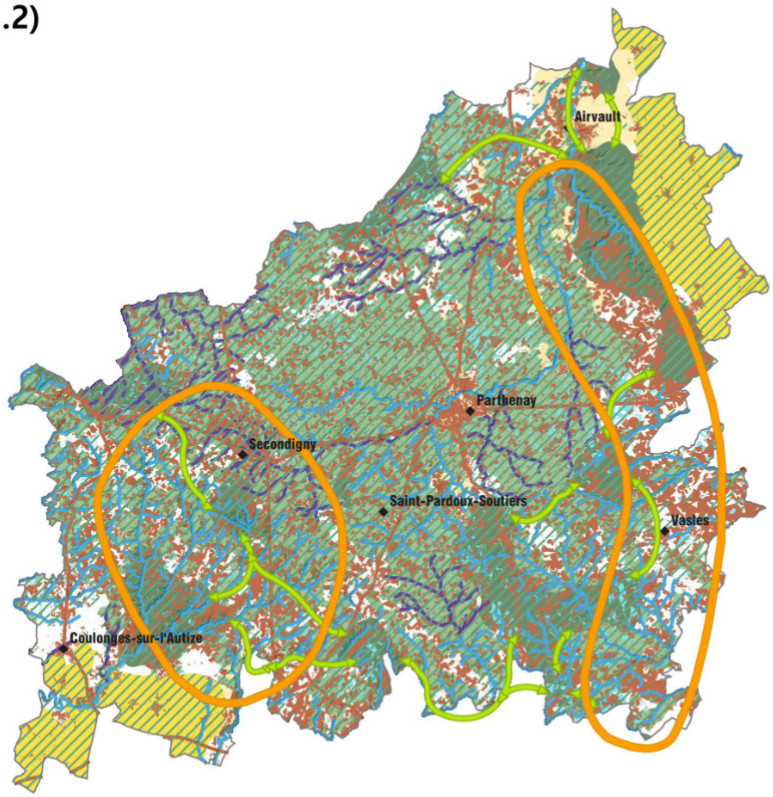

- Réservoirs de biodiversité de la sous-trame bocagère
- Corridors écologiques de la sous-trame bocagère
- Secteurs de haies à reconquerir
- Réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux ouverts
- Corridors écologiques de la sous-trame des milieux ouverts
- Cours d'eau
- Cours d'eau à restaurer
- Trame bleue
- Réservoirs de biodiversité de la sous-trame forestière
- Corridors écologiques de la sous-trame forestière
- Fragmentations des corridors écologiques

Carte de la Trame Verte et Bleue : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques de Gâtine, GODS, 2021.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Agir sur les zones de fragmentation écologique prioritaires identifiées et caractérisées.
- → Mobiliser les moyens techniques, humains et financiers pour restaurer les continuités emblématiques de Gâtine : la trame bocagère et la trame bleue.
- → Sensibiliser à la protection et la restauration de l'ensemble des réservoirs et corridors composant la mosaïque des milieux de Gâtine poitevine.

DISPOSITIONS

1) Accroître les connaissances sur les continuités écologiques, les milieux et les zones de ruptures

Les continuités écologiques du PNR ont été cartographiées en 2021 (GODS, DSNE). Ce travail a permis de mettre en lumière les enjeux de continuités et de ruptures des trames et sous-trames du territoire. Il est nécessaire d'approfondir ce travail en améliorant la connaissance des sites et espèces de chaque trame à l'échelle du PNR pour mettre en place des actions précises de restauration.

- Accroitre les recherches sur les milieux en général et réaliser des études complémentaires pour améliorer la connaissance sur les fonctionnalités des sous-trames à enjeux (forêts, bosquets, landes, micro-milieux) pour une meilleure prise en compte des milieux « ordinaires » et complémentaires aux espaces protégés.
- Inventorier les parcelles en déprises agricoles.
- Réaliser un suivi des zones de fragmentation : ouvrages sur cours d'eau, Espèces Exotiques Envahissantes, zones de ruptures des continuités, zones accidentogènes pour la faune sauvage.
- Développer les connaissances sur l'activité agricole par le recensement des infrastructures agroécologiques (aménagements réalisés par la profession agricole, bandes enherbées, haies…) et des savoir-faire ayant abouti à la création de ces espaces (bocage, forêt) pour valoriser et remobiliser les outils de gestion « anciens ».
- Travailler en collaboration avec les territoires voisins pour partager les connaissances sur les corridors écologiques au-delà du PNR.



2) Maintenir et restaurer l'éco-complexe bocager



RENVOI VERS LA MESURE 1.2.1

Le bocage de Gâtine est un système composé lui-même d'écosystèmes interdépendants (le maillage de haies dense, les mares, prairies, cours d'eau de qualité) formant l'éco-complexe paysager bocager. La mesure 1.2.1 Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe, est dédiée à l'éco-complexe bocager et est identifiée comme mesure phare.

3) Conserver les forêts de Gâtine et s'assurer de leur connexion

Avec 11,2 % du PNR en surface boisée, la trame boisée est un enjeu majeur sur le territoire qui a une responsabilité sur ce milieu majoritairement en gestion privée.

- Mettre en œuvre la Charte Forestière de Territoire et renouveler ce travail de concertation : appliquer le plan d'actions, assurer le suivi et l'évaluation, proposer de nouvelles actions en fonction de l'évolution du contexte (changement climatique, Espèces Exotiques Envahissantes).
- Améliorer la connaissance sur la santé des massifs : suivre l'avancée de la Chalarose sur les frênes de Gâtine, assurer un suivi sanitaire à l'échelle du PNR pour identifier les massifs impactés puis préparer des actions de restauration.
- Protéger les réseaux de haies et bosquets à proximité ou connectant les forêts (Outils, réglementaires, Espace Boisé Classé, article L 151-23 du Code de l'urbanisme, …).
- Maintenir et restaurer la diversité et l'intérêt écologique des boisements (notamment via l'outil foncier des Obligations Réelles Environnementales) : créer une trame de vieux bois avec des îlots de sénescence et sensibiliser à l'intérêt du bois mort, conserver les milieux landes, clairières et mares et inventorier les arbres têtards en tant qu'écosystèmes de substitutions.
- Accompagner les propriétaires forestiers pour une exploitation durable des boisements.
- Inventorier les bois communaux pour l'accompagnement des communes à leur gestion (en lien avec la Charte Forestière de Territoire).

4) Maintenir et restaurer des milieux ouverts accueillants pour la biodiversité

Participant à la diversité des trames du territoire, ces milieux accueillent une biodiversité spécifique aux milieux ouverts et les plaines sont marquées par la présence de l'Outarde canepetière, oiseau patrimonial justifiant les deux zones Natura 2000 du Nord-Est et Sud-Ouest.

- Diversifier les types de cultures et augmenter les cycles de rotation.
- Préserver, restaurer et protéger des éléments particuliers tels que les fruitiers, les vignes, les bosquets.
- Accompagner le développement de l'agroforesterie au sein des exploitations céréalières pour favoriser la mosaïque de milieux et permettre de pallier certains impacts du changement climatique (disponibilité de la ressource en eau, ombrage des cultures).
- Conserver et promouvoir des ceintures vertes des villes, villages et hameaux présents dans les plaines.
- Empêcher la fermeture des pelouses sèches : en accompagnant la maîtrise foncière ou d'usage pour une gestion adaptée des pelouses sèches prioritaires, et en permettant l'organisation de chantiers participatifs avec les propriétaires.
- Restaurer les vallées sèches cultivées en prairies, puis installer une gestion agricole durable.
- Etudier les potentialités de protection et développer des outils de maîtrise foncière et d'usage sur les aires d'alimentation et de captage d'eau potable présents en plaines (mesure 1.1.1).

5) Restaurer les continuités et fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides

RENVOI VERS LA MESURE 1.2.3

La Gâtine, territoire tête de bassin versant, compte six cours d'eau prenant leur source sur le PNR, ainsi que 12 021 ha de zones humides et plus de 2 000 km de cours d'eau. Ce réseau dense de cours d'eau est cependant dans un état écologique peu satisfaisant entrainant, avec leur quasi-totalité en état global de « non atteinte du bon état ». La préservation des milieux aquatiques constitue donc un enjeu prioritaire et la mesure 1.2.3 Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassin, est identifiée comme mesure phare.

6) Maintenir, préserver et restaurer les milieux transversaux

Les trames bocagères, les plaines et les rivières sont agrémentées par des milieux plus ponctuels. Participant à la mosaïque d'habitats de Gâtine, certains de ces milieux sont rares mais permettent également le maintien des continuités écologiques.

- Redonner une place aux vergers dans les corridors écologiques :
  - Accompagner les arboriculteurs qui souhaitent changer leurs pratiques par des formations et des animations thématiques et communiquer pour l'intégration de la préservation des auxiliaires de culture.
  - Poursuivre l'inventaire des vergers privés, des pratiques et des variétés fruitières pour préserver et valoriser l'intérêt écologique de ces milieux.
  - Créer des vergers conservatoires pour préserver des variétés et permettre la réappropriation participative des vergers délaissés.
- Maintenir les bosquets et les landes pour préserver leur biodiversité : Accompagner les agriculteurs, les communes et les particuliers dans la gestion adaptée des bosquets et des landes.
- Maintenir et restaurer les chemins ruraux de Gâtine ainsi que les bords de route : Valoriser les chemins en accompagnant les communes dans la protection de leurs chemins, inscrits ou non dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Etudier la possibilité de réaliser un suivi sur les anciennes lignes de chemin de fer.
- Préserver le patrimoine naturel des carrières en exploitation et/ou désaffectées : Conserver et gérer ces milieux, en accompagnant les propriétaires et/ou gestionnaires.

7) Restaurer les corridors écologiques en milieux urbanisés

Les corridors écologiques ont longtemps été négligés dans les aménagements des milieux habités ou des zones économiques. Le PNR a la responsabilité de redonner une place aux différentes trames de Gâtine au cœur des villes et villages (mesures 1.3.1, 1.3.2, 3.3.1).

- Réduire l'impact des routes, zones accidentogènes pour la faune sauvage et mener des actions d'amélioration de la perméabilité des infrastructures routières.
- Restaurer les corridors écologiques et développer des zones refuges pour les espèces nocturnes (mesure 1.2.4).
- Renforcer la prise en compte des corridors écologiques dans l'aménagement du territoire, en traitant chaque trame individuellement et en se référant aux réservoirs de biodiversité dans la réalisation et le renouvellement des documents d'urbanisme (classements adaptés des milieux, poursuite et amélioration des bonnes pratiques de gestion).

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote l'Observatoire du Patrimoine Naturel en lien avec les associations naturalistes.
- Porte les études et suivis des continuités écologiques territoriales et interterritoriales.
- Impulse et appuie la mise en œuvre d'actions de préservation et de restauration des continuités écologiques.
- Mobilise les moyens adaptés pour la restauration, la préservation et la gestion des continuités écologiques.
- Pilote une étude sur les zones de fragmentation écologique prioritaires pour aboutir à un plan d'action de résorption.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Met en place avec les acteurs concernés des actions de réduction des fragmentations des continuités écologiques.
- Fédère et coordonne des actions d'inventaires, de gestion et de restauration des continuités à l'échelle du PNR.

En tant que partenaire, le Parc :

- Accompagne les collectivités à la prise en compte de la restauration et de la préservation des continuités écologiques dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et dans leurs projets d'aménagement.
- Valorise les actions des partenaires.
- Participe aux échanges d'expériences avec d'autres territoires de Nouvelle-Aquitaine pour promouvoir une stratégie régionale ambitieuse et cohérente en matière de préservation et de restauration des continuités écologiques.
- Collabore avec le PNR du Marais poitevin pour assurer une continuité entre les territoires.



Crédit photo : C. Lambert

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Transcrivent les éléments de la Trame Verte et Bleue de la Charte lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'urbanisme et de planification : zonage adapté pour les réservoirs et les corridors, dispositions spécifiques dans les règlements.

Mobilisent tous les outils fonciers et réglementaires à leur disposition pour préserver et restaurer les continuités écologiques.

Participent au maintien et à la restauration des continuités écologiques sur les espaces qui les concernent.

Mobilisent et forment, en partenariat avec le Parc, leurs agents techniques pour la gestion des espaces verts, l'entretien de la trame bocagère, la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes et la prise en compte de la biodiversité.

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

S'appuie sur le Parc pour assurer la déclinaison et l'articulation du volet dédié aux continuités écologiques du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Associe le Parc dans l'élaboration des stratégies d'aménagement et environnementales.

Accompagne le Parc dans la prise en compte de la fonctionnalité écologique des milieux et les projets liés, et notamment la déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue régionale.

Met à disposition les cahiers techniques pédagogiques (continuités écologiques).

Met à disposition l'atlas cartographique des composantes de la TVB à l'échelle régionale dans le SRADDET.

LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Prends en compte les enjeux des continuités écologiques (trame verte et bleue) dans l'application de ses politiques Espaces Naturels Sensibles et ses opérations d'aménagements fonciers.

Favorise l'inscription des chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Intègre les continuités écologiques dans les projets d'infrastructures routières, en s'appuyant sur les connaissances des organismes et des observatoires de suivi des espèces protégées.

L'ETAT

Soutient les efforts du Parc et des collectivités locales pour le maintien et la restauration des continuités écologiques sur le territoire du Parc, en lien avec les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

Accompagne et s'assure de l'identification et de la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme.

Veille à la compatibilité entre les projets de l'Etat et les corridors écologiques et réservoirs de biodiversité du territoire.

Soutient les actions de restauration des continuités écologiques du Parc.

Soutient et accompagne la mise en œuvre des dispositifs favorisant les infrastructures agroécologiques telles que les haies, les fossés et les mares.

Favorise la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière.

Veille à la meilleure prise en compte possible des continuités écologiques et réservoirs de biodiversité dans toutes les autorisations délivrées.

PARTENAIRES

- Associations d'études et de préservation des haies et de l'arbre hors forêt : Prom'haies, Bocage Pays Branché
- Associations de protection de la nature et naturalistes : Deux-Sèvres Nature Environnement, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, CPIE de Gâtine poitevine, la Buissonnante
- Syndicats de bassin versant et d'eau potable
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Office National des Forêts
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
- Association de Sauvegarde des Rivières, de l'Environnement et des Moulins 79

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.1.1.2.a	Nombre d'actions de sensibilisation sur les continuités écologiques (par an)
r.1.1.2.b	Nombre d'actions de restauration des continuités écologiques
r.1.1.2.c	Nombre d'actions en faveur de la mise en place d'outils fonciers

Question évaluative : Les fonctionnalités écologiques sont-elles préservées et restaurées ?

CODE	INDICATEURS D'IMPACT	VALEUR INITIALE	VALEURS CIBLES	
			MI-CHARTE	FIN DE CHARTE
i.1.1.2.a	Densité de haies par hectare (ml/ha)	84 ml/ha		100 ml/ha
i.1.1.2.b	Part des cours d'eau en bon état écologique	6%		48%
i.1.1.2.c	Part des massifs couverts par un document de gestion durable forestier	35.5%		61%

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Plan de Parc : Linéaire de haies, cours d'eau, sources et zones humides.

Encarts : Continuités écologiques, Densité de haies (en ml/ha).

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe

1.2.2 : Protéger les pépites géologiques et la géo diversité vernaculaire

1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins

1.2.4 : Maintenir et améliorer la qualité du ciel étoilé

1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine

1.3.2 : Maîtriser l'évolution des paysages urbanisés

3.3.1 : Mailler le territoire de voies douces sécurisées et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle

4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisibles les connaissances produites sur la Gâtine

ORIENTATION 1.2 :
Préserver la qualité des milieux et de l'environnement de la Gâtine

MESURE 1.2.1 : PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES BOCAGERS EN MAINTENANT L'ÉLEVAGE À L'HERBE

CONTEXTE

L'identité paysagère du PNR de Gâtine poitevine est associée au bocage, qui est l'héritage d'une action humaine en cohérence avec le patrimoine naturel depuis sa mise en place au Moyen Âge et jusqu'au XIXe siècle. Association de milieux agricoles et semi-naturels, ce bocage est maillé d'un réseau de haies plus ou moins dense qui encadre des petites parcelles en prairies pâturées, permanentes, temporaires ou en cultures. Ces parcelles en polyculture-élevage sont également parcourues par des cours d'eau et ponctuées de mares, de bosquets et d'éléments géologiques que sont les chaos granitiques, aussi appelés « chirons ». Le bocage de Gâtine est donc un système composé lui-même d'écosystèmes interdépendants formant l'éco-complexe paysager bocager. La Gâtine poitevine accueille l'un des rares espaces naturels consacré à la protection d'un paysage bocager en France : la Réserve Naturelle Régionale du Bocage des Antonins, classée en avril 2015.

Les emplois agricoles représentent 12,1% de la population active du PNR et les exploitations d'élevage sont dominantes. Comme dans le reste de la France, cette population agricole tend à baisser en Gâtine poitevine, ce phénomène est renforcé par la problématique de transmission. On observe les mutations des pratiques agricoles qui tendent à l'agrandissement des exploitations et des parcelles, au développement de l'élevage hors-sol ou des cultures céréalières.

Ces dynamiques influent directement sur le déclin de l'éco-complexe bocager. Les surfaces de prairies naturelles diminuent au profit de prairies temporaires ou plus souvent de grandes cultures. 34% de la surface du territoire se compose de prairies, cependant 355 ha des prairies permanentes et temporaires ont disparu, entre 2012 et 2018, soit 0,8% de perte de prairies en 6 ans. Avec 14 677 km de haies sur le territoire (84 ml/ha de haies), on constate une réduction du linéaire de 1% par an depuis 2011 (*sources : BD Haies IGN, Etude du linéaire de haies selon l'inventaire 2020, Université d'Angers*). La gestion du linéaire de haies sur pied s'est intensifiée, impliquant une perte de qualité : des haies plus basses, moins larges, composées d'essences moins variées et sans ourlet.

L'éco-complexe bocager n'assure donc plus pleinement ses fonctionnalités écologiques. La conservation du bocage gâtinais représente un enjeu national puisqu'il est un maillon d'un corridor reliant les grandes zones de bocages du Massif armoricain et du nord du Massif central.

La diversité des écosystèmes qui font la richesse du bocage de Gâtine est intimement liée à l'activité d'élevage à l'herbe sur le territoire.

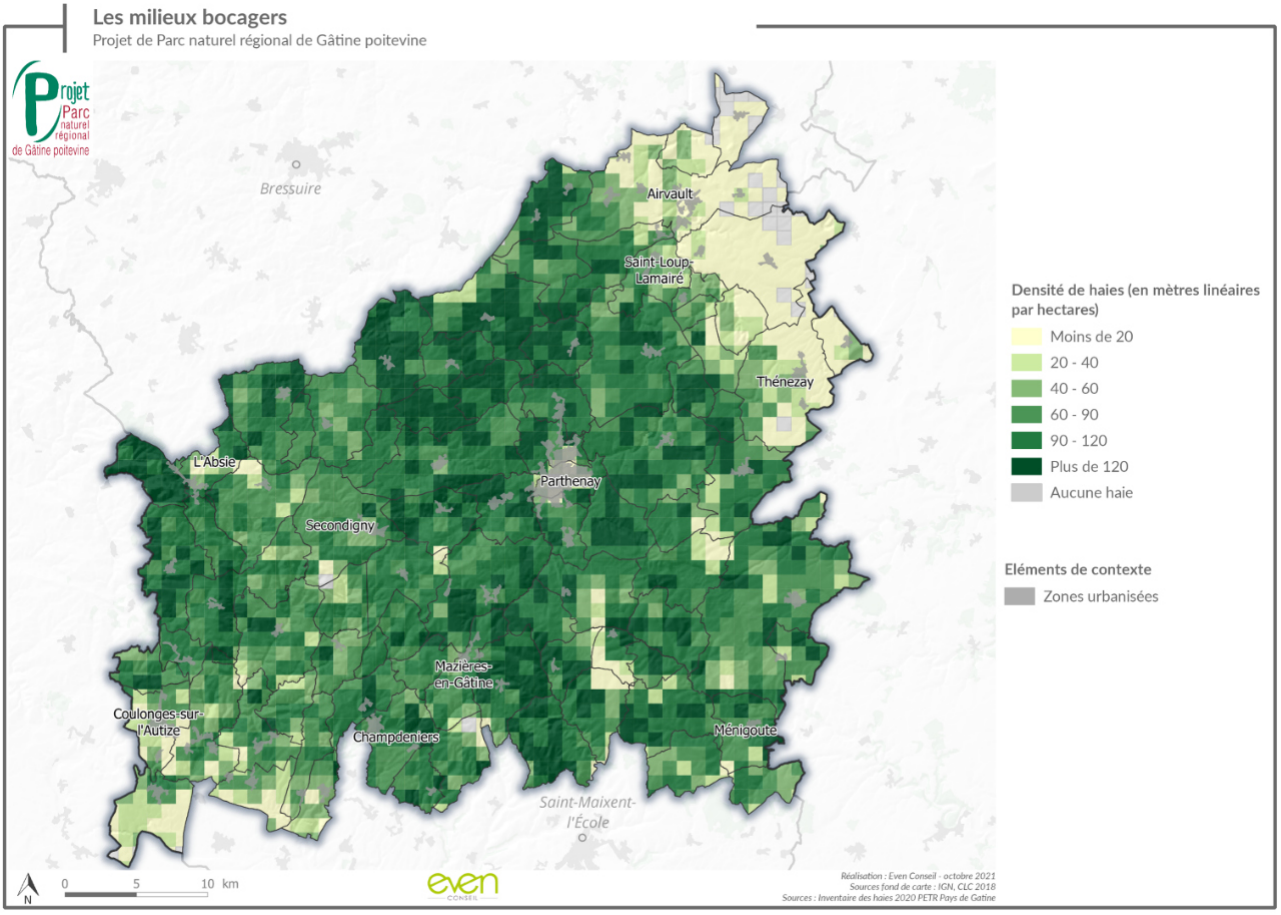

Carte de la densité du linéaire de haies, 2021.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Densifier le linéaire de haies de 84ml/ha à 100ml/ha à l'échelle du PNR et de 99ml/ha à 120ml/ha en Gâtine immersive et en vallée du Thouet.
- → Déployer une méthodologie harmonieuse dans les documents d'urbanisme au service de la protection du patrimoine bocager.
- → Faire du Parc un centre de ressources et d'informations sur la haie et coordonner les actions de restauration.
- → Soutenir et valoriser l'élevage et les activités économiques qui maintiennent les pratiques d'entretien du bocage (haies, prairies, mares…)

DISPOSITIONS

1) Accroître et valoriser les connaissances sur l'éco-complexe bocager

L'évolution constante du bocage invite à poursuivre l'effort de connaissance. L'enjeu est également de suivre l'évolution de l'éco-complexe bocager, les relations entre ses composantes et les activités liées, comme l'élevage.

- Développer un volet « éco-complexe bocager » à l'Observatoire du Patrimoine Naturel (mesure 1.1.1). Etablir l'état des lieux de l'éco-complexe bocager, pour montrer la richesse existante et identifier les dégradations : aspect sanitaire (chalarose), linéaire et épaisseur de haies, ourlet, prairies permanentes et temporaires, mares, bandes enherbées dans les cultures, zones humides, micro-milieux (murets de pierres sèches, taillis, landes, bosquets).
- Identifier les manques de connaissances sur les écosystèmes bocagers du territoire et travailler en partenariats pluridisciplinaires avec les centres de recherche en associant le Conseil Scientifique et Prospectif.
- Identifier le PNR comme territoire pilote dans le cadre du « Dispositif national du suivi du bocage » (Pôle Bocage de l'OFB) pour appliquer leur méthode de suivi de qualité du bocage.
- Faire de la Gâtine un territoire de recherche, d'expérimentation et d'innovation sur les effets et l'adaptation au changement climatique des écosystèmes bocagers. Permettre la construction d'un « site-atelier », à l'image du fonctionnement des Zones-Atelier.
- Développer les inventaires terrain à l'échelle communale sur les mares, les haies, les arbres têtards et les vieux sujets (chênes…).
- Améliorer les connaissances sur le stockage du carbone des écosystèmes bocagers.
- Inventorier et suivre les usages, les contraintes et les attentes concernant les pratiques de gestion et d'exploitation du bocage par les agriculteurs, les communes, les entreprises, les habitants : principalement sur les haies, les zones humides et les mares.
- Sensibiliser aux fonctionnalités des écosystèmes bocagers (biodiversité, réservoir et corridor écologiques, infiltration des eaux, filtre des pollutions, limitation de l'érosion des sols, stabilisation des berges …).

2) Protéger les écosystèmes bocagers

Le bocage de Gâtine est protégé de façon hétérogène : à l'échelle communale, dans les documents d'urbanisme, avec la RNR du Bocage des Antonins. Pour limiter la dégradation de l'existant et inverser la tendance, il est essentiel que le PNR protège la qualité du linéaire et favorise la restauration quantitative de l'éco-complexe bocager en mobilisant les outils fonciers et réglementaires existants.

- Identifier des critères sur la qualité des écosystèmes bocagers, en fonction des usages et en intégrant des critères de qualité agronomiques et zootechniques : diversité de groupes d'espèces à atteindre, densité de mares à l'hectare, diversité floristique des prairies, largeur des ourlets, potentiel de valorisation de la ressource.
- Protéger au maximum des possibilités réglementaires le linéaire et les autres composantes du bocage :
  - Travailler sur la protection d'un réseau de sites de bocage très dense (supérieur ou égale à 180 ml/ha) identifié sur des zones à enjeux (ZNIEFF pour les enjeux faune et flore, les Aires d'Alimentation et de Captage pour les enjeux qualité de l'eau et milieux aquatiques, sur les sites identifiés comme potentiels en protection forte dans la Stratégie Nationale des Aires protégés).
  - Développer la maîtrise foncière sur des zones à enjeux et expérimenter des outils nouveaux ou peu utilisés sur le territoire.
- Protéger le bocage dans le cadre des documents d'urbanisme :
  - Réaliser un diagnostic dédié au bocage dans les PLUi, afin de préciser l'état des lieux et définir les objectifs et règles en concertation avec les EPCI. Prévoir des orientations sur la préservation de l'éco-complexe bocager.
  - Accompagner les collectivités dans la protection des haies dans leurs PLUi, au titre des articles L151-23 (éléments du paysage à protéger pour des motifs écologiques), L 113-29 (protection des espaces de continuités écologiques), L113-1 et suivants (protection au titre des espaces boisés classés) du Code de l'urbanisme afin d'intégrer les enjeux de biodiversité, de qualité de l'eau et de paysage. Les haies protégées seront identifiées grâce à une méthodologie basée sur le croisement des corridors et réservoirs bocagers avec les aires protégées, les aires d'alimentation et de captage, les zones humides, les cours d'eau, les bords de routes et chemins. Cette démarche s'appuiera sur la méthodologie du PLUi de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.
  - Expérimenter, avec les collectivités volontaires, l'usage d'emplacements réservés aux continuités écologiques pour favoriser leur restauration et d'Espaces Boisés Classés.
- Former et sensibiliser les communes, les agriculteurs, les professionnels et les habitants, à la gestion et la valorisation durable des haies, en s'appuyant sur « le guide d'entretien des haies de bords de routes et chemins » (2024, projet de PNR).
- Permettre aux communes et gestionnaires l'acquisition de matériel d'entretien optimal pour préserver des haies fonctionnelles et favoriser la mutualisation du matériel.
- Collaborer avec les territoires voisins pour préserver les corridors de la trame bocagère à l'échelle du Grand-Ouest.

3) Engager des actions opérationnelles de restauration et de gestion du bocage

Pour développer un bocage maillé et multifonctionnel à l'échelle du PNR, il est nécessaire de dialoguer avec le monde agricole et de favoriser l'échange entre les acteurs sur ce sujet en lien avec la Charte du Parc (mesure 1.1.2).

- Faire du Parc un centre de ressources et d'informations sur les haies ainsi que le coordinateur des plantations en lien avec les acteurs déjà engagés dans les actions de restauration.
- Atteindre l'objectif chiffré de restauration des haies : 100ml/ha à l'échelle du PNR (84ml/ha en 2020) et 120ml/ha dans les unités paysagères de la Gâtine immersive et de la Vallée du Thouet où le bocage est dense (99 ml/ha en 2020) (*voir la carte des Unités paysagères en mesure 1.3.1*).
- Planter des haies multifonctionnelles et multistrates pour restaurer le linéaire en visant les secteurs prioritaires :
    - Planter dans les zones à enjeux pour la qualité de l'eau et les corridors écologiques : laisser des ourlets, les haies s'élargir et prendre en hauteur. Assurer un suivi des plantations pour garantir leur réussite.
    - Restaurer les haies anciennes pour prévoir leur renouvellement.
    - Soutenir et encourager la plantation de plants marqués « Végétal Local » et initier une filière de production de ces plants dans une démarche globale auprès de tous les acteurs.
    - Expérimenter des méthodes comme la Régénération Naturelle Assisté (RNA), alternative plus économique à la plantation, qui consiste identifier les discontinuités dans les haies, puis laisser pousser la végétation spontanée, tout en apportant un léger travail et une protection du sol, accompagnés de semis de graines afin de favoriser la reprise de la haie.
- Développer les plans de gestions des haies et valoriser ces plans comme l'outil à privilégier pour cadrer la gestion selon les usages à l'échelle communale, intercommunale, d'exploitations agricoles, d'entreprises, auprès des particuliers.
- Former à la gestion et au renouvellement de l'arbre têtard, diffuser un document technique sur la valorisation de l'arbre têtard et sensibiliser le grand public, pour pérenniser la pratique d'entretien des arbres têtards.
- Réhabiliter et recréer des mares et points d'eau favorables à la biodiversité en espaces agricoles et publics.
- Maintenir et restaurer les prairies sources de biodiversité, en atteignant une surface de 35% d'ici la fin de la Charte.
- Valoriser et développer les outils fonciers pour une gestion favorable aux écosystèmes : Baux Ruraux à Clauses Environnementales et Climatiques, Obligations Réelles Environnementales.

4) Préserver les activités permettant le maintien des écosystèmes bocagers

Le bocage de Gâtine s'est développé grâce aux activités de polyculture-élevage. Aujourd'hui encore, les éleveurs et éleveuses du territoire permettent le maintien de ces écosystèmes. Cependant, le déclin de reprise des exploitations agricoles en cours avec le vieillissement de la profession et les changements de pratiques impliquent que les activités liées à l'élevage soient revalorisées (mesure 2.2.2).

- Valoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, notamment via la marque « Valeurs Parc naturel régional » (mesures 2.1.3 et 2.2.2).
- Contribuer au fonctionnement des MAEC en complément des opérateurs existants, en se positionnant comme un acteur de leur mise en œuvre dans le cadre de la prochaine politique agricole. Son ambition est de restaurer l'éco-complexe bocager, notamment hors des zones de captages d'eau potable, d'expérimenter de nouvelles MAEC et de valoriser les résultats obtenus à l'échelle du territoire.
- Expérimenter des Paiements pour Services Environnementaux liés à des actions de restauration et de maintien de l'éco-complexe bocager et favorisant les structures agroécologiques
- Accompagner et valoriser les liens entre éleveurs et céréaliers dont les pratiques peuvent être complémentaires, communiquer sur les possibilités de créer des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) entre des exploitations complémentaires et organiser des échanges entre paires pour encourager la mise en réseau au sein du monde agricole.
- Oser innover et expérimenter : favoriser l'agroforesterie intra-parcellaire, la diversification des essences, les cultures sous arbre, la taille différenciée, les haies spontanées.
- Développer une filière de valorisation des produits de la haie (bois-énergie, fourrage, bois d'œuvre, litière, paillage) tout en assurant le renouvellement du linéaire et en préservant la ressource de toute surexploitation.
- Communiquer sur les métiers agricoles et informer sur les formations en ouvrant les exploitations aux apprenants, pour encourager les vocations agricoles. Accompagner à la reconversion et à la formation pour mettre en place des pratiques nouvelles permettant le maintien des prairies et du bocage.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote l'Observatoire du Patrimoine Naturel.
- Met en place la Marque Valeurs Parc naturel régional et accompagne les éleveurs pour rentrer dans le cahier des charges.
- Mobilise des financements pour des plantations de haies.
- Anime les MAEC sur l'éco-complexe bocager, hors des zones de captage d'eau potable et en collaboration avec les opérateurs actuels.
- Mobilise les moyens adaptés pour la restauration, la préservation, la gestion et la valorisation de l'éco-complexe bocager.
- Développe une stratégie de partenariats avec des centres de recherches, dans différentes disciplines, pour permettre l'expérimentation et l'innovation sur les effets et l'adaptation au changement climatique des écosystèmes bocagers.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Devient le centre de ressources et d'informations sur les haies et coordonne les actions d'inventaires, de gestion, de restauration à l'échelle du PNR en lien avec les acteurs.
- Met en réseau les acteurs travaillants sur les écosystèmes bocagers.
- Met en place avec les agriculteurs, les organismes professionnels et les établissements de formation agricole des actions de préservation, restauration, de formation et d'expérimentation sur les écosystèmes bocagers.
- Communique sur les plans de gestion des haies comme outil privilégié pour cadrer la gestion du bocage (en lien avec les partenaires).

En tant que partenaire, le Parc :

- Accompagne les collectivités à la prise en compte de la restauration et la préservation de l'éco-complexe bocager dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et dans leurs projets d'aménagement.
- Promeut les outils favorisant les pratiques agricoles permettant le maintien du bocage : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), Paiements pour Services Environnementaux (PSE).
- Appui le développement d'une filière de valorisation des produits de la haie.
- Contribuer, à la demande de l'Etat, au Guichet unique sur la haie



Crédit photo : C. Lambert

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Définissent dans leurs documents d'urbanisme l'éco-complexe bocager.

Protègent dans les documents d'urbanisme les écosystèmes bocagers (actuels et restaurés) en cohérence avec la méthodologie proposée par le Parc et dans les délais réglementaires de mise en compatibilité.

Gèrent durablement le linéaire de haies qu'elles entretiennent, forment leurs agents aux pratiques préservant les fonctionnalités écologiques.

Participent à la replantation de haies, la restauration de mares et la restauration des éléments bocagers sur leur territoire.

Soutiennent l'installation et le maintien des activités agricoles extensives et de polyculture-élevage.

Mobilisent leur foncier en faveur de projets d'installation d'agriculture extensive et de polyculture-élevage.

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Reconnait l'élevage herbager comme prioritaire au titre des aides à l'investissements en élevage.

Soutient l'installation et le maintien des activités agricoles extensives et de polyculture-élevage.

Soutient le développement des plantations d'arbres (haies, agroforesterie, etc.) dans le cadre d'un AAP annuel dédié.

Assure le rôle d'autorité de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Bocage des Antonins.

Préserve les écosystèmes bocagers en accompagnant les actions de préservation et de restauration de la trame bocagère.

LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Soutient la plantation et la restauration des haies via un programme pluriannuel.

Gère durablement le linéaire de haies du domaine départemental (routes, ENS...), forme ses agents aux pratiques préservant les fonctionnalités écologiques et sensibilise les acteurs par l'édition de guides des bonnes pratiques.

Soutient le maintien ou la restauration des prairies et milieux bocagers au travers de sa politique Espaces Naturels Sensibles ou protection de la ressource en eau.

Développe des actions innovantes pour une agriculture durable en lien avec les établissements de formation, les organismes professionnels agricoles et les opérateurs économiques du territoire.

Soutient le développement des chaufferies bois et la structuration de l'offre.

Fait évoluer les modes de chauffage des locaux départementaux vers des énergies renouvelables, dont les chaufferies bois.

L'ETAT

S'engage à poursuivre la recherche et la création d'outils pour le suivi et la préservation du bocage (OFB) (notamment sur un indicateur de pression sur le bocage)

Soutient l'installation et le maintien des activités agricoles extensives et de polyculture-élevage.

Accompagne le territoire dans des actions de restauration de l'éco-complexe bocager.

Prend contact avec le Parc sur les autorisations données susceptibles d'avoir un impact sur le bocage, notamment dans le cadre du Guichet unique haie.

Identifie le PNR comme prioritaire en termes d'intervention politique sectorielle sur le bocage et l'associe aux futurs textes et outils de protection applicables aux haies.

Met à disposition ses données sur la haie, l'activité agricole et sur l'évolution de la Surface Agricole Utile pour alimenter l'Observatoire sur le suivi des prairies.

Assure la prise en compte des dispositions de la Charte relatives à l'éco-complexe bocager dans les documents d'urbanismes.

Met en œuvre des dispositifs accompagnant l'élevage d'herbivores par le soutien aux plantations de haies ainsi que de leur entretien.

PARTENAIRES

- Enseignement agricole public et privé
- Les Organisations Professionnelles Agricoles
- Associations d'études et de préservation des haies et de l'arbre hors forêt
- Associations naturalistes et de protection de l'environnement
- Le Réseau Haies France
- Office Français de la Biodiversité
- Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
- Syndicats de bassin versant et d'eau potable
- Conservatoire Botanique Sud-Atlantique
- Muséum National d'Histoire Naturel



Crédit photo : Alain Buchet

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.1.2.1.a	Nombre de kilomètres de haies nouvellement protégés dans les documents d'urbanisme
r.1.2.1.b	Nombre de kilomètres de haies replantés (/an)

Question évaluative : Les écosystèmes bocagers sont-ils préservés ?
L'élevage à l'herbe est-il maintenu ?

CODE	INDICATEURS D'IMPACT	VALEUR INITIALE	VALEURS CIBLES	
			MI-CHARTE	FIN DE CHARTE
i.1.2.1.a	Densité de haies par hectare en zone de bocage dense (ml/ha)	99		120
i.1.2.1.b	Part du territoire en prairies	34%		35%
i.1.2.1.c	Part de la surface agricole utile dédiée à l'élevage (ovin/bovin)	63.5%		Maintien

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Plan de Parc : Linéaire de haies et zones de captage d'eau potable.

Encarts : Zones de protections et zones potentielles SNAP, Continuités écologiques, Densité de haies (en ml/ha), Unités paysagères.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.1.1 : Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine

1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire

1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins

1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine

1.3.2 : Maîtriser l'évolution des paysages urbanisés

2.2.2 : Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles, aquacole, et forêt-bois diversifiées (et adaptées à un climat en évolution)

2.2.3 : Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine

4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine

4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte

ORIENTATION 1.2 :
Préserver la qualité des milieux et de l'environnement de la Gâtine

MESURE 1.2.2 : PROTÉGER LES PÉPITES GÉOLOGIQUES ET LA GÉODIVERSITÉ VERNACULAIRE

CONTEXTE

Aux confins du Massif armoricain, du Bassin parisien et du Bassin aquitain, la Gâtine poitevine occupe une position privilégiée. En effet, ce territoire se place dans la zone où un socle magmatique et métamorphique disparaît sous une couverture sédimentaire. Il constitue donc la dernière marche armoricaine (affleurements des roches granitiques et métamorphiques du socle) au contact du seuil du Poitou et des roches sédimentaires du Bassin aquitain et du Bassin parisien. Le sous-sol y regroupe des roches variées qui témoignent des principaux événements géologiques régionaux. Les soubresauts climatiques quaternaires sont venus apporter les retouches finales aux reliefs et aux paysages tels que nous les connaissons actuellement.

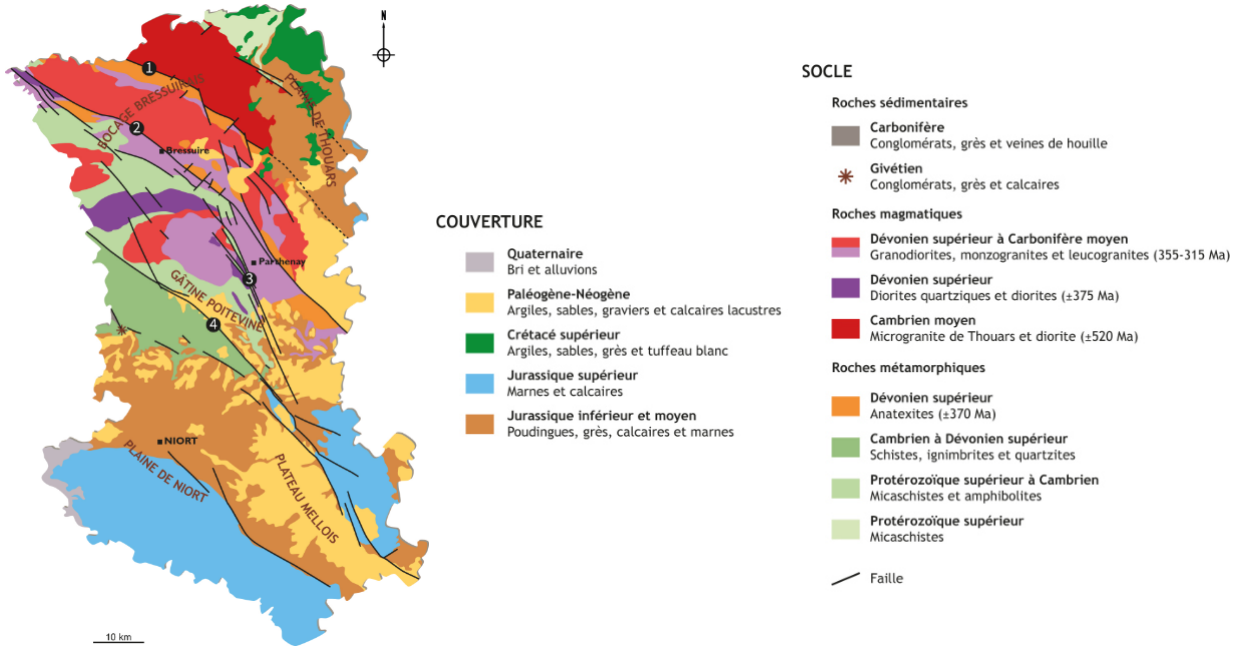

Carte géologique simplifiée du Département des Deux-Sèvres, D Poncet 2022

De fait, les éléments géologiques (socles, structures sédimentaires, fossiles...) et géomorphologiques (formes du relief) sont extrêmement divers et sont observables à des échelles très variables (de l'échantillon géologique au paysage géomorphologique). Avec une vingtaine de sites listés dans l'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG), comme ayant un intérêt géologique et/ou géomorphologique, la Gâtine poitevine apparaît donc comme un atout pour promouvoir la géodiversité et les sciences qui l'étudient (géologie et géomorphologie) et les géopatrimoines (en tant que bien commun). Trois géosites sont actuellement gérés par le CEN Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un document d'objectifs mais la plupart des géosites du territoire ne bénéficient d'aucune attention particulière.

Le contexte géologique du territoire renvoie également à l'implantation et au développement de nombreuses activités artisanales ou industrielles qui ont marqué l'histoire locale : en effet, carrières de pierre marbrière, fours à chaux, tuileries-briqueteries, forge à fer, puits d'extraction de houille… font partie du patrimoine industriel dont l'importance renforce tout l'intérêt qu'il y a à se préoccuper de la géodiversité d'un territoire et par la même, des liens étroits qui unissent l'Homme à la pierre...

Comme en témoignent de multiples excavations, plus ou moins importantes, envahies par la végétation ou en voie de comblement, ainsi que des bâtiments associés à l'artisanat de feu, l'extraction et/ou la transformation des matériaux du sous-sol est une activité séculaire en milieu rural, en particulier dans la Gâtine schisteuse. Huit sites industriels sont encore en activité.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Participer à la création et la gestion de la Réserve naturelle nationale (RNN) géologique.
- → Connaître, faire connaître et valoriser les richesses et les spécificités géologiques du territoire ainsi que le petit patrimoine et le patrimoine industriel liés à l'exploitation du sous-sol.
- → Accompagner la reconversion et la valorisation des anciens sites d'exploitation de carrières.

DISPOSITIONS

1) Améliorer les connaissances sur les géopatrimoines

Les domaines de la géologie et de la géomorphologie restent peu étudiés à l'échelle du territoire. Améliorer leurs connaissances doit permettre de faciliter l'appropriation de ces richesses et de les relier aux patrimoines naturels.

- Approfondir les connaissances sur la géodiversité et les pépites géologiques, notamment via l'évaluation menée dans le cadre de l'INPG et permettant d'identifier leur valeur patrimoniale et leur besoin de protection. Recenser les anciennes carrières abandonnées.
- Inventorier et étudier le géopatrimoine vernaculaire ou « ordinaire » notamment pour le patrimoine artisanal et industriel lié à l'extraction ou la transformation des matériaux du sous-sol.
- Initier des démarches de sciences participatives et s'inscrire dans le dispositif Vigie-Terre du Muséum d'Histoire Naturelle permettant de signaler de nouveaux affleurements géologiques ou de mettre en place localement des initiatives pédagogiques.
- Valoriser l'intérêt de ce territoire auprès de la communauté scientifique pour qui le socle armoricain des Deux-Sèvres est encore méconnu.

2) Poursuivre et renforcer la protection des richesses géologiques

3 ANS

PU

Souvent difficile à valoriser auprès des décideurs car relevant d'un champ moins sensible que celui du vivant, le géopatrimoine est à promouvoir et valoriser.

- Garantir la création du projet de Réserve Naturelle Nationale et contribuer à la mise en œuvre d'actions prévues dans le futur plan de gestion de la Réserve sur les 4 sites pré-identifiés : Marbrière d'Ardin, Le Breuil à la Chapelle-Thireuil, le site de Mollets à Doux et les Blanchères à Viennay.
- Proposer des outils réglementaires adaptés aux géosites à fort intérêt dont la conservation est jugée insuffisante ou préoccupante (Espaces Naturels Sensibles, Sites classés, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, Arrêtés de protection de Géotope) par exemple le site du Fouilloux à Pressigny ou pour les sites en cours de caractérisation à l'INPG comme le site du Roc Cervelle à Béceleuf ou de Laubreçais à Clessé.
- Intégrer les enjeux associés à la conservation de ces géosites (biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques, patrimoine culturel) dans les outils de protection mis en œuvre.
- Assurer la prise en compte du géopatrimoine dans les documents d'aménagement.

3) Diffuser les connaissances sur un patrimoine méconnu du grand public

Le nombre de géosites présents sur le territoire, leur diversité et leur localisation sur l'ensemble de la Gâtine sont autant de facteurs permettant d'offrir aux habitants et aux visiteurs des expériences de découverte du patrimoine géologique.

- Créer un réseau entre les quatre sites des chaos de blocs classés du territoire (Largeasse (2 sites), Neuvy-Bouin et Ménigoute).
- Proposer des programmes pédagogiques innovants pour les différents niveaux scolaires et le grand public en lien avec les acteurs économiques des carrières.
- Renforcer les actions de sensibilisation à destination des habitants et visiteurs notamment dans le cadre du Réseau l'Homme et la Pierre.
- Renforcer les liens entre géopatrimoine, patrimoine naturel et patrimoine culturel.

4) Protéger et valoriser le patrimoine industriel témoin de l'utilisation des ressources géologiques

Le patrimoine géologique est en lien direct avec l'histoire industrielle et agricole du territoire. Sa valorisation permettra de transmettre les connaissances sur les savoir-faire de Gâtine et sur les échanges historiques entre la plaine et le bocage.

- Inventorier et étudier le patrimoine industriel d'origine géologique, lié à l'exploitation des richesses du sous-sol.
- Accompagner les actions de restauration (fours à chaux, tuileries-briqueteries, forge à fer…).
- Mettre en réseau les sites pouvant être accessibles au public en s'appuyant notamment sur le réseau des acteurs du patrimoine géologique.

5) Renforcer le lien avec les acteurs professionnels des carrières

3 ANS

P

L'activité extractive témoigne de la richesse des ressources du sous-sol. Les acteurs économiques ont historiquement souhaité collaborer avec les spécialistes du patrimoine et les acteurs publics afin de valoriser le patrimoine géologique et la filière industrielle.

- Assurer un échange régulier avec les gestionnaires des sites industriels et anticiper les besoins d'ouverture de nouvelles carrières.
- Accompagner la fin des exploitations de sites ou les anciens sites n'ayant pas fait l'objet de mesure de fin d'exploitation et valoriser ces sites offrant une « fenêtre sur le temps ».
- Valoriser les actions de découverte et de vulgarisation de l'activité proposées par les professionnels.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Intègre et valorise les données sur le géopatrimoine dans l'observatoire du patrimoine naturel
- Mobilise les moyens adaptés pour la préservation et la gestion des sites en lien avec la géodiversité ou l'activité d'extraction
- Mobilise les moyens adaptés à la diffusion des connaissances

En tant qu'animateur, le Parc :

- Anime et coordonne les actions de connaissance, de conservation et de restauration
- Accompagne et met en réseau les acteurs
- Accompagne les programmes de recherche

En tant que partenaire, le Parc :

- Emet un avis sur le développement des carrières et des schémas associés



Crédit photo : Alain Buchet

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS	LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Intègrent la protection des sites de l'INPG dans les documents d'urbanisme. Assurent une veille sur les anciens sites d'exploitation. Valorisent les géosites existants dans la promotion touristique. Protègent et valorisent le patrimoine industriel.	Conforte les actions de conservation, valorisation et animation sur les sites existants dont les sites gérés par le CEN. Informe le Parc des travaux du Comité de suivi du Schéma Régional des Carrières. Intègre dans le SRADDET l'objectif de concilier exploitation des carrières et préservation et valorisation de la biodiversité.
LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES	**L'ETAT**
Valorise le patrimoine géologique au travers de ses politiques Espaces Naturels Sensibles, randonnée et tourisme.	Poursuit et soutient la création de la Réserve Naturelle Nationale du Haut Poitou. Poursuit la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale des Aires protégées en étudiant les potentiels de création d'arrêtés préfectoraux de protection de géotopes. Intègre le Parc à l'élaboration du Schéma Régional des Carrières.

PARTENAIRES

- Le Réseau l'Homme et la Pierre
- Les carrières en activité et leur fédération régionale : l'UNICEM
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine
- La SCOP Atemporelle
- Les pôles de recherches et les scientifiques spécialisés (Université de Poitiers, BRGM (site de Poitiers))
- L'Association des Professeurs de Biologie Géologie (APBG) de Poitou-Charentes
- Les associations dédiées aux Géosciences (Amicale des Amateurs de Paléontologie du Poitou, Association pour la Promotion de la Géologie et de la Paléontologie de Poitou-Charentes Vendée...)

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.1.2.2.a	Nombre de géosites évalués par l'INPG
r.1.2.2.b	Nombre de géosites aménagés pour l'accueil du public

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Géosites.

Les encarts : Zones de protection et zones potentielles SNAP pour le projet de Réserve Naturelle Nationale du Haut-Poitou.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.1.1 : Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de la Gâtine

1.4.1 : Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine

2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager

2.2.3 : Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine

4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine

4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte

ORIENTATION 1.2 :
Préserver la qualité des milieux et de l'environnement de la Gâtine

MESURE 1.2.3 : RESTAURER ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES D'UN TERRITOIRE TÊTE DE BASSINS

CONTEXTE

La position du PNR de Gâtine poitevine sur un relief granitique, lui confère une forte responsabilité en termes de gestion de l'eau, tant sur la qualité que sur la quantité. Six cours d'eau trouvent leur source en Gâtine poitevine, dont la Vendée, le Thouet et l'Autize. Cela témoigne de la situation de tête de bassin versant du territoire. Appartenant au Bassin Loire-Bretagne, la politique de l'eau est structurée sur le territoire par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne et les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet, du Clain, de la Sèvre Nantaise, de la Vendée et de la Sèvre Niortaise et du Marais poitevin portés par des Syndicats mixtes ou des Etablissement Publiques Territoriaux de Bassin. Le territoire est recouvert d'un chevelu hydrographique dense, avec 1 340 km de cours d'eau principalement concentrés au cœur de la Gâtine. La Gâtine est également caractérisée par ses zones humides, puisque celles-ci représentent une surface de 12 021 ha à l'échelle du territoire du Parc, soit 7% de sa surface.

Le territoire présente une mosaïque de plans d'eau dont la taille moyenne est de 0,28 ha et qui couvrent 1,34% de la surface du PNR. Une grande partie de plans d'eau est connectée au réseau hydrographique, de façon permanente ou temporaire.

C'est notamment grâce à cette ressource en eau que le territoire a pu se développer selon le modèle polyculture-élevage, maillant le paysage bocager. Cependant, les cours d'eau de Gâtine sont dans un état écologique « peu satisfaisant » entrainant un déclassement de leur quasi-totalité en état global « non atteinte du bon état ». Ce constat peut s'expliquer par différents facteurs :

- → L'introduction d'Espèces Exotiques Envahissantes,
- → L'évolution des pratiques agricoles vers l'augmentation des cultures céréalières au détriment de diverses formes d'élevages,
- → La destruction des milieux naturels comme les zones humides, les ripisylves et les haies,
- → La présence massive d'ouvrages sur les cours d'eau de Gâtine,
- → Les plans d'eau connectés au réseau hydrographique,
- → Les effets du changement climatique.

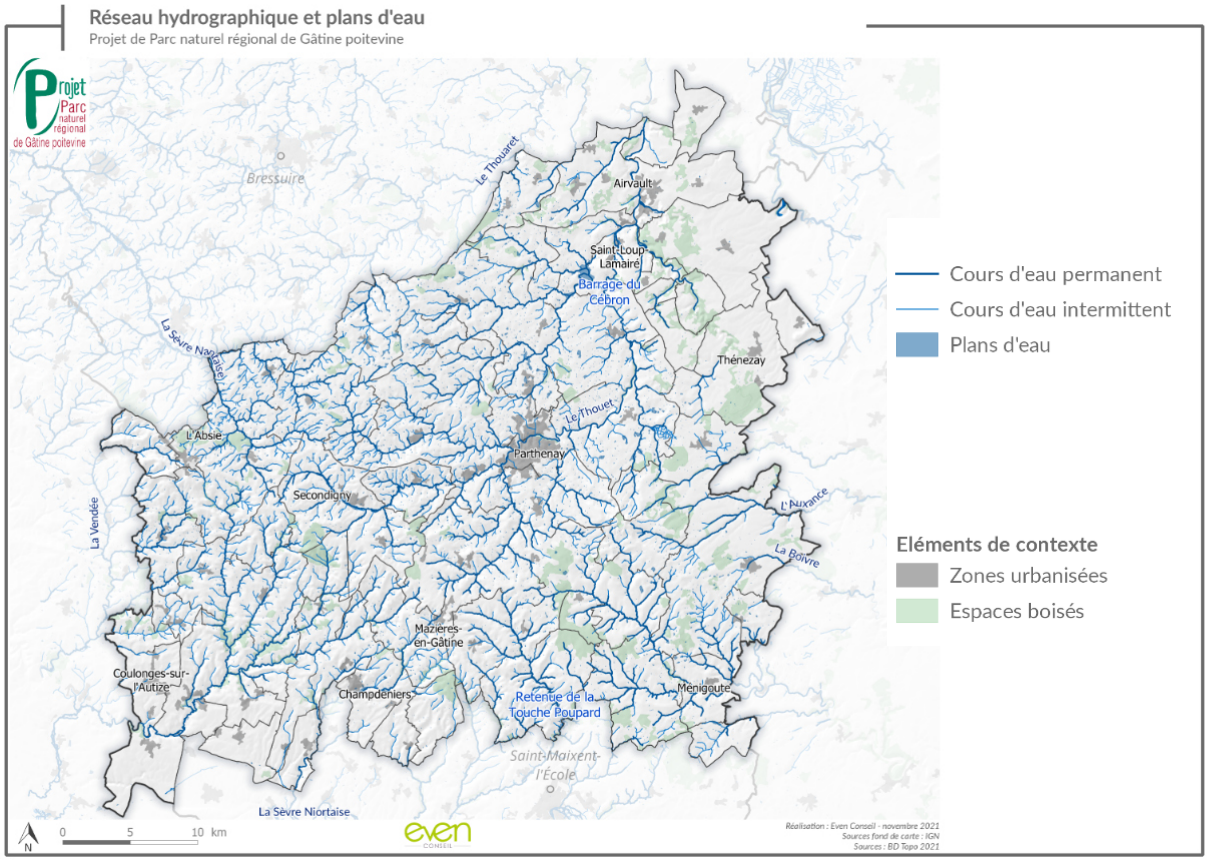

Carte du réseau hydrographique et des plans d'eau, Even Conseil, 2021.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Fédérer les acteurs et animer le dialogue territorial autour de la préservation des milieux aquatiques.
- → Prioriser les actions de restauration sur les secteurs à forts enjeux écologiques (sources, zones humides, zones de fragmentation).
- → Déployer les outils fonciers et incitatifs avec les opérateurs des milieux aquatiques et les acteurs agricoles pour inscrire le système bocager au cœur de la reconquête de la qualité de l'eau.

DISPOSITIONS

1) Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques et valoriser leurs rôles pour préserver la qualité de l'eau

Les milieux aquatiques sont étudiés par les travaux des syndicats de rivières et bassins versants (GEMAPI) présents sur le PNR. Rassembler ces connaissances pour les développer à l'échelle du territoire permet de faciliter l'action et la valorisation des milieux aquatiques.

- Ajouter un volet « qualité de l'eau et des milieux aquatiques » à l'Observatoire du Patrimoine Naturel (mesure 1.1.1) en lien avec les acteurs de l'eau.
- Etudier l'évolution des cours d'eau en lien avec le changement climatique et l'évolution des pratiques agricoles.
- Identifier les secteurs les moins étudiés et les secteurs à enjeux à suivre : les zones où la qualité de l'eau se dégrade pour adapter le suivi et proposer des actions d'amélioration et travailler en priorité sur les cours d'eau en « mauvais état » physico-chimique et écologique.
- Réaliser des études visant à inventorier les plans d'eau, les caractériser et les hiérarchiser selon les usages et les enjeux (écologiques, patrimoniaux etc). Ces études s'appuieront sur la méthodologie développée dans l'étude menée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Sèvre-Niortaise.
- Améliorer la connaissance sur les ouvrages patrimoniaux présents le long des cours d'eau.
- Valoriser les milieux aquatiques et sensibiliser les usagers à la qualité de l'eau :
  - Sensibiliser sur l'existence d'un lien entre l'élevage à l'herbe et la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
  - Valoriser le lien entre la qualité des cours d'eau, des plans d'eau vivants et fonctionnels et la biodiversité et la santé humaine, pour une prise en compte globale.
  - Valoriser les pratiques vertueuses de gestion des milieux aquatiques.
  - Sensibiliser et communiquer auprès des riverains, des exploitants agricoles, des industriels et des collectivités sur l'importance de préserver nos rivières et nos zones humides.

2) Maintenir et restaurer la qualité écologique et chimique des cours d'eau

La plupart des cours d'eau est classée réserve de biodiversité et certains font l'objet de protection au titre de Natura 2000, comme le « Bassin du Thouet amont » ou la « Vallée de l'Autize ». Cependant, les cours d'eau de Gâtine sont dans un état écologique peu satisfaisant.

- Travailler en priorité sur les masses et cours d'eau en aires d'alimentation de captage d'eau potable : le Chambon en amont de la Touche Poupard, l'Egray en amont de la Sèvre Niortaise, la Vonne, le Cébron et ses affluents, les captages de la Cadorie, de Seneuil, des Lutineaux.
- Limiter les transferts des pollutions vers le milieu en créant des zones tampons (mares, haies, noues…) et renforcer le maillage bocager notamment via l'expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE).
- Inciter et motiver la profession agricole aux changements de systèmes favorables à la qualité du milieu, en lien avec les syndicats d'eau potable menant des actions dans cet objectif. Soutenir une agriculture à bas niveau d'intrants dans les Aires d'Alimentation de Captages.
- Créer des Zones de Protection des Aires d'Alimentation de Captages (ZPAAC) permettant la mise en place d'actions pour restaurer la qualité de l'eau (plantations de haies, création de noues) au sein des Aires d'Alimentation de Captages.

- Développer les démarches d'aménagement foncier et d'acquisition foncière dans les zones à enjeux concernées par les captages d'eau potable, avec l'écriture de baux ruraux adaptés aux besoins d'amélioration de la qualité de l'eau.
- Intégrer les dispositions des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux du territoire en assurant la cohérence avec les actions de préservation et restauration de la qualité des milieux aquatiques, en suivant la mise en application et les évolutions des documents de planification des milieux aquatiques Soutenir et renforcer les Contrats Territoriaux sur les Milieux Aquatiques et la qualité de l'eau.

3) Préserver et restaurer les continuités et fonctionnalités des cours d'eau

Le PNR a une forte responsabilité quant à la préservation de la qualité de ses milieux aquatiques, afin de disposer de rivières et ruisseaux plus fonctionnels et de travailler à résorber l'impact de certains plans d'eau sur les continuités (mesure 1.1.2).

- Mener des actions ciblées sur les têtes de bassins versants pour restaurer les fonctionnalités des cours d'eau.
- Préserver et restaurer la continuité écologique sur les secteurs à forts enjeux qui concentrent plusieurs espèces patrimoniales :
  - Les ruisseaux boisés de tête de bassin-versant peu et/ou non colmatés (correspondant à l'habitat de l'Ecrevisse à pattes blanches) ainsi que des cours d'eau comme la Vonne pour la Crossope aquatique dont peu de données sont disponibles sur le territoire.
  - L'ensemble du chevelu hydraulique pour la Loutre, présente dans la majorité des cours d'eau de Gâtine.
  - Les sections de ruisseaux et rivières permanents présentant une ceinture d'hélophytes (roseaux, iris…) ou une ripisylve avec strate herbacée non gérée pour le Campagnol amphibie et la Musaraigne pygmée.
  - Le Bassin du Thouet en amont de Parthenay pour le Castor.
- Améliorer les continuités écologiques en concertation avec les propriétaires de plans d'eau pour résorber leur impact, dans le cadre de la réglementation portée par la DDT, et en collaboration avec les syndicats de bassin versant.
- Mettre le système bocager au cœur de la qualité de l'eau :
  - Analyser l'absence des haies de rupture de pente et proposer des plantations sur les secteurs stratégiques.
  - Créer un programme spécifique d'accompagnement et de restauration d'un bocage vivant préservant ses sources.
  - Réduire l'impact du piétinement des animaux d'élevage en bordure et à l'intérieur des cours d'eau en menant des actions de protection des berges.

4) Préserver et restaurer les zones humides et les sources

Les sources sont un enjeu essentiel à la préservation et la restauration de la qualité de l'eau. Il en est de même pour les zones humides qui parsèment la Gâtine garantissant la continuité entre les milieux aquatiques, tout en participant à la mosaïque de milieux.

- Engager un programme d'actions foncières sur les sources et zones humides à enjeux biologiques prioritaires (acquisition foncière et maîtrise d'usage, Obligation Réelle Environnementale).
- Développer un programme d'accompagnement communal pour gérer, restaurer et protéger les zones humides par l'accompagnement des communes. Protéger les sources et zones humides dans les documents d'urbanisme.
- Identifier les secteurs prioritaires de parcelles en zones humides à préserver ou restaurer en zone agricole pour un accompagnement spécifique.
- Valoriser la contribution dans l'alimentation animale de la flore des zones humides.
- Poursuivre les expérimentations des Paiements pour Services Environnementaux pour les actions en assurant les fonctionnalités des prairies humides.

5) Préserver la qualité pour agir sur la quantité d'eau

RENVOI VERS LA MESURE 2.1.2

La préservation de la qualité des milieux est autant liée à la quantité qu'à la qualité de l'eau. La mesure 2.1.2 Garantir un usage de l'eau solidaire à l'échelle des bassins versants, dans un contexte climatique, développe les dispositions permettant d'agir sur la quantité d'eau.

- Accompagner à la gestion des milieux aquatiques en zones urbaines pour favoriser l'écoulement des eaux de surface et pluviales.
- Encourager la mise aux normes ou la création de systèmes d'assainissements non-collectifs et l'équipement de zones non dotées d'assainissement collectif, améliorer l'efficacité des systèmes d'assainissements collectifs et non-collectifs.
- Accompagner les collectivités à innover techniquement sur la gestion de l'eau en lien avec les milieux aquatiques.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote l'Observatoire du Patrimoine Naturel pour le volet qualité de l'eau et des milieux aquatiques en lien avec les acteurs de l'eau.
- Appuie la mise en œuvre d'actions de préservation et de restauration des milieux aquatiques aves les collectivités compétentes.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Coordonne le dialogue territorial autour de la préservation des milieux aquatiques.
- Fédère et coordonne des actions d'inventaires, de gestion et de restauration des eaux à l'échelle du PNR.
- Valorise les actions des partenaires agissant sur l'eau et les milieux aquatiques.

En tant que partenaire, le Parc :

- Soutient les études sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques menées par les syndicats de bassins versants (GEMAPI) et d'eau potable et en lien avec ces structures.
- Accompagne les actions des syndicats de bassins versants (GEMAPI).
- Accompagne la création de Zones de Protection des Aires d'Alimentation de Captages (ZPAAC) en permettant la mise en place d'actions pour restaurer la qualité de l'eau (plantations de haies, création de noues).
- Relaie et soutient les propositions de sites pour la maitrise foncière en Zones de Protection des Aires d'Alimentation de Captages.
- Accompagne les collectivités à la prise en compte de la restauration et de la préservation des milieux aquatiques dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme du territoire et dans leurs projets d'aménagement.
- Accompagne les démarches volontaires des programmes Re-sources déjà engagées, initie de nouvelles actions et suit les évolutions pour mutualiser l'information.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Soutiennent les actions des Syndicats d'eau et de bassins versants (GEMAPI).

Mettent en œuvre des pratiques de gestion respectueuse de la qualité des milieux aquatiques sur les parcelles communales.

Communiquent sur « les bonnes pratiques » aux habitants, agents et élus.

Préservent la qualité des milieux aquatiques par un classement adapté dans les documents d'urbanisme.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, s'engagent à mettre en œuvre les travaux nécessaires à la préservation, la restauration et l'entretien des cours d'eau et milieux aquatiques.

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Contribue aux objectifs de préservation des milieux aquatiques du Parc.

Co-signe les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques.

Soutient et accompagne les programmes d'acquisition, de connaissance, de restauration et de gestion des milieux aquatiques.

Soutient l'animation des sites Natura 2000.

LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Mobilise les outils fonciers du Département pour la préservation des milieux aquatiques et la protection de la ressource en eau, en propre ou à la demande des maîtres d'ouvrage de l'alimentation en eau potable.

Met en œuvre des pratiques favorables aux milieux aquatiques dans les parcelles en maîtrise foncière du Département.

Accompagne techniquement et financièrement les maîtres d'ouvrage pour des actions de restauration de milieux aquatiques : lutte contre les phénomènes d'érosion, de ruissellement et de rejet de drainage.

L'ETAT

Contribue aux objectifs de préservation des milieux aquatiques du Parc.

Accompagne la prise en compte et l'identification des zones humides et milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme.

Soutient les programmes d'acquisition de connaissances, de restauration et de gestion des milieux aquatiques.

Soutient et accompagne les dispositifs restaurant ou préservant la qualité de la ressource en eau.

Associe le parc aux concertations et bilans des dispositifs (commission régionale MAEC).

PARTENAIRES

- Syndicats de bassin versant, de production et/distribution d'eau potable
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Chambre d'Agriculture et organisations professionnelles et coopératives agricoles
- Agence Régional de Santé
- Associations pêche/chasse et Fédérations Chasse et Pêche
- Associations de protection de l'environnement : DSNE, GODS, CPIE de Gâtine poitevine, Prom'haies, Bocage Pays Branché

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.1.2.3.a	Nombre d'actions de sensibilisation en faveur de la qualité de l'eau
r.1.2.3.b	Nombre d'actions de restauration accompagnées par le Parc

Question évaluative : La qualité de l'eau et des milieux aquatiques a-t-elle été préservée et restaurée ?

CODE	INDICATEURS D'IMPACT	VALEUR INITIALE	VALEURS CIBLES	
			MI-CHARTE	FIN DE CHARTE
i.1.2.3.a	Part des cours d'eau en état écologique bon ou moyen	45% (bon : 6% / moyen : 39%)		100% (bon : 48%, moyen 52 %)
i.1.2.3.b	Part du territoire en zone humide	7%		7%
i.1.2.3.c	Densité de mares pour 100 hectares	5		5
i.1.2.3.d	Valeur maximale des pesticides détectés sur AAC pilote	0,544 µg/L		< 0,3 µg/L

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Linéaire des haies, cours d'eau, zones de sources et zones humides, Zones de captage d'eau potable

Les encarts : Continuités écologiques, zones de protection et zones potentielles SNAP.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.1.1 : Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine

1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire

1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe

1.2.5 : Préserver un environnement favorable à la santé

1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine

1.3.2 : Maîtriser l'évolution des paysages urbanisés

2.1.2 : Garantir un usage de l'eau solidaire à l'échelle des bassins versants, dans un contexte de changement climatique

4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine



Crédit photo : M. Touraine

ORIENTATION 1.2 :
Préserver la qualité des milieux et de l'environnement de la Gâtine

MESURE 1.2.4 : MAINTENIR ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CIEL ÉTOILÉ

CONTEXTE[6]

L'éclairage public et l'illumination des bâtiments perturbent de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux et de chauve-souris et plus largement le rythme biologique des êtres vivants. Le Plan national biodiversité de 2016 prévoit dans l'axe « Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité » un objectif de réduction des pollutions lumineuses. Au travers de cet objectif, les éclairages publics et les illuminations des bâtiments sont remis en question afin de préserver la biodiversité. Une réglementation encadre déjà les horaires de fonctionnement des éclairages des locaux professionnels mais son application n'est pas totale sur le territoire. Parallèlement, de nombreuses collectivités, notamment incitées par la crise énergétique, ont pris des mesures locales pour réduire les plages d'éclairage public.

Lors de la concertation sur le projet de Charte, a été identifié la volonté des élus et acteurs socioprofessionnels de garantir la qualité de la trame noire, de protéger la biodiversité nocturne et de valoriser la qualité des ciels étoilés. D'après les données AVEX, le territoire est relativement épargné par la pollution lumineuse sur de vastes secteurs, avec une pollution faible, assez rare sur les régions alentour. La pollution lumineuse s'intensifie autour des principales villes du territoire, notamment Parthenay et Airvault. Cette pollution est plus importante sur l'extrémité Sud-Ouest, le secteur de plaine en périphérie de Niort et Fontenay-le-Comte.

Le territoire de la Gâtine poitevine n'a pas fait l'objet d'étude spécifique à ce sujet. Il serait intéressant de reproduire l'étude AVEX au regard des récentes évolutions des plages d'éclairage public dans les communes. Avec les extinctions généralement appliquées en milieu de nuit, il pourrait être opportun de comparer la qualité du ciel en soirée et au cœur de la nuit.

Les éléments de cette mesure sont à croiser avec la réglementation en vigueur et peuvent intégrer les futurs règlements locaux de publicité intercommunaux (mesure 1.3.2, disposition 5).

6 La rédaction de cette mesure a été confiée aux travaux des étudiants du Master 2 « Environnement Territoire et Paysage » commun aux Universités de Géographie et de Droit de Tours dans le cadre d'un projet collectif sur l'année scolaire 2022-2023. Les étudiants ont travaillé sur une première phase de diagnostic, ils ont rencontré plusieurs acteurs du territoire ou d'autres PNR engagés dans des démarches sur la trame noire. Ils ont également pu s'appuyer sur les comptes-rendus des ateliers de concertation de la démarche de rédaction de la Charte.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Sensibiliser et accompagner les acteurs économiques et les collectivités.
- → Protéger la biodiversité nocturne et la trame noire.
- → Assombrir les nuits de Gâtine poitevine pour améliorer la qualité du ciel étoilé et obtenir le label « territoire de villes et villages étoilés ».

DISPOSITIONS

1) Sensibiliser le grand public à l'environnement nocturne de la Gâtine et le valoriser

La trame noire est une notion encore récente dans la prise en compte des enjeux des continuités écologiques.

- Mettre en place des documents informatifs à destination des scolaires, centres de loisirs, bibliothèques et autres établissements éducatifs du PNR sur les potentiels du territoire concernant la biodiversité, la sobriété lumineuse et les lieux à valoriser en Gâtine.
- Organiser des animations thématiques pour valoriser le patrimoine nocturne (astronomie, biodiversité nocturne) auprès du grand public avec les acteurs et les associations locales : nuit de la chauve-souris / nuit de la chouette / créer des passerelles avec des évènements culturels.
- Aménager et mettre en valeur les lieux propices à l'observation du ciel étoilé à destination de l'astro-tourisme. Proposer des circuits de randonnées nocturnes.
- Organiser des événements de sensibilisation à la biodiversité nocturne.
- Mieux connaitre la biodiversité nocturne (mesure 1.1.1) et restaurer les corridors écologiques des espèces nocturnes (mesure 1.1.2).

2) Préserver et protéger l'accès au ciel étoilé

Des études sont à mener afin d'identifier en détail les sources de pollution lumineuse et d'accompagner les collectivités et les entreprises dans la réduction des impacts et la recherche d'économies d'énergie.

- Réaliser un atlas de la pollution lumineuse : identifier les sources de pollution lumineuse, et les enjeux liés à cette pollution lumineuse au travers du maillage et des îlots de pollution lumineuse et identifier les points de tensions existants (conflit entre l'éclairage et la biodiversité, le paysage…), ainsi que les potentiels de valorisation des espaces les moins exposés à la pollution lumineuse.
- Poursuivre et valoriser les démarches « ciel étoilé » des communes et initier une démarche de labellisation du PNR "Territoire de villes et villages étoilés".
- Repenser l'éclairage des monuments pour favoriser un éclairage sobre énergétiquement et qui ne dégrade pas la qualité du ciel étoilé.

3) Réadapter l'utilisation de l'éclairage public et privé

La trame noire et ces enjeux revêtent un caractère transversal offrant la possibilité de réunir de nombreux acteurs pouvant agir sur la pollution lumineuse.

- Réaliser un diagnostic de l'éclairage public afin de cibler les points à améliorer permettant la mise en place d'un plan relatif à l'éclairage public.
- Adopter une démarche de sobriété dans les nouveaux projets d'aménagement.
- Veiller à une cohérence des actions à l'échelle du territoire du PNR pour une approche concertée et homogène de l'éclairage.
- Développer des zones refuges pour les espèces nocturnes : mettre en place des actions innovantes pour les éclairages des stades de foot et accompagner à la maîtrise de l'énergie et à la réduction de la pollution lumineuse de la commune pour l'éclairage du patrimoine bâti.
- Sensibiliser les acteurs privés à une utilisation raisonnée de leurs éclairages nocturnes :
  - Encourager un recours modéré à l'éclairage dans les projets de lotissements ou de zones d'activités, y compris les entreprises et les zones d'activités économiques (ZAE)
  - Sensibiliser les acteurs privés à de nouvelles techniques d'éclairages adaptées au moyen d'ateliers de discussion et d'échanges
  - Œuvrer pour l'extinction totale des enseignes lumineuses, pré-enseignes et publicités (communiquer sur la réglementation en vigueur et assurer un suivi de son application)

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Porte la démarche de distinction « Territoires de villes et villages étoilés ».
- Veille à la bonne articulation de l'intervention des différents partenaires d'opérations de maîtrise de l'énergie (syndicats d'énergies, collectivités) avec les démarches initiées par le Parc.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Anime et coordonne des actions éducatives, en partenariat avec les associations et acteurs locaux.
- Contribue à la connaissance des enjeux de pollution lumineuse et à leur diffusion.
- Accompagne et soutient les études de connaissance sur la biodiversité nocturne.
- Accompagne et conseille les communes dans leur démarche valorisation de leur patrimoine nocturne.

En tant que partenaire, le Parc :

- Initie les réflexions avec les communes en termes de gestion de l'éclairage public.
- Initie les réflexions avec les acteurs privés soucieux de réduire l'impact de leurs éclairages.
- Participe et contribue aux travaux menés sur la trame noire à l'échelle du territoire avec les territoires voisins et au niveau régional.
- Effectue une veille technique sur les types d'éclairages disponibles répondant aux enjeux de pollution lumineuse et les communique aux communes et leurs groupements.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Mobilisent les habitants, les associations locales et les acteurs du territoire à la sensibilisation.

Organisent des programmes de sensibilisation au ciel étoilé et à la biodiversité nocturne en partenariat avec le Parc.

Veillent à la bonne application de la réglementation en termes d'éclairage.

Prennent en compte les enjeux posés par la pollution lumineuse dans leurs documents d'aménagement.

Repensent leur éclairage public en lien avec les dispositions de la Charte.

Valorisent le patrimoine astronomique dans la promotion touristique.

Intègrent des règles relatives à l'extinction des publicités, enseignes et pré-enseignes lors de l'élaboration des Règlements Locaux de Publicité.

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Participe à l'amélioration des connaissances sur les milieux et espèces nocturnes à fort enjeu régional.

S'appuie sur le Parc pour décliner le SRADDET notamment l'objectif de créer des « réserves internationales de ciel étoilé ».

Soutient le Parc dans ses objectifs de réduction et de maîtrise de sa consommation énergétique.

LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Intègre les enjeux de la trame noire à sa politique d'éducation à l'environnement.

L'ETAT

Améliore les connaissances sur les milieux et espèces nocturnes à fort enjeu national.

Accompagne les établissements scolaires pour sensibiliser les élèves aux enjeux de la trame noire et à l'astronomie.

Assure l'application, en partenariat avec le Parc, de la réglementation relative à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

PARTENAIRES

- Centre Régional des Energies Renouvelables
- SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres)
- Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne
- Associations naturalistes : Deux-Sèvres Nature Environnement « Sentinelles de la Nuit », Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, CPIE de Gâtine poitevine
- Associations d'astronomie : AFA (Association Française d'Astronomie), AVEX (Astronomie du Vexin), Astrolys

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.1.2.4.a	Nombre de communes nouvellement labellisées pour la qualité de leur ciel étoilé
r.1.2.4.b	Nombre de nouveaux RLPi intégrant une réglementation sur les enseignes et publicité lumineuses

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Tâche urbaine et principales zones d'activités économiques et zones commerciales.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.1.1 : Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine

1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire

1.3.2 : Maitriser l'évolution des paysages urbanisés

1.4.1 : Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine

2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager

2.2.3 : Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine

3.1.1 : Maitriser les consommations énergétiques de Gâtine dans un objectif d'autonomie et de contribution locale au défis planétaire du changement climatique

4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine

ORIENTATION 1.2 :
Préserver la qualité des milieux et de l'environnement de la Gâtine

MESURE 1.2.5 : PRÉSERVER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ

CONTEXTE

La Charte de l'environnement de 2004 constitue en France un tournant dans la prise en considération des risques sanitaires environnementaux et des enjeux liés à leur prévention. Elle a directement inspiré l'adoption du premier Plan National Santé Environnement 2004-2008 qui s'est décliné depuis dans l'ensemble des régions sous formes de plans régionaux santé environnement (PRSE).

Plus globalement, le concept One Health (« Une seule santé »), mis en avant depuis le début des années 2000, s'est développé avec la prise de conscience des liens étroits entre la santé humaine, celle des animaux et l'état écologique global. Le changement climatique en cours est un des indicateurs d'une dégradation durable de l'environnement et favorise par exemple l'adaptation d'animaux vecteurs d'agents pathogènes et l'émergence de virus comme la fièvre catarrhale ovine, avec un impact économique ou en santé publique croissant.

La Gâtine poitevine est engagée depuis 2014 dans une politique territoriale de santé. Cette politique est formalisée par la signature d'un Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine. L'axe stratégique principal de ce Contrat Local de Santé est bien entendu le maintien d'une offre de soins de proximité mais l'enjeu santé environnementale est présent dans la stratégie du territoire depuis la première génération du CLS.

Les problématiques de santé environnement sont également très connectées aux démarches comme celles des Plans Climat Air Energie Territoriale. Les activités humaines sont des sources importantes de pollutions diffuses qui impactent les ressources primaires du territoire. Malgré cela l'environnement naturel de la Gâtine poitevine ne peut pas être uniquement considéré comme un risque mais bien comme une source de bienfaits pour la santé.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Développer l'appropriation et la prise en compte de la santé humaine et de la santé environnementale dans les politiques publiques locales.
- → Informer et largement sensibiliser le grand public, les collectivités et les entreprises sur les risques de pollution de l'air à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

DISPOSITIONS

1) Agir localement de manière décloisonnée au profit d'un environnement favorable à la santé

Agir sur la santé-environnement c'est agir collectivement et de manière transversale.

- Améliorer la prise en compte des problématiques de santé dans les politiques publiques tant sur les déterminants (eau, air, bruit, ondes, habitat, alimentation) que sur les publics cibles (jeunes enfants, femmes enceintes, etc.).
- Structurer et coordonner des démarches de prévention, d'éducation et de promotion de la santé sur le territoire du PNR pour une meilleure démocratie sanitaire.
- Mobiliser les partenaires du PNR pour la diffusion d'informations santé-environnement fiables et accessibles à la population.
- Sensibiliser les enfants et les jeunes à la santé environnementale pour une meilleure prise en compte dans leur quotidien.
- Soutenir les acteurs économiques dans leurs changements de pratiques et leur montée en compétence intégrant les enjeux de la santé-environnement.

2) Renforcer la prise en compte de la santé-environnement dans les politiques d'aménagement des collectivités de Gâtine poitevine

Le PNR doit permettre d'ancrer cet enjeu sur un temps long en mobilisant les acteurs du territoire.

- Intégrer les composantes santé-environnement dans les politiques publiques d'aménagement et de planification.
- Accélérer la prise en compte des risques sanitaires de l'habitat insalubre.
- Promouvoir et développer les études d'impact sur la santé auprès des collectivités dans le cadre de leurs projets d'aménagement.
- Recenser les sites potentiellement pollués liés à une ancienne activité (décharges publiques délaissées, anciennes carrières comblées …).

3) Agir avec une approche globale et intégrée pour l'amélioration de l'air intérieur dans l'habitat

L'amélioration de la qualité de l'air intérieur s'impose comme un enjeu fort d'une approche globale favorable à la santé.

- Développer la connaissance des risques du radon, 2ème cause de cancer du poumon après le tabac, sur la santé des Gâtinais par la conduite de campagnes d'information et de sensibilisation.
- Développer des campagnes de mesures régulières auprès des particuliers et des collectivités afin d'évaluer l'appropriation du risque Radon.
- Informer et sensibiliser les habitants sur les expositions aux autres pollutions intérieures, sources de perturbateurs endocriniens (pesticides domestiques, contenants alimentaires, produits ménagers et cosmétiques…), en développant des campagnes d'analyse de l'air intérieur des habitations et bâtiments publics.

4) Agir sur la ressource en amont pour améliorer la qualité et la fiabilité de l'eau potable

RENVOI VERS LA MESURE 1.2.3

Le PNR s'engage pour prévenir et anticiper de façon durable les risques liés à l'eau potable afin de limiter les traitements et sécuriser la production. La préservation des milieux aquatiques constitue donc un enjeu prioritaire et la mesure 1.2.3 Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassin, est identifiée comme mesure phare.

5) Agir pour une sensibilisation des expositions aux polluants dans l'air extérieur

Développée sur un système de polyculture-élevage, l'activité agricole de la Gâtine expose moins sa population que d'autres territoires. Cependant, certains secteurs géographiques du PNR sont davantage concernés du fait des types de cultures : arboriculture ou céréaliculture. Les autres activités économiques sont également responsables de différents rejets dans l'air extérieur.

- Améliorer les connaissances sur les polluants et leurs diffusions avec la conduite de campagnes de mesures.
- Recenser et accompagner les initiatives locales en matière de réduction des expositions de la population aux pesticides agricoles.
- Recenser et accompagner les initiatives locales en matière de réduction des expositions de la population aux rejets des activités économiques.
- Développer des outils pédagogiques sur les risques d'exposition aux pesticides et aux autres substances issues des activités économiques dans le cadre de campagnes de sensibilisation sanitaire.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Mobilise son ingénierie pour informer, former et accompagner les acteurs locaux.
- Développe des actions de mesures, de sensibilisation et d'information des habitants en partenariat avec les acteurs du territoire.
- Organise et diffuse l'information pour la promotion des enjeux de la santé environnement auprès des différents publics.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Mobilise les acteurs concernés afin de mener une réflexion concertée à l'échelle du Parc.
- Apporte un appui technique et financier aux porteurs de projet.
- Accompagne les collectivités dans la prise en compte des enjeux de la santé environnementale dans les politiques publiques et les documents d'urbanisme.
- Crée des conditions favorables, impulse et accompagne des expérimentations en partenariat avec les partenaires publics et privés.

En tant que partenaire, le Parc :

- Soutient les actions de recherche et d'amélioration de la connaissance sur les enjeux et facteurs de la santé-environnement.
- Veille à la prise en compte des enjeux de la santé-environnement dans les politiques publiques et les projets des collectivités.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS	LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Inscrivent les problématiques de la santé environnement dans leurs politiques publiques. Prennent en compte des enjeux de la santé-environnement dans les documents d'urbanisme. Intègrent des approches bénéfiques à la santé dans la réalisation de leurs projets d'équipements publics et d'aménagements urbains.	Soutient des projets intégrant une approche globale des enjeux en santé, qui croisent santé humaine, santé animale et végétale. Soutient des actions de santé environnementale (actions de sensibilisation et d'acculturation, dynamiques territoriales). Soutient des projets innovants.
LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES	**L'ETAT**
Met à disposition ses outils, bases de données et compétences. Participe à la promotion des produits agricoles locaux et de qualité dans le Projet Alimentaire Territorial du Département.	Contribue à formaliser une approche décloisonnée de la thématique au côté du Parc. Contribue à l'amélioration de la connaissance et des données disponibles en santé environnement et accompagne la réalisation d'un diagnostic local en santé environnement qui alimentera utilement les plans et programmes. Développe des appels à projets rapprochant les thématiques santé et les multiples facteurs pouvant nuire à la notion d'une seule santé (One health). Participe à la construction de projets expérimentaux autour de santé et nature. Facilite l'accès aux données, outils et expertises déjà existants.

PARTENAIRES

- Agence Régionale de Santé
- CPIE de Gâtine poitevine
- Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine
- PMI du Département des Deux-Sèvres
- Professionnels de santé
- Chambre d'Agriculture
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- ATMO Nouvelle Aquitaine (observatoire régional de l'air)
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Syndicats producteurs et distributeurs d'eau potable
- CAUE des Deux-Sèvres
- Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres
- Fédération de pêche des Deux-Sèvres

INDICATEURS DE RÉALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.1.2.5.a	Nombre d'actions de sensibilisation des enfants et jeunes adultes à la santé environnementale
r.1.2.5.b	Nombre de PLUi prenant nouvellement en compte le sujet de la santé humaine et de la santé environnementale

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Zones de captage d'eau potable et maisons de santé.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins

3.3.3 : Adapter les services avec et pour les habitants



Crédit photo : D.Genestal - Carnet de rando - Pays de Gâtine

ORIENTATION 1.3 :

Préserver une diversité de paysages vivants, identitaires de la Gâtine

MESURE 1.3.1 : MAINTENIR ET AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES DE GÂTINE

CONTEXTE

Située à l'extrémité Sud-Est du Massif armoricain, la Gâtine poitevine observe un relief doucement chahuté qui glisse progressivement des paysages de bocage aux terres sédimentaires des grandes plaines des bassins Parisien au Nord-Est et Aquitain au Sud-Ouest. À l'instar d'une vaste ligne de crête, la Gâtine poitevine s'articule autour des bassins versants du Thouet au Nord et de la Sèvre Niortaise au Sud, offrant une multitude de petits vallons frais propices à l'élevage. Territoire éminemment rural, les problématiques qui l'animent aujourd'hui portent essentiellement sur son identité, avec le bocage en figure de proue qui épouse la charpente topographique jusqu'au contact des plaines céréalières. L'activité agricole, et particulièrement le système de polyculture-élevage, ont structuré les paysages gâtinais.

Les Plans de Paysage du territoire (Pays de Gâtine 2023 et Agglomération du Bocage Bressuirais 2019) distinguent cinq grands types de paysages rassemblant les unités paysagères du PNR :

- → La Gâtine en immersion : Haut bocage, Crêtes et vallons bocagers, Landes bocagères
- → Les paysages de la vallée du Thouet : le défilé du Thouet et Vallon du Thouet
- → Les paysages urbains de Parthenay
- → La Gâtine en transition : Franges et Contreforts
- → Les horizons de Gâtine : Plaine niortaise et Plaine thouarsaise

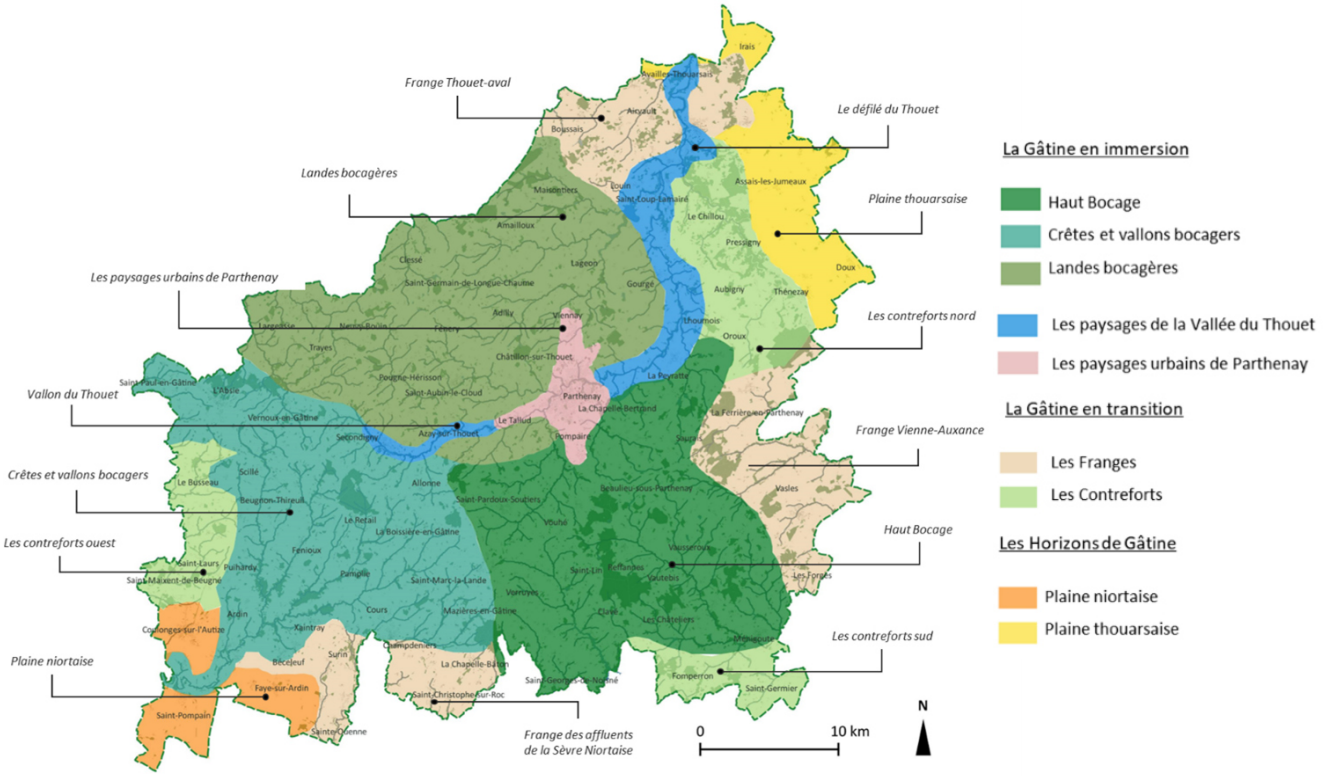

Carte des unités paysagères du PNR, 2023

Les paysages de Gâtine poitevine sont caractérisés par la notion d'immersion qui définit des ambiances paysagères enveloppantes. Les secteurs d'immersion paysagère sont présents dans les unités paysagères « Crêtes et vallons bocagers », « Haut Bocage », « Landes bocagères », « Défilé du Thouet » et « Contreforts nord ». Cependant, le territoire fait face à des évolutions telles que l'intensification des pratiques agricoles, l'agrandissement des exploitations en lien avec les difficultés de transmissions et de renouvellement des actifs, le changement climatique, le développement des énergies renouvelables… Ces éléments composent les dynamiques de banalisation en cours principalement dans les unités paysagères « Frange Vienne-Auxance », « Frange affluents de la Sèvre Niortaise », « Crêtes et vallons bocagères », « Landes bocagères » et « Contreforts ouest ». Face à ces enjeux, le PNR affirme sa volonté, et se donne les moyens dans cette mesure, de préserver et d'améliorer la qualité de ses paysages, par l'étude de leurs dynamiques, par leur adaptation au changement climatique et par le maintien des richesses naturelles et des pratiques agricoles composant ses paysages.

Cette mesure est complétée en annexe par le « Cahier des paysages » qui rassemble les objectifs de qualité paysagère fixés pour chaque unité.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Faire de l'observation des paysages et de leurs évolutions un outil d'aide à la décision pour atteindre les objectifs de qualité paysagère.
- → Expérimenter de nouveaux usages ou de nouvelles pratiques liées aux paysages de demain pour préparer l'adaptation aux changement climatiques.
- → Inventorier, caractériser et résorber les points noirs paysagers.

DISPOSITIONS

1) Développer l'observation et le suivi de l'évolution des paysages

3 ANS

Sur la base des études paysagères déjà réalisées sur le PNR, il est essentiel d'étudier les paysages actuels et à venir, en impliquant tous les acteurs du territoire pour une meilleure prise en compte globale des enjeux climatiques, agricoles et énergétiques.

- Créer un volet « Paysage » au sein de l'Observatoire du Patrimoine Naturel en mettant en place l'**Observatoire Photographique des Paysages** (en lien avec l'OPP du Conservatoire des Espaces Naturel de Nouvelle-Aquitaine) pour identifier et accompagner l'évolution des paysages.
- Organiser la diffusion des données de l'OPP et encourager la participation citoyenne pour l'enrichir et le mettre à jour.
- Analyser les dynamiques paysagères pour mieux comprendre les évolutions, notamment en étudiant les changements liés à l'agriculture, aux énergies renouvelables et au climat.
- Développer des projets pédagogiques pour former et sensibiliser les habitants, les élus et les agents à la lecture de paysage, en mettant en lumière ses liens avec le cadre de vie, la biodiversité, et son caractère évolutif. Faire du paysage une notion commune, afin qu'elle soit prise en compte dans les projets d'aménagements.
- Identifier les points noirs paysagers du territoire qui se concentrent principalement sur les axes routiers, les zones d'activités et commerciales et les carrières.

2) Préserver la qualité paysagère face aux enjeux climatiques

Face aux enjeux mondiaux de changements climatiques, le PNR doit s'adapter, pour préserver la qualité de sa mosaïque paysagère et renforcer sa résilience. Le territoire du PNR est doté de Plans de Paysage qui ont permis d'aboutir à des Objectifs de Qualité Paysagère concertés avec les acteurs locaux (mesure 1.3.2).

- Protéger la mosaïque paysagère typique de la Gâtine poitevine : combinaison d'espaces bâtis, naturels et productifs (bocage, culture, boisement, rivière, habitat…). Renforcer les connexions et transitions entre paysages urbanisés, agricoles et naturels.
- Accompagner l'évolution des paysages en expérimentant des solutions adaptées aux changements climatiques : Planter des essences d'arbres résiliantes faces aux sécheresses et aux maladies (haies, forêts, aménagements de bourgs, ripisylves).
- Adapter le renouvellement du bâti aux enjeux climatiques et énergétiques.
- Former et sensibiliser la chaine d'instruction (coordination communes/EPCI) pour une préservation harmonisée de la qualité des paysages à l'échelle de leur territoire d'action et du PNR.
- Atteindre les Objectifs de Qualité Paysagère (*voir le Cahier des paysages en annexe)* par la réalisation des plans d'actions des Plans de Paysage du territoire et anticiper leur mise à jour.

3) Diversifier et adapter la gestion agricole en cohérence avec les spécificités de Gâtine

Le maintien et le soutien aux pratiques agricoles respectueuses de la qualité des paysages, garantissent la préservation de l'identité des paysages de Gâtine. Les paysages étant en constante dynamique, il est essentiel de ne pas figer ces pratiques et de faire de la Gâtine un PNR d'expérimentation qui accompagne et favorise leur évolution en cohérence avec les enjeux climatiques, agricoles et énergétiques (mesures 1.2.1, 2.1.1, 2.1.3).

- Restaurer et densifier l'éco-complexe bocager :
  RENVOI VERS LA MESURE 1.2.1
- Développer une agriculture de proximité en assurant les débouchés par la vente aux particuliers.
- Communiquer sur les métiers agricoles et informer sur les formations en ouvrant les exploitations aux apprenants, pour encourager les vocations agricoles. Organiser des échanges entre paires pour encourager la mise en réseau au sein du monde agricole.
- Maintenir et pérenniser les éléments paysagers typiques (arbres isolés, bois, haies, vergers, mares, prairies…) par la mise en place d'une gestion adaptée.
- Identifier les actuelles et futures « friches » d'élevage et explorer des modes de gestion adaptés tout en associant la recherche de débouchés économiques pérennes.
- Veiller à l'insertion paysagère et environnementale des projets d'agrivoltaïsme et au maintien des structures paysagères et agricoles existantes.

4) Connaitre, aimer et respecter les richesses naturelles qui composent le paysage

Les paysages de Gâtine poitevine sont constitués d'une nature du quotidien qui décline. Valoriser la biodiversité ordinaire et les éléments caractéristiques des paysages permettra de les apprécier à leur juste valeur, pour renforcer leur préservation et leur appropriation collective (mesures 1.1.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.3.2, 2.2.3).

- Préserver et valoriser la nature ordinaire en diffusant des modes de gestion durables dans les espaces publics et privés, et en guidant l'évolution des paysages en créant des zones d'épanouissement de la biodiversité.
- Mettre en valeur et préserver les éléments hydrographiques caractéristiques de Gâtine, comme les cours d'eau et les vallées, essentiels à la qualité des paysages et de la ressource, en connexion avec les territoires limitrophes.
- Encadrer l'évolution des massifs forestiers pour garantir leur rôle de puits de carbone et définir des pratiques de gestion adaptées aux unités paysagères (en lien avec la Charte Forestière).
- Mener une stratégie de valorisation des chaos granitiques caractéristiques de Gâtine par des inventaires dans les unités paysagères immersives, la définition de critères de valorisation des sites et la poursuite d'actions culturelles autour de l'image légendaire des « chirons ».
- Promouvoir la découverte des paysages en renforçant le réseau des cheminements doux au sein du PNR, ainsi qu'en lien avec les territoires limitrophes.
- Concevoir des aménagements sobres pour accueillir du public dans les espaces naturels, en respectant l'identité paysagère.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote l'Observatoire Photographique des Paysages dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel.
- Porte des actions d'animation et de sensibilisation aux paysages et leurs qualités.
- Valorise les pratiques agricoles permettant le maintien et le la restauration de la qualité paysagère.
- Porte et anime l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des documents Plan de Paysage.
- Défini une stratégie de valorisation des chaos granitiques en lien avec les acteurs.
- Pilote l'étude et le plan d'actions sur les points noirs paysagers.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Met en réseau les acteurs travaillants sur les paysages.
- Accompagne la mise en œuvre du plan d'actions du Plan de Paysage et son évolution.
- Accompagne au développement de projets pédagogiques autour des paysages et leurs liens avec le patrimoine naturel en partenariat avec les collectivités.

En tant que partenaire, le Parc :

- Suit et soutient les actions du plan d'actions du Plan de Paysage portées par des partenaires.
- S'assure de la prise en compte des Objectifs de Qualité Paysagère par les collectivités.
- Met en place avec les agriculteurs, les organismes professionnels et les établissements de formation agricole des actions de préservation, restauration, de formation et d'expérimentation sur les écosystèmes bocagers.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS	LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Intègrent les Objectifs de Qualité Paysagère dans leurs documents d'urbanisme et forment leurs services instructeurs à la qualité paysagère. S'engagent à mettre en place le plan d'actions du Plan de Paysage dans le cadre de leur politique d'aménagement.	Reconnait l'agroécologie comme orientation principale de sa politique agricole et en fait une éco conditionnalité de tous ses dispositifs d'aide. Soutient les circuits alimentaires locaux.
LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES	**L'ETAT**
Contribue à l'atteinte des Objectifs de Qualité Paysagère au travers de ses politiques randonnée, Espaces Naturels Sensibles, aménagements fonciers ou du dispositif de soutien pour la plantation de haies. Applique un entretien adapté aux haies gérées sur les routes départementales, édite et diffuse un guide des bonnes pratiques «entretien des haies».	Associe le Parc lors d'études d'impact réalisées dans le cadre de l'implantation et la rénovation d'infrastructures et d'équipements liés à l'aménagement du territoire. Soutient les projets permettant le maintien et l'amélioration de la qualité des paysages. Veille à la compatibilité des documents d'urbanisme avec les OQP lors de leurs élaborations ou révisions.

PARTENAIRES

- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Deux-Sèvres
- Chambre d'Agriculture, Organisations Professionnelles Agricoles, CIVAM, Terre de Liens, SAFER
- Associations d'études et de préservation des haies et de l'arbre hors forêt, Le Réseau Haies France
- Associations naturalistes et de protection de l'environnement
- Syndicats de bassin versant et d'eau potable
- Fondation du Patrimoine
- L'enseignement public et privé
- Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres
- Pays d'Art et d'Histoire

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.1.3.1.a	Réalisation et suivi de l'Observatoire Photographique du Paysage
r.1.3.1.b	Nombre de documents d'urbanisme intégrant des OQP

Question évaluative : La diversité et la qualité des paysages ont-elles été maintenues et préservées ?

CODE	INDICATEURS D'IMPACT	VALEUR INITIALE	VALEURS CIBLES	
			MI-CHARTE	FIN DE CHARTE
i.1.3.1.a	Superficie du territoire couvert par une mesure réglementaire paysagère	*En cours*		*En cours*
i.1.3.1.b	Nombre de points noirs paysagers	*En cours*		*En cours*

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Cette mesure s'applique sur l'ensemble du territoire.

Les encarts : Unités paysagères

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.1.1 : Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine

1.1.2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques du territoire

1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers

1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins

1.3.2 : Maîtriser l'évolution des paysages urbanisés

2.1.1 : Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive

2.1.2 : Garantir un usage de l'eau solidaire à l'échelle des bassins versant, dans un contexte de changement climatique

2.1.3 : Développer la production et la consommation de produits locaux diversifiés et de qualité et les valoriser au-delà de la Gâtine

2.2.2 : Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution

2.2.3 : Développer une activité touristique durable et valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine

4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine

4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte du PNR de Gâtine poitevine cahier des paysages

ORIENTATION 1.3 :
Préserver la diversité des paysages vivants, identitaires de la Gâtine

MESURE 1.3.2 : MAÎTRISER L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES URBANISÉS

CONTEXTE

La Gâtine poitevine est marquée, à l'image des territoires ruraux français, par la péri-urbanisation de la ville qui s'est développée par des extensions pavillonnaires et des zones économiques.

Sur le territoire, l'enjeu principal concerne la lisibilité des franges bâties, notamment au regard des zones d'activités. Il existe une importante disparité dans le soin accordé aux espaces de transition urbaine alors que ces espaces ont un intérêt pour l'attractivité du territoire et la qualité du cadre de vie. Si dans les communes situées dans les paysages de bocage, le maillage de haies facilite parfois les transitions urbaines jouant le rôle de frange, les communes en paysage de plaines disposent moins de cette barrière végétale permettant l'intégration du bâti.

Sur le PNR, on remarque également un enjeu lié aux affichages extérieurs qui sont parfois mal maîtrisés, source de pollutions visuelles et qui impactent la qualité paysagère. La Charte du Parc a vocation à harmoniser et à limiter l'impact visuel de la publicité et des outils de signalétiques sur l'ensemble du territoire, en faisant respecter avec attention et pédagogie la réglementation déjà existante.

La maîtrise de l'évolution des paysages urbanisés peut être mise en œuvre grâce à plusieurs moyens : quantitatifs par la mise en place d'un projet de développement économe en foncier basé sur le renouvellement urbain et qualitatifs par la préservation des spécificités de ces paysages et leur mise en valeur. Si cette trajectoire est engagée en Gâtine, les efforts sont à poursuivre et à amplifier.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Accompagner les communes de Gâtine poitevine dans leurs projets de revitalisation et en priorité les 12 villages « portes d'entrées » sur le territoire.
- → Maitriser les évolutions urbaines et les transitions énergétiques pour protéger les paysages de Gâtine poitevine.
- → Résorber les dispositifs illégaux de publicité et encadrer les dispositifs de publicité et les enseignes via des règlements de publicité compatibles avec la Charte du PNR.

DISPOSITIONS

1) Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non bâtir

L'architecture traditionnelle de Gâtine poitevine est modeste et caractéristique. L'évolution des formes urbaines implique de préserver la qualité de ce bâti et le cadre de vie, tout en s'adaptant aux enjeux énergétiques, climatiques et patrimoniaux du territoire. Le PNR se doit de répondre en intelligence à l'objectif de sobriété foncière (mesures 3.1.3 et 3.2.2).

- Privilégier la densification des zones déjà bâties et/ou imperméabilisées.
- Restaurer le bâti ancien dans le respect des spécificités architecturales de Gâtine tout en les adaptant aux nouveaux modes de vie et en assurant leur rénovation énergétique.
- Intégrer les spécificités architecturales de Gâtine dans les constructions neuves pour les logements, les bâtiments agricoles et industriels.
- Améliorer l'intégration des bâtiments agricoles dans le relief et les vues, par la réalisation d'un « Guide de préconisation » notamment pour accompagner les porteurs de projets.

2) Réinventer le bourg de Gâtine : rendre attirante et confortable la vie de village

Les bourgs, villes et villages de Gâtine se sont développés de manière hétérogène notamment avec le phénomène d'étalement pavillonnaire. Pour maîtriser ces évolutions, il est essentiel d'insérer les enveloppes urbaines dans les contextes paysagers du PNR (mesures 3.3.1, 3.1.3 et 3.2.2).

- Aménager les traversées routières de bourgs et villages en priorisant les habitants et les piétons, notamment en créant et restaurant des chemins arborés pour développer une mobilité douce et sécurisée.
- Adapter l'évolution du bâti aux spécificités des unités paysagères de la Gâtine poitevine et aux Objectifs de Qualité Paysagère.
- Végétaliser et désimperméabiliser les bourgs, notamment dans les lotissements et les espaces publics, pour gérer la circulation des eaux pluviales et créer des « îlots de fraîcheurs », et des « oasis » pour les écoles. Aménager des parcs et jardins (publics et privés) favorables à la biodiversité, en faire des lieux d'expérimentation et de suivis participatifs.
- Mettre en œuvre des politiques pour un bâti accueillant pour la biodiversité, par exemple en adaptant la rénovation thermique aux espèces nicheuses, et pour des aménagements permettant la circulation de la faune.
- Protéger le patrimoine arboré et replanter des espèces locales, avec la marque « Végétal Local », en vue d'une trame bocagère urbaine de qualité.
- Identifier et aménager des espaces adaptés à la « classe dehors » pour accompagner les projets.

3) Améliorer la qualité paysagère des franges bâties : entrées de bourgs et de villes et zones d'activités économiques

Les franges bâties et espaces de transition entre espaces urbanisés, agricoles et naturels, se sont développés de manière hétérogène sans réelle prise en compte paysagère.

- Améliorer la qualité des entrées de villes et de villages en identifiant celles à requalifier et agir en priorité sur les villages « portes d'entrées » de la Gâtine identifiés au Plan de Parc, et ainsi réaliser des transitions harmonieuses entre espaces bâtis et non bâtis (vue sur des éléments patrimoniaux, haies bocagères, jardins, murets, vergers).
- Garantir l'intégration paysagère des éléments techniques (antennes, édicules et armoires électriques, clôtures, enfouissement des réseaux).
- Améliorer l'intégration paysagère et les fonctions écologiques des sites et zones d'activités économiques par leur gestion, lors de leur restauration ou lors de leur création, en agissant en priorité sur les secteurs identifiés au Plan de Parc.
- Réaliser un inventaire quantitatif et qualitatif des zones d'activités économiques du territoire visant à identifier le foncier mobilisable à requalifier et les zones d'activités ayant des impacts paysagers significatifs.
- Mettre en œuvre des réglementations ambitieuses sur l'intégration des zones économiques dans le contexte paysager dans la Charte de qualité (Disposition 2, mesure 2.2.1).

4) Faire paysage avec les énergies renouvelables

Le territoire a vu diverses formes d'infrastructures d'énergies renouvelables se développer rapidement. La Charte du PNR vise à intégrer ces infrastructures aux spécificités paysagères locales en les encadrant strictement pour veiller à leur compatibilité avec les enjeux de protection des milieux et des paysages au regard des objectifs de protection accordés aux PNR sur le fondement de l'article L333-1 et suivants du Code de l'environnement.

Elaborer à l'échelle de la Gâtine une stratégie de répartition des productions d'énergies renouvelables prenant pour socle les caractères paysagers de chaque entité :

- Mutualiser une ingénierie capable d'accompagner les collectivités et les porteurs de projets pour une intégration paysagère réussi des dispositifs de production d'énergie.
- Faire du PNR un territoire d'expérimentation et d'innovation du développement des énergies renouvelables en cohérence avec les ressources et les paysages locaux (notamment lors des projets de « renouvellement »).
- Cadrer les modes de production du bois-énergie pour assurer la diversité, la qualité et la pérennité des peuplements arborés de Gâtine.
- Accompagner le développement des énergies renouvelables sur le bâti (panneau photovoltaïque sur toiture) en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, les acteurs économiques et agricoles.
- Veiller au développement de la méthanisation adaptée au territoire, pour limiter au maximum la surexploitation de la biomasse agricole au détriment de la production alimentaire : projets en autoconsommation, petites unités de méthanisation, uniquement déchets agricoles ou déchets verts et alimentaires.
- Veiller à l'insertion paysagère et environnementale des projets d'agrivoltaïsme, tout en maintenant les structures paysagères et agricoles existantes. Expérimenter selon les critères définis avec les acteurs.

5) Encadrer la signalétique, la publicité, les enseignes et les pré-enseignes

3 ANS

PU

La publicité est interdite sur l'ensemble du PNR par le Code de l'environnement. Sur le territoire, les secteurs à enjeux paysagers concernant les enseignes et la publicité sont Parthenay, ses communes limitrophes et les agglomérations situées le long des grands axes routiers. Si la publicité est jugée nécessaire et au profit d'entreprises qui établissent un lien avec le territoire, sa réintégration en agglomération devra passer par l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité (RLP), compatible avec la Charte du PNR et plus restrictif que les règles nationales (formats réduits et intégration paysagère).

- Limiter la réintroduction de la publicité en agglomération, sur certains secteurs précis via des RLPi, pour les huit communes des niveaux 1 et 2 identifiées dans l'armature territoriale : Parthenay, Châtillon-sur-Thouet, Pompaire, Le Tallud, Airvault, Coulonges-sur-l'Autize, Secondigny, Champdeniers (et par dérogation, si cela est justifiée auprès du Parc, dans les communes de niveaux 3 et 4).
- Identifier et résorber les dispositifs de publicité illégaux, puis sensibiliser et accompagner les collectivités à l'exercice du pouvoir de police en la matière.
- Harmoniser, avec les acteurs, les quatre catégories de pré-enseignes dérogatoires hors agglomération :
  - Les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales.
  - Les activités culturelles.
  - Les monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts à la visite.
  - À titre temporaire, les opérations ou manifestations exceptionnelles à caractère culturel ou touristique de moins de trois mois et les travaux publics ou opérations immobilières de plus de trois mois.
- Respecter les extinctions nocturnes obligatoires afin de préserver la biodiversité nocturne, le ciel étoilé et de limiter la consommation énergétique (mesure 1.2.4).
- Rédiger une Charte concertée sur la signalétique et la publicité, ainsi qu'un guide pédagogique (préconisations sur la taille de l'affichage, les types de supports, leur nombre, les coloris et les matériaux, ...) et accompagner les collectivités et les acteurs économiques dans l'application de ces recommandations.

Rappel règlementaire sur la signalétique et la publicité

Les enseignes, pré-enseignes et publicités sont réglementées par le code de l'environnement, Livre V « Prévention des pollutions, des risques et des nuisances », Titre VIII « Protection du cadre de vie ».

***Publicité :** interdite partout en France hors agglomération et en agglomération dans les Parcs naturels régionaux, sauf Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).*

***Pré-enseigne :** interdite comme la publicité, seules les pré-enseignes dérogatoires (concernant les produits du terroir, les activités culturelles et monuments historiques ouverts à la visite) peuvent être autorisées hors agglomération.*

***Enseigne :** autorisée dans un Parc naturel régional après demande préalable.*

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote l'Observatoire Photographique des Paysages dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel.
- Identifie les spécificités architecturales de chaque unité paysagère par l'élaboration d'une typologie du bâti de Gâtine.
- Elabore une étude sur la qualité des entrées de ville du territoire avec les collectivités concernées .
- Elabore une Charte concertée sur la signalétique et la publicité, ainsi que le guide pédagogique pour l'application des dispositions relatives à la publicité et la signalétique en partenariat avec les collectivités concernées.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Rédige un guide paysager pour le développement qualitatif des futures zones économiques en partenariat avec les collectivités.
- Accompagne les collectivités dans la sensibilisation et la formation des services instructeurs, des agens techniques et des élus aux spécificités paysagères du PNR et à la réglementation concernant la publicité.

En tant que partenaire, le Parc :

- Incite les collectivités à mettre en œuvre des réglementations ambitieuses sur l'intégration des zones économiques dans le contexte paysager.
- Définit des recommandations et des conseils (guide) pour l'insertion des nouveaux aménagements et des nouvelles constructions.
- Etudie avec les collectivités la nécessité de réintroduire la publicité en agglomération, sur certains secteurs précis via le Règlement Local de Publicité intercommunal.
- Accompagne les communes et les EPCI dans l'exercice de leur pouvoir de police en matière de publicité pour la mise en place et l'application de Règlement Local de Publicité intercommunal et émet des avis sur les dispositifs de signalétique.



ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Intègrent les objectifs de qualité paysagère de la Charte dans leurs documents d'urbanisme et dans leurs projets d'aménagements.

Sensibilisent et forment les services instructeurs, les agents techniques et les élus aux spécificités paysagères du PNR.

Agissent pour l'intégration paysagère des entrées de villes et des zones d'activités économiques.

Intègrent, dans les délais réglementaires, les dispositions de la Charte du Parc pour la mise en place de Règlement Local de Publicité (RLP) et associent le Parc tout au long de son élaboration.

Favorisent la suppression des dispositifs illégaux de publicité et assurent le dialogue avec les habitants et les professionnels.

Sensibilisent et communiquent sur la réglementation concernant la publicité.

Sollicitent pour avis le Parc dans le cadre d'autorisations de publicité.

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Soutient les actions de requalification paysagère des entrées de bourg et le long des voies.

Accompagne le Parc dans la mise en place d'une signalétique homogène sur le territoire, répondant aux enjeux de préservation des paysages.

Met à disposition le référentiel d'occupation du sol régionale via l'observatoire des espaces naturels agricoles et forestiers (NAFU).

Partage les bonnes pratiques à travers le club «observatoire et stratégie foncière» et les travaux des agences d'urbanisme.

Met à disposition les guides pédagogiques techniques (gestion économe de l'espace, isolation thermique par l'extérieur, orientation bioclimatique, paysages) et le guide mise en œuvre du SRADDET avec des exemples issus des documents de planification et d'urbanisme régionaux.

LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Accompagne le Parc dans la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère, notamment sur les infrastructures routières départementales.

Sensibilise et forme les agents techniques aux spécificité paysagères du PNR.

Contribue à la mise en œuvre des préconisations du Parc dans le cadre des catégories de pré-enseignes dérogatoires le long des axes départementaux.

Participe à l'élaboration de la Charte de publicité et de signalétique sur le territoire et à sa mise en œuvre.

L'ETAT

Contribue à sensibiliser les acteurs économiques et les habitants afin d'arrêter l'artificialisation des sols et la dégradation des paysages.

Apporte les expertises de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Deux-Sèvres (UDAP).

Accompagne les collectivités volontaires à la mise en place de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) respectant les prescriptions de la Charte du Parc.

Accompagne le Parc et les collectivités à l'application de la réglementation concernant la publicité.

Veille à la mise en œuvre de la réglementation concernant la publicité.

Veille à la prise en compte des enjeux paysagers et de biodiversité lors des différentes procédures d'instruction (énergies renouvelables, urbanisme,...).

PARTENAIRES

- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Deux-Sèvres
- Acteurs économiques (Chambres consulaires, Architectes-Paysagistes...)
- Chambre d'Agriculture, Organisations Professionnelles Agricoles, CIVAM, Terre de Liens, SAFER
- Associations d'études et de préservation des haies et de l'arbre hors forêt, Le Réseau Haies France
- Associations naturalistes et de protection de l'environnement
- Fondation du Patrimoine
- EPF Nouvelle-Aquitaine
- Pays d'Art et d'Histoire

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.1.3.2.a	Nombre de requalification paysagère des entrées de bourg/ville ou des zones d'activités
r.1.3.2.b	Nombre de projets de production d'EnR intégrant des OQP
r.1.3.2.c	Nombre de nouveaux RLPi compatible avec la Charte

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Tâches urbaine, pôles de l'armature territoriale, villages identifiés comme « portes d'entrées » sur le territoire, principales zones d'activités économiques et zones commerciales, carrières et usines à la campagne, zones d'activités économiques à requalifier.

Les encarts : Unités paysagères, Secteurs de vigilance pour le développement éolien, Zones de protection et zones potentielles SNAP.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire

1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine

2.1.1 Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive

2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager

2.2.2 : Accroître la valeur ajoutée économique et sociale des filières agricole et forêt-bois diversifiées

3.1.3 : Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier

3.2.2 : Valoriser un patrimoine bâti ouverts aux évolutions contemporaines

4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine

ORIENTATION 1.4 :
Protéger le patrimoine culturel, maillon entre les générations

MESURE 1.4.1 : PROTÉGER LE PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL EMBLÉMATIQUE DE LA GÂTINE

CONTEXTE

La Gâtine poitevine se caractérise par un patrimoine architectural dense, riche et varié composé de bâtiments et d'ensembles monumentaux et remarquables et d'un patrimoine vernaculaire diffus sur son territoire.

Le bâti remarquable est reconnu et protégé avec 3 Sites Patrimoniaux Remarquables à Parthenay, Airvault et Saint-Loup-Lamairé, 102 monuments classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques sur l'ensemble du périmètre du PNR.

Le patrimoine vernaculaire maille les paysages de Gâtine poitevine. Celui-ci est lié aux activités quotidiennes et aux usages locaux passés ainsi qu'à la géologie et au réseau hydrographique. Il est riche et diffus sur le territoire.

Le patrimoine artisanal et industriel, témoin des savoir-faire, est peu mis en valeur. Il est nécessaire de le réhabiliter, le protéger et mieux le valoriser tant pour le bâti en lui-même que pour les pratiques qui ont marqué l'identité et les paysages de la Gâtine poitevine.

Outre le patrimoine bâti et les savoir-faire, le patrimoine immatériel est emblématique du territoire qui possède une véritable culture de l'oralité avec une volonté affirmée de préservation et de valorisation. Différentes structures œuvrent dans ce sens avec en chef de file l'UPCP-Métive (Union Pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes et Vendée) et le CERDO (Centre d'Études, de Recherche et de Documentation sur l'Oralité).

Fleuron de cette oralité, le Parlanjhe (ou poitevin saintongeais), langue régionale, marque l'identité du territoire. Néanmoins, ce patrimoine est fragile et tend à disparaitre. Une harmonisation des stratégies de préservation de ce patrimoine est nécessaire afin de mieux le valoriser auprès du grand public.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Actualiser l'inventaire du patrimoine de Gâtine poitevine avec des critères permettant d'évaluer la faisabilité d'une ouverture au public.
- → Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti monumental ou vernaculaire grâce à la programmation artistique et culturelle.
- → Soutenir les initiatives de mise en valeur et transmission du patrimoine oral et immatériel de Gâtine poitevine.

DISPOSITIONS

1) Protéger le patrimoine bâti monumental avec pour ambition de le rendre accessible au public

Le patrimoine monumental du territoire est bien identifié et différentes démarches de valorisation ont été mises en place. Ces démarches doivent être poursuivies et instaurées pour d'autres bâtis.

- Soutenir les démarches de valorisation d'ensembles architecturaux remarquables à travers le déploiement de label ou marque de qualité comme Petites Cités de Caractère, Ville et Pays d'art et d'histoire (VPAH), ou Plus Beaux Villages de France.
- Etudier la possibilité d'étendre le label VPAH à l'échelle du PNR. Etudier la création de nouveaux Sites Patrimoniaux Remarquables (ex. Coulonges sur l'Autize) et adapter les périmètres de protection des monuments historiques.
- Adapter les bâtis protégés aux usages contemporains et aux enjeux énergétiques favorisant leur ouverture au public et leur utilisation par des structures culturelles ou autres.
- Animer ce patrimoine avec une programmation artistique et culturelle annuelle et diffuse sur le périmètre du PNR.

2) Préserver le patrimoine bâti traditionnel et vernaculaire

Le patrimoine vernaculaire, omniprésent sur le territoire, est peu protégé et valorisé. Différentes associations ou collectivités soucieuses de préserver ce patrimoine mènent individuellement des actions. Il convient d'harmoniser ces pratiques de restauration et de valorisation puis d'animer et mettre en tourisme ce patrimoine.

- Compléter et actualiser l'inventaire du patrimoine de Gâtine (patrimoine bâti et paysager et objets classés – inventaire datant des années 2000) avec notamment le patrimoine industriel et valoriser cette ressource avec un outil numérique plus adapté et facilement accessible.
- Faciliter la restauration du patrimoine traditionnel et vernaculaire non protégé avec la mise en place de guides de bonnes pratiques, de chantiers participatifs et de formations l'ouvrant aux évolutions contemporaines.
- Animer ce patrimoine avec des propositions artistiques et touristiques (circuits de randonnées) en veillant à ce que ces propositions soient diffuses sur le périmètre du PNR.

3) Sauvegarder et transmettre les savoir-faire traditionnels

Les savoir-faire traditionnels font partie du patrimoine du territoire marquant la construction du bâti traditionnel, le paysage de bocage, ou l'artisanat d'art. Ces pratiques doivent être mises en avant et transmises pour éviter de les voir disparaitre.

- Réaliser un inventaire des savoir-faire traditionnels gâtinais dans le but de les identifier, d'améliorer les connaissances sur ces pratiques et de les valoriser (en lien notamment avec les recherches archéologiques).
- Valoriser les savoir-faire et métiers d'art, à l'image du projet « Cité des Arts » de la ville de Parthenay qui souhaite valoriser les métiers d'art dans un cadre patrimonial d'exception, celui du quartier historique, et ainsi créer une nouvelle dynamique économique et touristique, ou L'École de la Laine à Vasles qui mène différentes actions de transmission, valorisation et d'innovation autour de la filière de la laine.
- Valoriser les savoir-faire liés au bocage en menant des actions de sensibilisation et formation autour du plessage des haies et du taillage d'arbres têtards et en affirmant la barrière de Gâtine comme marqueur identitaire du territoire et inciter à son déploiement dans les campagnes (mesure 1.2.1).

4) Permettre à la population de s'approprier le Parlanjhe

Le Parlanjhe ou poitevin saintongeais est une langue régionale vivante dont l'utilisation s'étend au-delà des frontières de la Gâtine poitevine. Celle-ci évolue avec l'usage mais tend malheureusement à disparaître. Inverser cette tendance implique de rendre cette langue utile et utilisée au quotidien.

- Développer une double signalétique incluant le Parlanjhe et des outils attractifs, ludiques et innovants permettant de l'utiliser et de faciliter sa compréhension au quotidien comme des livrets dédiés aux situations du quotidien.
- Sensibiliser et initier le grand public à travers différentes animations (café Gâtine, actions culturelles et artistiques).
- Développer des ateliers pédagogiques dans les écoles et les centres de loisirs.



5) Faire rayonner et valoriser le patrimoine immatériel

L'oralité et le patrimoine immatériel sont des composantes fortes de l'histoire et du patrimoine de Gâtine. Les acteurs locaux de la culture ont pris conscience de la nécessité de préserver et de transmettre ce patrimoine.

- Inventorier le patrimoine immatériel (êtres légendaires, contes et croyances de Gâtine, personnages historiques gâtinais, us et coutumes, musiques et danses traditionnelles, jeux…) et développer des outils numériques permettant de diffuser et mettre en avant cette ressource.
- Proposer des parcours de découverte sur des lieux emblématiques de Gâtine permettant à la fois de valoriser un patrimoine bâti, géologique ou paysager et le patrimoine immatériel (exemples : parcours sonore, proposition artistique, soirée conte, …).
- Valoriser la gastronomie comme élément majeur de la culture populaire favorisant le lien entre les générations via la transmission des recettes et des savoirs.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Poursuit ou initie les inventaires des différentes typologies de patrimoine : bâti, savoir-faire et immatériel.
- Développe des programmes de formations et des outils liés à la restauration du patrimoine vernaculaire.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Accompagne les acteurs publics et privés dans la rénovation, la protection et la réaffectation du patrimoine architectural et dans la préservation et la valorisation de l'oralité et des savoir-faire via des appuis techniques et la recherche de financements.
- Coordonne les actions du territoire sur le patrimoine bâti pour gagner en cohérence.
- Contribue à la promotion des outils de valorisation de ces patrimoines (programmes culturels, outils numériques dédiés, guides de bonnes pratiques…) auprès du grand public.

En tant que partenaire, le Parc :

- S'associe aux différentes initiatives soutenues ou développées sur ces thématiques par ses partenaires.
- Sensibilise les acteurs à l'intérêt de la préservation des différents patrimoines.
- Accompagne la mise en tourisme et l'animation de ces patrimoines.
- Etablit des partenariats avec des organismes de formation dans le cadre de la transmission et la valorisation des savoir-faire.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Contribuent à la réalisation des différents inventaires.

Associent le Parc aux projets qu'elles souhaitent mener en termes de préservation, transmission et valorisation des patrimoines.

Développent et engagent les actions liées aux labels existants (Petites Cités de Caractère et Pays d'Art et d'Histoire).

Diffusent les informations concernant les actions de restauration collectives (chantier participatif), les outils et aides existants, les actions de valorisation de ces patrimoines.

Intègrent les enjeux de transmission des savoir-faire et du patrimoine immatériel dans leurs projets.

Participent via leurs agents aux différentes formations liées à la rénovation des bâtis ou à la transmission du Parlanjhe ou des savoir-faire.

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Soutient la valorisation de l'oralité et du poitevin-saintongeais en particulier.

Met à disposition du Parc les données patrimoniales dont il dispose sur le territoire.

Intègre la valorisation des patrimoines dans son schéma touristique.

Accompagne techniquement et financièrement selon son schéma d'intervention la rénovation et la valorisation des patrimoines.

LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Met à disposition du Parc les données patrimoniales dont il dispose sur le territoire.

Participe selon son schéma touristique à la valorisation et la promotion du patrimoine.

Soutient le CAUE dans son accompagnement aux collectivités, aux particuliers et aux associations.

Accompagne techniquement et financièrement selon son schéma d'intervention les collectivités dans la rénovation et la valorisation de leurs patrimoines.

L'ETAT

Met à disposition du Parc les données patrimoniales dont il dispose sur le territoire.

Accompagne le Parc et les collectivités dans la définition des outils de protection les plus appropriés et dans leur mise en œuvre.

Appuie et accompagne les mesures de préservation et valorisation du patrimoine classé et identitaire du territoire.

Accompagne techniquement et financièrement selon ses schémas d'intervention les collectivités dans la rénovation et la valorisation de leurs patrimoines.

PARTENAIRES

- Les associations locales de valorisation du patrimoine : CARUG, UPCP Métive, Nombril du Monde, La Maison du Patrimoine, le CPIE, les Centres socioculturels
- La SCOP Atemporelle
- Les offices de tourisme
- Le CAUE
- La Fondation du Patrimoine
- Les musées du territoire
- Pays d'Art et d'Histoire

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.1.4.1.a	Actualisation de l'inventaire du patrimoine
r.1.4.1.b	Nombre d'ateliers pédagogiques sur le Parlanjhe

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Les monuments historiques inscrits ou classés et les sites patrimoniaux remarquables.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.2.2 : Protéger les pépites géologiques et la géodiversité vernaculaire

1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine

2.2.3 : Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine

3.2.1 : Maintenir le dynamisme culturel valorisant les ressources de Gâtine et d'ailleurs, contribuant à son rayonnement

3.2.2 : Valoriser un patrimoine bâti ouvert aux évolutions contemporaines

4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisibles les connaissances produites sur la Gâtine

4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte



Crédit photo : Lionel Lacaille



Crédit photo : C. Lambert

AXE 2

LA GÂTINE EN PARTAGE

UNE DIVERSITÉ DE RESSOURCES DURABLEMENT VALORISÉES

AXE 2

LA GÂTINE EN PARTAGE

UNE DIVERSITÉ DE RESSOURCES DURABLEMENT VALORISÉES

VALORISONS NOS RESSOURCES

L'ambition du PNR, dans ce 2e axe stratégique de la Charte, est d'instaurer un équilibre homme/nature durable et solidaire soutenu par un développement et une valorisation socioéconomique du territoire dans le respect, et parfois à l'appui, des ressources naturelles et paysagères de la Gâtine poitevine.

2 THÉMATIQUES MAJEURES : RESSOURCES NATURELLES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

> 2 orientations basées sur le développement et la mise en valeur

ORIENTATION 2.1 : VALORISER DURABLEMENT ET EN SOLIDARITÉ LES RESSOURCES NATURELLES DE LA GÂTINE

Pour valoriser durablement et en solidarité les ressources naturelles de la Gâtine poitevine, le PNR cible trois grands axes d'intervention dont la portée à long terme est majeure car amplifiée par l'implication citoyenne : la transition énergétique vers un territoire à énergie positive, la gestion solidaire et durable de l'eau, la promotion des productions locales et de qualité.

ORIENTATION 2.2 : ACCROITRE LA VALEUR AJOUTÉE TERRITORIALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE GÂTINE

Le PNR et ses partenaires ambitionnent de renforcer la valeur ajoutée des activités économiques de la Gâtine poitevine grâce à la valorisation et au respect des ressources naturelles et grâce au recours à des modèles durables, intégrés et ancrés localement. Cette orientation cherche à concilier développement économique, responsabilité environnementale et promotion des spécificités locales en impliquant les habitants et les acteurs locaux.

AGIR EN CONTEXTE COMPLEXE ET AVEC ÉQUILIBRE

7 mesures opérationnelles

dont **2** mesures phares

Suivies et évaluées grâce à **16** indicateurs de réalisation

6 indicateurs d'impact

DÉVELOPPER AVEC QUALITÉ ET DANS LE RESPECT DU TERRITOIRE

30 dispositions identifiées (actions et modalités d'action)

dont **11** dispositions prioritaires

17 engagements pris par les signataires de la Charte

42 partenaires d'ores et déjà identifiés

ORIENTATION 2.1 :
Valoriser durablement et en solidarité les ressources naturelles de la Gâtine

MESURE 2.1.1 : DÉVELOPPER UN BOUQUET D'ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR TENDRE VERS UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

CONTEXTE

L'ambition du territoire de Gâtine poitevine de tendre vers un territoire à énergies positive (TEPOS), nécessite la mise en œuvre d'une stratégie forte de production d'énergies renouvelables (EnR) en préservant ses paysages et ses milieux naturels tout en agissant sur la maîtrise des consommations énergétiques (La sobriété énergétique est abordée par la mesure 3.1.1)

Les objectifs nationaux et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine visent une réduction de 50% de ces consommations énergétiques à l'horizon 2050 avec un développement important, en parallèle, de la production d'énergies renouvelables.

Le territoire dispose d'une production d'énergies renouvelables en progression, représentant 25% de la consommation énergétique en 2021 et un potentiel de diversification des sources de production d'EnR intéressant. Avec un développement maximal des différentes sources d'EnR sur le territoire et la mise en œuvre d'une trajectoire volontariste de réduction des consommations énergétiques, celui-ci apparaît en capacité de devenir TEPOS (suivant une réduction de 52% des consommations énergétique en 2050) en s'assurant de définir une stratégie de développement par type d'EnR adaptée au territoire, portant une vigilance sur l'intégration des enjeux paysagers et environnementaux constitutifs de l'identité du territoire.

Aujourd'hui, la principale source d'EnR sur le territoire est le bois énergie (notamment le bois pour le chauffage). Le développement de cette ressource a été incitée sur le territoire via l'accompagnement à l'installation de chaufferies collectives. Actuellement, les enjeux de préservation et du renouvellement de la ressource en bois, de structuration et de gestion adaptée de la filière, en lien avec l'activité agricole et la préservation du bocage sont majeurs sur le territoire.

La seconde source d'EnR sur le territoire est l'électricité produite par les installations éoliennes principalement situées en frange du territoire. Cette production a fortement augmenté au cours des dernières années. Cependant, le développement de cette énergie renouvelable s'est réalisé de manière désorganisée et déconnectée des volontés territoriales et une forme de saturation s'y fait ressentir, notamment pour les projets qui n'ont pas de portage local et dont l'acceptabilité est de plus en plus difficile.

Afin de développer l'autonomie énergétique du territoire, de nouvelles sources d'énergie seront mobilisées pour répondre aux besoins locaux qui doivent en parallèle être réduits dans un objectif de sobriété.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Mobiliser les acteurs du territoire pour l'élaboration d'une stratégie énergétique territoriale basée sur la sobriété et le mix énergétique adaptée au territoire.
- → S'inscrire dans les objectifs nationaux et régionaux de production d'énergie renouvelable tout en garantissant la qualité des paysages de Gâtine poitevine.
- → Impliquer les acteurs locaux dans l'émergence et le déploiement de projets de production d'énergie renouvelable « participative et citoyenne » afin d'optimiser les retombées socioéconomiques positives sur le territoire.

DISPOSITIONS

1) Sensibiliser et conseiller l'ensemble des publics pour un développement des EnR adapté aux besoins de chaque secteur

Il est indispensable de développer les outils de communication et de sensibilisation à destination de l'ensemble des acteurs du territoire pour créer une synergie collective permettant de répondre aux objectifs de Territoire à Energie POSitive (TEPOS) portés par la Charte (mesure 3.1.1).

- Faire du PNR un espace de dialogue indépendant, un outil d'animation et d'accompagnement au développement des énergies renouvelables. Renforcer la sensibilisation sur les enjeux énergétiques et climatiques du territoire : partage d'information et formation, communication locale et indépendante auprès de tous les acteurs (collectivités, particuliers, entreprises et commerces, agriculteurs) sur les différents types d'EnR.
- Mutualiser une ingénierie en capacité de conseiller les collectivités et les porteurs de projet concernant l'intégration paysagère des dispositifs de production d'énergie sur le territoire.
- Evaluer les besoins énergétiques spécifiques (thermiques et électriques) pour différents secteurs d'activité et les potentielles sources d'EnR pouvant répondre à ces besoins.
- Communiquer et suivre le développement de différents types de production EnR (suivi des évolutions territoriales / connaissance fine des besoins / évolutions technologiques).

2) Définir une stratégie de développement du mix énergétique adaptée aux enjeux et aux besoins du territoire

Le diagnostic évaluant le potentiel d'accroissement des énergies renouvelables sur le territoire met en avant une capacité de développement importante permettant de devenir TEPOS à l'horizon 2050.

- Suivre les impacts des installations d'EnR sur les différents milieux naturels et les paysages afin de définir des mesures de sauvegarde adaptées (exemple : accroître la possibilité de bridage des éoliennes).
- Réaliser un schéma directeur des EnR sur le territoire, à partir du potentiel énergétique identifié dans les PCAET, en priorisant la mobilisation des espaces déjà anthropisés afin de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers et d'intégrer les objectifs de sobriété énergétique. Réaliser un cahier des charges permettant la prise en compte des enjeux environnementaux et des Objectifs de Qualité Paysagère pour chaque type d'EnR. Cette stratégie permettra notamment de formaliser l'avis du Parc sur les projets d'EnR.

- Accompagner les communes et les EPCI dans l'identification des zones d'accélération pour encourager l'application des dispositions de la Charte. Intégrer systématiquement les différents enjeux (paysage, patrimoine naturel, production agricole) pour la localisation de projet et éviter les effets de saturation par accumulation sur des espaces limités.
- Lors d'opération d'aménagement, élargir les études de potentiels de développement des dispositifs de production EnR à l'échelle de l'ilot, du quartier et favoriser le développement de dispositifs de production d'EnR dans un objectif d'autoconsommation collective, de circuit court et d'économie circulaire.
- Faire du territoire un territoire innovant en terme d'EnR : valoriser les expériences et les innovations dans le cadre de projet de développement des EnR (recherche-action stockage d'énergie, hydrogène, Power-to-Gaz, etc.).

3) Accompagner le développement diversifié des filières d'énergies renouvelables sur le territoire

Afin d'atteindre les objectifs de transition énergétique du territoire, il apparaît essentiel de développer un mix d'énergies renouvelables en veillant à prendre en compte leurs impacts et retombées sur le territoire. La Charte du PNR fixe un cadre pour le développement des EnR en les encadrant strictement pour veiller à leur compatibilité avec les enjeux de protection des milieux et des paysages au regard des objectifs de protection accordés aux PNR sur le fondement de l'article L333-1 et suivants du Code de l'environnement.

BOIS ÉNERGIE (mesure 2.2.2) :

- Mettre en place une filière bois énergie sur le territoire en préservant la ressource de toute surexploitation.
- Renouveler les installations de chauffage pour une meilleure performance énergétique.
- Former les artisans aux nouvelles installations et nouvelles performances.
- Développer les chaufferies collectives et développer l'exemplarité des collectivités pour l'approvisionnement et l'accompagnement de la filière.
- Soutenir et accompagner la contractualisation entre les collectivités/producteurs tout en étant vigilant aux dérives d'exploitation excessive de la ressource.

ÉOLIEN :

- Afin d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages justifiant le classement de ce territoire en PNR, l'implantation de nouveaux projets éoliens sera encadrée par les critères suivants (voir Plan de Parc et l'encart sur les secteurs de vigilance spatialisant les zones de sensibilité) :
    - Privilégier un écart minimum de 600 m avec les habitations.
    - Veiller à une prise en compte stricte des enjeux liés aux continuités écologiques et secteurs patrimoniaux.
    - Eviter le mitage en privilégiant les parcs d'un minimum de 4 mâts.
    - Aller au-delà des 500 mètres réglementaires pour les monuments historiques en travaillant, au cas par cas, sur les co-visibilités.
    - Intégrer la nécessité de zones de respiration dans lesquelles aucun parc éolien n'est visible (ligne de crête entre les hauteurs du territoire).
- S'assurer d'un suivi lors de la mise en place de mesures compensatoires (exemple : plantations viables à long termes). Intégrer aux demandes d'autorisation des nouveaux parcs éoliens une charte d'engagement reprenant les mesures ERC et les mesures d'accompagnement permettant d'assurer une continuité en cas de transfert de société.
- Développer et accompagner les études d'opportunité de renouvellement des parcs et installations existantes dans le cadre de démarche de Repowering favorisant l'augmentation de la production de l'existant et intégrant les enjeux environnementaux et paysagers. Veiller à intégrer et répondre techniquement au bilan des suivis des impacts écologiques des mâts existants pour leur renouvellement.

SOLAIRE :

- Déployer le cadastre solaire réalisé par le Syndicat d'Energie sur les bâtiments existants et porter une réflexion sur l'installation sur toiture des bâtiments industriels, agricoles, commerciaux et des parkings.
- Définir les orientations pour l'insertion paysagère des dispositifs de production (dialogue avec l'architecte de Bâtiments de France (ABF), documents d'urbanisme) afin d'optimiser au maximum la couverture des toitures.
- Favoriser le développement du solaire thermique sur les habitations et sur les équipements collectifs ayant un besoin en eau chaude sanitaire (exemple : EHPAD).
- Veiller à l'intégration paysagère des ombrières sur les terrains artificialisés (parcs de stationnements), maintenir une part de végétation dans les projets et favoriser la perméabilité des sols sur ses sites d'implantation.

PHOTOVOLTAIQUE AU SOL :

- Exclure les installations sur les espaces naturels ou à vocation agricole.
- Réaliser une cartographie des zones favorables au développement de centrales photovoltaïques sur les sites pollués dont la requalification est rendue impossible, en lien avec les critères définis par la Chambre d'Agriculture (exclusion des espaces naturels et des parcelles de moins de 2ha pour éviter le mitage : 4 secteurs identifiés en 2024).

AGRIVOLTAISME (au sens de la loi APER du 10 mars 2023 / L'article L. 314-36 du Code de l'Énergie) :

- Exclure les dispositifs d'agrivoltaïsme des espaces de sensibilité forte pour le patrimoine naturel.
- Veiller à l'insertion paysagère et environnementale des projets et au maintien des structures paysagères et agricoles existantes.
- Développer l'expérimentation selon les critères définis par le Parc et ses partenaires avec une attention particulière à la prédominance et au maintien de l'activité agricole et aux services rendus à cette activité (face aux changements climatiques, à la qualité des sols et à la biodiversité…). Porter des exigences et critères spécifiques au PNR à l'égard de l'agrivoltaïsme à soumettre aux partenaires agricoles et développeurs.
- Etudier l'impact sur la biomasse pour veiller à ce que les projets ne nuisent pas à l'activité agricole et favorisent son maintien.

MÉTHANISATION :

- Préserver le foncier agricole en priorisant la production alimentaire (humaine ou animale).
- Mobiliser les agriculteurs pour la création de petits projets : projets initié et piloté majoritairement avec acteurs locaux, de taille modeste (au regard de l'intégration paysagère et des flux de transports) et qui fonctionnent selon un modèle d'économie circulaire (sans concurrence avec la production alimentaire et valorisant localement l'énergie produite et le digestat).
- Prioriser la valorisation énergétique en autoconsommation, en réseau de proximité ou dans les stations de biocarburants (en favorisant l'adaptation des réseaux pour la réalisation des projets locaux).

GÉOTHERMIE :

- Développer la connaissance sur les dispositifs de géothermie (profonde, surface) adaptés aux différentes parties de territoire (approfondir les études et la connaissance au regard des risques retrait et gonflement, cavités).
- Former et informer sur les typologies d'installations géothermiques envisageables sur le territoire au regard du potentiel existant et prenant en compte les impacts sur la ressource en eau et l'emprise au sol nécessaire au développement des projets.

4) Développer une production d'EnR « participative et citoyenne »

Afin de permettre un développement des énergies renouvelables adapté aux attentes des acteurs du territoire, le Parc s'attachera à encourager l'implication de ses acteurs au sein des projets afin d'en définir les contours.

- Favoriser la participation publique dans la planification et la mise en œuvre des projets EnR et développer les financements citoyens et participatifs (via la mobilisation d'outils existant de type DEMOSOL ou la création de dispositifs du type « centrales villageoises »).
- Développer en priorité les énergies renouvelables les plus génératrices d'activité et d'emploi local (photovoltaïque sur bâtiment, bois énergie, solaire thermique et géothermie).
- Développer l'expertise des acteurs locaux sur les différents types de dispositifs de production d'énergie renouvelable et accompagner leur montée en compétence.
- Aider à la rédaction de cahier des charges pour la consultation de développeurs et l'analyse technique des offres aux regard des modalités définies par le Parc.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Porte et anime la stratégie locale de protection des paysages et de la biodiversité dans le cadre du développement des EnR du territoire.
- Assure le suivi des indicateurs Energie Climat et les intègre dans l'observatoire du territoire en partenariat avec les collectivités porteuses des PCAET.
- Développe une démarche exemplaire dans ses missions et ses actions et valorise les projets innovants menés sur son territoire.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Accompagne les communes et EPCI pour décliner la stratégie locale de protection des paysages et de la biodiversité dans leur propre stratégie territoriale en s'assurant de leur compatibilité avec les enjeux de protection des milieux et des paysages.
- Communique les données à sa disposition et assure le suivi des projets de développement des énergies renouvelables via la participation aux réunions de concertation.
- Anime la mise en place et le développement de certaines actions dans le cadre de la mise en œuvre des PCAET.

En tant que partenaire, le Parc :

- Accompagne les études et les expérimentations menées sur le territoire et la connaissance des impacts des projets sur l'environnement et les paysages.
- Conseille et soutient les projets locaux de développement des énergies renouvelables et favorise l'implication citoyenne aux projets.
- Assure, en partenariat avec l'Etat, le suivi des études environnementales des installations d'EnR pour adapter leur exploitation.
- Emet des recommandations pour la prise en compte des objectifs de la Charte dans les divers projets de développement des EnR et sur la base de la stratégie définie.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Mettent en place, via les documents d'urbanisme, des dispositions encadrant le développement des EnR et favorisant leur insertion paysagère et environnementale (dans le respect des dispositions légales).

Sollicitent les conseils et l'avis du Parc sur les projets d'énergie renouvelable et sur leur stratégie territoriale de développement des EnR.

Développent une démarche d'exemplarité dans leurs missions et leurs choix d'équipements énergétiques.

Accompagnent le dialogue entre les différents acteurs pour le développement d'un mix énergétique souhaité et en accord avec l'ensemble des parties prenantes.

Favorisent l'implantation de projets aux retombées économiques locales et développent les projets intégrant la participation des habitants.

Assurent la mise en œuvre des objectifs de transition énergétiques de la Charte du PNR en lien avec leurs stratégies territoriales d'aménagement du territoire et leur PCAET.

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Soutient le développement d'actions en lien avec la mise en œuvre du SRADDET et de la feuille de route NéoTerra.

Accompagne à la mise en œuvre de projets innovants adaptés aux spécificités locales.

LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Porte et anime un contrat chaleur renouvelable territorial avec l'ADEME et permet ainsi un accompagnement (technique et administratif) et des aides pour des porteurs de projets.

L'ETAT

Associe le Parc dans la réalisation des documents de planification énergétique.

Consulte et prend en compte les avis et les orientations du Parc lors de l'autorisation de projets de développement d'EnR sur le territoire au regard des vigilances définies.

Associe le Parc aux réunions de pré cadrage avec les porteurs de projets photovoltaïques.

Communique au Parc l'ensemble des études de suivi environnemental des installations existantes.

Soutient l'émergence et le développement des projets collectifs et citoyens.

Veille à la prise en compte des enjeux paysagers et de biodiversité lors des différentes procédures d'instruction et veille à la meilleure prise en compte possible des avis consultatifs sollicités et des orientations du PNR concernant le déploiment des EnR.

PARTENAIRES

- Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) et réseau des conseillers énergies
- CIRENA (association régionale sur les énergies citoyenne)
- Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME)
- AREC (Agence Régional d'Evaluation environnement et Climat) Nouvelle-Aquitaine,
- ATMO,
- SAFER (Société d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural),
- SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres) et filiales
- GRDF (Gaz Réseau Distribution France)
- Méthan'action Nouvelle-Aquitaine
- BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)
- Chambres consulaires et représentants de la profession agricole

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.2.1.1.a	Nombre de projets d'EnR accompagnés par le Parc
r.2.1.1.b	Nombre de participants à l'élaboration du Schéma directeur sur les EnR

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Postes de raccordement électrique et parcs éoliens.

Les encarts : Zones de protections et zones potentielles SNAP, Continuités écologiques, Unités paysagères, Secteurs de vigilance pour le développement éolien.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine

1.3.2 : Maîtriser l'évolution des paysages urbanisés

2.2.2 : Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution

3.1.1 : Maîtriser les consommations énergétiques de Gâtine dans un objectif d'autonomie et de contribution locale au défis planétaire du changement climatique

ANNEXES LIÉES À LA MESURE :

- Délibération relative à la prise en compte des vigilances patrimoniales pour le développement de l'éolien (juillet 2021)
- Avis du Conseil scientifique et prospectif sur le développement de l'agrivoltaïsme (2022)

ORIENTATION 2.1 :
Valoriser durablement et en solidarité les ressources naturelles de la Gâtine

MESURE 2.1.2 : GARANTIR UN USAGE DE L'EAU SOLIDAIRE À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS, DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONTEXTE

D'après les prévisions réalisées à l'horizon 2050, le débit annuel moyen des cours d'eau diminuera de 20 à 30%. Le niveau moyen des nappes souterraines serait également touché. Cette diminution de la quantité pourrait avoir un impact sur la qualité de l'eau en se traduisant par une augmentation de la concentration des polluants. Les risques de conflits d'usage de la ressource en eaux vont potentiellement s'accroitre. Les activités économiques, et notamment agricoles risquent de solliciter d'avantage une ressource contrainte.

En Gâtine poitevine, les eaux prélevées sur le territoire sont majoritairement issues des masses d'eau superficielles (76%), ce qui constitue une certaine fragilité. Le changement climatique renforce et multiplie les épisodes d'étiage et de pénurie. La ressource en eau entraine bien souvent des conflits d'usage entre fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, besoin d'irrigation, consommation humaine, loisirs et valeur patrimoniale. La quasi-totalité du territoire est concernée par des Zones de Répartition des Eaux[7], dites superficielles, liées aux bassins hydrographiques du Thouet, du Clain et de la Sèvre Niortaise.

La Gâtine joue un rôle prépondérant dans l'alimentation en eau potable des habitants des Deux-Sèvres. Le territoire comporte 8 bassins d'alimentation et possède 10 captages en eau potable. Il alimente ainsi en eau potable plus de 150 000 personnes. L'ensemble des captages du périmètre du PNR font l'objet de contrats territoriaux de reconquête de la qualité de l'eau dans le cadre du programme régional Re-sources.

L'utilisation de l'eau pour l'agriculture est hétérogène sur le territoire en fonction des communes et du type de culture ou d'élevage qui y est pratiqué. L'irrigation représente 38% des prélèvements en eau (54% des prélèvements concernent l'alimentation en eau potable et 8% l'industrie). Le territoire présente une mosaïque de plans d'eau couvrant 2300 ha mais dont la taille moyenne est de 0,28 ha. Ils se concentrent sur les paysages de bocage dense et de transition. Une majorité des plans d'eau est connectée au réseau hydrographique permanent ou temporaire.

Les 4 missions confiées aux EPCI dans le cadre de la compétence GEMAPI (aménagement du bassin hydrographique, entretien des cours d'eau et plan d'eau, défense inondation et protection des milieux) sont déléguées, toutes ou parties aux Syndicats de rivières (syndicats GEMAPI) selon différentes organisations propres à chaque EPCI. Le PNR a un rôle à jouer pour s'assurer de l'articulation et de la cohérence des actions menées sur son territoire.

7 *Une zone de répartition des eaux (ZRE) se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins.*

Les Aires d'Alimentation de captage (AAC)
Projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine

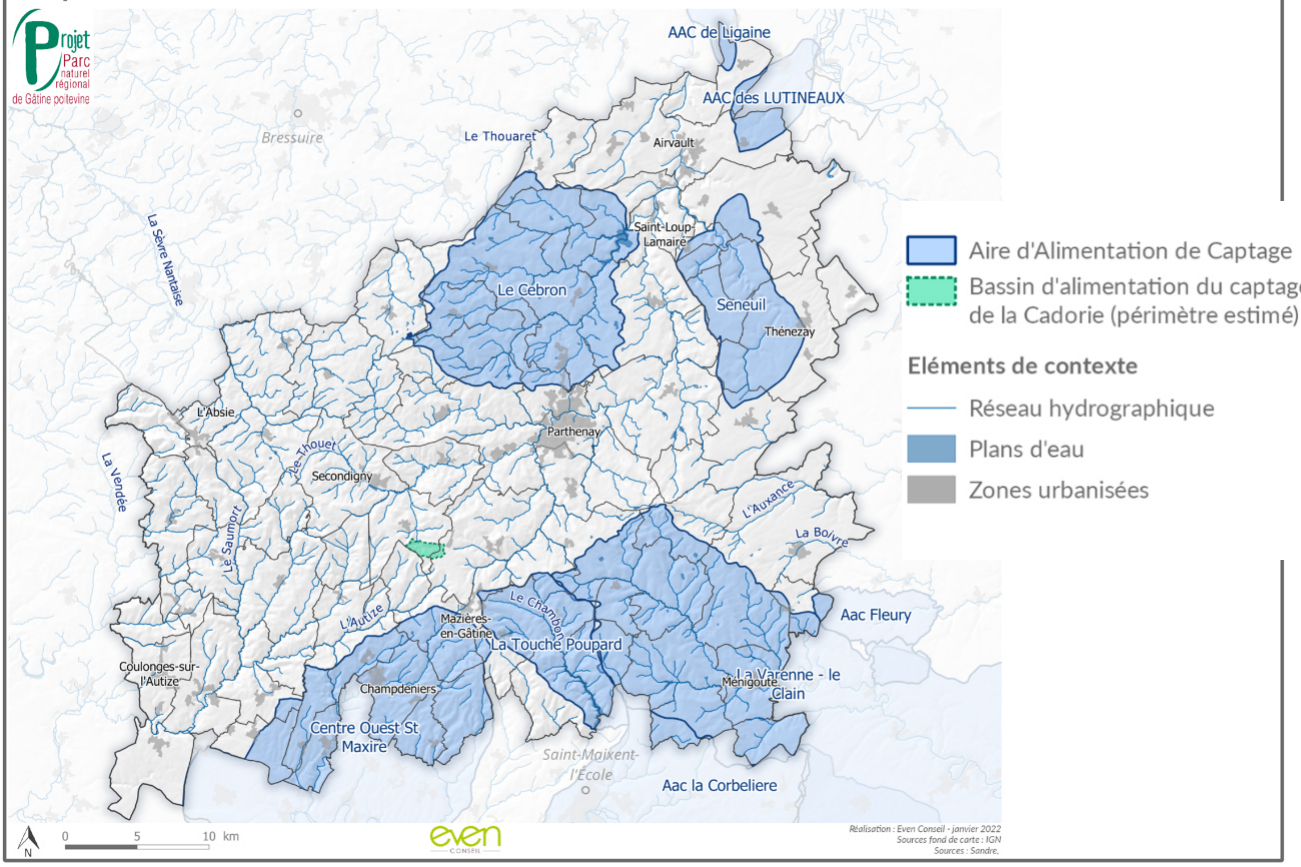

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Rassembler les acteurs afin d'assurer la cohérence des politiques et actions de gestion quantitative de la ressource en eau.
- → Être moteur de la sensibilisation des habitants, acteurs, entreprises… aux problématiques liées à l'eau, à la complexité qui incombe aux gestionnaires et à la responsabilité individuelle et collective.
- → Impulser auprès des collectivités et des gestionnaires la prise en compte des nouveaux défis à relever et inciter à l'expérimentation de solutions fondées sur la nature.

DISPOSITIONS

1) Améliorer les connaissances sur la quantité d'eau disponible et les usages

3 ANS

Face à une ressource de plus en plus contrainte, il apparait nécessaire d'améliorer la connaissance tant sur les quantités disponibles dans les milieux naturels que sur les besoins du territoire et de ses voisins.

- Rassembler les acteurs afin d'assurer la cohérence des politiques et actions de gestion quantitative de la ressource en eau (SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), gestionnaires de bassins, Syndicats de production et de distribution d'eau potable). Réunir ces acteurs de façon régulière pour rediscuter des objectifs de cette mesure au regard de l'évolution du contexte de changement climatique et de la temporalité de la Charte.
- Intégrer un volet « quantitatif eau » à l'Observatoire du patrimoine naturel (mesure 1.1.1) permettant de suivre le fonctionnement et les capacités des masses d'eau et de travailler sur le suivi d'indicateurs de consommation d'eau à l'échelle de la Gâtine (via les travaux lancés par les partenaires engagés dans la gestion de la ressource) au regard du contexte de changement climatique.

- Suivre l'élaboration des analyses Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) engagées sur le territoire. Ces analyses menées par les SAGE visent à améliorer la connaissance sur le fonctionnement des ressources disponibles dans une démarche globale pour aboutir à une gestion équilibrée de la ressource.
- Anticiper les besoins futurs du territoire en eau potable, pour l'agriculture, l'industrie et pour faire face au risque incendie (en lien avec les schémas communaux du risque incendie).

2) Protéger et sécuriser l'accès à la ressource pour assurer un partage équitable

La sécurisation de l'accès à la ressource passe notamment par l'affirmation des priorités d'usages établies par le Code de l'environnement : eau potable – milieu – usages économiques.

- Lutter contre le gaspillage de la ressource en fixant des objectifs ambitieux pour le rendement des réseaux et mobiliser les moyens financiers permettant de réhabiliter les ouvrages de distribution.
- Promouvoir la création des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Ces projets permettent d'associer l'ensemble des parties prenantes afin d'identifier les actions visant à économiser et mieux gérer la ressource en eau.
- Assurer un partage équitable dans le respect des priorités d'usage. Concernant les usages économiques, prioriser l'accès à l'eau pour l'élevage, le maraichage et l'arboriculture. Intégrer à ce partage la hausse des besoins pour la lutte incendie dans le contexte de changement climatique.
- Limiter le ruissellement pour favoriser l'infiltration. Déconnecter les plans d'eau sur les cours d'eau connaissant des assecs récurrents et limiter le ruissellement par la mise en place d'éléments paysagers (plantation de haies, haies sur talus).

3) S'adapter à une ressource plus contrainte

Le changement climatique nécessite de s'adapter et de rechercher des solutions fondées sur la nature pour relever le défi d'une ressource en déclin.

- Adapter les méthodes d'élevage et les cultures à une ressource plus contrainte en accompagnant les agriculteurs volontaires (privilégier l'élevage à l'herbe, accompagner le développement d'élevages de races rustiques, réhabiliter les mares).
- Mobiliser les ouvrages existants, en recensant les plans d'eau déconnectés des cours d'eau, évaluer leur capacité de stockage pour l'irrigation dans le cadre du respect des CTMA (Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques) et des volumes prélevables identifiés dans les SAGE. Réfléchir à l'usage des plans d'eau pour répondre à une activité qui s'adapte aux évolutions climatiques et prioriser le soutien à l'élevage (abreuvement – irrigation polyculture élevage – céréales).
- Développer les systèmes de récupération des eaux de pluies sur les bâtiments publics, industriels, agricoles.
- Identifier et transposer les systèmes industriels, agricoles et forestiers économes en eau dans un souci d'exemplarité et d'innovation (exemple : mobilisation des eaux grises).
- Assurer un suivi, en partenariat avec les gestionnaires de bassin, des pratiques de gestion collective de l'irrigation (Organisme Unique de Gestion Collective, Association Syndicale Autorisée …). Affirmer le rôle des Commissions Locales de l'Eau pour définir les volumes prélevés dans le cadre des OUGC.

3 ANS

4) Sensibiliser pour une sobriété des consommations

Cette sensibilisation est un moyen d'anticiper les futurs conflits d'usage. Il s'agit également de mieux faire connaitre le rôle des acteurs de l'eau (acteurs des bassins, acteurs de l'eau potable) et de soutenir et fédérer leurs actions à l'échelle du PNR.

- Sensibiliser à la rareté de la ressource et aux enjeux d'une consommation maitrisée en développant des projets citoyens. Cela signifie également d'ouvrir le débat sur la dénomination de « château d'eau du Poitou » bien souvent donnée à la Gâtine et qui peut renvoyer à une notion d'opulence et qui n'est pas forcément représentative de la réalité.
- Sensibiliser aux rôles bénéfiques de la haie, de l'agriculture bocagère et de l'agroforesterie sur le cycle de l'eau.
- Expérimenter une tarification incitative en lien avec les syndicats de distribution de l'eau potable.
- Affirmer et communiquer sur les priorités d'usage identifiées dans la disposition n°2.
- Encourager les ménages à la récupération d'eau de pluie. Inciter les communes et intercommunalités à développer le stockage de la ressource en eau par le biais de l'équipement des foyers ou des bâtiments publics en récupérateurs d'eau.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote l'Observatoire du Patrimoine Naturel en y intégrant un volet quantitatif sur la gestion de l'eau.
- Engage les démarches d'innovation et d'expérimentation visant à maitriser les consommations d'eau.
- Porte des actions de communication en lien avec les acteurs concernés pour une diffusion à l'échelle du territoire du PNR.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Assure une veille et la diffusion sur des expériences innovantes.
- Participe au réseau des acteurs institutionnels : table ronde de la ressource et des usages.
- Met en réseau, rassemble, initie et/ou diffuse les informations : communication, sensibilisation et valorisation des actions des partenaires.

En tant que partenaire, le Parc :

- Soutient les études et observatoires visant à améliorer la connaissance sur la quantité et les usages de l'eau en lien avec les acteurs institutionnels dont les Commissions Locales de l'Eau des SAGE, les Syndicats d'eau et de rivières et les intercommunalités.
- Soutient les actions des Syndicats d'eau et de rivière.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS	LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Soutiennent les actions des Syndicats d'eau et de rivière, dans le cadre de la compétence GEMAPI. Relaient la stratégie sur l'amélioration des réseaux (co-financent). Relaient les initiatives de sensibilisation. Participent aux études sur les besoins en eau, les usages et la stratégie de partage de la ressource. Cosignent les programmes Re-Sources et œuvrent pour la mise en place des actions. Intègrent la raréfaction de la ressource dans la gestion du risque incendie.	Cosigne les programmes Re-Sources et les CTMA. Œuvre pour la mise en place de programmes d'actions via des Projets de Territoire de Gestion de l'Eau.
LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES	**L'ETAT**
Participe à l'animation auprès des producteurs et consommateurs d'eau potable afin de réduire les prélèvements. Sécurise quantitativement les approvisionnements en eau des différents maîtres d'ouvrage. Sensibilise les collectivités aux économies d'eau et à la réutilisation des eaux pluviale. Identifie les possibilités de réutiliser les eaux usées traitées pour l'irrigation agricole, les terrains de sport.	Cosigne les programmes Re-Sources et œuvre pour la mise en place des actions. Met à disposition les données disponibles sur l'eau et sa gestion quantitative. Associe le Parc aux plans et programmes relatifs aux usages et à la gestion quantitative de la ressource. Accompagne les études sur les besoins en eau, les usages et la stratégie de partage de la ressource. Elabore et assure le suivi du Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux. Soutient les actions de restauration de la qualité de l'eau et des écosystèmes sur les thématiques liées à la gestion partagée et concertée de la ressource en eau vie le programme pluriannuel de l'Agence de l'Eau.

PARTENAIRES

- Les syndicats de rivière
- Les syndicats producteurs et distributeurs d'eau potable
- Les structures portant les SAGE
- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- L'Agence Régionale de Santé
- Les Chambres Consulaires et les acteurs de la profession agricole

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.2.1.2.a	Nombre d'actions de sensibilisation sur la ressource en eau
r.2.1.2.b	Nombre de Projets de Territoire de Gestion de l'Eau créés
r.2.1.2.c	Participation du Parc aux instances de suivi de la ressource en eau

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Zones de captage d'eau potable, zones humides et plans d'eau.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire

1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins

2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager

4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisibles les connaissances produites sur la Gâtine



Crédit photo : Lionel Lacaille

ORIENTATION 2.1 :
Valoriser durablement et en solidarité les ressources naturelles de la Gâtine

MESURES 2.1.3 : DÉVELOPPER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX DIVERSIFIÉS ET DE QUALITÉ ET LES VALORISER AU-DELÀ DE LA GÂTINE

CONTEXTE

Systèmes de production, de transformation, filières de distribution, patrimoine gastronomique, éducation alimentaire, santé, sont autant de problématiques en lien direct avec notre alimentation et nos choix de consommateurs. La volonté locale est d'inscrire le territoire de Gâtine dans la lignée de l'engagement pris en 2019 par les Parcs naturels régionaux de France au travers du plaidoyer intitulé « Les Parcs naturels régionaux, territoires d'alimentation responsable et durable ». La Gâtine n'échappe pas à une déconnexion de plus en plus forte entre le consommateur et le producteur. Cette tendance menace le système alimentaire de la Gâtine poitevine qui pourtant est fort de produit à haute valeur gastronomique (Bœuf Parthenaise label rouge, Agneau du Poitou label rouge, beurre de Pamplie AOP). Le territoire est encore couvert à plus de 75% en surface agricole utile principalement en système polyculture-élevage (bovin, ovin, caprin). Mais l'élevage recule face aux cultures céréalières ce qui menace la préservation des milieux et la qualité de l'eau avec une augmentation de l'utilisation des produits phytosanitaires.

L'accès aux produits locaux peine à se développer même si, sous l'impulsion d'acteurs agricoles des initiatives naissent. Ce développement doit se faire vers l'intérieur du territoire mais également en direction des agglomérations voisines ainsi que vers la région parisienne pour les produits à haute valeur gastronomique. Les approvisionnements des restaurations collectives (écoles, établissements publics) sont trop souvent délégués à des sociétés n'ayant que faiblement recours aux productions locales, fragilisant d'autant plus le territoire.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Développer les liens entre les producteurs et les consommateurs et soutenir la diversification et le développement des filières de production locale.
- → Maintenir et conforter des systèmes de production diversifiés économiquement viables et respectueux de l'environnement de la Gâtine.
- → Soutenir la création d'un « espace test agricole » permettant à un exploitant agricole de lancer son activité.

DISPOSITIONS

1) Diversifier et développer les productions de proximité

Cela passe par une meilleure connaissance de l'offre et des besoins des consommateurs.

- Inventorier les productions dédiées à l'alimentation humaine du territoire afin d'accompagner la diversification des productions et de développer une géolocalisation des producteurs via l'Observatoire du Parc.
- Orienter les productions locales, dans le cadre de nouvelles installations ou démarches de diversification afin de répondre aux besoins identifiés.
- Créer un « espace test agricole » sur le territoire du PNR de Gâtine poitevine pour favoriser les installations sur de nouvelles productions en lien avec les besoins de consommation.
- Sensibiliser les élus, les habitants et les visiteurs aux principes d'une consommation locale, saine, équitable et accessible pour tous.

2) Assurer les débouchés par la vente aux particuliers

Les modes de commercialisation prennent toute leur importance pour rendre accessible les productions locales.

- Eduquer les consommateurs à l'appropriation et l'acceptation de la juste valeur de l'alimentation et la juste rémunération du travail des producteurs (agriculteurs et artisans).
- Mailler le territoire pour assurer un accès aux productions de proximité :
    - Développer la création de lieux de vente de produits alimentaires locaux (magasins de producteurs, marchés locaux, AMAP, tiers-lieux alimentaires) en mobilisant les collectivités et les dispositifs de financement publics.
    - Organiser une géographie des marchés au profit d'une meilleure visibilité et d'une meilleure accessibilité afin d'optimiser la présence des produits locaux sur tout le territoire du PNR.
- Soutenir les actions de mise en valeur des produits avec signes de qualité : visites de fermes, développement d'outils de mise en relation de clients et producteurs (application, événements).
- Développer des partenariats entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs sous la forme d'une filière pour augmenter la présence des produits locaux dans les épiceries et moyennes surfaces commerciales.

3) Utiliser davantage de produits locaux dans la restauration hors domicile

L'évolution de la restauration collective, qu'elle soit publique ou privée, est un maillon essentiel de la réussite de la mutation du système alimentaire de la Gâtine.

- Favoriser une alimentation locale et de qualité dans la restauration collective dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).
- Structurer des systèmes producteur-transformateur-distributeur de proximité afin d'organiser l'offre avec des coopérations économiques locales.
- Développer des outils de transformation locaux afin d'organiser l'approvisionnement en produits locaux de la restauration hors domicile.
- Valoriser l'utilisation des produits locaux dans les manifestations culturelles, sociales et publiques.
- Expérimenter avec les chantiers d'insertion de type maraîchage des actions facilitant l'utilisation des productions locales dans la restauration hors domicile.

4) Développer les jardins et autres espaces nourriciers des villes et villages de Gâtine

L'ambition du PNR est d'engager une nouvelle appropriation des espaces communs, espaces verts ou délaissés de la ville ou des villages de Gâtine.

- Favoriser les initiatives de type jardins familiaux ou vergers partagés en mobilisant les acteurs du territoire et accompagner techniquement et économiquement les projets.
- Accroître la présence des arbres fruitiers dans les espaces urbains tant à vocation alimentaire humaine que pour contribuer au relèvement de la biodiversité.
- Développer des jardins pédagogiques et comestibles pour les établissements scolaires dans l'optique de deux ambitions : améliorer le paysage des écoles par des aménagements (pergolas, bancs, jardins…) pour renaturer les espaces et favoriser la plantation de diverses espèces végétales souvent comestibles pour servir de supports pédagogiques.
- Soutenir et outiller les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (chantier d'insertion, ateliers protégés, etc.) dans le développement d'actions de sensibilisation et de formation au maraichage.

5) Promouvoir la Marque Valeurs Parc naturel régional

L'ambition du PNR est de promouvoir la marque et d'engager les producteurs dans une démarche vertueuse pour valoriser les produits d'excellence.

- Définir avec les acteurs locaux (producteurs, transformateurs et distributeurs) et la Fédération des Parcs, les cahiers des charges de la marque Valeurs Parc pour la Gâtine poitevine.
- Accompagner les agriculteurs dans leurs démarches de progrès en vue de l'obtention de la marque Valeurs Parc naturel régional.
- Organiser la promotion des produits locaux de qualité, issus de systèmes agricoles économiquement viable et écologiquement favorable, porteurs de l'image des terroirs.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Développe au sein de l'Observatoire du territoire un suivi des productions agricoles.
- Impulse et créé avec les acteurs agricoles les projets de diversification et de commercialisation des productions.
- Fait connaître la Marque Valeurs Parc naturel régional aux acteurs du territoire.
- S'engage à ne proposer que des produits locaux lors des évènements qu'il organise.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Travaille avec la Chambre d'Agriculture, la Région, le Département et les EPCI pour valoriser l'agriculture de Gâtine poitevine et la diversité des productions et mettre en place « l'espace test agricole ».
- Met en réseau les acteurs au profit de la réussite des projets et facilite l'échange d'expériences.

En tant que partenaire, le Parc :

- Participe aux actions de création et de développement de jardins partagés et pédagogiques.
- Encourage la découverte des produits du territoire en incitant les entreprises à faire connaitre leurs activités et leurs productions au grand public.
- S'associe aux collectivités, associations locales et aux acteurs dans la mise à jour, la création et la valorisation de productions.
- Facilite la mise en œuvre des PAT sur le territoire du PNR et s'engage dans l'élaboration et le déploiement du PAT départemental.
- Soutient les expérimentations et projets des acteurs et des collectivités.



Crédit photo : Nicolas Mahu

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Soutiennent et défendent une agriculture durable inscrite dans des démarches de qualité (labels, agriculture biologique, etc.).

Facilitent l'installation de nouveaux agriculteurs et de nouvelles productions en mobilisant le foncier disponible.

Accueillent en priorité les producteurs locaux sur leurs marchés/halles.

Favorisent l'accueil et le développement des magasins de producteurs.

Contribuent à l'accroissement de l'utilisation des produits locaux dans les unités de restauration collective qu'elles gèrent.

Permettent le développement de jardins partagés et la plantation de fruitiers dans les espaces publics.

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Accompagne par son ingénierie et financièrement le Parc et ses partenaires dans le développement des projets agricoles (diversification, nouvelles productions).

Accompagne par son ingénierie et financièrement le Parc et ses partenaires dans le développement de nouvelles formes de commercialisation des productions locales.

Accompagne par son ingénierie le Parc dans l'analyse thématique des données pour nourrir l'observatoire.

Accroît la part des produits locaux dans la restauration des Lycées.

LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Anime et met en œuvre le PAT des Deux-Sèvres dans son volet « développement et valorisation des filières locales ».

Propose l'appui de son ingénierie pour travailler sur les nouvelles productions agricoles notamment le maraîchage et les fruits à noyaux ainsi qu'une meilleure valorisation des filières existantes (élevage, céréales, pomiculture...), via la vente à la ferme, les magasins de producteurs...

Favorise la consommation de produits locaux par la commande publique, notamment dans la restauration collective des collèges.

L'ETAT

Soutient l'action du Parc et de ses partenaires.

Accompagne les acteurs dans la réalisation des projets.

Mobilise les administration et services déconcentrés auprès du Parc pour accompagner les actions et projets.

Accompagne le porteur de projet et ses partenaires vers la labellisation de niveau 2 du PAT des Deux-Sèvres.

Soutient la réalisation d'une étude sur la connaissance et la mise en adéquation des productions locales et de la consommation.

Participe à la définition d'un plan d'actions pour favoriser les productions et leur consommation locale.

Soutient les actions d'éducation à l'alimentation et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

PARTENAIRES

- Chambre d'Agriculture
- Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
- Coopératives et organismes professionnels agricoles
- La Maison Familiale et Rural de Saint Loup sur Thouet et les établissements scolaires agricoles du département
- Les acteurs de la restauration collective
- Les structures d'animation de la vie sociale et locale (Centres Socioculturel, chantiers d'insertion, associations communales)
- Le CPIE de Gâtine poitevine
- L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine,
- Pays d'Art et d'Histoire

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.2.1.3.a	Nombre d'installations en maraîchage
r.2.1.3.b	Nombre d'actions de promotion des productions agricoles locales
r.2.1.3.c	Nombre de produits bénéficiant de la marque « Valeurs Parc »

Question évaluative : La consommation de produits locaux de qualité s'est-elle développée grâce à une production diversifiée et de qualité ?

CODE	INDICATEURS D'IMPACT	VALEUR INITIALE	VALEURS CIBLES	
			MI-CHARTE	FIN DE CHARTE
i.2.1.3.a	Part de la surface agricole utile dédiée au maraîchage	0,78 %		2 %
i.2.1.3.b	Part des produits durables et locaux dans la restauration collective	22 %		70 %

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Cette mesure s'applique sur l'ensemble du territoire.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

2.2.2 : Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution

2.2.4 : Renforcer les synergies entre les filières et leur ancrage à la Gâtine

ORIENTATION 2.2 :
Accroitre la valeur ajoutée territoriale des activités économiques de Gâtine

MESURE 2.2.1 : DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE EXEMPLAIRE EN TERMES ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

CONTEXTE

Les Parcs naturels régionaux expérimentent depuis plus de 50 ans les possibilités de lier protection de l'environnement et développement économique, autrement appelé bien des années plus tard le développement durable. Il s'agit aujourd'hui d'accompagner le monde économique dans la transition écologique et énergétique tout en encourageant les innovations portées par les acteurs du secteur. En 2022, on recense dans les 58 PNR 520 000 entreprises (7 % du tissu économique national), les Parcs sont des territoires habités et vivants, directement concernés par les enjeux de renouvellement des activités économiques.

Le territoire de Gâtine poitevine compte près de 2 200 entreprises, parmi lesquelles on retrouve une grande majorité d'exploitations agricoles. Si les communes de Parthenay, Airvault, Châtillon-sur-Thouet, Champdeniers et Coulonges-sur-l'Autize concentrent une grande part des emplois, le territoire de Gâtine comprend également un certain nombre « d'usines à la campagne ». L'intégration paysagère de ces entreprises peut s'avérer délicate lors de leurs extensions et les activités doivent être compatibles avec la proximité des bourgs. Les zones d'activités et commerciales se sont développées en périphérie des bourgs, leur aménagement pourrait être accompagné afin de répondre aux enjeux de réduction de la consommation foncière, de préservation/restauration des continuités écologiques, de transition énergétique et d'intégration paysagère.

Les acteurs économiques de Gâtine sont impliqués dans la démarche PNR depuis son lancement. Ils ont à cœur d'inscrire leurs activités dans un territoire reconnu pour la qualité de son cadre de vie et souhaitent prendre part aux efforts pour sa préservation afin de répondre aux attentes des clients et consommateurs, d'attirer de nouveaux habitants (pour répondre aux difficultés de recrutement) et de valoriser les productions. Il s'agit également d'engager des démarches permettant d'adapter leurs activités au changement climatique et d'innover pour répondre à la crise énergétique.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Impulser et coordonner l'élaboration collective d'une Charte de qualité environnementale et paysagère pour les entreprises de Gâtine poitevine.
- → Soutenir et accompagner les entreprises dont l'activité est basée sur les ressources locales.
- → Créer un réseau des entreprises engagées dans des démarches de transition écologiques et énergétiques et d'amélioration de leurs pratiques.

DISPOSITIONS

1) Soutenir les entreprises intégrant les enjeux environnementaux dans leurs activités

Cette disposition, à la croisée de plusieurs mesures de la Charte, vise à inscrire l'objectif de protection des milieux et ressources naturels au cœur même du développement économique et de décloisonner le secteur économique des enjeux de la transition écologique.

- Limiter les pressions sur la ressource en eau, en adaptant les activités à la disponibilité de la ressource, en limitant les pollutions diffuses et ponctuelles, en utilisant la capacité naturelle des milieux à épurer l'eau.
- Encourager la prise en compte de la biodiversité par les entreprises (diagnostics et gestion des espaces verts, management environnemental, Responsabilité Sociétale des Entreprises).
- Veiller à l'intégration des enjeux de biodiversité et de qualité de l'eau lors de l'ouverture ou de l'extension de nouveaux sites d'extraction et lors de la phase de fin d'exploitation (Schéma Régional des Carrières).
- Encourager une gestion exemplaire des déchets : réduction du volume de déchets, gestion interne ou locale des biodéchets et déchets verts, réemploi des déchets, réutilisation et prolongation de la durée de vie des produits.

2) Améliorer la qualité paysagère des espaces et sites à vocation économique

Les espaces à vocation économique concernent aussi bien les zones d'activités, industrielles ou commerciales que les carrières ou les espaces agricoles. Il s'agit ici de construire, avec les acteurs économiques, un paysage de qualité, attractif tout en accompagnant le développement économique (mesures 1.2.1, 1.2.4, 1.3.1, 3.1.1, 3.1.3).

- Définir une stratégie de requalification de ces zones et établir une Charte de qualité pour les entreprises accueillies dans les zones d'activités, industrielles ou commerciales. Accompagner les collectivités et acteurs économiques, notamment lors des rénovations et dans la gestion des espaces verts ou délaissés.
- Agir en premier lieu sur les zones d'activités identifiées comme prioritaires au Plan de Parc.
- Créer et restaurer des zones d'activités à Haute Qualité Environnementale qui deviendront des projets exemplaires
- Réduire les impacts sur les paysages des sites d'extraction, réduire l'impact visuel en fonction des conditions topographiques (Schéma Régional des Carrières).
- Travailler sur les impacts paysagers des plantations sylvicoles, privilégier des projets de boisement de taille raisonnable avec des essences adaptées au contexte local et à ses évolutions climatiques.

3) Développer des filières économiques basées sur les ressources locales

Cette disposition a pour vocation de soutenir la valorisation économique des ressources naturelles, culturelles et des savoir-faire en Gâtine en tant qu'espace économique différencié et de qualité.

- Développer les projets valorisants des ressources sous-utilisées comme la laine de mouton (sous-produits de l'élevage).
- Identifier et valoriser les savoir-faire des artisans travaillant des matières premières locales, faire le lien avec le projet Cité des Arts de la ville de Parthenay (mesure 1.4.1).
- Accompagner et valoriser les productions issues des chantiers d'insertion.
- Développer les circuits courts, reconnecter les consommateurs aux ressources locales (mesure 2.1.3).

4) Encourager les entreprises s'engageant dans la transition

Le Parc et les signataires soutiendront les entreprises qui font de la transition un levier économique pour innover, se différencier et développer leurs activités.

- Participer aux réseaux des entrepreneurs pour sensibiliser et présenter les outils disponibles pour accompagner les transitions.
- Encourager et soutenir les démarches types « trophées » ou « concours » (ex. Concours des Pratiques Agroécologiques, entreprises labellisées « Espaces Natur'ailes ») afin de promouvoir des démarches d'entreprises participant à la réalisation des objectifs du Parc.
- Inciter et accompagner les entreprises s'inscrivant dans des démarches types « RSE » pour intégrer la prise en compte de l'impact des décisions et activités sur l'environnement et la société et mettre en œuvre un fonctionnement éthique et transparent.



RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Elabore des outils à destination des collectivités et acteurs économiques et les accompagne pour améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers.
- Est exemplaire dans la gestion de ses bâtiments, de ses espaces verts et de ses consommations afin d'intégrer les enjeux des transitions écologique et énergétique.
- Est vigilant sur la mise en œuvre de la Marque Valeurs Parc naturel régional pour assurer la prise en compte des critères environnementaux.

En tant que partenaire, le Parc :

- Favorise et diffuse les démarches exemplaires dans le cadre des réseaux d'acteurs.
- Sensibilise les acteurs économiques aux enjeux de la transition écologique et énergétique.
- Participe et relaie les démarches visant à récompenser les entreprises engagées dans la transition écologique et énergétique.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS	LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Intègrent des critères environnementaux et paysagers dans l'aménagement des ZAE. Font le lien entre la Charte et les porteurs de projets rencontrés. Favorisent une politique de gestion des déchets ambitieuse et partagée avec les acteurs économiques. S'engagent à agir sur les zones d'activités économiques identifiées comme prioritaires au Plan de Parc. Animent la mise en réseau des acteurs innovants et diffusent les démarches exemplaires.	Favorise la présence territoriale de l'écosystème d'accompagnement pour participer au développement de l'Economie Sociale et Solidaire. Favorise l'accompagnement et le financement des TPE innovantes en transition conformément à la politique d'éco-socio-conditionnalités formalisée par la Région.
LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES	**L'ETAT**
Appui la démarche au regard de ses compétences.	Soutient les démarches visant à la bonne intégration paysagère des zones d'activités et de commerces situées en entrée de ville.

PARTENAIRES

- Chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre des Métiers et de l'Artisanat Chambre d'Agriculture)
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Centres de formation
- Associations de commerçants
- Clubs d'entrepreneurs
- Chantiers d'insertions
- Associations professionnelles
- Centre Régional des Energies Renouvelables
- Ecole de la Laine (Vasles)

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.2.2.1.a	Nombre de démarches d'amélioration qualitative des zones économiques
r.2.2.1.b	Nombre d'entreprises nouvellement labellisées pour leur engagement environnemental

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Principales zones d'activité économique, principales zones commerciales, Zones d'activités nécessitant l'action des collectivités pour leur intégration paysagère.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe

1.2.4 : Maintenir et améliorer la qualité du ciel étoilé de Gâtine

1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine

2.2.2 : Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution

2.2.4 : Renforcer les synergies entre les filières et leur ancrage à la Gâtine

3.2.2 : Valoriser un patrimoine bâti ouvert aux évolutions contemporaines

4.1.4 : Tous ambassadeurs de la Gâtine poitevine

ORIENTATION 2.2 :
Accroitre la valeur ajoutée territoriale des activités économiques de Gâtine

MESURE 2.2.2 : ACCROITRE LA VALEUR AJOUTÉE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES FILIÈRES AGRICOLES ET FORÊT-BOIS DIVERSIFIÉES ET ADAPTÉES À UN CLIMAT EN ÉVOLUTION

CONTEXTE

La Gâtine poitevine est couverte à plus de 75% de surfaces agricoles. Les 1500 exploitations agricoles résultent d'une activité d'élevage fortement développée mais menacée par le défi du renouvellement des actifs et la transmission des exploitations.

L'écosystème agroalimentaire du territoire a permis de structurer les filières agricoles, de l'élevage à la transformation. Cependant l'organisation des productions agricoles par filière invite les acteurs à relever le défi de la création de liens entre les filières. Les vergers (essentiellement de pommiers) de Gâtine représentent moins d'1% de la surface déclarée sur le territoire mais 60% du verger départemental et font face aux effets du changement climatique. Le maintien de la diversité des productions agricoles et le développement d'une agriculture saine, locale et durable sont des enjeux forts qui sont liés à la nécessité de promotion des produits de Gâtine auprès des consommateurs publics et privés.

Couvrant 11% du territoire, soit 19 612 hectares, l'espace boisé en Gâtine est complété par un réseau de haies arborées important. La forêt, détenue à 98% par des propriétaires privés et très morcelée (1,5 ha en moyenne par propriétaire), est essentiellement composée de feuillus avec une dominance du Chêne sur le Châtaignier.

Bien que peu boisée, la Gâtine est le siège de nombreuses activités de premières transformations et se distingue par la présence de 7 scieries. On retrouve en parallèle, des entreprises de seconde transformation balayant un large spectre de production. Le développement de la filière forêt bois est lié à la valorisation des savoir-faire, des entreprises et des productions locales.

Le bois est la première source d'énergie chaleur en Gâtine avec une production estimée à 677 GWhs (2024), soit 38% de la part du bois-énergie dans la production d'énergies renouvelables du territoire. Malgré une ressource locale existante, le bois servant à cette énergie n'est pas nécessairement local.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Soutenir et accompagner les agriculteurs dans leurs projets de reprise-transmission d'exploitation afin de préserver la cohérence territoriale des productions, tant en termes de proximité que de qualité.
- → Appuyer et accompagner l'engagement des exploitants agricoles dans leur transition agroécologique.
- → Valoriser la filière locale bois-forêt et animer la Charte Forestière de Territoire.

DISPOSITIONS

1) Faciliter la reprise-transmission des fermes et pérenniser les installations

Le défi du renouvellement des actifs agricoles impose de repenser l'organisation globale de l'écosystème agricole afin de développer de nouvelles connexions entre les acteurs au profit d'une adaptation continue de l'activité et de l'amélioration de l'attractivité du secteur.

- Préserver les sols agricoles et forestiers de l'urbanisation (mesure 3.1.3)
- Assurer les transmissions d'exploitations agricoles avec les partenaires spécialisés (SAFER, collectivités, association Terre de liens) en favorisant un accompagnement adapté aux cédants (recherche de repreneurs, anticipation des départs, développement des contrats de parrainages) pour favoriser les reprises en élevage et limiter les agrandissements.
- Développer des cycles de formations avec les organismes agricoles pour maximiser les installations-reprises adaptées aux enjeux du territoire et aux attentes des consommateurs.
- Sensibiliser les cédants sur la possibilité que les repreneurs puissent avoir des projets divergents et de fait induisent un changement au sein de l'exploitation.
- Soutenir l'installation de nouvelles formes d'exploitations agricoles en favorisant le travail au sein d'un réseau, en privilégiant la diversification d'activités, en développant les services de remplacement, en structurant un dispositif répondant aux besoins de main d'œuvre et en accompagnant des projets innovants, collectifs et solidaires (micro entreprise, agritourisme, etc.).

2) Renforcer l'autonomie des exploitations et pérenniser l'activité agricole

Présentant un bénéfice économique et écologique, la réduction des coûts de production est une solution viable pour les exploitants agricoles. Elle permet de contribuer à une amélioration de la rentabilité sur l'exploitation en s'adaptant au changement climatique.

- Réduire le recours aux achats extérieurs (de paille et d'alimentation animale) en favorisant l'autonomie fourragère des exploitations et la coopération inter-entreprises sur le périmètre du PNR :
  - Identifier les complémentarités entre les exploitations de Gâtine (fourrage, litière).
  - Promouvoir et encourager l'engraissement à l'herbe, les différentes modalités de pâturage et étudier la composition et la diversité floristique des prairies.
  - Développer des cultures raisonnées de légumineuses et de céréales pour l'élevage.
  - Adapter les exploitations aux conséquences du changement climatique sur la production de fourrage.
- Exploiter durablement le réseau de haies pour augmenter l'usage de bois-fourrager (paillage pour l'élevage) ainsi que la production de bois énergie. Accompagner le développement de l'agroforesterie.
- Engager et mobiliser les filières du territoire pour trouver des synergies (mesure 2.2.4) dans le cadre de nouvelles coopérations territoriales.
- Améliorer la performance énergétique des exploitations agricoles (consommation et production d'énergie et émission de GES) :
  - Réduire l'énergie nécessaire à la production en limitant les déperditions de chaleurs (isolation, étanchéité du bâtiment) et par l'investissement en équipements (récupérateur de chaleur, pré-refroidisseur de lait, système de chauffage).
  - Développer des productions d'énergies renouvelables adaptées (agrivoltaïsme, méthanisation) au bénéfice de l'agriculteur dans une logique exclusive d'appui à l'activité agricole
  - Accompagner les changements de pratiques afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

3) Engager le monde agricole dans la transition agroécologique

L'agroécologie utilise le milieu naturel comme facteur de production tout en veillant à ses capacités de renouvellement. Elle mobilise ainsi des domaines variées (agronomie, génétique, écologie, économie et sociologie) et permet de limiter l'empreinte carbone de l'agriculture, de réduire les pressions sur le milieu et de préserver, voire restaurer les ressources naturelles.

- Favoriser le stockage du carbone en développant l'agroforesterie, en maintenant les surfaces en prairies et en accompagnant les changements de pratiques agricoles.
- Rechercher et expérimenter des dispositifs de revenus supplémentaires encourageant une activité agricole durable (exemple : Paiements pour Services Environnementaux)
- Relayer, en collaboration avec les partenaires, les dispositifs d'aides et de soutiens en faveur de l'évolution des pratiques auprès des agriculteurs.
- Protéger la ressource en eau (mesure 1.2.3) notamment en réduisant l'usage de produits phytosanitaires, des intrants azotés, le recours aux antibiotiques vétérinaires et en développant l'agroforesterie.

4) Promouvoir et commercialiser les productions locales

La promotion et la commercialisation de ces productions doit permettre de poursuivre le développement des démarches de qualités, d'une agriculture saine, locale et durable et contribuer à une augmentation de la valeur ajoutée (mesure 2.1.3).

- Communiquer auprès des publics sur l'existence d'une offre diversifiée de productions locales qui contribue à la préservation des écosystèmes et rendre accessible les productions dans des lieux stratégiques (annuaire des producteurs et réseau de magasins à la ferme commercialisant des produits « Valeurs parc naturel régional »)
- Soutenir la montée en gamme des productions pour améliorer leur commercialisation sur le territoire, au niveau national et international dans la lignée des productions déjà reconnues AOP ou labellisées.
- Créer un évènement culinaire régulier sublimant les productions locales et impliquant les acteurs du territoire : producteurs, transformateurs, chefs (mesure 1.4.1).
- Valoriser les productions de Gâtine en accompagnant les professionnels dans la contractualisation « Valeurs Parc naturel régional » et favoriser la commercialisation à l'extérieur du territoire.

5) Renforcer et développer la filière forêt-bois

En Gâtine poitevine, la première Charte Forestière de Territoire a été signée en 2024. Elle permet de renforcer la connaissance sur la forêt et la filière associée et d'engager une animation visant à répondre aux enjeux de préservation, de valorisation de la ressource et de développement durable de la filière bois.

- Animer une Charte Forestière de Territoire au service d'une gestion durable de la ressource, pour s'adapter au changement climatique et préserver de la biodiversité.
- Optimiser la mobilisation du bois en sensibilisant tous les propriétaires forestiers privés et publics à la gestion forestière pour atteindre une gestion groupée du massif.
- Assurer une récolte du bois dans une démarche respectueuse de l'environnement préservant durablement les sols.
- Accompagner les entreprises locales dans la modernisation des outils de productions/transformations pour pérenniser l'activité économique et les savoir-faire.
- Structurer les filières bois transformé et bois-énergie (plaquette qualitative) en valorisant les sous-produits de l'exploitation forestière et de la première transformation, soutenues par la commande publique tout en préservant la durabilité de la ressource.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Réalise les études et inventaires pour l'amélioration des connaissances, notamment sur l'autonomie des exploitations ou la transition agroécologique.
- Déploie la Marque Valeurs Parc naturel régional.
- Porte l'animation de la Charte Forestière de Gâtine poitevine.
- Engage et porte les études sur la connaissance de la ressource bois et de la filière bois.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Initie la mise en réseau des partenaires permettant le maintien des actifs agricoles
- Structure des partenariats d'acteurs pour faciliter le travail en réseau.
- Elabore avec ses partenaires des dispositifs d'accompagnement technique et financier pour soutenir les changements de pratiques et productions.
- Contribue à la promotion et à la communication des productions locales.
- Contribue au développement de la gestion forestière et de la mobilisation du bois.

En tant que partenaire, le Parc :

- Accompagne les démarches de qualité en accord avec les valeurs de la Charte.
- Soutient les expérimentations agricoles contribuant à l'amélioration de la qualité des produits et de l'impact de leur production sur l'environnement.
- Accompagne le développement de la filière bois.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Diffusent les objectifs de la Charte auprès des agriculteurs.

Mobilisent leurs outils juridiques et de planification pour faciliter les reprises agricoles en élevage et les nouvelles installations.

Favorisent la consommation des produits locaux dans la commande publique.

Contribuent à la promotion des produits du territoire.

Contribuent à l'usage de bois locaux (constructions et chaufferies).

S'impliquent dans une gestion et une valorisation exemplaire des boisements communaux en expérimentant des secteurs de libre évolution.

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Reconnait l'agroécologie comme orientation principale de sa politique agricole et en fait une éco conditionnalité de tous ses dispositifs d'aides.

Accompagne les projets agricoles inscrits dans une démarche agroécologique.

Soutient le développement des circuits alimentaires locaux.

Soutient les actions de valorisation des productions agricoles locales.

Soutient les démarches visant une augmentation de la mobilisation du bois dans le respect de l'environnement.

Soutient les actions de valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques rendus par la forêt.

Soutient les entreprises de transformation et de commercialisation de la filière bois.

Favorise le développement des établissements d'enseignement agricole et des métiers du bois ainsi que leur implication dans des projets agricoles, forestiers, aquacoles.

LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Accompagne les démarches de promotion de l'autonomie fourragère.

Contribue à la valorisation des productions locales sous signe de qualité et des marques locales (exemples : Valeurs Parc naturel régional).

Contribue au développement des circuits courts.

Favorise la consommation de produits locaux par la commande publique, notamment dans la restauration collective des collèges.

Contribue à l'évolution des modes de chauffages et à la structuration de la filière bois énergie (exemple : contrat chaleur renouvelable territorial).

L'ETAT

Contribue financièrement et techniquement aux actions.

Soutient les actions visant le regroupement de propriétaires forestiers privés.

Développe la culture, l'extraction, la préparation et l'emploi des biomatériaux compatibles avec la réhabilitation respectueuse et qualitatives des constructions (bois, terre crue et cuite, pierres, chaux, paille, chanvre, roseau, etc.) en lien avec un artisanat du bâtiment dûment formé à ces emplois.

PARTENAIRES

- Chambre d'Agriculture
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre de l'Artisanat
- Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
- Coopératives et organismes professionnels agricoles
- Fédération des CUMA des Deux-Sèvres
- Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
- Association Terre de liens
- Office National des Forêts
- Centre National de la Propriété Forestière
- Groupement de Développement Forestier des Deux-Sèvres
- Etablissements de formations agricoles et campus des métiers du bois

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.2.2.2.a	Nombre d'exploitations agricoles accompagnées en faveur de leur performance énergétique
r.2.2.2.b	Nombre de produits agricoles bénéficiant de la marque « Valeurs Parc »

Question évaluative : Les filières agricoles et forêt-bois ont-elles accru leur valeur ajoutée économique ?

CODE	INDICATEURS D'IMPACT	VALEUR INITIALE	VALEURS CIBLES	
			MI-CHARTE	FIN DE CHARTE
i.2.2.2.a	Nombre d'exploitations agricoles	1642		Maintien
i.2.2.2.b	Surface moyenne des exploitations agricoles	81,4 ha		Maintien
i.2.2.2.c	Part des exploitations en agriculture biologique	10.80 %		15 %
i.2.2.2.d	Part du bois-énergie dans la production d'énergies renouvelables	38 %		22 %

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Cette mesure concerne l'ensemble du territoire, la présence des filières agricoles et forêt-bois est représentée par l'occupation du sol.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe

1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins

1.2.5 : Préserver un environnement favorable à la santé

2.1.1 : Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive

2.1.2 : Garantir un usage de l'eau solidaire à l'échelle des bassins versants, dans un contexte de changement climatique

2.1.3 : Développer la production et la consommation de produits locaux diversifiés et de qualité et les valoriser au-delà de la Gâtine

2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager

2.2.4 : Renforcer les synergies entre les filières et leur ancrage à la Gâtine



Crédit photo : Joël Breyne

ORIENTATION 2.2 :
Accroître la valeur ajoutée territoriale des activités économiques de Gâtine

MESURE 2.2.3: DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE DURABLE VALORISANT LES MULTIPLES RESSOURCES DE LA GÂTINE POITEVINE

CONTEXTE

L'offre touristique du territoire est en construction et demande à se développer et à se fédérer. Elle s'inscrit sur un territoire préservé, se veut respectueuse de son environnement et demande à s'ancrer dans une démarche de tourisme durable et responsable pour préserver les ressources du territoire, permettre l'accessibilité de tous à l'offre touristique, améliorer l'attractivité du territoire et ainsi favoriser et consolider l'économie locale.

La qualité paysagère du territoire et sa fréquentation touristique modérée ont permis le développement de la randonnée sous toutes ses formes et l'émergence de nouvelles activités d'extérieur ou pratiques sportives. L'offre de services se structure autour de la Vélo Francette à travers le label Accueil Vélo mais demande à s'amplifier et à se développer sur les autres itinéraires.

La Gâtine poitevine est riche d'un patrimoine culturel et naturel dense et préservé. La qualité du patrimoine bâti permet au territoire de bénéficier d'ensembles remarquables et reconnus dont l'attractivité rayonne sur l'ensemble de la Gâtine poitevine. Le patrimoine vernaculaire quant à lui est important et diffus. Certains évènements majeurs comme le Festival Ludique International de Parthenay sont reconnus nationalement et internationalement et permettent au territoire de se différencier.

Le parc d'hébergements de Gâtine poitevine est majoritairement non marchand. Les hébergements marchands sont bien répartis sur le territoire. Cette offre est composée de meublés et chambres d'hôtes qui se renouvellent régulièrement et demande à monter en gamme. Elle est complétée d'une offre en campings de qualité inégale et d'un parc hôtelier vieillissant.

L'offre touristique est référencée et valorisée dans les Offices de Tourisme du territoire qui mènent conjointement des projets de promotion et de valorisation de l'ensemble de la Gâtine poitevine à travers la dénomination « Osez la Gâtine poitevine ». Certains acteurs sont fédérés dans des labels comme Bienvenue à la Ferme, Gîtes de France ou dans des réseaux d'acteurs privés comme Gatin'Emois.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Valoriser les ressources du territoire en développant les initiatives touristiques de pleine nature dans le respect du patrimoine naturel et culturel.
- → Fédérer les acteurs autour de l'élaboration et la mise en œuvre d'une Charte de tourisme durable territoriale pour améliorer l'offre de séjour.
- → Devenir une « destination touristique accessible à tous ».

DISPOSITIONS

1) Développer, structurer et valoriser une offre d'activités de pleine nature dans une logique de tourisme durable

3 ANS

P

La Gâtine poitevine offre un environnement propice au développement d'activités de pleine nature respectueuses des milieux et des habitants tout en veillant à encadrer le développement de ces activités.

- Développer et structurer un réseau de boucles vélo de qualité en lien avec la Vélo Francette et les itinéraires d'intérêt régional et national permettant de découvrir et de circuler sur l'ensemble du territoire.
- Mettre en place une offre de services dédiés au vélo de qualité (location de vélos, réparation, lieu de charge pour les vélos électriques, restauration, hébergement, aire de service ou halte repos…) et valoriser cette offre via le label Accueil Vélo.
- Accompagner et valoriser la pratique du VTT en soutenant le développement des bases VTT labellisées par la Fédération française de cyclotourisme.
- Développer et structurer un réseau de randonnées pédestres de qualité en lien notamment avec les itinéraires reconnus d'intérêt national notamment les GR 36 (chemin secondaire de St-Jacques de Compostelle : la voie des Plantagenets) et 364 et le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée permettant un maillage du territoire.
- Promouvoir l'offre globale de randonnées en déclinant des produits : circuits ludiques (type géocaching / Tèrra Aventura), demi-journée, journée ou sur plusieurs jours pour les familles, les novices ou les sportifs permettant également de valoriser les sites de visite et de découverte.
- Déployer un tourisme d'observation de la faune et de la flore avec une volonté d'éducation et de sensibilisation des publics à la préservation de la biodiversité et des espaces naturels.

2) Consolider, diversifier et développer l'offre d'hébergements touristiques

L'offre d'hébergements existante sur le territoire nécessite d'être complétée, consolidée et de monter en gamme pour répondre aux exigences des clientèles actuelles et à venir et s'adapter au changement climatique.

- Accompagner les hébergeurs dans leur transition écologique et le développement de leur offre pour aller vers un tourisme durable.
- Favoriser la montée en qualité de l'offre d'hébergements touristiques à travers des labels et des procédures de classements reconnus dont la marque Valeurs Parc naturel régional.
- Développer une offre d'hébergements touristiques alternative ou atypique, innovante et intégrée à son environnement.

3) Stimuler l'agritourisme

L'activité agricole est une activité majeure de la Gâtine. De nombreuses exploitations demandent à se tourner vers des circuits courts et à diversifier leurs activités pour améliorer leurs revenus. D'un autre côté, les comportements touristiques ont évolué cherchant du sens dans leur séjour, à rencontrer et échanger avec la population locale et à consommer local.

- Mettre en place et harmoniser une signalétique permettant d'identifier les exploitations ouvertes au public (mesure 1.3.2).
- Développer l'accueil touristique à la ferme à travers une offre d'hébergements adaptée.
- Accompagner la diversification agricole à travers l'activité touristique et notamment la mise en place de parcours de découverte sur les exploitations et de programmes de visite pour valoriser les savoir-faire agricoles.
- Encourager la vente directe à la ferme, notamment pour les exploitations accueillant du public (mesure 2.1.3) et notamment la Marque Valeurs Parc naturel régional.

4) Faire de la Gâtine une destination touristique accessible à tous les publics

Dans le cadre de l'ambition du territoire de développer un tourisme durable, l'accessibilité de tous les publics est une question primordiale avec une marge de progrès importante à ce jour en Gâtine.

- Faciliter le déplacement des publics en situation de handicap sur toutes les activités d'extérieur en soutenant l'équipement en Joëlette des sites concernés et en favorisant les initiatives liées à l'accessibilité.
- Favoriser l'émergence de séjours pour les publics empêchés (développer une mobilité permettant de relier les prestations accessibles aux différents handicaps en proximité les unes aux autres, former les prestataires et déployer le label Tourisme & Handicap).
- Accompagner le développement d'un tourisme social et solidaire avec des prestations à tarifs raisonnés permettant l'émergence d'une offre accessible aux catégories sociales les plus modestes, aux vacances pour tous.
- Favoriser le déplacement du public scolaire vers les sites de visite et de découverte.

5) Valoriser l'identité et la singularité du territoire en lien avec les réseaux d'acteurs

La Gâtine poitevine possède de nombreux atouts tant paysagers que culturels méconnus et sous exploités d'un point de vue touristique. Il serait opportun de les identifier et de les valoriser pour donner « une image de marque » au territoire et ainsi développer son attractivité.

- Construire de façon concertée avec les prestataires touristiques une stratégie de tourisme et en particulier de tourisme durable et la mettre en application. Associer la population locale à la définition de cette stratégie
- Affirmer le travail collaboratif des Offices de Tourisme du territoire à travers une même marque identitaire à l'échelle du Parc naturel régional et mailler le territoire avec un accueil touristique de qualité. Piloter le réseau des Offices dans l'accompagnement des prestataires
- Capitaliser sur les évènements majeurs du territoire pour rendre visible le territoire au niveau national et développer une offre de séjour en lien avec ces thématiques visant à allonger les séjours ou incitant à revenir sur des temps hors manifestation.
- Afficher le jeu comme marqueur identitaire de la Gâtine poitevine à travers la création d'offres de séjours clés en main sur cette thématique et le développement de circuits de découverte du territoire ludiques, interactifs et immersifs.
- Fédérer les acteurs touristiques autour de la Marque Valeurs Parc naturel régional tant pour les produits locaux que dans les pratiques d'accueil pour les hébergements et les sites de visite et d'activité.
- Valoriser le bien vivre à la gâtinaise : « la benaise attitude » ou comment prendre le temps d'apprécier ce qui nous entoure et l'instant présent (mesure 3.3.2) et faire du facteur humain un élément fondamental de l'accueil touristique.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Impulse une démarche de tourisme durable à l'échelle du PNR en collaboration avec les collectités compétentes en matière de tourisme.
- Etablit avec les Offices de Tourisme un diagnostic quantitatif et qualitatif des hébergements du territoire.
- Sensibilise les acteurs touristiques et les collectivités aux différents labels qualité.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Travaille avec la Chambre d'Agriculture, la Région, le Département et les EPCI pour valoriser le monde agricole et les accueils à la ferme, encourager et valoriser la diversification agricole.
- S'investit dans la promotion de l'offre touristique du territoire pour le développement de sa notoriété.
- S'associe aux acteurs privés et publics pour permettre l'accessibilité du territoire et de son offre touristique à tous les publics empêchés.
- Accompagne le développement et la diversification des hébergements touristiques et de l'offre de services liée aux différentes pratiques de la randonnée.
- Développe un plan d'actions/formations avec les Offices de Tourisme pour accompagner la qualification et la professionnalisation des acteurs touristiques dans une démarche de tourisme durable.

En tant que partenaire, le Parc :

- S'associe aux collectivités, associations locales et au Département dans la mise à jour, le développement et la valorisation de parcours de randonnées cyclistes, pédestres et équestres en lien avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
- Soutient les initiatives liées à la valorisation du jeu comme marqueur identitaire du territoire.
- Intègre les dispositifs régionaux liés aux pratiques sportives de pleine nature.
- Collabore avec les associations et organisations naturalistes du territoire pour mettre en place des programmes d'animation et des équipements de découverte des écosystèmes gâtinais pour éduquer les publics à la préservation des milieux et des espèces.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Organisent la promotion touristique du territoire à l'échelle du Parc.

Travaillent avec le Parc et les autres collectivités pour aider les porteurs de projets et les prestataires à obtenir des aides pour créer, maintenir ou améliorer leur structure.

Intègrent les projets et valeurs du PNR dans l'exercice de leur compétence tourisme.

Optimisent et mutualisent leurs moyens humains et matériels pour entretenir les sentiers de randonnées et les lieux des pratiques d'activités d'extérieur.

Aménagent les principaux sites pour accueillir les publics en situation de handicap.

Promeuvent les valeurs du PNR de Gâtine poitevine.

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Soutient les actions du PNR visant un développement touristique durable et une offre de pleine nature.

Associe le Parc dans sa politique de développement de l'itinérance cyclable.

Soutient la montée en gamme des prestataires touristiques selon son règlement d'intervention.

Accompagne la structuration d'une offre d'éco-destination par le soutien à la création et à la qualification de l'offre touristique (hébergement, sites de visites).

Soutient la démarche inter-parcs « Parc Attitude ».

Sensibilise les acteurs du sport de pleine nature sur les attitudes et pratiques respectueuses.

Valorise l'offre touristique du territoire selon ses lignes éditoriales de promotion touristique.

LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Valorise le territoire du PNR au travers de ses politiques Espaces Naturels Sensibles, randonnée, vélo et tourisme.

Accompagne les porteurs de projets touristiques dans leur transition vers un tourisme durable.

Valorise le tourisme de pleine nature dans une logique d'amélioration de l'attractivité du territoire.

Affirme sa collaboration avec les Offices de Tourisme et le Parc dans l'accompagnement et le soutien aux acteurs touristiques.

Prend en compte les projets et valeurs du PNR dans l'exercice de sa compétence tourisme.

Valorise la destination Gâtine poitevine dans son plan de communication touristique.

L'ETAT

Reconnait le territoire du PNR comme espace cohérent pour la mise en œuvre d'une politique touristique.

Soutient les actions innovantes et/ou pilotes.

Facilite la mise en œuvre de diagnostics territoriaux approfondis sur les activités de pleine nature, l'agritourisme.

PARTENAIRES

- Les fédérations et comités départementaux de randonnées et des pratiques sportives en extérieur
- Les Offices de Tourisme
- Les associations naturalistes et d'éducation à l'environnement
- La fédération départementale de pêche
- Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
- Les Chambres consulaires
- Bienvenue à la Ferme
- Les prestataires touristiques et culturels du territoire, Gîtes de France, Gatin'Emois, Accueil Paysan, Clévacances, Atout France et les labels qualité
- Pays d'Art et d'Histoire

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.2.2.3.a	Nombre de prestataires touristiques bénéficiant de la marque « Valeurs Parc »
r.2.2.3.b	Nombre de structures nouvellement labellisées (Tourisme & Handicap, Accueil Vélo…)
r.2.2.3.c	Nombre d'acteurs engagés dans la stratégie de tourisme durable

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Les itinéraires cyclables et de randonnée pédestre, les principaux festivals.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.1.1 : Protéger la diversité des sites et des espèces remarquables en Gâtine

1.2.2 : Protéger les pépites géologiques et la géodiversité vernaculaire

1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine

1.4.1 : Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de Gâtine

2.1.3 : Développer la production et la consommation de produits locaux diversifiés et de qualité et les valoriser au-delà de la Gâtine

3.2.1 : Maintenir le dynamisme culturel valorisant les ressources de Gâtine et d'ailleurs, contribuant à son rayonnement

3.3.2 : Offrir aux habitants qui le souhaitent un rythme de vie « benaise »

ORIENTATION 2.2 :
Accroître la valeur ajoutée territoriale des activités économiques de Gâtine

MESURE 2.2.4 : RENFORCER LES SYNERGIES ENTRE LES FILIÈRES ET LEUR ANCRAGE À LA GÂTINE

CONTEXTE

Les principales activités industrielles de Gâtine poitevine ont pour origine la diversité des ressources disponibles du fait d'un socle géologique et d'un climat varié (sylviculture et extraction de matériaux) mais aussi de savoir-faire spécifiques (industries agroalimentaires et métallurgie). En parallèle, de nouvelles filières économiques émergent, notamment autour du tourisme, de la transition énergétique et de l'économie circulaire.

L'économie s'appuie sur des filières diversifiées et des ressources locales, ce qui représente de nombreux atouts pour le territoire. Cependant, cette économie reste fragile, on observe une évolution de l'emploi à la baisse, avec une concentration sur trois secteurs : Parthenay, Airvault et Secondigny.

Il est nécessaire de poursuivre les initiatives en faveur de l'ancrage territorial de l'économie et du renforcement des synergies entre les différentes filières. Les enjeux sont multiples : conserver et consolider les savoir-faire locaux et un tissu économique diversifié, développer les secteurs économiques ayant un effet moteur sur le territoire, renforcer l'attractivité et la visibilité du territoire, accroitre la valeur ajoutée locale, développer une dynamique économique basée sur l'identité gâtinaise, diversifier les biens et services locaux et mieux répondre aux attentes des habitants de Gâtine poitevine.

Pour y répondre, les dispositions portent sur le développement des filières locales pour accroitre leur visibilité, tout en renforçant et en accompagnant les dynamiques collectives et en s'appuyant sur des filières émergentes comme l'économie circulaire.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Inventorier et valoriser auprès des habitants, des collectivités et des entreprises les initiatives d'économie circulaire présentes et émergentes sur le territoire.
- → Impulser et accompagner l'interconnaissance et la mise en réseaux des acteurs socioéconomiques du territoire (entrepreneurs, collectivités, associations…) afin d'insuffler des dynamiques collectives d'attractivité et d'innovation au service de l'économie circulaire.

DISPOSITIONS

1) Développer les filières locales et accroitre leur visibilité

Les filières du territoire, qu'elles soient industrielles, agroalimentaires ou touristiques, doivent être développées et valorisées pour accroitre leur visibilité auprès des habitants mais aussi des consommateurs hors territoire (mesure 2.1.3)

- Mener des actions visant à renforcer l'attractivité économique du territoire et de ses filières traditionnelles (agriculture, artisanat, forêt, etc.) en lien avec tous les acteurs (institutionnels, économiques, sociaux, touristiques).
- Développer les démarches de qualification pour les produits et entreprises du territoire, en lien avec le positionnement du PNR.
- Renforcer la monnaie locale « La Gâtinelle » : développer son utilisation (physique et numérique) par les commerçants et artisans, ainsi que la communication sur ses avantages (soutien au commerce local, bonus à l'achat, primes de fidélité).
- Structurer un « panier de biens et de services » de la Gâtine : développer les « Gâtine box » permettant de présenter et de communiquer sur les commerçants, artisans, activités touristiques au sein d'un même coffret.
- Développer et promouvoir la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

2) Renforcer et accompagner les dynamiques collectives

Des dynamiques collectives existent sur le territoire (associations d'entrepreneurs, actions communes entre associations, etc.). Elles nécessitent d'être renforcées et décloisonnées.

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs du territoire : entrepreneurs, collectivités, acteurs associatifs, etc. en maintenant et développant les dynamiques participatives et les organisations collectives existantes, en organisant des évènements conjoints.
- Développer des actions communes et concertées entre les EPCI et avec les partenaires (consulaires, entreprises, associations) pour renforcer l'attractivité du territoire dans sa globalité et son développement économique.
- Soutenir le développement endogène des activités économiques créées en lien avec les évènements culturels du territoire (le jeu, le cinéma animalier, etc.).
- Travailler les complémentarités entre des secteurs d'activités pour développer les circuits courts (bois local pour les constructions de bâtiments, produits agricoles locaux pour les approvisionnements des restaurants et cantines scolaires, etc.). Mettre en lien les filières économiques propices à l'insertion et les structures accompagnant les personnes en réinsertion, et mutualiser des outils entre la filière insertion et la filière économique.

3) Développer l'économie circulaire

L'économie circulaire est un excellent moyen pour renforcer les synergies entres les filières locales. Favorisant le développement durable et la création d'emploi, il est d'autant plus nécessaire de la soutenir.

- Accompagner les créations, le maintien et le développement des ressourceries sur le territoire, favoriser leur mise en réseau.
- Sensibiliser et encourager les entrepreneurs à renforcer l'intégration des principes de l'économie circulaire dans leurs produits et procédés (réseau de chaleur, mutualisations, plan de mobilité, lutte contre le gaspillage, écologie industrielle, valorisation des déchets organiques, valorisation des produits « disqualifiés »).
- Développer et valoriser la filière bois et la haie (mesures 1.2.1 et 2.2.2).

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Déploie la marque Valeurs Parc naturel régional.

En tant qu'animateur, le Parc :

- S'appuie sur la mise en réseau des entreprises du territoire pour animer les démarches collectives aux côtés des partenaires techniques et socio-professionnels.
- Encourage les collaborations inter-filières, la mutualisation et les échanges sur le PNR et au-delà.
- Encourage et soutient les initiatives permettant le maintien et l'implantation d'activités de manière équilibrée sur le territoire.

En tant que partenaire, le Parc :

- Accompagne les démarches de qualification des productions locales.
- Participe à la promotion des produits, entreprises, réseaux et filières ancrés au territoire, auprès des publics locaux et touristiques.
- Soutient les initiatives en faveur de la structuration et de la valorisation des filières locales.
- Développe avec les collectivités des programmes d'accompagnement en faveur du renforcement de l'attractivité territoriale, de la création/transmission d'activités.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Développent avec le Parc des programmes d'accompagnement en faveur du renforcement de l'attractivité territoriale, de la création/transmission d'activités.

Portent et animent les programmes d'aides à la création/transmission d'activités.

Favorisent l'émergence d'actions interterritoriales en mobilisant leurs acteurs et services.

Favorisent l'émergence et le développement de filières locales.

Développent des actions et évènements favorisant l'utilisation et la consommation de produits locaux.

S'engagent à associer le Parc dans la définition et la promotion des dispositifs d'accueil des porteurs de projets.

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Soutient les actions de valorisation des productions locales.

Soutient le développement des démarches de qualité de l'agriculture locale.

Soutient les démarches du Parc permettant la coordination des initiatives locales.

Soutient les actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'entreprenariat.

Soutient le développement de l'emploi partagé, via les groupements d'employeurs.

S'engage, dans le cadre de la feuille de route Transmission-Reprise, à accompagner les acteurs dans le cadre de démarches collectives et individuelles.

Soutient l'économie locale en contribuant à la revitalisation des centres-bourgs et au maintien des savoir-faire locaux.

Soutient les entreprises de l'ESS qui apportent une réponse aux enjeux de transition écologique.

LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Soutient les actions d'animation territoriale et d'interconnaissances entre filières locales et professionnels de la restauration.

Contribue au développement des circuits-courts : limitation des intermédiaires entre producteurs et consommateurs (Mise en œuvre du PAT).

L'ETAT

Soutient les actions permettant de renforcer les dynamiques collectives, inter-filières et interterritoriales.

PARTENAIRES

- Associations d'entrepreneurs, de commerçants
- Maison de l'Emploi et des Entreprises
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Coopératives et organismes professionnels agricoles
- Chantiers d'insertion
- Les centres socio-culturels
- Le Réseau régional des acteurs de l'économie circulaire (RECITA)
- Le Réseau régional des ressourceries et recycleries (RENAITRE)
- Le Réseau régional des biodéchets (RCCNA)

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.2.2.4.a	Nombre d'actions d'interconnaissance entre acteurs accompagnés par le Parc

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Cette mesure s'applique sur l'ensemble du territoire.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe

2.1.3 : Développer la production et la consommation de produits locaux diversifiés et de qualité et les valoriser au-delà de la Gâtine

2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager

2.2.2 : Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution



Crédit photo : Nicolas Mahu



Crédit photo : Bastien Clochard

AXE 3

LA GÂTINE EN MOUVEMENT

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, EN TRANSITION, « BENAISE*» ET OUVERT

*Benaise en poitevin saintongeais signifie « bien à son aise », « paisible ».

AXE 3

LA GÂTINE EN MOUVEMENT

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, EN TRANSITION, « BENAISE » ET OUVERT

DYNAMISONS LES TRANSITIONS

A travers ce 3e pilier de la Charte, le PNR ambitionne de renforcer l'attractivité de la Gâtine poitevine pour sa propre population grâce à la maîtrise raisonnable et durable de son empreinte écologique, à la valorisation et à l'adaptation du territoire aux transitions à l'oeuvre et grâce à sa dynamique de résilience et de « benaiserie » basée sur le mieux vivre ensemble et en adéquation avec les nouveaux besoins de ses habitants.

3 THÉMATIQUES MAJEURES : TERRITOIRE, CULTURE ET POPULATION

> 3 orientations basées sur la maîtrise, la valorisation et l'adaptation

ORIENTATION 3.1 : RENFORCER LA SOBRIÉTÉ D'UNE GÂTINE « MALINE »

Pour renforcer la résilience de la Gâtine poitevine tout en conciliant efficacité énergétique, durabilité environnementale et qualité de vie locale, le PNR souhaite accompagner, valoriser et promouvoir des solutions « malines » (simples et créatives) portées par la population et par les acteurs locaux. Le PNR pourra impulser des expérimentations et coordonner des stratégies à l'échelle territoriale.

ORIENTATION 3.2 : FAIRE VIVRE LE TERRITOIRE EN MOBILISANT SES RESSOURCES CULTURELLES

Le PNR de Gâtine poitevine et ses partenaires, conscients de la valeur de leur identité, partagent l'ambition de faire vivre le territoire en valorisant ses ressources culturelles et en associant dynamisme local et ouverture aux évolutions contemporaines. Pour ce faire, le PNR s'appuiera sur l'engagement de sa population et de ses forces vives, et sur la capacité du territoire à utiliser les ressorts de la créativité culturelle et artistique au service du patrimoine et de l'identité territoriale.

ORIENTATION 3.3 : ADAPTER LE TERRITOIRE À DES ENVIES ET DES BESOINS D'UNE POPULATION EN ÉVOLUTION

Afin de réussir les transitions contemporaines et de réussir à adapter le territoire aux envies et besoins de sa population en évolution, le PNR placera le bien-être des habitants et la modernisation des services au cœur de son action.

AGIR EN CONTEXTE COMPLEXE ET EN ÉVOLUTION

8 mesures opérationnelles

dont **3** mesures phares

Suivies et évaluées grâce à **16** indicateurs de réalisation

8 indicateurs d'impact

AGIR EN COHÉRENCE ET ÉLABORER DES CADRES COLLECTIFS

34 dispositions identifiées (actions et modalités d'action)

dont **10** dispositions prioritaires

98 engagements pris par les signataires de la Charte

48 partenaires d'ores et déjà identifiés

AXE 3

ORIENTATION 3.1 :
Renforcer la sobriété d'une Gâtine « maline »

MESURE 3.1.1 : MAITRISER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE GÂTINE DANS UN OBJECTIF D'AUTONOMIE ET DE CONTRIBUTION LOCALE AU DÉFI PLANÉTAIRE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONTEXTE

Si la Gâtine poitevine dispose d'un potentiel important de développement d'un mix énergétique décentralisé et décarboné (mesure 2.1.1), l'autonomie énergétique semble néanmoins difficilement atteignable sans réduction importante des consommations énergétiques.

Alors que les conséquences du changement climatique sont de plus en plus visibles au niveau local, ces évènements nous rappellent sans cesse les alertes de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) de 1992.

La spécificité du territoire de Gâtine poitevine est que l'industrie est le premier secteur consommateur d'énergie et émetteur de GES. Hors secteur industriel, le profil énergétique de la Gâtine poitevine est davantage semblable aux territoires ruraux, avec les secteurs du bâti et du transport qui apparaissent en deuxième place des consommations énergétiques et le secteur agricole, peu consommateur d'énergie mais second émetteur de GES.

En parallèle de la mise en œuvre de pratiques plus sobres afin de répondre aux besoins énergétiques nécessaires au territoire, un second volet sera activé, celui de l'amélioration de l'efficacité énergétique (le renouvellement des installations énergétiques énergivores et parfois anciennes, l'amélioration de l'éclairage public, les process industriels et la récupération de chaleur, etc.) en s'appuyant sur de nouveaux dispositifs et en développant l'expérimentation. Le territoire, qui s'engage dans une trajectoire TEPOS (Territoire à Energie Positive), sera alors plus facilement en capacité de répondre à ses propres besoins de production énergétiques (mesure 2.1.1) en mettant en œuvre une stratégie de sobriété énergétique ambitieuse favorisant la réduction de sa dépendance énergétique aux produits pétroliers et aux énergies fossiles, qui sont aujourd'hui les principales énergies consommées et dont l'impact en termes d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) est le plus important. L'objectif de réduction des consommations énergétiques du territoire étant de plus de 50% à l'horizon 2050 tous secteurs confondus. Concernant les émissions de gaz à effet de serre, l'objectif du territoire est de réduire celles-ci de 32% à l'horizon 2050.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Réduire les consommations énergétiques de 52 % et réduire les émissions de gaz à effet de serre de 32 % pour 2050.
- → Renforcer l'information sur les méthodes et dispositifs permettant de baisser la consommation énergétique des ménages et de lutter contre la précarité énergétique.
- → Impulser et accompagner les initiatives de sobriété et d'efficacité énergétique sur le territoire.

DISPOSITIONS

1) Baisser les consommations des ménages et lutter contre la précarité énergétique

Le secteur résidentiel est l'un des secteurs dont les consommations énergétiques du territoire sont les plus importantes.

- Identifier les passoires énergétiques du territoire, identifier les situations de précarité énergique à accompagner en priorité (réaliser un diagnostic des consommations superflues pour les habitants du territoire, et mobiliser différents programmes type Certificats d'Economie d'Energie, etc.).
- Densifier l'offre de conseils en énergie auprès de l'ensemble des acteurs et les actions de sensibilisation. Développer la formation de conseillers en énergie pour renforcer les services de plateformes de rénovation énergétique et développer des points de conseils itinérants pour les particuliers.
- Favoriser la mise en location de logements répondant aux critères de qualité énergétiques en accompagnant les propriétaires à la rénovation et l'isolation de leurs biens (étiquettes énergétiques, bâtiments BBC, etc.).

2) Conduire des politiques d'aménagement et de construction économes en énergie

L'aménagement du territoire et la planification apparaissent aujourd'hui comme un pilier central afin d'assurer la résilience du territoire face aux changements climatiques.

- Développer une stratégie foncière permettant la mobilisation et la rénovation des logements vacants pour accroître l'offre locative dans un objectif de sobriété foncière.
- Mener des opérations de renouvellement urbain (mobilisation de friches, etc.) visant des critères de performance énergétique des bâtiments.
- Réaliser un guide de la rénovation en Gâtine poitevine à destination des maîtres d'ouvrage et des professionnels du bâtiment.
- Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et expérimenter des démarches innovantes favorisant la mise en place d'actions de rénovation mutualisées, de groupements de commande et/ou d'offres groupées d'artisans pour la rénovation énergétique (type DOREMI).
- Encourager au sein des documents d'urbanisme la réalisation d'opérations permettant une orientation bioclimatique des bâtiments et l'utilisation de matériaux biosourcés et décarbonés et la réalisation de bâtiments à Energie positives (BEPOS).

3) Développer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle et décarbonée

**RENVOI VERS L'ORIENTATION 3.3 :
ADAPTER LE TERRITOIRE À DES ENVIES
ET DES BESOINS D'UNE POPULATION EN ÉVOLUTION.**

4) Accompagner les activités économiques vers plus de sobriété et d'efficacité énergétique

Différents secteurs économiques apparaissent comme fortement énergivores (notamment l'industrie et l'agroalimentaire) mais s'engagent dans la mise en œuvre de pratiques de sobriété et d'efficacité énergétiques. La formation et la montée en compétence des acteurs du bâtiment, font de la transition énergétique un levier de développement économique et de valorisation des ressources et des compétences locales (mesures 2.2.1, 2.2.2 et 3.1.3).

- Identifier et valoriser les acteurs économiques exemplaires et engagés dans une démarche de transition énergétique (accompagnement labellisation d'entreprises), former/sensibiliser les acteurs du commerce (conseil et accompagnement à la rénovation).
- Former les professionnels à la rénovation thermique du bâti ancien et mener une réflexion sur l'émergence de filières pour développer les nouveaux types de constructions issus de la mobilisation de ressources locales (matériaux biosourcés et décarbonés présents en circuit court et efficaces dans la rénovation tels que chanvre / laine / paille, etc.).
- Développer les dispositifs d'information et de conseil pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires.

5) Renforcer l'exemplarité des organismes publics dans la mise en œuvre de pratiques économes en énergie

Au-delà du rôle d'information, de mobilisation et d'impulsion d'une synergie autour des problématiques liées aux consommations énergétiques et aux impacts du changement climatique sur leur territoire, les organismes publics ont également un rôle d'exemplarité dans la gestion de leur patrimoine et de la mise en œuvre de leurs compétences.

- Travailler sur les rénovations des écoles et accompagner à l'amélioration de leur confort (rénovation, végétalisation des cours, isolation, aération…).
- Valoriser et développer les actions exemplaires des collectivités (type cahier des actions recensant les démarches exemplaires menées).
- Réaliser un guide de la commande publique responsable adaptée au territoire et à ses ressources locales.
- Former les agents et élus à une meilleure connaissance de leur patrimoine bâti et une montée en compétence pour la réalisation de diagnostic de consommation énergétique et du suivi comptable de la consommation énergétique de leur patrimoine (notamment éclairage public).

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Mobilise les acteurs et partenaires pour mener des actions de sensibilisation aux effets et impacts du changement climatique et améliorer la résilience du territoire.
- Développe une démarche exemplaire dans ses actions et ses missions (bâtiments, déplacements, etc.).
- Expérimente des opérations de rénovation en utilisant des matériaux locaux sur son patrimoine ou avec les communes.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Soutien et participe au développement des missions de conseil et d'accompagnement auprès de tous les publics en complémentarité avec les acteurs existants.
- Accompagne les collectivités dans l'intégration des enjeux climatiques au sein de leurs politiques d'aménagement.

En tant que partenaire, le Parc :

- Accompagne la mise en place et le développement d'actions dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des Plans Climats Air Energie Territoriaux.



Crédit photo : C. Lambert

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS	LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Associent le Parc dans la réalisation de leur document de planification et veillent à la réalisation d'opérations de construction et de rénovation permettant de répondre aux objectifs de réduction des consommations énergétiques. Mènent une réflexion sur la rénovation de leurs bâtiments dans une démarche d'exemplarité et peuvent solliciter le Parc pour l'accompagnement de leurs projets. Portent l'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique de l'habitat. Recherchent ensemble, et avec le Département et la Région, une meilleure coordination de l'offre de transports collectifs et de mobilité.	Accompagne les territoires dans la mise en œuvre des objectifs du SRADDET et les associe à la gouvernance de celui-ci. Accompagne les collectivités locales dans la rénovation de leurs bâtiments. Recherche avec le Département et les EPCI une meilleure coordination de l'offre de transports collectifs et accompagne les territoires dans le développement d'offre de service adapté. Recherche les conditions de prise en compte des orientations de la stratégie énergétique dans le cadre de ses aides directes et à travers ses différentes modalités d'intervention dans ce domaine. Développe le soutien financier pour l'accompagnement et le conseil du petit tertiaire et des bâtiments commerciaux.
LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES	**L'ETAT**
Poursuit l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (Plan pluriannuel – Fond chaleur et fond de solidarité).	Accompagne les territoires dans le cadre de la mise en œuvre de leurs actions en faveur de la transition énergétique des territoire (accompagnement des PCAET). Accompagne les collectivités territoriales dans la rénovation de leurs bâtiments communaux et intercommunaux en visant un niveau de performance ambitieux. Appui à l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation pour l'amélioration des performances énergétiques de l'habitat.

PARTENAIRES

- Centre Régional des Energies Renouvelables et plateformes de rénovation énergétique
- SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres) et filiales
- Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME)
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), ADIL, bailleurs sociaux
- Chambres consulaires et professionnels du bâtiment
- Maison de l'Emploi et des Entreprises
- Centres socioculturels
- Association AMORCE

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.3.1.1.a	Nombre de ménages accompagnés ou conseillés pour des économies d'énergie
r.3.1.1.b	Nombre de projet pilotes et innovants suivis par le Parc
r.3.1.1.c	Nombre de documents d'urbanisme ayant intégré les problématiques énergie-climat

Question évaluative : Le territoire a-t-il réussi à maitriser les consommations énergétiques ?

CODE	INDICATEURS D'IMPACT	VALEUR INITIALE	VALEURS CIBLES	
			MI-CHARTE	FIN DE CHARTE
i.3.1.1.a	Consommation énergétique finale du territoire	2607 GWh		-52% (2050)
i.3.1.1.b	Taux de couverture des consommations énergétiques du territoire par les EnR	22.37 %	50 %	90 %
i.3.1.1.c	Emissions de GES	1453 ktCO2éq		-32% (2050)

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Cette mesure s'applique sur l'ensemble du territoire.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.2.4 : Maintenir et améliorer la qualité du ciel étoilé de Gâtine

2.1.1 : Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive

2.1.3 : Développer la production et la consommation de produits locaux diversifiés et de qualité et les valoriser au-delà de la Gâtine

2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager

2.2.2 : Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution

3.1.2 : Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services pour des villes et villages attractifs

3.1.3 : Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier

3.2.2 : Valoriser un patrimoine bâti ouverts aux évolutions contemporaines

3.3.1 : Mailler le territoire de voies douces sécurisées et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle

AXE 3

ORIENTATION 3.1 :
Renforcer la sobriété d'une Gâtine « maline »

MESURE 3.1.2 : AMÉNAGER UN TERRITOIRE RURAL DES COURTES DISTANCES, FACILITANT L'ACCÈS AUX EMPLOIS ET SERVICES POUR DES VILLES ET VILLAGES ATTRACTIFS

CONTEXTE

Durant le XXe siècle, les évolutions sociétales, technologiques et économiques ont reconfiguré profondément le modèle des communes rurales structurées autour d'une place, d'une école, d'une église et d'une mairie.

En termes de transport et d'urbanisme, on observe en Gâtine poitevine :

- → Une part importante d'habitat dispersé avec des secteurs de concentrations humaines dans les bourgs et les petites villes
- → Des bassins d'emploi assez vastes avec des distances domicile-travail importantes
- → Un bon maillage des services de proximité et des équipements culturels. Néanmoins seuls les anciens chefs-lieux de cantons ont maintenu des services structurants. Des trajets longs sont nécessaires pour accéder aux services de niveau supérieur
- → Des services de transports collectifs peu développés
- → Une concentration de l'offre commerciale autour de quelques pôles commerciaux majeurs.

De multiples enjeux découlent de ces constats : environnementaux, sociaux, économiques, d'attractivité territoriale. D'autant plus qu'on observe un vieillissement de la population qu'il est nécessaire d'anticiper, notamment en termes de besoins d'équipements et de services.

La mobilité est également une source de précarité importante, notamment la dépendance à la voiture individuelle.

L'objectif est de revitaliser les bourgs pour les rendre attractifs, vivants, permettant aux habitants d'accéder rapidement à des emplois et des services de qualité.

Le Plan de Parc met en évidence l'armature territoriale construite sur les données de population, services et activités économiques. Elle permet de proposer une répartition des communes du territoire par niveau de polarité (de 1 à 4 pour 34 communes sur 84).

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Maintenir un commerce ou service dans plus de 90 % des bourgs des communes de Gâtine poitevine.
- → Garantir l'accès à un panel de services à moins de 15 min de voiture ou moins de 30 min en déplacement doux.
- → Garantir l'accès aux services en expérimentant de nouvelles formes de services de proximité.

DISPOSITIONS

1) Créer, maintenir et faire vivre des lieux de proximité pour rendre les villages dynamiques

Travailler à la vitalité du territoire et de ses communes est essentiel. Les communes du PNR doivent proposer à leurs habitants un cadre et des lieux de vie agréables et animés (mesure 1.3.2).

- Mener des études de revitalisation des centralités des villes et villages, en particulier dans les communes identifiées dans le niveau 1 à 4 de l'armature urbaine, afin de se doter de visions stratégiques à long terme. Ces études doivent être transversales et mêler toutes les thématiques identifiées dans les problématiques (logements, commerces, espaces publics, mobilité, foncier, etc.).
- Expérimenter la mise en place d'appels à projets thématiques pour le réaménagement de centres-bourgs (opérations sur les espaces publics, sur le stationnement, sur les mobilités, sur la végétalisation, etc.) en lien avec l'identité du PNR de Gâtine poitevine.
- Renforcer le lien social à travers les équipements et leur animation (maison associative, centres socio-culturels, pôles structurants jeunesse, tiers-lieux, etc.) en fédérant les acteurs locaux et en soutenant leurs actions.
- Développer et maintenir les marchés hebdomadaires et les marchés de producteurs locaux avec un objectif de maillage territorial et de complémentarité entre les différentes offres de marchés.

2) Maintenir des activités économiques en centre-bourg et centre-ville

En offrant la possibilité aux habitants de travailler et de bénéficier de commerces proches de leur lieu de vie, le territoire réduira la dépendance et l'utilisation de la voiture individuelle.

- Développer et maintenir les commerces de proximité : accompagner les projets des commerces existants (travaux intérieurs ou de façades, investissements productifs) et accompagner les transmissions et les porteurs de projets dans leur reprise de locaux vacants.
- Stopper l'extension des zones commerciales périphériques et favoriser les implantations dans les centres-bourgs.
- Développer des outils pour résorber la vacance commerciale (création de commerces éphémères, espaces tests, animation collective des locaux, etc.).
- Permettre aux salariés de se rapprocher de leur lieu de travail et poursuivant le développement de l'habitat léger et en favorisant le logement intergénérationnel.

3) Garantir un bon maillage de services adaptés à la population et au territoire

Dans un contexte de vieillissement de la population, le territoire doit proposer une offre de services adaptée qui contribue à l'attractivité des communes, via la création de nouveaux équipements et la modernisation de ceux existants. L'armature territoriale constitue un socle sur lequel s'appuyer pour ce maillage

- Développer une stratégie d'accès aux services (notamment de santé) en adaptant la notion de ville du ¼ d'heure à un territoire rural et en visant l'objectif d'un accès à un panel de services à moins de 15 min en voiture et/ou 30 min via un déplacement décarboné.
- Développer et maintenir les services petite enfance, enfance et jeunesse, ainsi que les liens intergénérationnels en favorisant la coopération entre les structures et les acteurs du territoire, le maillage des différents modes d'accueil (individuel, semi-collectif, collectif, horaires décalées) et en poursuivant les dynamiques enclenchées pour la jeunesse par le programme « Les Jeunes s'en Mêlent » (permettant de soutenir les projets proposés par la jeunesse).
- Favoriser le maillage et la diversité des actions et manifestations culturelles, sportives afin de les (re)localiser au cœur des villages du territoire.

4) Imaginer de nouvelles formes de services de proximité

De nouvelles formes de services se développent depuis quelques années et d'autres sont à imaginer, afin de maintenir l'accès aux services au plus près des habitants et mieux répondre à leurs besoins, tout en limitant la consommation d'espace.

- Développer les services itinérants sur l'ensemble du territoire (de type épiceries itinérantes).
- Inciter à la mixité des usages (commerces / services / habitat) et à la mixité sociale et intergénérationnelle, favoriser la mutualisation des bâtiments et des équipements pour toutes les constructions neuves mais aussi pour les réhabilitations.
- Développer les équipements favorisant de nouvelles formes de travail (tiers-lieux, espaces de coworking, etc.) et de nouvelles expérimentations (boutiques à l'essai, espaces tests, etc.).

5) Développer un habitat qualitatif en centre-bourg et centre-ville

RENVOI VERS LES MESURES 3.1.3 et 3.3.1

Les mesures 3.1.3 : Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier (identifiée comme mesure phare) et 3.3.1 : Mailler le territoire de voies douces sécurisées et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle, répondent à l'objectif de produire des logements de qualité et adaptés aux besoins des populations, permettant de concurrencer l'habitat pavillonnaire.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Met à jour et diffuse l'armature territoriale de la Charte pour garantir une vision globale et cohérente de l'aménagement du territoire.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Oriente les contrats stratégiques du territoire vers l'accompagnement des projets de services et équipements portés par les acteurs locaux dans les centres-bourgs.
- Encourage les rencontres entre les acteurs locaux.
- Promeut les savoir-faire locaux.

En tant que partenaire, le Parc :

- Accompagne les collectivités volontaires dans l'expérimentation de toute nouvelle forme de maintien de commerces de proximité et de services.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS	LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Mènent des actions permettant de redonner de l'attractivité aux cœurs de bourgs et centres-villes. Intègrent dans les documents d'urbanisme des dispositions permettant la redynamisation des bourgs et centres-villes (qualité urbaine, paysagère et environnementale). Favorisent l'émergence d'activités à proximité des cœurs de bourgs et centres-villes en accompagnant les porteurs de projets publics ou privés. Contribuent au maintien des établissements scolaires dans les zones rurales afin de garantir leur bon maillage. Intègrent l'innovation dans leurs projets (services itinérants, etc.). Identifient les besoins de reprise des commerces de proximité et accompagnent les repreneurs.	Soutient les projets de revitalisation des centres-bourgs. Soutient le développement et le maintien des services au public. Maintient les établissements scolaires dans les zones rurales afin de garantir leur bon maillage. Accompagne la transmission et la création-reprise d'entreprises pour maintenir l'emploi local ainsi qu'une offre commerciale et de services de proximité. Partage des bonnes pratiques via une instance de concertation sur le foncier et les travaux des agences d'urbanisme.
LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES	**L'ETAT**
Maintient et développe une offre pédagogique et éducative de qualité en zone rurale. Accompagne techniquement et financièrement selon sa politique territoriale et participe à l'attractivité des villes et villages.	Favorise le maintien d'une offre équilibrée de services et d'équipements.

PARTENAIRES

- Chambres consulaires
- Agence Régionale de Santé
- Associations d'acteurs économiques, d'entrepreneurs, d'artisans et de commerçants
- Associations sportives et culturelles
- Associations de professionnels de santé
- Acteurs économiques
- Maison de l'Emploi et des Entreprises
- Organismes d'insertion
- Centres socioculturels

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.3.1.2.a	Nombre d'études de revitalisation des centres-bourgs
r.3.1.2.b	Nombre de maisons de santé maintenues ou créées

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Tâche urbaine, pôles de l'armature territoriale, maisons de santé.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.3.2 : Maintenir la qualité et la diversité des paysages de Gâtine

3.1.3 : Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier

3.3.1 : Mailler le territoire de voies douces sécurisées et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle

3.3.2 : Offrir aux habitants qui le souhaitent un rythme de vie « benaise »

3.3.3 : Adapter les services avec et pour les habitants

ORIENTATION 3.1 :
Renforcer la sobriété d'une Gâtine « maline »

MESURE 3.1.3 : DÉVELOPPER DES FORMES ARCHITECTURALES ET URBAINES ÉCONOMES EN FONCIER

CONTEXTE

L'aménagement du territoire et le développement de nouvelles formes architecturales et urbaines économes en foncier sont des leviers d'avenir pour lutter contre les évolutions climatiques et favoriser l'adaptation des territoires aux risques croissants qui y sont liés. La réduction de l'étalement urbain n'est pas un objectif nouveau à atteindre sur les territoires mais, au fil des années, les enjeux liés à l'usage des sols et à leurs ressources s'accélèrent et la législation se durcie notamment avec la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et l'intégration de la notion de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). Cet objectif est aujourd'hui au cœur de différents défis transversaux de transition énergétique, écologique, de préservation de la biodiversité et de remise en état des sols et du « vivant ».

Le bâti ancien et dispersé qui a construit l'identité du territoire de Gâtine poitevine et le modèle d'habitat individuel et pavillonnaire soulèvent plusieurs enjeux fondamentaux : de sobriété foncière avec un potentiel de remobilisation de la vacance et de sobriété énergétique appelant à l'innovation et l'intelligence collective afin de construire la « Gâtine maline » de demain.

Le territoire de Gâtine poitevine est entièrement couvert par des SCoT (SCoT du Pays de Gâtine approuvé en 2015 et SCoT de l'Agglomération du Bocage Bressuirais approuvé en 2017) et il sera entièrement couvert, dans les prochaines années, par des Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) dont deux sont en cours d'élaboration et 5 sont déjà approuvés. Ce qui permettra alors de disposer sur 100% des communes du périmètre du PNR de politiques d'aménagement visant à réduire la consommation d'espaces. **Le Parc sera vigilant et s'assurera de la mise en cohérence de ces documents avec les mesures de la Charte dans le délai réglementaire des 3 ans.**

L'objectif de réduction de 50% de la consommation foncière inscrit à l'échelle régionale dans le SRADDET a été renforcé par la Loi Climat et Résilience qui vient alors ajouter un palier supplémentaire au travail à réaliser au cours des prochaines années avec l'atteinte de l'objectif zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

8 la notion de consommation d'espace est remplacée par la notion d'artificialisation, cette dernière se définissant comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ».

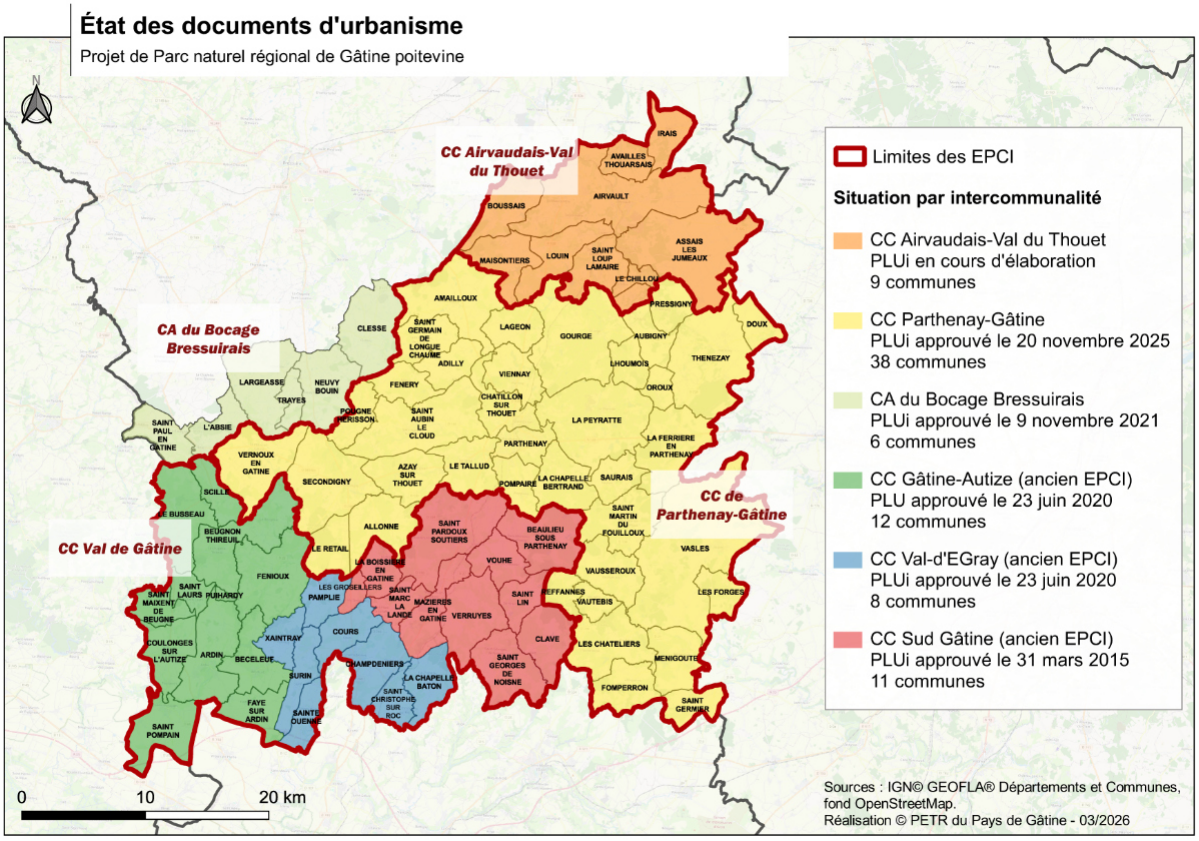

Situation des documents d'urbanisme, diagnostic PNR Gâtine poitevine

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Elaborer et déployer une stratégie de sobriété foncière limitant à 7% la part du territoire artificialisé en fin de Charte.
- → Mettre en compatibilité avec la Charte l'ensemble des documents d'urbanisme du territoire dans le respect des délais réglementaires.
- → Soutenir les collectivités dans leurs opérations de densification et de réhabilitation afin d'innover et d'expérimenter un aménagement sobre du territoire.

DISPOSITIONS

1) Observer et suivre les dynamiques territoriales pour améliorer la connaissance et sensibiliser aux enjeux de sobriété foncière

Acquérir une connaissance fine de l'évolution des dynamiques démographiques, résidentielles, foncières et immobilières permettra de définir des projections d'évolution du territoire réalistes et d'élaborer des stratégies de planification adaptées aux besoins et garantissant la mixité des usages.

- Développer un observatoire du foncier, de la consommation d'espace et de l'habitat permettant d'harmoniser les connaissances à l'échelle du PNR de Gâtine poitevine (habitat et vacance structurelle, foncier disponible et foncier mutable, zones d'activité économiques, consommation d'espace et artificialisation des sols, etc.) afin de pouvoir comparer et compléter les différents observatoires existants aux échelles supra et infra (Observatoire National tel que OCS GE, les données foncières MAJIC, Observatoire NAFU de la Région, etc.).
- Définir les modalités de renaturation et de mise en œuvre de la séquence Eviter Réduire Compenser (ERC) afin d'accompagner les projets de renaturation des sols et en s'appuyant sur les espaces identifiés comme prioritaires pour la renaturation (intégrés dans les SCoT et PLUi).
- Développer le partage d'expériences et la formation de l'ensemble des acteurs du territoire pour la mise en œuvre d'un urbanisme durable.

2) Planifier et limiter l'étalement urbain et l'artificialisation du sol via une stratégie ambitieuse de sobriété foncière

L'urbanisation en cœur de bourg et de hameaux doit être une priorité afin de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Elle doit être accompagnée d'actions de renouvellement urbain et de mobilisation de la vacance.

- Décliner au sein des documents d'urbanisme les objectifs de réduction de consommation d'espace et de densification à 15 ans afin d'atteindre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Harmoniser les documents d'urbanisme en cohérence avec la Charte du Parc **dans le délai réglementaire des 3 ans.**
- Limiter l'urbanisation en dehors des zones déjà urbanisées (tâches urbaines existantes) et des centralités et limiter l'extension urbaine en continuité de l'existant au regard d'une justification de non capacité de densification au sein des espaces bâtis et de l'armature territoriale (via des études de potentiel de densification).
- Identifier au sein des SCoT les leviers d'action favorables à la mise en œuvre de l'objectif de sobriété foncière, identifier les espaces prioritaires de renaturation en lien avec les enjeux liés à la Trame Verte et Bleu.
- Développer un urbanisme de projet permettant notamment de penser l'urbanisation à l'échelle du quartier et intégré dans un projet de territoire répondant aux enjeux de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs (interactions multiples à développer).

3) Développer les outils pour la densification des espaces bâtis et de nouvelles formes d'aménagements en respectant la mosaïque des bourgs

De nouveaux modèles d'aménagement sont à construire afin de transformer la contrainte législative de réduction de consommation d'espace et d'artificialisation des sols en opportunité de valorisation du cadre de vie dans les bourgs.

- Mobiliser la vacance : développer les outils et expérimentations pour la mobilisation de la vacance (taxe sur les logements vacants, accompagnement à la rénovation des logements vacants, etc.).
- Favoriser en priorité le recyclage du foncier et la mobilisation des friches
  - Développer les accompagnements techniques et financiers pour l'identification des friches et leur réhabilitation (fonds et appels à projets revitalisation des friches, etc.).
  - Expérimenter des solutions réglementaires de réversibilité des constructions et aménagements.
- Favoriser l'évolution du bâti afin de composer des formes urbaines et architecturales innovantes et durables (mesures 1.3.2 et 3.2.2)
  - Adapter la typologie du bâti aux évolutions du territoire et accompagner la rénovation du bâti pour une meilleure intégration des enjeux paysagers, environnementaux et climatiques (îlots de fraîcheur, toitures végétalisées, aménagements favorisant la régulation des températures et la ventilation naturelle des espaces, éclairage naturel, etc.).
  - Expérimenter de nouvelles règles d'urbanisme en lien avec la mise en œuvre d'un urbanisme de projet et de nouvelles orientations d'aménagement et de programmation.
  - Mobiliser les outils fonciers pour la mise en œuvre d'actions de densification et de renouvellement urbain au sein des espaces déjà urbanisés en centre-bourg, s'adapter à l'existant et favoriser l'intégration paysagère des nouveaux aménagements (hauteurs, orientation du bâti, etc.).
  - Développer des projets permettant la mutualisation de l'espace et des fonctions afin de réduire l'impact de l'emprise au sol des projets (densification des zones d'activités).
- Engager la participation citoyenne en faveur d'une densification qualitative des espaces construits et la traduire dans des dispositions d'instructions réglementaires.
- S'appuyer sur la connaissance fine du territoire pour sensibiliser, accompagner et développer de nouveaux modèles d'aménagement permettant plus de mixité sociale et associer les habitants pour la mise en place d'opérations d'aménagement phares (via la mise en place d'appels à projets par exemple).

4) Favoriser un aménagement durable au service de l'amélioration des fonctionnalités des sols

La Loi Climat et Résilience introduit une nouvelle définition de l'artificialisation des sols prenant en compte non plus le changement d'affectation et la consommation d'espace mais leurs caractéristiques physiques dans un objectif de maintien de leurs fonctions intrinsèques.

- Expérimenter les actions de renaturation des sols pour évaluer leur réussite type Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) renaturation, en partenariat avec les associations naturalistes.
- Développer et accompagner l'identification des espaces prioritaires de renaturation en lien avec la reconquête de la biodiversité et l'amélioration des continuités écologiques au sein des espaces bâtis (mesure 1.1.2).
- Développer la nature en ville et valoriser les aménités positives des espaces naturels en milieu urbain dans un contexte de changement climatique (choisir les essences locales et adaptées au changement climatique pour les plantations et donner une importance à la végétation pour son intérêt bioclimatique).
- Mener une réflexion sur un minimum de zones perméables autour des habitations et assurer au sein des nouvelles opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain un minimum d'espace de nature et de pleine terre maintenus ou renaturés afin d'améliorer la santé des habitants.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Impulse et coordonne la mise en place d'une stratégie de sobriété foncière à l'échelle du PNR, en lien avec les EPCI compétents.
- Développe et partage les connaissances en matière de consommation d'espace, d'habitat, de résilience des espaces face au changement climatique…
- Impulse et développe une solution coordonnée de conseils en architecture et paysage avec ses partenaires (CAUE, EPCI) afin d'accompagner la mise en place d'opérations de renouvellement urbain qualitatives et adaptées au territoire.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Réalise des « Porter à Connaissance » pour accompagner les différents acteurs et partenaires du territoire dans l'intégration des enjeux de la Charte dans les documents stratégiques.

En tant que partenaire, le Parc :

- Emet des avis sur les documents d'urbanisme en tant que Personne Publique Associée (PPA) afin de s'assurer de la compatibilité des documents avec la Charte du PNR.
- Apporte son soutien aux collectivités pour l'intégration des dispositions de la Charte au sein de leurs politiques publiques et de leurs documents d'urbanisme via des échanges en amont de la définition des projets et tout au long de la démarche.
- Accompagne les territoires de SCoT et les EPCI pour la définition des espaces prioritaires de renaturation.
- Accompagne les communes pour une traduction fine des corridors écologiques au sein des orientations d'aménagement (type Orientations d'Aménagement et de Programmation Trame Verte et Bleu).

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Associent le Parc en amont de la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement et sollicitent les conseils du Parc pour l'intégration des dispositions de la Charte.

Intègrent (dans le délai réglementaire en vigueur), dans leurs documents d'urbanisme (SCoT et PLUi) les dispositions de la Charte avec les équipes techniques du Parc et des partenaires.

Développent des programmes de rénovation de l'habitat avec leurs partenaires (PIG, OPAH, Petites villes de Demain, Action cœur de ville, etc.).

Soutiennent techniquement et financièrement la mise en œuvre d'un urbanisme durable.

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Accompagne les territoires dans la mise en œuvre des objectifs du SRADDET et les associe aux réflexions sur le SRADDET et les intègre aux différents groupes de travail.

Accompagne les territoires à la revitalisation et l'optimisation du foncier dans les centres-bourgs et hameaux, notamment dans sa politique contractuelle.

Accompagne les élus locaux à la définition des espaces de potentiel de renaturation et soutient (techniquement et financièrement) leur remise en état.

Développe le soutien financier des projets en matière de mobilisation du foncier des friches.

Accompagne à la mise en œuvre des projets innovants de remobilisation du foncier adaptés aux spécificités locales.

Accompagne la création d'une agence d'urbanisme en soutien au territoire.

LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Participe à l'adaptation des logements au «bien vieillir» : habitats regroupés, résidences autonomies, aménagements domotiques, sanitaires adaptés... (Programme Habiter Mieux).

Promeut la gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagement (privilégie les infiltrations des eaux pluviales, recharge de nappes, îlots de fraîcheurs, etc.) et développe des actions participant de la lutte contre le changement climatique.

L'ETAT

Associe le Parc en amont des procédures d'urbanisme réglementaire.

Favorise la mise en œuvre des objectifs de la mesure dans le cadre de ses commissions (CDPENAF, CDAC, etc.) et de ses missions.

Soutient techniquement et/ou financièrement les projets participant à la réussite des objectifs de la Charte en favorisant la réponse aux objectifs de sobriété foncière.

Développe l'accompagnement du territoire dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de lutte contre la précarité énergétique.

Développe et mobilise les moyens financiers des programmes de rénovation de l'habitat et de revitalisation des territoires (PIG, OPAH, Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville, etc.) en lien avec ses partenaires.

Garanti la compatibilité des documents d'urbanisme de rang inférieur avec la Charte dans les délais réglementaires.

PARTENAIRES

- Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine
- CAUE
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), ADIL, bailleurs sociaux
- Centre Régional des Energies Renouvelables et plateformes de rénovation énergétiques
- Universités, laboratoires de recherche et organismes de formation
- Chambres consulaires et professionnels du bâtiment
- SAFER
- Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME)
- CEREMA
- Syndicats Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres
- Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Conservatoire des espaces Naturels (CEN) et associations naturalistes

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.3.1.3.a	Nombre de communes couvertes par un document d'urbanisme compatible avec la Charte
r.3.1.3.b	Nombre d'opérations de renouvellement urbain exemplaires

Question évaluative : Les nouvelles formes architecturales et urbaines sont-elles économes en foncier ?

CODE	INDICATEURS D'IMPACT	VALEUR INITIALE	VALEURS CIBLES	
			MI-CHARTE	FIN DE CHARTE
i.3.1.3.a	Nombre de communes couvertes par un PLUi compatible avec la Charte	0		84
i.3.1.3.b	Part du territoire en surface artificialisée	6.82%		7%
i.3.1.3.c	Nombre d'hectares artificialisés (/an)	44.9 ha	Objectif SRADDETT	

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Tâche urbaine.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.1.1 : Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine

1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire

1.3.2 : Maîtriser l'évolution des paysages urbanisés

2.1.1 : Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive

3.1.1 : Maîtriser les consommations énergétiques de Gâtine dans un objectif d'autonomie et de contribution locale au défi planétaire du changement climatique

3.1.2 : Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services pour des villes et villages attractifs

3.2.2 : Valoriser un patrimoine bâti ouvert aux évolutions contemporaines

ORIENTATION 3.2 :
Faire vivre le territoire en mobilisant ses ressources culturelles

MESURE 3.2.1 : MAINTENIR LE DYNAMISME CULTUREL VALORISANT LES RESSOURCES DE GÂTINE ET D'AILLEURS, CONTRIBUANT À SON RAYONNEMENT

CONTEXTE

La culture constitue une partie de l'identité du territoire, elle lui permet de rayonner au-delà de ses frontières et représente un élément de fierté de ses habitants. La culture touche aux domaines de la lecture, de la musique, du spectacle vivant, du patrimoine matériel et immatériel, de l'architecture, des arts visuels, du cinéma mais aussi aux domaines du design, du graphisme, de la mode, des métiers d'art, du numérique, des jeux vidéo ou encore de la gastronomie.

La Gâtine poitevine bénéficie d'une programmation culturelle riche et variée grâce à l'implication croisée des associations et des collectivités. Le foisonnement associatif et l'investissement des différentes structures ont permis d'instaurer depuis plusieurs décennies un dynamisme culturel fort et de qualité, identitaire du territoire.

Cette multitude d'acteurs demande à être fédérée et à se coordonner. Il s'agit d'améliorer et de développer la culture du collectif pour mutualiser les moyens, moderniser et assurer la pérennité des structures et conforter une programmation culturelle annuelle concertée et diffuse sur l'ensemble du territoire.

La richesse de la programmation culturelle de la Gâtine poitevine sert l'attractivité du territoire. Elle s'appuie notamment sur des manifestations établies et reconnues nationalement comme le Festival Ludique International de Parthenay (FLIP), le Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute (FIFO) ou le Festival du Nombril du Monde.

Longtemps stable, le tissu associatif souffre à présent de l'essoufflement du bénévolat et d'un manque d'engagement.

Parallèlement, les acteurs culturels affichent une volonté affirmée d'éducation culturelle et artistique de tous les publics et notamment des jeunes.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Créer d'un pôle territorial de coordination de l'action culturelle sur le territoire et élaborer collectivement une stratégie culturelle.
- → Mettre en place et animer un observatoire du bénévolat sur le PNR pour anticiper les dynamiques d'évolution.
- → Soutenir et renforcer les initiatives qui ciblent les jeunes et les mobilisent dans les activités culturelles.

DISPOSITIONS

1) Fédérer les acteurs et développer les synergies culturelles

Les échanges entre les acteurs culturels favorisent l'interconnaissance de leurs pratiques, de leurs difficultés et de leurs moyens et permettent d'encourager l'intelligence collective et la volonté de construire ensemble.

- Mettre en place un pôle territorial de coordination d'actions culturelles favorisant la cohérence des agendas, la communication et la création d'outils communs facilement accessibles et utilisables par tous les acteurs. Il permettra de développer sur l'ensemble du territoire la culture du collectif et la complémentarité des structures (associations, collectivités).
- Associer les acteurs culturels dans la définition des politiques culturelles et touristiques publiques et décloisonner la sectorisation associations, acteurs économiques et collectivités.
- Mutualiser des moyens humains, financiers et techniques (encourager les achats communs de matériel, les groupements d'achat ou les structures de location, mutualiser les formations).
- Nommer un délégué à la culture dans chaque conseil municipal du PNR pour favoriser le développement de la culture sur le territoire.
- Développer une veille et une analyse de l'action et de la médiation culturelles sur l'ensemble de la Gâtine.

2) Créer et mettre en œuvre une stratégie culturelle maillant le territoire

Il est nécessaire de veiller au maillage des actions culturelles sur le territoire, sur l'année et pour tous les publics. Ces propositions artistiques doivent encourager la valorisation des milieux naturels et des patrimoines et s'inscrire dans les politiques d'éducation au territoire.

- Coconstruire une stratégie multi-sectorielle et intergénérationnelle avec l'ensemble des acteurs de la culture et y associer les habitants.
- Créer plus de liens dans la médiation culturelle avec les milieux naturels, les paysages, la biodiversité en valorisant notamment des lieux emblématiques à travers des propositions artistiques.
- Développer le maillage territorial des actions culturelles avec un principe : « une action culturelle pour chaque commune par an » et favoriser l'itinérance de ces actions.
- Croiser les pratiques amateurs et les artistes professionnels pour encourager la création artistique locale.
- Organiser chaque évènement avec une gestion durable et responsable (éco-conception, accessibilité, circuits courts, maitrise des consommations d'énergie).

3) Faciliter le renouvellement des bénévoles

Les structures associatives font le constat collectif d'une perte d'engagement et craignent de ne pouvoir assurer la continuité de leurs actions. Il est nécessaire de développer le sentiment d'appartenance au territoire et d'encourager la convivialité pour favoriser le renouvellement des bénévoles et l'implication des jeunes dans les projets culturels.

- Créer un observatoire du bénévolat à l'échelle du PNR.
- Créer des temps de rencontre et d'échange pour développer la convivialité et donner l'envie de s'investir dans la vie locale notamment à destination des nouveaux arrivants.
- Mettre en place des évènements fédérateurs festifs coconstruits entre plusieurs associations ou acteurs.
- Valoriser l'engagement ponctuel de bénévoles ou en mode projet dans le fonctionnement des associations.

4) Renforcer l'accès à la culture pour les jeunes

L'accès à la culture en milieu rural est un enjeu majeur, facteur d'attractivité et de dynamisme, notamment pour les jeunes qui représentent le public et les bénévoles de demain.

- Développer les actions culturelles à l'école, pendant les temps périscolaires et dans les centres de loisirs.
- Recenser les instances formelles et informelles de rassemblement des jeunes (clubs de jeunes, foyers, conseils municipaux de jeunes, juniors associations).
- S'appuyer sur les référents jeunesse pour développer la culture auprès des jeunes.
- Associer les jeunes dans la construction des projets des associations et la réalisation des évènements.
- Valoriser et soutenir les initiatives liées aux jeunes et à la culture.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Développe une politique d'éducation au territoire incluant une approche culturelle et veille à créer des liens entre culture, paysage et patrimoine.
- Assure une veille et une analyse de l'action et de la médiation culturelle sur le territoire.
- Met en place un observatoire du bénévolat à l'échelle du PNR.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Soutient la mise en place et l'animation du pôle territorial de coordination d'actions culturelles et le développement d'outils partagés et adaptés au quotidien des acteurs culturels.
- Accompagne la mise en place d'une stratégie culturelle partagée avec une programmation annuelle et diffuse sur l'ensemble du territoire.
- Sensibilise la population à l'action culturelle et l'investissement associatif.
- Encourage l'éco-conception et la durabilité des évènements.

En tant que partenaire, le Parc :

- Accompagne l'émergence et la mise en place d'évènements co-produits.
- Met à disposition des acteurs culturels sa connaissance du territoire.
- Encourage les initiatives en direction des jeunes et de l'accès à la culture.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS	LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Participent à la mise en réseau des acteurs culturels. Intègrent, à travers leurs services culturels, l'instance de concertation des acteurs culturels. Associent le Parc dans la conception et la programmation de leurs projets culturels et de leurs équipements. Accueillent les projets culturels. Font la promotion de l'offre culturelle du territoire. Favorisent et accompagnent les initiatives culturelles en direction des jeunes. Nomment un délégué à la culture dans chaque conseil municipal du PNR.	Relaie sur ses supports de communication l'offre culturelle du territoire. Accompagne techniquement et financièrement selon son règlement d'intervention et dans la limite de ses compétences les acteurs culturels et la mise en place des évènements.
LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES	**L'ETAT**
Accompagne techniquement et financièrement selon son règlement d'intervention et dans la limite de ses compétences les acteurs culturels et la mise en place des évènements.	Soutient les actions pédagogiques permettant d'apporter la culture à l'école et la culture aux jeunes avec les services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN 79) et la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). Soutient les démarches culturelles novatrices. Accompagne les actions culturelles du territoire à travers les différents dispositifs de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

PARTENAIRES

- Les acteurs associatifs du milieu culturel : le CARUG, l'UPCP Métive, le Nombril du Monde, Ah!, la Maison du Patrimoine, Diff'art, etc.
- La SCOP Atemporelle
- Les centres socio-culturels
- Les écoles de musique et d'arts plastiques et les établissements scolaires
- Les offices de tourisme
- Les compagnies et artistes locaux
- Pays d'Art et d'Histoire

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.3.2.1.a	Nombre de structures engagées dans le Pôle territorial d'actions culturelles
r.3.2.1.b	Nombre de projets culturels développés dans le cadre de la Charte

Question évaluative : Le dynamisme culturel de la Gâtine a-t-il été maintenu ?

CODE	INDICATEURS D'IMPACT	VALEUR INITIALE	VALEURS CIBLES	
			MI-CHARTE	FIN DE CHARTE
i.3.2.1.a	Nombre de bénévoles sur un échantillon d'associations	623		Maintien
i.3.2.1.b	Nombre de lieux d'accès à la culture (bibliothèque, cinéma, résidences, musées, ...)	100		Maintien

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Principaux festivals à fort rayonnement.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.4.1 : Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine

2.2.1 : Développer une économie exemplaire en termes environnemental et paysager

2.2.3 : Développer une activité touristique durable et valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine

3.1.2 : Aménager un territoire rural de courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services de villes et villages équipés et attractifs

4.1.3 : Mettre les jeunes au cœur des attentions et de la mise en œuvre de la Charte

4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous les acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte

ORIENTATION 3.2 :
Faire vivre le territoire en mobilisant ses ressources culturelles

MESURE 3.2.2 : VALORISER UN PATRIMOINE BÂTI OUVERT AUX ÉVOLUTIONS CONTEMPORAINES

CONTEXTE

La morphologie du territoire et son occupation traditionnelle ont mené à la dispersion de l'habitat, classiquement associée aux paysages de bocage. Cette dispersion de l'habitat a été facilité par la présence de nombreuses sources induites par la géologie granitique du sol. A contrario, sur les franges des plaines calcaires où l'eau est plus rare, les maisons se sont regroupées autour d'un puit collectif. Le sous-sol du territoire a fourni les matériaux de construction, le granite et le schiste pour vallées bocagères alors que les pierres calcaires dominent dans les plaines.

Le patrimoine vernaculaire de la Gâtine ne bénéficie pas de protection particulière et les règles générales qui s'y appliquent rendent parfois difficile son évolution et donc la possibilité de maintenir l'occupation de ces bâtiments.

De nombreux acteurs culturels s'inscrivent en lien direct avec la présence d'un monument ou d'un élément du patrimoine bâti, comme le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) du Pays d'art et d'histoire installé dans une ancienne minoterie à Parthenay. Le patrimoine rural traditionnel est également le lieu d'implantation de plusieurs acteurs du territoire qui ont participé à la rénovation de ces bâtiments. C'est le cas du Nombril du Monde à Pougne-Hérisson mais également du CPIE de Gâtine poitevine ou de l'IFFCAM (Institut francophone de formation au cinéma animalier de Ménigoute).

La valorisation du patrimoine bâti, en inventant sa fonction future, met en évidence un certain nombre d'enjeux (rénovation énergétique, nouvelles formes d'habiter, accueil du public).

Concernant le bâti agricole, il est néanmoins primordial de veiller à ce que le changement de destination ne se fasse pas au détriment de l'activité agricole et doit s'étudier au cas par cas.

La transformation du patrimoine architectural, protégé ou non, via des évolutions contemporaines ne doit pas conduire à une banalisation de ce patrimoine mais à une évolution architecturale qualitative. Le patrimoine industriel est également concerné par le besoin de se réinventer, ce qui représente une opportunité pour revitaliser un certain nombre de friches, parfois situées en zone rurale et y développer des espaces de vie et de services.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Mettre à jour et valoriser l'inventaire du patrimoine bâti rural de Gâtine poitevine.
- → Accompagner les initiatives en faveur de l'évolution du bâti ancien vers des usages contemporains respectant les enjeux de la Charte.
- → Mettre au service des porteurs de projets et des partenaires une équipe pluridisciplinaire coordonnée par le Parc.

DISPOSITIONS

1) Améliorer les connaissances pour accompagner les évolutions du patrimoine bâti

Le territoire de Gâtine poitevine est riche d'un réseau d'acteurs compétents et reconnus sur le patrimoine bâti. Ce pan du patrimoine, en particulier le patrimoine non protégé, manque de moyens pour assurer une connaissance exhaustive des richesses afin de sensibiliser le public.

- Mettre à jour et valoriser l'inventaire du patrimoine rural et bâti (mesure 1.4.1). Le faire évoluer vers un atlas cartographique permettant de géolocaliser les éléments du patrimoine bâti et vernaculaire. Transformer la base de données en fiches éditables par les particuliers ou les acteurs du patrimoine.
- Valoriser la diversité des richesses du bâti ancien et notamment la biodiversité qui s'est adaptée au bâti (oiseaux, chiroptères), réhabiliter le bâti en conservant des lieux d'accueil pour ces espèces.
- Harmoniser les documents d'urbanisme afin qu'ils identifient, selon des critères communs, les bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination.

2) Adapter le bâti aux besoins et usages contemporains

Cette disposition est en lien direct avec la mesure 3.1.1 qui vise à maitriser les consommations énergétiques de Gâtine ainsi que la mesure 1.3.2 portant sur l'évolution des paysages urbanisés.

- Travailler en cohérence avec l'Architecte des Bâtiments de France pour intégrer les enjeux d'isolation des bâtiments et de production d'EnR lors des évolutions des Secteurs Patrimoniaux Remarquables.
- Identifier les critères et points de vigilance à intégrer pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur du bâti traditionnel. Accompagner les projets d'expérimentation de nouvelles technologies dans ce domaine.
- Travailler avec les bailleurs sociaux pour qu'ils portent davantage de projets en réhabilitation.
- Offrir un terrain d'études pour les étudiants (école d'architecture, université…) souhaitant expérimenter des projets de réhabilitation.
- Faire évoluer le bâti ancien pour qu'il s'adapte aux évolutions des ménages et au parcours résidentiel : logements plus petit, locatifs, accès PMR, logements partagés ou habitats groupés, locaux permettant de concilier activité professionnelle et habitation.

3) Valoriser les démarches de réhabilitation du bâti ancien pour encourager les futurs projets

L'acceptation sociale est déterminante pour permettre l'évolution du bâti. La valorisation de démarches exemplaires, aux coûts maitrisés et en harmonie avec le paysage permettra d'enclencher de nouveaux projets.

- Porter une démarche de réflexion sur le patrimoine bâti de demain : l'architecture gâtinaise de 2050, ce qui sera « patrimonial » en 2050 ?
- Récompenser et valoriser les réhabilitations exemplaires en organisant un concours de la « seconde chance du bâti » et des visites de chantiers exemplaires. Créer des catégories particulières pour les réhabilitations inscrites dans des sites de protection du patrimoine bâti (périmètres des monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables) ou pour les projets favorisant les filières locales en éco-rénovation.
- Expérimenter des changements de destination du patrimoine monumental (ex : église -> logements, salle de réunion…) accompagner les démarches alliant ancien et contemporain.

4) Encadrer et accompagner la réhabilitation du bâti

Cette disposition et les objectifs qui en découlent nécessitent une approche transversale réunissant plusieurs compétences et donc un accompagnement des porteurs de projets aussi bien pour la destination du bâtiment que pour son évolution architecturale.

- Déployer une équipe de conseils sur le territoire pour accompagner les porteurs de projets en interne au Parc et en lien avec les partenaires. Conseils en architecture, conseils juridiques (ex : aides aux communes pour les expropriations), conseils administratifs et techniques (recherches de subvention) afin de garantir l'aboutissement des projets ainsi que l'identité architecturale et paysagère de Gâtine.
- Organiser la mise en réseau des acteurs compétents dans le domaine pour aboutir à des outils accompagnant les projets d'évolution du bâti (ABF, architectes, experts, artisans …).
- Etudier et expérimenter la possibilité d'utiliser des matériaux biosourcés dans les projets de réhabilitation.
- Sensibiliser les porteurs de projets et artisans à la prise en compte du risque radon lors des travaux de réhabilitation en les invitant à maintenir une ventilation efficace permanente des logements lors des travaux de réhabilitation.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Accompagne et conseille les porteurs de projets.
- Sensibilise à la préservation du patrimoine bâti.
- Contribue à la connaissance et développe des outils pour faciliter les évolutions architecturales avec ses partenaires.
- Réalise, si l'opportunité se présente, une opération pilote de réhabilisation utilisant des matériaux bio-sourcées.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Accompagne les porteurs de projet de réhabilitation et mobilise ses partenaires institutionnels pour soutenir financièrement les projets.
- Valorise les démarches innovantes et exemplaires.

En tant que partenaire, le Parc :

- Mobilise les partenaires et favorise les liens entre les structures de conseils et les porteurs de projet.
- Valorise les actions culturelles s'appuyant sur le bâti.
- Accompagne les intercommunalités dans la transcription des éléments de cette mesure dans leurs documents d'urbanisme.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS	LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Informent les habitants dans le cadre des démarches d'urbanisme. Se mobilisent pour accompagner les changements de destination dans une logique de préservation. Intègrent les dispositions de cette mesure dans les documents d'urbanisme. Partagent leurs données et contribuent à l'amélioration des connaissances au travers de l'expertise de leur service patrimoine (Pays d'Art et d'Histoire). Réalisent (selon l'opportunité) des opérations pilotes de réhabilitation utilisant des matériaux biosourcés.	Partage ses données et contribue au travers de son expertise à la valorisation du patrimoine.
LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES	**L'ETAT**
Partage ses données et contribue au travers de son expertise à la valorisation du patrimoine.	Accompagne le territoire dans l'indentification du bâti pouvant faire l'objet d'évolution. Accompagne le territoire dans les démarches d'innovation et dans les projets de rénovations énergétiques et de développement des énergies renouvelables en lien avec l'ABF.

PARTENAIRES

- Architecte des Bâtiments de France
- Pays d'art et d'histoire
- CAUE des Deux-Sèvres
- Associations locales de sauvegarde du patrimoine
- Bailleurs sociaux
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Fondation du patrimoine
- Chanvre Nouvelle-Aquitaine et Résonance Paille

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.3.2.2.a	Nombre de projets de réhabilitation accompagnés par le Parc
r.3.2.2.b	Nombre d'actions de sensibilisation (concours, visites de chantiers, etc.) accompagnées par le Parc

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : tâche urbaine

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.3.2 : Maîtriser l'évolution des paysages urbanisés

1.4.1 : Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine

3.1.1 : Maîtriser les consommations énergétiques de Gâtine dans un objectif d'autonomie et de contribution locale au défi planétaire du changement climatique

3.1.3 : Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier

ORIENTATION 3.3 :
Adapter le territoire à des envies et des besoins d'une population en évolution

MESURE 3.3.1 : MAILLER LE TERRITOIRE DE VOIES DOUCES SÉCURISÉES ET DÉVELOPPER DES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

CONTEXTE

Comme dans toute zone rurale, le mode dominant de déplacement en Gâtine poitevine est le mode routier (84% des déplacements domicile/travail). L'organisation des mobilités sur le territoire est caractérisée par des bassins d'emplois vastes, mais aussi un niveau de services de la vie quotidienne assez modeste dans les bourgs et qui se concentre sur les quelques grosses communes.

Limités, les services de transport collectif ne constituent pas une alternative viable à l'automobile (aucune offre de transport ferré et des lignes de bus peu efficaces en zone rurale). Les mobilités douces restent également peu développées, l'usage quotidien du vélo étant freiné par le manque de voies sécurisées (les principales villes du territoire sont peu desservies par les « routes tranquilles » identifiées dans le schéma cyclable touristique des Deux-Sèvres).

La question de la mobilité est donc primordiale sur un territoire rural comme la Gâtine poitevine que ce soit pour les actifs, les personnes âgées isolées, les jeunes, les touristes mais également le transport de marchandises. La dépendance à la voiture étant une source de vulnérabilité importante, vecteur à la fois de précarisation et d'isolement des ménages ruraux et également de consommations énergétiques et de rejet de GES, il est nécessaire d'agir pour faire de la mobilité un des leviers du développement du territoire. Elle doit permettre d'y réduire les inégalités tout en renforçant son attractivité, sa vitalité et en maintenant un paysage de qualité en évitant de fragmenter les continuités écologiques existantes.

Il est urgent de proposer et développer des alternatives à la voiture individuelle, omniprésente sur le territoire, d'autant que des solutions existent : covoiturage, vélos à assistance électrique … Les acteurs du territoire doivent s'emparer de cet enjeu pour adapter les transports collectifs aux besoins des habitants et favoriser leur utilisation.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Sortir du tout voiture et de l'autosolisme en développant des mobilités alternatives à la voiture individuelle.
- → Structurer l'accès aux transports en commun pour réussir le défi d'une intermodalité adaptée aux besoins des usagers.
- → Construire avec les usagers des solutions innovantes pour développer les déplacements solidaires et alternatifs

DISPOSITIONS

1) Optimiser et promouvoir les déplacements en intermodalité avec les transports en commun

Le réseau de transport collectif doit être revalorisé afin d'être réellement efficace. Des volontés politiques fortes à l'échelle locale sont nécessaires pour moderniser et adapter les offres de transports collectifs, au sein du PNR et en lien avec les territoires voisins, à l'échelle du département et de la région.

- Elaborer un diagnostic de l'offre et des besoins en matière de mobilité.
- Etudier les potentiels et la faisabilité pour réintroduire le transport de passagers sur la ligne ferroviaire Niort-Parthenay-Thouars avec l'ensemble des acteurs (mesure 3.3.3) afin d'envisager de transformer la gare routière de Parthenay en pôle multimodal.
- Renforcer la qualité de la desserte en transports en commun, notamment sur les communes identifiées de niveaux 1 à 4 dans l'armature territoriale.
- Simplifier l'enchainement entre les modes de transports des longues distances et des modes de proximité : valoriser le réseau de transports collectifs et structurer l'intermodalité notamment via le développement du Transport A la Demande (TAD).
- Développer des outils de communication mutualisant les données des différents gestionnaires d'infrastructures et de services de transport ainsi que les axes aménagés en circulation douce et l'intermodalité.
- Diffuser l'information concernant les horaires de transports.

2) Développer et promouvoir les mobilités douces pour les déplacements quotidiens

L'usage du vélo est particulièrement pertinent pour les déplacements de moins de 5km (voir davantage avec les vélos à assistance électrique). Pour qu'elle soit plus démocratisée, cette pratique doit être sécurisée et facilitée.

- Développer et mettre en œuvre un schéma de circulations douces, répondant aux besoins des habitants et des visiteurs, garantissant l'accessibilité et valorisant les paysages.
- Aménager un réseau cyclable sécurisé sur les axes les plus susceptibles d'être empruntés (vers les services, commerces, écoles, bassins d'emplois), en privilégiant des pistes cyclables séparées du trafic automobile et en insistant sur les centres-bourgs et les liens entre les pôles identifiés dans l'armature territoriale. Etudier la possibilité de revitaliser des voies routières peu fréquentées.
- Organiser la signalétique sur l'ensemble du territoire pour identifier les itinéraires de mobilité douce. Cette signalétique peut se définir en lien avec celle déjà présente pour les itinéraires cyclo-touristiques (par exemple la Vélo Francette).
- Développer les itinéraires et les stationnements vélo près des écoles, des services et des commerces et pôles multimodaux.

3) Innover, expérimenter et développer des déplacements solidaires et alternatifs

Les mobilités nécessitent d'être constamment repensées, avec les habitants, pour être adaptées à leurs besoins. Les innovations et les expérimentations doivent donc être encouragées et accompagnées.

- Coconstruire avec les habitants et les usagers : proposer une démarche participative pour rechercher des solutions innovantes.
- Tester, déployer et coordonner des solutions innovantes pour les biens et les personnes :
  - Développer des services de mobilité solidaire et de TAD en milieu rural, alternatifs à la voiture individuelle.
  - Organiser les offres de mobilité locale pour faciliter les déplacements courts.
  - Expérimenter et développer une offre de véhicule en autopartage sur le territoire et expérimenter la mise à disposition des véhicules des collectivités en dehors des périodes d'utilisation.
- Poursuivre le développement du covoiturage, des déplacements mutualisés, covoiturage inter-entreprises et soutenir les plateformes locales pour les usagers.
- Promouvoir le vélo dès le plus jeune âge et organiser des vélo-bus pour les écoles.

4) Organiser l'aménagement du territoire de manière cohérente

RENVOI VERS LES MESURES 3.1.2 et 3.1.3

Les mesures 3.1.2 : Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services de villes et villages attractifs et 3.1.3 : Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier (identifiée comme mesure phare), répondent à l'objectif de développement d'un urbanisme des courtes distances, moins générateur de déplacements, associé à une urbanisation économe de l'espace, est un levier fondamental pour agir sur la mobilité locale.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Mobilise les acteurs locaux afin de mener une réflexion concertée à l'échelle du territoire pour faciliter l'interconnexion des schémas de circulations douces.
- Impulse et accompagne des expérimentations autour de la mobilité douce.
- S'engage à devenir une collectivité exemplaire dans le domaine des mobilités.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Favorise une instance de dialogue pour favoriser l'intervention coordonnée des gestionnaires de réseaux de transports collectifs sur le territoire, pour défendre le maintien et le développement des services de transports collectifs.
- Organise, coordonne et diffuse l'information et la promotion de dispositifs de circulations douces ou de modes de déplacements alternatifs en collaboration avec les collectivités compétentes.
- Veille à l'intégration des voies de circulation douces dans toutes les opérations d'aménagement.

En tant que partenaire, le Parc :

- Met à disposition son ingénierie pour informer et accompagner les projets des acteurs locaux.
- Soutient les initiatives favorisant la réduction des transports individuels.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS	LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Portent à leurs échelles la réflexion et la mise en œuvre des schémas de circulations douces et de transport en commun dans le cadre de leurs compétences en collaboration avec le Parc. Associent le Parc dans leurs projets d'aménagement, et intègrent à chaque nouveau projet les réflexions en matière de déplacements visant la réduction des trajets automobiles. Développent avec le Parc des actions exemplaires en matière de mobilité. Soutiennent les initiatives (publiques ou privées) favorisant les déplacements doux ou alternatifs et communiquent auprès des acteurs locaux pour relayer les objectifs de la Charte en matière de mobilité.	Contribue à la réalisation du schéma de circulations douces et à sa mise en œuvre. Prend en compte les enjeux du territoire de Gâtine dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des schémas régionaux portant sur les transports et la mobilité. Met à la disposition des collectivités des analyses permettant d'envisager des solutions d'aménagement et d'utilisation des gares routières et ferroviaires. Accompagne les expérimentations de solutions innovantes de transport alternatif à la voiture individuelle.
LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES	**L'ETAT**
Contribue à l'essor du covoiturage et des mobilités douces (schéma des aires de co-voiturage).	Soutient les initiatives en faveur des modes de déplacements doux et l'aménagement des équipements nécessaires. Participe à la sensibilisation des territoires et des citoyens.

PARTENAIRES

- Maison de l'Emploi et des Entreprises
- Centres socioculturels et Espaces de vie sociale
- SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres) et filiales
- Entreprises et leurs regroupements professionnels

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.3.3.1.a	Kilomètres de nouveaux linéaires de pistes cyclables

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Voies ferrées, liaisons vers les gares des pôles urbains voisins, pôles de l'armature territoriale et liaisons cyclables structurantes.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine

2.1.1 : Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive

3.1.2 : Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services de villes et villages attractifs

3.1.3 : Développer des formes architecturales et urbaines économes en foncier

3.3.2 : Offrir aux habitants qui le souhaitent un rythme de vie « benaise »

3.3.3 : Adapter les services avec et pour les habitants



Crédit photo : V. Pegoraro / Département 79

AXE 3

ORIENTATION 3.3 :

Adapter le territoire à des envies et des besoins d'une population en évolution

MESURE 3.3.2 : OFFRIR AUX HABITANTS QUI LE SOUHAITENT UN RYTHME DE VIE « BENAISE »

CONTEXTE

« Parce qu'une autre vie s'invente ici » : devenir "Parc naturel régional" c'est être invité à inventer cette nouvelle vie qui est la valeur ajoutée de ces territoires, mise en avant par leur slogan.

En Gâtine poitevine, le mode de vie, le rapport au temps, sont des notions qui ont largement été abordées lors des ateliers relatifs au diagnostic de territoire ou à l'écriture de la Charte. Les années post-covid ont favorisé ces réflexions sur la qualité du rythme et du cadre de vie que peuvent offrir les territoires ruraux.

L'art de vivre défendu en Gâtine a pris pour nom « la benaise attitude ». Le mot benaise, issu du poitevin saintongeais (et que l'on retrouve dans plusieurs langues de l'ancien français) renvoie à un sentiment d'apaisement, de bien-être et traduit un état d'esprit « être bien à son aise » que les acteurs et élus du territoire ont souhaité revendiquer fièrement dans cette Charte du PNR.

Le ralentissement du rythme de vie peut concerner de nombreux aspects de la vie quotidienne en Gâtine notamment la manière d'habiter le territoire. Il peut sembler difficile, dans le cadre professionnel, de revendiquer un certain ralentissement mais cette tranquillité peut s'entendre comme une capacité à se connecter à la réalité en travaillant à un rythme optimal sans « se dépêcher ». A la vitesse (souvent confondue avec la précipitation) la « benaise attitude » préfère la qualité, offrir la possibilité d'un rythme optimal qui ne serait pas dicté par la pression.

Le rythme de vie proposé entend répondre à l'inconfort du sentiment permanent de débordement et s'attaque ainsi à de véritables enjeux de santé publique : stress, anxiété, perturbation du rythme biologique. La douceur de vivre n'est pas un défaut, elle offre au contraire un panel de solutions.

Après ces quelques explications, il est donc convenu que benaise ne veut pas dire « ne rien faire » et que l'accueil de nouveaux habitants ou la possibilité laissée aux Gâtinais de ralentir leur rythme de vie doit s'accompagner d'un certain nombre de services permettant de concilier douceur de vivre, activité professionnelle et vie quotidienne.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Valoriser la qualité de vie en Gâtine pour attirer de nouveaux habitants.
- → Répondre aux défis des transitions en s'appuyant sur les valeurs de la « Benaise attitude ».
- → Organiser une réflexion territoriale concertée sur l'habitat léger résidentiel.

DISPOSITIONS

1) Développer un territoire au rythme de vie « benaise »

Il s'agit d'offrir un panel de services garantissant une qualité du cadre de vie mais également de créer des lieux et des outils permettant d'expérimenter et de suivre un autre rythme de vie.

- Accompagner les initiatives agricoles (installations ou innovations) dans la construction de projets intégrant la problématique des rythmes de vie.
- Améliorer les services enfances jeunesses en développant les démarches de regroupement des assistantes maternelles et confortant la présence des écoles dans les villages…
- Développer l'aménagement numérique du territoire, sécuriser le fonctionnement des entreprises implantées en zone rurale et garantir la possibilité du télétravail.
- Assurer un meilleur accès aux professionnels de santé notamment en matière de santé mentale. Travailler avec les partenaires sur des actions de prévention. Soutenir les actions de prévention concernant la santé au travail.

2) Valoriser la « benaise attitude » pouvant attirer de nouveaux habitants

L'objectif de cette disposition est de faire connaitre la « benaise attitude », d'offrir la possibilité de l'expérimenter et de présenter ce mode de vie alternatif sans stigmatiser ses adeptes ou ceux qui préfèrent s'en éloigner.

- Accompagner le développement des zones de coworking et des lieux partagés, avec des outils mis en commun, pour les télétravailleurs ou travailleurs indépendants.
- Organiser des temps conviviaux pour les adeptes et les curieux de la « benaise attitude » et pour valoriser les atouts de la Gâtine et la qualité de son cadre de vie.
- Faire de la « benaise attitude » un positionnement économique et culturel du territoire. Développer des expérimentations au sein d'entreprises volontaires.
- Identifier des zones de « benaiserie » à l'image des zones de quiétude pour la biodiversité en s'appuyant notamment sur le réseau de parcs et jardins.

3) Ralentir pour répondre aux défis du changement climatique

Cette disposition est en résonance avec plusieurs mesures de la Charte, l'adaptation au changement climatique étant traité de manière transversale dans les mesures. Il s'agit ici autant de parler de déplacement (mesure 3.3.1), que de consommation (mesure 2.1.3) ou même de tourisme (mesure 2.2.3).

- Encourager les démarches visant à se passer de la voiture et à utiliser les modes doux. Moins de voitures (qui roulent moins vite ?).
- Amplifier et communiquer sur l'offre touristique pour les habitants du PNR : proposer des séjours à proximité du domicile des Gâtinais pour expérimenter un « slow tourisme » ultra local.
- Soutenir les démarches culturelles basées sur une faible consommation d'énergie au plus proche des habitants.
- Soutenir les activités professionnelles basées sur les savoir-faire locaux et/ou s'inscrivant dans une volonté de sobriété vis-à-vis de la consommation de matières premières et d'énergie.

4) Encadrer le développement de l'habitat léger résidentiel pour soutenir l'accès à un habitat durable et solidaire

Les habitats légers se définissent notamment par le fait de pouvoir être déplacés ou démontés et de permettre au terrain de retrouver un état proche de l'initial en étant construits sur des fondations réversibles. Ce type d'habitat, bien souvent économe, favorise un accès à la propriété à moindre coût. L'habitat léger pose toutefois un certain nombre de questions relatives à l'urbanisme avec un risque d'effet « tache d'huile » qui impose de l'encadrer (mesure 3.1.3).

- Organiser des temps de réflexion avec les élus et les partenaires pour identifier des critères d'acceptabilité de l'habitat léger résidentiel (construction en matériaux durables, raccordement aux réseaux publics ou autonomie des résidences, autonomie énergétique, insertion paysagère, garanties sur la réversibilité du projet, etc.).
- Proposer des outils réglementaires pour faire évoluer les documents d'urbanisme et permettre les expérimentations (inscrire l'habitat réversible dans le PADD, faire une Orientation d'Aménagement et de Programmation limitant la construction en zone U ou AU à des résidences démontables, de façon plus exceptionnelle, créer un STECAL en zones A ou N pour les résidences démontables).
- Expérimenter une opération de hameau léger avec une collectivité partenaire. Le hameau léger pouvant être une opportunité d'accueillir de nouveaux habitants et d'expérimenter de nouvelles formes d'implication citoyenne dans les bourgs ou villages. Proposer des visites d'études dans des communes ayant mené ces expérimentations.
- Valoriser les acteurs économiques et associatifs locaux engagés dans le développement de l'habitat léger et mettre en avant, au niveau régional et national, leurs produits et démarches.

ROLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Communique en Gâtine et à l'extérieur du territoire sur les services proposés pour les familles, les télétravailleurs et les travailleurs indépendants.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Valorise et soutient les initiatives des acteurs culturels et économiques répondant aux objectifs de la disposition.
- Anime un groupe de réflexion sur les conditions d'accueil de l'habitat léger résidentiel en collaboration avec les collectivités compétentes.

En tant que partenaire, le Parc :

- Veille au bon fonctionnement des structures et services destinés aux habitants et professionnels adoptant un autre rythme de vie.
- Accompagne les expérimentations sur l'habitat léger.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS	LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Recensent les initiatives en lien avec cette mesure et font le lien avec le Parc. Associent le Parc aux démarches qu'elles engagent sur le territoire en faveur de l'équipement numérique et d'ouverture d'espaces partagés et animés. Développent une offre touristique destinée aux habitants. Participent au groupe de travail sur l'habitat léger résidentiel.	Appuie le PNR dans la mise en œuvre des dispositions relatives à l'équipement en offres de services. Soutient l'émergence de lieux innovants en milieu rural.
LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES	**L'ETAT**
Poursuit le développement de la fibre. Accompagne et soutient le développement des services et nouvelles organisations au regard de ses compétences.	Met en place le plan santé mentale via l'Agence Régionale de Santé. Accompagne le Parc dans l'objectif d'un développement encadré de l'habitat léger.

PARTENAIRES

- Acteurs culturels
- Structure d'animation de la vie sociale et locale (Centres Socio-Culturels, Espaces de Vie Sociale, Tiers-Lieux…)
- Acteurs pour le développement numérique
- Acteurs agissant en prévention de la santé mentale
- CAUE

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.3.3.2.a	Nombre de tiers-lieux maintenus ou créés
r.3.3.2.b	Nombre de projets d'habitat léger résidentiel accompagnés

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Zones de benaiserie et tiers-lieux.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

2.2.3 : Développer une activité touristique durable valorisant les multiples ressources de la Gâtine poitevine

3.1.2 : Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services pour des villes et villages attractifs

3.2.1 : Maintenir le dynamisme culturel valorisant les ressources de Gâtine et d'ailleurs, contribuant à son rayonnement

3.3.1 : Mailler le territoire de voies douces sécurisées et développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle

3.3.3 : Adapter les services avec et pour les habitants

4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine



Crédit photo : V. Pegoraro / Département 79

ORIENTATION 3.3 :
Adapter le territoire à des envies et des besoins d'une population en évolution

MESURE 3.3.3 : ADAPTER LES SERVICES AVEC ET POUR LES HABITANTS

CONTEXTE

Les services sont un facteur majeur de cohésion territoriale et sociale. Ils constituent des éléments à part entière d'une politique de développement territorial qui doit prendre en compte le long terme. Les territoires ruraux comme la Gâtine poitevine connaissent un regain d'attractivité avec les évolutions des comportements et des modes de vie des ménages même si la dynamique démographique actuelle reste encore fragile.

Les services, qu'ils soient d'ordre public, de santé ou marchands, sont des facteurs d'attractivité car ils participent à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Leur maintien et leur développement sont fortement connectés aux dynamiques socio-économiques du territoire. La Gâtine poitevine a souffert des différentes politiques nationales de restructuration des services publics. Les logiques de regroupements ont éloigné progressivement les services des habitants. D'autres services ont simplement été supprimés alors que de nouveaux ont été développés pour accompagner l'évolution des besoins.

Le défi du PNR est de contribuer à l'organisation d'un maillage performant des services sur son territoire pour reconquérir l'équilibre territorial avec un réseau de services de qualité disposant d'un bon niveau d'accessibilité. Le Parc devra être acteur aux côtés de ses partenaires pour imaginer et construire des solutions adaptées afin de répondre à cette ambition stratégique. L'action du Parc devra favoriser et soutenir les démarches innovantes pour adapter les services mais aussi expérimenter de nouvelles organisations en adéquation aux attentes des habitants. Comme la majorité des territoires ruraux peu denses, la Gâtine fait face à deux contraintes pour l'accès aux services. La première est la mobilité qui est un frein prépondérant dans l'accès aux différents types de services. La fracture numérique est le second frein important malgré que le numérique soit également une forte opportunité pour faciliter l'accès aux services publics (administration, santé, etc.) ainsi que pour relocaliser des activités économiques (e-commerce, télétravail) sur le territoire du PNR. Effectivement, la part la plus âgée de la population mais aussi une frange des plus jeunes sont confrontées à de grandes difficultés d'accès à l'ensemble des services dématérialisés. Les principes de mutualisation et de multifonctionnalité des services seront au centre des dynamiques afin d'accompagner les évolutions sociales et sociétales.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Améliorer l'accès aux services publics en s'appuyant notamment sur le réseau des Mairies, socle du lien avec les habitants.
- → Réduire la fracture numérique (générationnelle ou sociale) pour développer l'accès aux services.
- → Accompagner et soutenir les innovations des acteurs socio-économiques.

DISPOSITIONS

1) Renforcer l'accès aux services publics pour tous par l'organisation d'un maillage territorial performant

Le maillage actuel souffre encore des réorganisations successives des services malgré la mobilisation des communes et EPCI pour développer de nouvelles organisations.

- Mailler le territoire du Parc avec des points « accès services » (ex : Maisons France Services, agences postales communales, relais services itinérants…) pour conforter les villes et villages dans leur dynamique d'attractivité.
- Développer des organisations innovantes des services basées sur la mutualisation des moyens, la mise en réseau et l'utilisation des nouvelles technologies.
- Redonner aux mairies un rôle de « guichet citoyen » pour répondre aux actes essentiels de la vie courante.

2) Faire émerger de nouveaux services à l'attention des acteurs économiques et associatifs du territoire

Les mutations des comportements issues des dernières crises (sanitaires, énergétiques, etc.) amènent directement à repenser l'offre de services et sa distribution géographique sur le territoire. Le Parc se doit d'accompagner et de développer de nouvelles pratiques et organisations avec les collectivités pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

- Améliorer la lisibilité de l'offre de services des acteurs associatifs et économique du territoire pour les habitants du PNR.
- Accompagner les néoruraux porteurs de projets, agricoles et autres, à mettre en place des espaces agricoles tests, des boutiques à l'essai, etc.
- Soutenir le développement des espaces jeunes, créés dans le cadre du programme d'innovation sociale « les Jeunes s'en Mêlent », pour les ancrer durablement sur le territoire et accompagner les acteurs dans leurs projets d'innovation sociale (coopérative jeunesse de services, chantier participatif…).
- Développer les démarches participatives avec les acteurs de la vie sociale et économique pour accompagner l'éclosion de nouveaux services à la population.

3) Accompagner le développement des services à la famille et leur accessibilité

Le territoire souffre d'une dynamique démographique extrêmement fragile. Faciliter l'installation de nouvelles populations est un enjeu important pour la vitalité du territoire. Le Parc a pour ambition de contribuer directement à cette dynamique avec les acteurs publics et socio-économiques du territoire et le développement de nouveaux services à destination des familles (petite-enfance, santé, jeunesse, loisirs) est un enjeu fort pour atteindre cet objectif (mesure 3.1.2).

- Consolider le maintien des écoles de proximité et soutenir le développement des points relais d'accueil pour déposer/récupérer les enfants…
- Développer les modes de garde de la petite-enfance en soutenant les collectivités, les entreprises et les associations dans le maillage des différents accueils (individuel, semi-collectif, collectif, horaires décalés, accueil itinérant…).
- Garantir la cohérence de l'offre de services à l'échelle du PNR et renforcer les complémentarités des acteurs publics et associatifs.

4) Faciliter l'accès géographique et numérique aux services

La proximité géographique est une condition importante mais elle doit être complétée par les nouvelles opportunités numériques pour faciliter au quotidien l'accès aux services.

- Via le Contrat Local de Santé, faire vivre le réseau des Maisons de santé pluridisciplinaires en lien avec les centres hospitaliers référents et développer les services de télémédecine et leurs accès.
- Développer les modes de transports pour rejoindre les services, en favorisant la création de nouvelles organisations fonctionnelles et en soutenant les initiatives des collectivités en développant les aires d'accueil pour favoriser le covoiturage et expérimenter de nouveaux services (autopartage, autostop labellisé, TAD, Ecole des Mobilités Citoyennes et Participatives etc).
- Réduire la fracture numérique tant générationnelle que sociale en développant la présence de conseillers numériques dans les mairies, les Maisons France Services, les espaces de coworking et les espaces jeunes.
- Développer l'itinérance des services afin de compléter le maillage territorial (services publics, services à la personne, services aux structures).

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Impulse la mise en place d'un groupe de travail pour réintroduire un transport de passagers sur la ligne ferroviaire Niort-Thouars.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Diffuse l'offre de services.
- Accompagne et soutient les projets de développement des services dans le cadre des politiques contractuelles du Parc.

En tant que partenaire, le Parc :

- Assiste les structures d'animation de la vie sociale et locale dans le développement de leurs projets.
- Soutient et contribue aux côtés des acteurs associatifs au développement des expérimentations sociales.
- Soutient le développement des lieux hybrides permettant la pluriactivité et l'accès aux services (tiers-lieux, espaces tests, boutiques à l'essai, etc.).

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS	LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Assurent leur rôle de guichet citoyen à des destinations des acteurs et usagers dans les Mairies. Développent et assure le fonctionnement des services en accord avec leurs compétences. Accompagnent et soutiennent les porteurs de projets dans leurs initiatives.	Accompagne le Parc dans la structuration du maillage de services qui rentre dans le champ de ses compétences (santé, jeunes, activités économiques…). Soutient dans le cadre de ses politiques structurelles les équipements et projets portés par les collectivités et les acteurs du territoire (tiers-lieux, espaces de coworking, pépinières à projets). Favorise le développement d'initiatives et d'expérimentations des porteurs de projets. Soutient l'économie locale contribuant à la revitalisation des centres-bourgs.
LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES	**L'ETAT**
Participe au côté du Parc aux travaux de l'observatoire territorial des services. Accompagne et soutien le développement des services et nouvelles organisations au regard de ses compétences.	Accompagne et soutien le Parc dans sa stratégie d'accès aux services de santé. Contribue au côté du Parc à soutenir les collectivités dans le déploiement de lieux de pluriactivité pour favoriser l'accès aux services (Maison France Services, agence postale communale…).

PARTENAIRES

- Structures d'animation de la vie sociale et locale (Centres Socio-Culturels, Espaces de Vie Social, Tiers-Lieux…) et les chantiers d'insertion
- L'Ecole des Mobilités Citoyennes et Participatives en Gâtine
- La Mutualité Sociale Agricole Poitou
- Les services publics : la Poste, les finances publiques, la Maison de l'Emploi et des Entreprises, La Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres
- L'association Initiative Deux-Sèvres
- La ligue de l'enseignement

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.3.3.3.a	Nombre de nouveaux points d'accès services dans les communes du PNR
r.3.3.3.b	Nombre de conseillers numériques

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Les pôles de l'armature territoriale et les maisons de santé.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.2.5 : Préserver un environnement favorable à la santé

3.1.2 :Aménager un territoire rural des courtes distances, facilitant l'accès aux emplois et services pour des villes et villages attractifs

4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte

4.1.3 : Mettre les jeunes au cœur des attentions et de la mise en œuvre de la Charte.



Crédit photo : Pays de Gâtine



Crédit photo : Lionel Lacaille

AXE 4

LA GÂTINE MOBILISÉE

DES ACTEURS SENSIBILISÉS, ENGAGÉS ET INNOVANTS

LA GÂTINE MOBILISÉE

DES ACTEURS SENSIBILISÉS, ENGAGÉS ET INNOVANTS

FÉDÉRONS AU SEIN DU PNR DE GÂTINE POITEVINE

Afin de concrétiser les objectifs des trois premiers piliers de la Charte, le PNR de Gâtine poitevine continuera à mobiliser, comme il l'a fait durant la phase d'émergence du projet de classement, l'ensemble des acteurs locaux (collectivités, associations, entreprises, habitants) pour rendre concrets et tangibles les projets collectifs, les projections, les évolutions. En privilégiant la sensibilisation et la formation des citoyens, notamment des jeunes, aux enjeux du territoire et en collaborant avec les entreprises mais aussi avec d'autres Parcs naturels régionaux, le PNR de Gâtine poitevine souhaite mobiliser ses forces vives pour mettre en œuvre un projet cohérent et partagé qui répond aux défis communs d'aujourd'hui et de demain.

2 THÉMATIQUES MAJEURES : ACTEURS DU TERRITOIRE ET ACTION PUBLIQUE

> 2 orientations basées sur la mobilisation et la cohérence

ORIENTATION 4.1 : ACCROITRE LES CONNAISSANCES ET MOBILISER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

En œuvrant pour renforcer les connaissances sur la Gâtine et en impliquant tous les acteurs dans la mise en œuvre de la Charte, le PNR de Gâtine poitevine souhaite catalyser les énergies et conforter un développement harmonieux, dynamique et inclusif du territoire pour aujourd'hui et pour demain.

ORIENTATION 4.2 : RENFORCER LES SYNERGIES ET LA COHÉRENCE DE L'ACTION COLLECTIVE

Pour maximiser l'efficacité des initiatives locales et garantir une mobilisation harmonieuse des acteurs locaux, régionaux et nationaux, le PNR souhaite, d'une part, garantir la cohérence de l'action publique ou collective sur son territoire et, d'autre part, participer aux réseaux des Parcs naturels régionaux qui offrent expériences et innovations.

AGIR EN CONTEXTE COMPLEXE ET EN ÉVOLUTION

5
mesures opérationnelles

dont **1**
mesure phare

Suivies et évaluées grâce à
10
indicateurs de réalisation

1
indicateur d'impact

AGIR EN COHÉRENCE ET ÉLABORER DES CADRES COLLECTIFS

17
dispositions identifiées (actions et modalités d'action)

dont **10**
dispositions prioritaires

62
engagements pris par les signataires de la Charte

29
partenaires d'ores et déjà identifiés

ORIENTATION 4.1 :
Accroitre les connaissances et mobiliser tous les acteurs du territoire

MESURE 4.1.1 : ACCROITRE, DIFFUSER, VALORISER, RENDRE LISIBLES LES CONNAISSANCES PRODUITES SUR LA GÂTINE

CONTEXTE

Si l'on part du constat que l'on ne peut protéger ce que l'on ne connait pas et que la connaissance renforce l'affection que l'on porte au patrimoine, on relie ainsi deux des cinq missions attribuées aux PNR à savoir : la protection des paysages et du patrimoine naturel et culturel et l'accueil, l'éducation et l'information du public.

La création du PNR a été l'occasion de lancer plusieurs démarches permettant d'améliorer les connaissances sur le territoire de Gâtine poitevine notamment via l'Atlas de la Biodiversité Communale, le Plan de paysage ou les outils de suivi du bocage mais également de proposer des temps d'animation et de sensibilisation avec différents publics et de créer des supports de diffusion pour les connaissances acquises (escape-game, films réalisés en lien avec l'IFFCAM, carte sonore du paysage…).

L'évolution du territoire, dans un contexte de changement climatique, impose d'engager un processus d'amélioration continue des connaissances sur le territoire et d'assurer la mise à jour des études et le lancement de recherches vers de nouveaux domaines.

La mise en œuvre du dispositif d'évaluation de la Charte nécessite d'avoir accès aux connaissances et données disponibles sur le territoire ce qui suppose un effort de chacun des signataires et partenaires pour être en capacité de répondre aux indicateurs (mesure 4.2.1). Le dispositif d'évaluation et l'observatoire du territoire qui en découlera seront des outils à mobiliser, au-delà de la mise en œuvre de la Charte, pour accompagner les choix des politiques publiques.

A l'image des sciences participatives déjà déployées par des acteurs de Gâtine, le PNR sera l'occasion de déployer une stratégie innovante dans la collecte et la diffusion des connaissances. Le Conseil Scientifique et Prospectif sera un appui important pour œuvrer au rapprochement avec la recherche, par la mobilisation des réseaux de ses membres.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Elaborer une stratégie territoriale innovante de collecte et de diffusion des connaissances.
- → Impliquer les partenaires pour diffuser la connaissance auprès de tous les publics.

DISPOSITIONS

1) Structurer et organiser l'acquisition des connaissances

Les actions de préfiguration et les partenariats avec les acteurs du territoire ont permis d'aboutir à un certain nombre d'inventaires et études de connaissance. Pour progresser dans ce domaine, il s'agit de poursuivre et d'approfondir les actions déjà engagées et de développer de nouvelles actions dans des domaines encore peu explorés.

- Identifier les manques sur le territoire et travailler en partenariat avec les centres de recherche en associant le Conseil Scientifique et Prospectif, autour du bocage et de la haie, de leur gestion, etc. Différentes disciplines scientifiques peuvent y construire des problématiques : écologie, agronomie, géographie, sociologie, économie.
- Engager une stratégie pour attirer des équipes et projets de recherches afin de mieux faire connaitre et reconnaitre la Gâtine comme un territoire de référence au niveau national du « socio-écosystème bocage ». Cela pourrait déboucher sur la construction d'un « site-atelier » à l'image du fonctionnement des Zones-Atelier. S'appuyer sur le réseau des PNR pour intégrer des programmes de recherche, notamment basés sur la comparaison de différents « terrains ».
- Assurer la mise en œuvre des dispositions relatives aux observatoires et inventaires dans la Charte.
- Généraliser les actions de sciences participatives et les démarches locales de connaissances du territoire dans différentes disciplines.
- S'assurer d'une transcription qualitative de la méthodologie utilisée dans chaque étude pour permettre sa reproduction dans le temps et favoriser l'actualisation des données et documents.

2) Innover pour diffuser et valoriser les connaissances

3 ANS

Cette diffusion efficace suppose un investissement important pour identifier des dispositifs innovants et performants permettant une appropriation par le grand public, les acteurs et élus. Au-delà des éléments relevant des études scientifiques et inventaires le territoire dispose de ressources issues de son patrimoine immatériel à valoriser.

- Assurer un partage efficace des connaissances, entre et au sein des collectivités du PNR.
- Communiquer sur l'outil « observatoire » et le rendre accessible au grand public et construire une stratégie de diffusion basée sur cet outil.
- Communiquer via des outils numériques, outils de diffusion aux formats attractifs, supports de vulgarisation, réseaux sociaux ou via des acteurs non institutionnels : enfants / jeunes / habitants.
- S'appuyer sur les structures et évènements existants pour proposer des animations en lien avec le PNR dans le cadre de la diffusion des connaissances (IFFCAM, CPIE, FLIP, PAH, Nombril du Monde, UPCP Métive, cinéma…).
- Donner du sens à l'histoire du territoire, rédiger le récit commun pour mieux appréhender l'héritage du territoire.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Met à jour l'inventaire des études et connaissances existantes.
- Porte des études de connaissance.
- Porte la création, anime, valorise et s'assure de la mise à jour des différents observatoires.
- Assure le bon fonctionnement du Conseil Scientifique et Prospectif et des actions de diffusion proposées par ses membres.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Assure une veille et soutient les connaissances produites sur le territoire par d'autres acteurs.
- Propose des animations en lien avec les acteurs et évènements.

En tant que partenaire, le Parc :

- Soutient les initiatives de sensibilisation en lien avec les mesures de la Charte, les démarches participatives et les démarches locales de connaissance.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS	LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Mettent à disposition du Parc les données permettant d'améliorer les connaissances. Participent aux projets d'études et d'observatoires lancés sur le territoire du Parc. Accompagnent et participent aux initiatives de sensibilisation et de diffusion des connaissances. Relaient les initiatives lancées par le Parc à destination des élus et habitants.	Met à disposition du Parc les données concernant le territoire et permettant d'améliorer les connaissances. Soutient les projets d'études et d'observatoires lancés sur le territoire du Parc. Soutient les initiatives de sensibilisation et de diffusion des connaissances.
LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES	**L'ETAT**
Met à disposition du Parc les données (eau, biodiversité) concernant le territoire et permettant d'améliorer les connaissances. Soutient les projets d'études et d'observatoires lancés sur le territoire du Parc (mise à disposition de données). Soutient les initiatives de sensibilisation et de diffusion des connaissances.	Met à disposition du Parc les données concernant le territoire et permettant d'améliorer les connaissances. Soutient les projets d'études et d'observatoires lancés sur le territoire du Parc. Soutient les initiatives de sensibilisation et de diffusion des connaissances.

PARTENAIRES

- Le Conseil Scientifique et Prospectif
- Associations naturalistes
- Associations et structures d'éducation à l'environnement (CPIE)
- Syndicats en charge de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Chambres consulaires
- Centre National de la Propriété Forestière
- Le Conservatoire Botanique Sud-Atlantique
- Le Muséum National d'Histoire Naturel
- Universités et Ecoles
- Société Historique de Parthenay et de Gâtine
- L'Agence Régionale de la Biodiversité
- CNRS de Chizé
- Pays d'Art et d'Histoire

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.4.1.1.a	Nombre d'études et inventaires lancés par le Parc
r.4.1.1.b	Nombre et nature des opérations de médiation scientifique accompagnées par le Parc

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Mesure non localisée sur le Plan de Parc.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.1.1 : Protéger la diversité des sites remarquables et des espèces patrimoniales de Gâtine

1.1.2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique du territoire

1.4.1 : Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine

4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte

4.1.3 : Mettre les jeunes au cœur des attentions et de la mise en œuvre de la Charte

4.2.1 : Garantir la cohérence de l'action collective au service de l'ambition partagée

4.2.2 : Contribuer à la dynamique des réseaux des PNR locaux, régionaux et nationaux

ORIENTATION 4.1 :
Accroitre les connaissances et mobiliser tous les acteurs du territoire

MESURE 4.1.2 : SENSIBILISER, ÉDUQUER ET MOBILISER : TOUS ACTEURS AU QUOTIDIEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

CONTEXTE

A l'aube des années 2030, lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre les mesures et dispositions de la Charte du PNR de Gâtine poitevine, il est envisageable que les élus et acteurs mobilisés initialement pour la phase de rédaction aient connu un certain renouvellement. Les dispositions de cette mesure s'adressent donc aux futurs élus et acteurs de ce territoire afin de favoriser l'appropriation de cette Charte et de garantir une mobilisation forte pour sa mise en œuvre.

La bonne mise en œuvre de la Charte, dépendra de la capacité des acteurs et des habitants à vivre ensemble sur le territoire et à s'engager sur des projets communs en faveur de la protection de ses richesses et de leur valorisation. Le Parc, dont la création a été un espace de dialogue, doit le rester lors de sa mise en œuvre. Ce dialogue doit être orienté vers la recherche de consensus ambitieux autour des intentions partagées et fixées dans le projet de Charte.

En lien avec les acteurs du territoire reconnus dans ce domaine (associations de protection de l'environnement, associations culturelles), le projet de PNR a développé tout au long de la démarche de création des actions de sensibilisation, d'information, de mobilisation citoyenne à destination du public en essayant, dans son approche, de varier les formats et les publics cibles. L'enjeu de la mise en œuvre de la Charte est de renforcer ces actions d'accueil, de sensibilisation, de formation au service de la compréhension des défis du territoire. Cet objectif pourra s'appuyer sur un tissu associatif dense et solide qui mobilise toutes les générations de Gâtine poitevine à l'échelle du PNR ou à des échelles infra-territoriales.

Les membres de la concertation ont instinctivement endossé un costume « d'ambassadeur » du PNR sans que cela soit formalisé. Représentant une association, une instance, un secteur d'activités, ils ont souhaité pouvoir officialiser cet engagement et l'ouvrir à l'ensemble des habitants. Cette notion d'ambassadeur est également le moyen de valoriser l'image du territoire et du PNR auprès des habitants qui peinent parfois à identifier les richesses de leur territoire et à l'envisager à sa juste valeur.

Le PNR ne pouvant pas se résumer au seul syndicat mixte du Parc, le succès de la mise en œuvre de la Charte repose sur l'implication et les engagements des signataires des acteurs locaux et des habitants.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Garantir l'accès à l'information et la sensibilisation des habitants.
- → Mobiliser les acteurs associatifs pour consolider le lien entre le PNR et les habitants.
- → Créer un réseau d'ambassadeurs du PNR pour accompagner la mise en œuvre de la Charte en Gâtine et à l'extérieur du territoire.

DISPOSITIONS

1) Partager, avec les habitants, les enjeux du territoire et les actions découlant de la mise en œuvre de la Charte

3 ANS

Les acteurs impliqués dans la démarche de création ressentent le besoin d'avoir des outils et relais pour communiquer autour d'eux sur l'intérêt du PNR.

- Améliorer la connaissance du territoire par les habitants (mesure 4.1.1).
- Communiquer régulièrement : rapport d'activités, bulletins municipaux et lettres d'information, presse locale, réseaux sociaux. Avoir une cohérence dans les médias utilisés pour diffuser les informations.
- Organiser, minimum tous les deux ans, un évènement festif porté par le Parc valorisant les actions, individuelles ou collectives, des habitants et des partenaires.
- Faire du Grand conseil (mesure 4.2.1) une instance à l'écoute du territoire et des attentes des habitants.
- Soutenir les dispositifs de budgets participatifs s'inscrivant dans les objectifs de la Charte.

2) Renforcer et organiser l'offre d'éducation à l'environnement et au territoire

L'information, la sensibilisation, la participation des habitants auront pour objectif de renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire aux patrimoines riches mais fragilisés. Maitriser les enjeux de cette fragilité permettra de mobiliser les habitants et les acteurs et de les impliquer dans la mise en œuvre de la Charte (mesure 4.1.1).

- Recenser et enrichir l'offre existante concernant l'éducation à l'environnement et les enjeux patrimoniaux du territoire.
- Valoriser et organiser cette offre à destination de tous les publics (scolaires, habitants, …) avec un objectif de maillage du territoire via un programme annuel ou saisonnier harmonisant l'information et diffusé largement (fournir annuellement un détail des dispositifs pédagogiques à destination des équipes d'enseignement notamment dans le domaine du patrimoine naturel et de la culture).
- Développer les démarches innovantes d'éducation et de sensibilisation.
- Accompagner les acteurs pour construire des supports pédagogiques harmonisés permettant de poursuivre les temps animés.

3) Impliquer un tissu associatif au service d'un territoire solidaire et actif

3 ANS

La mosaïque des associations locales (dans tous les domaines : sport, culture, social, environnement, activités de plein air…), actrices incontournables en milieu rural, forme un tissu dense à valoriser et à mobiliser pour faire le lien entre le Parc et les habitants.

- Offrir un espace pour les initiatives portées par les associations et répondant aux objectifs de la Charte. Valoriser les associations en tant que « zones d'incubation » de projets notamment en matière d'innovations sociales.
- Organiser des appels à projets, s'adressant aux associations, pour mettre en œuvre la Charte au plus près des habitants.
- Construire des projets multi-partenariaux entre associations et soutenir les liens entre associations et entreprises, développer des partenariats entre le Parc, les collectivités et les associations.
- S'appuyer sur le tissu associatif pour créer du lien avec les acteurs, les habitants et le Parc.

4) Mobiliser et former les ambassadeurs autour d'un réseau convivial

Cette disposition sera engagée avant la labellisation du PNR et à conforter lors de la mise en œuvre de la Charte. L'objectif est de faire des ambassadeurs des passionnés éclairés de la Gâtine en charge de relayer et de porter l'image et l'identité de la Gâtine.

- Créer et formaliser un réseau d'ambassadeurs du PNR regroupant des acteurs variés : habitants, membres d'associations, élus, acteurs économiques, membres des instances de concertation. Sensibiliser et communiquer sur le rôle des ambassadeurs. Mobiliser les élus pour qu'ils soient à l'origine du recrutement de nouveaux ambassadeurs.
- Valoriser ce rôle via des outils dédiés aux ambassadeurs (boite à outils) et des temps de rencontres, d'échanges, de formations. Impliquer les ambassadeurs dans les réflexions sur l'évolution du territoire.
- Faire de ce réseau un relai pour diffuser les informations du Parc : projets menés sur le PNR, activités culturelles et touristiques.
- Promouvoir la Gâtine à l'extérieur du Parc : valoriser le territoire auprès des visiteurs et touristes pour ouvrir ce réseau à des ambassadeurs extérieurs au territoire. Cultiver le sens de l'accueil existant, de l'ouverture aux arrivants.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Porte le projet de création de la Maison du Parc
- Produit les outils de communication sur les actions du Parc (dont le rapport d'activité annuel).
- Coordonne les appels à projets lien avec les objectifs de la Charte du Parc.
- Organise les évènements et manifestations propres au Parc.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Mobilise et forme les ambassadeurs en animant ce réseau.
- Coordonne les animations et actions de sensibilisation en lien avec les objectifs de la Charte.

En tant que partenaire, le Parc :

- Accompagne les acteurs qui portent des projets en lien avec les mesures de la Charte.
- Met à disposition des outils pour communiquer sur les enjeux du territoire et le rôle du Parc.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS	LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Participent à la communication et à la valorisation du rôle d'ambassadeur. Font le lien entre le Parc et le tissu associatif local. Relaient les initiatives de sensibilisation et de mobilisation auprès des habitants.	Soutient techniquement le Parc dans son souhait d'informer les habitants et dans les actions d'accompagnement au changement de comportement.
LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES	**L'ETAT**
Soutient techniquement le Parc dans son souhait d'informer les habitants et dans les actions d'éducation et de sensibilisation.	Favorise la création de partenariats avec l'éducation nationale. Relaie les propositions de programmes pédagogiques à destination des écoles. Mobilise les établissements scolaires autour de projets fédérateurs dans le cadre du dispositif « Notre Ecole Faisons La Ensemble (NEFLE) ». Accompagne la labellisation éco-école E3D et les démarches de développement durable. Propose un environnement favorisant les démarches d'écoles dehors. Sensibilise les élèves aux métiers de la transition écologique.

PARTENAIRES

- Structure d'animation de la vie sociale et locale (Centres Socio-Culturels, Espaces de Vie Sociale, Tiers-Lieux…)
- Etablissements scolaires et équipes pédagogiques
- Associations et structures d'éducation à l'environnement (CPIE de Gâtine poitevine)
- Associations locales et communales
- Presse locale

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.4.1.2.a	Nombre d'appels à projets de mise en œuvre de la Charte lancés pour les associations
r.4.1.2.b	Nombre d'ambassadeurs du PNR formés et accompagnés

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Mesure non localisée sur le Plan de Parc.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine

4.1.3 : Mettre les jeunes au cœur des attentions et de la mise en œuvre de la Charte

4.2.1 : Garantir la cohérence de l'action collective au service de l'ambition partagée



Crédit photo : Pays de Gâtine

ORIENTATION 4.1 :
Accroitre les connaissances et mobiliser tous les acteurs du territoire

MESURE 4.1.3 : METTRE LES JEUNES AU CŒUR DES ATTENTIONS ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

CONTEXTE

La dynamique démographique de Gâtine poitevine est marquée par un vieillissement de la population. Les tranches d'âges les plus jeunes diminuent depuis la fin des années 60 (avec un ralentissement au début des années 2000). La faible proposition de formations postbac explique en partie les nombreux départs dans la tranche d'âge des 15-25 ans. Néanmoins l'arrivée des 25-30 ans (parfois avec de jeunes enfants) se renforce légèrement.

Il n'existe pas de définition officielle de la jeunesse mais la majorité des travaux d'études ainsi que l'INSEE utilisent la tranche des 15-25 ans. Cette mesure a vocation à s'adresser à cette part de la population tout en se permettant d'être perméable sur « l'âge » de la jeunesse pour englober les élèves des collèges jusqu'au milieu de la vingtaine.

L'approche de la jeunesse, dans sa globalité, se présente de manière complexe par la diversité des situations à prendre en compte et par le nombre d'acteurs pouvant être mobilisés sur la thématique.

La mise en œuvre de la Charte du PNR doit poursuivre la fédération du plus grand nombre d'acteurs du territoire afin d'appréhender les questions de la jeunesse de manière élargie et transversale et d'intégrer les enjeux liés à la jeunesse dans chaque politique et/ou projet.

Il s'agit également d'inscrire la mobilisation des jeunes dans la mise en œuvre de la Charte du PNR au-delà des actions d'éducation à l'environnement souvent pensées pour les élèves des écoles primaires pour couvrir un public plus large et le mobiliser sur l'ensemble des thématiques abordées par la Charte.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Développer la ludification au service de l'acquisition des connaissances.
- → Déployer les moyens nécessaires pour accompagner techniquement et financièrement les initiatives des jeunes.
- → Attirer de jeunes néo-gatinais et susciter l'envie pour les jeunes issus de Gâtine de revenir en tant qu'actifs sur le territoire.

DISPOSITIONS

1) Des jeunes informés

3 ANS

P

La sensibilisation et l'éducation sont à la base de cette mesure, il s'agit de créer et d'animer les outils adaptés pour permettre aux enfants, puis aux jeunes de s'approprier leur territoire et de leur donner envie de s'y impliquer. De nombreux partenaires et acteurs du territoire sont à mobiliser et fédérer dans cet objectif.

- Développer la « ludification » au service de l'appropriation des connaissances : appliquer des techniques ludiques visant à favoriser un apprentissage ou un changement de comportement. Accompagner les démarches, en lien avec le jeu, favorisant l'appropriation des connaissances dans les domaines liés aux enjeux forts du PNR : adaptation au changement climatique, évolution des modes de consommation, protection des paysages et de la biodiversité.
- S'appuyer sur le maillage existant des structures jeunesses et animateurs et animatrices référents jeunesse (centres socioculturels, espaces de vie sociale, maisons pour tous, associations Familles rurales, collectivités territoriales).
- Construire et mettre en œuvre des programmes d'activités éducatives propres au PNR et en lien avec les structures jeunesse. Proposer des formations aux enseignants, professeurs et équipes d'animateurs pour monter des projets en lien avec les enjeux du PNR. Accompagner les projets de « classes dehors ».
- Créer des liens et partenariats avec les associations sportives (exemple : l'éducation à l'environnement via les sports natures).

2) Des jeunes fiers de leur territoire

La Gâtine semble parfois souffrir d'un manque de reconnaissance de la part de ses propres habitants et cela peut se ressentir plus fortement auprès des jeunes générations. Cette disposition vise notamment à soutenir les projets portés par les jeunes du territoire qui auront davantage d'impacts sur leurs pairs.

- Développer les actions intergénérationnelles en lien avec l'identité du territoire et son patrimoine immatériel (Parlanjhe, savoir-faire, jeux traditionnels…).
- Soutenir les actions, en lien avec la mise en œuvre de la Charte, portées par les conseils municipaux des jeunes. Créer du lien entre ces instances, offrir un soutien d'animation aux communes et développer les actions intercommunales.
- Fédérer les éco-délégués des collèges et lycées : organiser des temps d'information et de formation. Soutenir des actions inter-établissements. Organiser des temps d'échanges avec le « collectif des jeunes du PNR » et/ou avec des conseils municipaux des enfants pour impliquer dans le processus citoyen dès le plus jeune âge et pérenniser cet engagement.

3) Des jeunes actifs sur leur territoire et dans la mise en œuvre de la Charte

La mise en action de la Charte par les jeunes nécessite d'offrir des espaces dédiés à l'émergence de projets mais également d'allouer des moyens suffisants pour animer ces instances et financer leurs projets.

- Animer et soutenir la création d'une Assemblée/Collectif des jeunes (à partir de 15 ans). Une structure opérationnelle leur permettant d'exprimer leurs attentes et de porter des actions concrètes avec un budget dédié.
- Consolider les moyens alloués aux espaces de paroles et projets des jeunes et soutenir la créativité des jeunes : offrir des espaces d'expérimentation, d'innovation (juniors associations, coopératives jeunesse de services).
- Développer les chantiers participatifs (historiques, naturels, créatifs, constructions de lieux de vie), notamment en lien avec le dispositif « Argent de poche ».
- Coconstruire des projets multipartenaires (scolaires, associatifs, entreprises, etc.).
- Renforcer et soutenir le maillage existant des structures d'accueil et animateurs pour poursuivre l'accompagnement déjà engagé : référents jeunesses (recrutés par les associations et soutenus par les collectivités), pôles structurants, campus ruraux et foyers des jeunes (dédiés à la création d'activités, à l'innovation et à l'implication des jeunes…) et accompagner les projets menés à l'échelle du PNR.

4) Des jeunes attirés et accueillis sur le territoire par une politique jeunesse intégrée

Le territoire se veut attirant pour les futurs habitants mais également accueillant pour ceux qui ont franchi le pas de devenir néo-gâtinais. Cette disposition vise également à mettre en place des actions invitant les jeunes, partis du territoire pour leurs études, à revenir s'installer en Gâtine.

- Soutenir les nouvelles filières postbac s'implantant sur le territoire notamment celles en lien avec les richesses du territoire.
- Créer des passerelles entre le Conseil Scientifique et Prospectif et les universités et écoles supérieures : poursuivre les partenariats et projets collectifs avec les grandes écoles, les universités et les laboratoires de recherche.
- Améliorer la communication sur les propositions culturelles et sportives localement et nationalement, notamment via une communication dans les entreprises pour les nouveaux arrivants ou les recruteurs.
- Développer les actions coordonnées des entreprises pour communiquer sur les métiers du territoire : Clubs des entrepreneurs, Chambres consulaires, missions locales, forum des métiers.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Conçoit des projets de sensibilisation à partager avec les acteurs associatifs et le milieu scolaire
- Crée et assure les moyens nécessaires au fonctionnement de l'assemblée des jeunes.
- Participe à la construction des projets menés par le Conseil Scientifique et Prospectif en lien avec les universités et écoles.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Initie les démarches de soutien et de mise en réseau des conseils municipaux des jeunes et des éco-délégués.
- Partage les programmes pédagogiques avec les acteurs du territoire et soutient leurs diffusions en accompagnant les animateurs de ces structures.
- Favorise l'émergence et soutient les projets développés par les jeunes en lien avec la mise en œuvre de la Charte du PNR. Apporte un appui technique à ces projets.

En tant que partenaire, le Parc :

- Soutient les structures et associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse et facilite leur mise en réseau.
- Assure le lien entre les acteurs économiques et structures engagées dans l'accompagnement des jeunes.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS	LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Poursuivent et confortent leur politique jeunes notamment concernant le maillage territorial en structures et animateurs pour accompagner les jeunes dans leurs projets. Promeuvent des projets de sensibilisation à l'environnement pour la jeunesse.	Assure la prise en compte de ces dispositions par les lycées et centres de formation. Soutient et accompagne les associations sportives et de jeunesse proposant des projets de sensibilisation à l'environnement via les sports de nature. Favorise les structures engagées dans l'accompagnement des jeunes via sa politique d'aide aux entreprises.
LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES	**L'ETAT**
Valorise la destination Gâtine au titre de sa stratégie d'attractivité.	Soutient la création de nouvelles formations postbac. Soutient et accompagne les associations sportives et de jeunesse proposant des projets de sensibilisation à l'environnement via les sports de nature. Responsabilise les élèves dans une démarche écocitoyenne : éco délégué, éco gestes. Intègre la dimension éducation au développement durable (EDD) aux parcours éducatifs (santé, citoyenneté, artistique et culturel).

PARTENAIRES

- Etablissements scolaires et équipes pédagogiques
- Acteurs culturels
- Structure d'animation de la vie sociale et locale (Centres Socio-culturels, Espaces de Vie Sociale, Maison pour Tous)
- CPIE de Gâtine poitevine
- Associations sportives
- Chambres consulaires et acteurs économiques

INDICATEURS DE REALISATION ET D'IMPACT

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.4.1.3.a	Nombre d'actions lancées par « l'Assemblée des jeunes »
r.4.1.3.b	Nombre de jeunes ayant participé à des actions de sensibilisation organisées par le Parc

Question évaluative : Les jeunes sont-ils au cœur de la mise en œuvre de la Charte ?

CODE	INDICATEURS D'IMPACT	VALEUR INITIALE	VALEURS CIBLES	
			MI-CHARTE	FIN DE CHARTE
i.4.1.3.a	Nombre de participants à «l'Assemblée des jeunes» créée par le Parc	*Non commencé*		100

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Le Plan de Parc : Structures d'animation de la vie sociale et locale regroupant les référents jeunesse.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.4.1 : Protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel emblématique de la Gâtine

3.2.1 : Maintenir le dynamisme culturel valorisant les ressources de Gâtine et d'ailleurs, contribuant à son rayonnement.

3.3.3 : Adapter les services avec et pour les habitants

4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine

4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte

ORIENTATION 4.2 :
Renforcer les synergies et la cohérence de l'action collective

MESURE 4.2.1 : GARANTIR LA COHÉRENCE DE L'ACTION COLLECTIVE AU SERVICE DE L'AMBITION PARTAGÉE

CONTEXTE

La Charte constitue un véritable projet de territoire, fondée sur la volonté d'engagement de tous les acteurs. Document de nature contractuelle, elle traduit le projet approuvé par les signataires, sur la base d'une adhésion volontaire. Ils s'engagent à appliquer les orientations et les mesures dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du PNR.

Au-delà des signataires, tous les acteurs du territoire sont mobilisés pour contribuer volontairement à la mise en œuvre de la Charte. Les ambitions et objectifs de la Charte ne sauraient en effet être atteints avec les seuls signataires, une mobilisation plus large d'acteurs est rendue nécessaire.

La gouvernance du Parc implique différentes instances décisionnelles ou de concertation. Ces instances doivent, d'une part, faciliter la réalisation des engagements de chaque signataire et, d'autre part, en assurer le pilotage politique et technique, en lien étroit avec les acteurs du territoire (collectivités, organisations socio-professionnelles, associations, habitants, …). Les instances de concertation constituées lors de la création du Parc, seront à conforter et compléter et il s'agira de mobiliser les moyens nécessaires au service de leur animation pour leur permettre de participer activement aux travaux du Parc.

Cette mesure a pour intention d'organiser la cohérence de l'action collective et de rappeler la responsabilité et le rôle de chacun afin d'éviter les divergences et les contradictions lors de la mise en œuvre de la Charte. Il s'agit également de créer un terreau favorable à la mise en œuvre d'une dynamique collective au service de l'ambition de conforter une Gâtine poitevine, mosaïque vivante, répondant aux enjeux des transitions écologique et énergétique.

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Mobiliser les communes et faciliter leur implication dans le déploiement des actions du PNR.
- → Responsabiliser les signataires et les financeurs afin de garantir une action collective cohérente avec la Charte.
- → Inscrire le dispositif de suivi et d'évaluation au service d'une mise en œuvre participative et efficiente de la Charte.

DISPOSITIONS

1) Faire vivre une gouvernance au service de la mise en œuvre de la Charte

Le Parc s'engage à mettre les moyens nécessaires au service d'instances de gouvernance mobilisatrices et participatives (se référer aux statuts du Syndicat Mixte de Parc en annexe).

- Renforcer la culture participative issue de la création du PNR :
  - Un **Grand conseil** (créé en 2021) dont le format reprendra le fonctionnement d'un conseil de développement afin d'apporter son expertise citoyenne ou de mobiliser ses réseaux lors de la mise en œuvre de dispositions particulières.
  - Des **commissions thématiques/groupes de travail territoriaux** sur les thématiques à enjeux qui pourront être transversales. Ils réuniront élus et non-élus pour proposer des actions ou orientations aux instances décisionnelles.
  - Un **Conseil Scientifique et Prospectif** (créé en 2021) avec des moyens renforcés. Pluridisciplinaire, il est composé de personnalités reconnues, chercheurs et experts, œuvrant dans les domaines en lien avec les missions des PNR. Il est chargé d'apporter son expertise aux instances délibératives du Syndicat mixte du Parc dans la mise en œuvre de la Charte. Intervenant à la demande ou sur auto-saisie, il est mobilisé en accompagnement, conseil, expertise, recherche ou pédagogie selon la nature des sujets. Il est également impliqué dans le suivi et les évaluations à mi-parcours et finale de la mise en œuvre de la Charte. Il intervient également particulièrement dans le suivi et l'évaluation des expérimentations. Le Conseil Scientifique est également le garant, par sa capacité d'expertise et d'alerte, de la bonne prise en compte des enjeux de long terme dans la mise en œuvre de la Charte. Le Président ou son représentant participe aux instances de gouvernance du Parc.
  - Un **réseau des ambassadeurs** (mesure 4.1.2) pourra permettre d'identifier les moyens à mobiliser pour diffuser les informations sur le PNR auprès des habitants, participer aux évènements du Parc et valoriser la Gâtine à l'extérieur du territoire.
  - Un **Collectif des jeunes** (mesure 4.1.3), structure opérationnelle leur permettant d'exprimer leurs attentes et de porter des actions concrètes avec un budget dédié.
- Favoriser les liens entre les différentes instances syndicales et participatives. Décloisonner leurs travaux, permettre la création de partenariat et communiquer sur les productions et domaines de travail de chaque instance.
- Signer avec des acteurs du territoire des conventions de partenariat pour assurer la mise en œuvre de la Charte (exemples : Chambre d'Agriculture, CNPF, CSC, etc.).

2) Garantir la mobilisation des collectivités locales et la cohérence de l'action des signataires infra-territoriaux

La mise en œuvre de cette disposition pourra s'appuyer sur les habitudes de travail créées entre élus de Gâtine depuis les années 70. Les différentes réformes territoriales et l'évolution des compétences ont parfois pu altérer ce lien qui sera à conforter au service de l'ambition partagée.

- S'appuyer sur **l'Assemblée des Maires et Présidents d'EPCI** pour favoriser un lien étroit entre le Parc et les collectivités locales et faciliter l'implication de ces dernières dans la mise en œuvre de la Charte.
- Créer des groupes de travail thématiques entre techniciens du Parc et des EPCI. Organiser régulièrement des temps d'échanges entre Présidents des intercommunalités et du Syndicat de Parc pour un dialogue constructif permettant l'articulation des plans et programmes infra-territoriaux avec la Charte.
- Soutenir l'appropriation de la Charte et la mise en œuvre des mesures à l'échelle communale.
- Fournir les éléments d'information nécessaires aux communes s'engageant à consacrer 15 min par conseil municipal aux projets du PNR.
- Conditionner les subventions aux associations communales à l'intégration des dispositions de la Charte dans les projets associatifs.
- Proposer un accompagnement technique des communes et EPCI pour la mise en œuvre de la Charte via une ingénierie dédiée à l'accompagnement de projets : expertise technique, soutient administratif, assistance à la recherche de financement.

3) Veiller à la cohérence de l'action des signataires supra-territoriaux

Le PNR ne pouvant se résumer au seul Syndicat de gestion et d'aménagement du Parc, le succès de la mise en œuvre de la Charte repose sur l'implication et les engagements des signataires. C'est le sens de l'engagement collectif des signataires dans la mise en œuvre de la Charte et de l'adhésion au Syndicat mixte. La gouvernance partagée entre le Syndicat de Parc, les collectivités infra-territoriales et les signataires à l'échelle supra-territoriale (Conseil régional, Conseil départemental, État) est un élément déterminant de sa réussite.

- Créer des modalités de travail avec l'Etat pour assurer un échange régulier sur la mise en œuvre de la Charte. Veiller à l'implication de l'ensemble des services de l'Etat et des établissements publics d'Etat.
- Garantir la bonne articulation de la Charte avec la mise en œuvre des documents d'aménagement supra-territoriaux (exemple document d'aménagement de la Région).
- Instaurer un Comité des signataires de la Charte réunissant le PNR, la Région, le Département et l'Etat. Poursuivre les réunions du Comité technique constitué des techniciens du Parc, de l'Etat, de la Région et du Département.

4) Impliquer dans le suivi et l'évaluation de la Charte

L'évaluation de la Charte répond à une attente réglementaire. Le rapport de Charte doit ainsi contenir un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte et un dispositif de suivi de l'évolution du territoire, notamment au regard des mesures « phares ». Le PNR de Gâtine poitevine souhaite faire de cet exercice réglementaire un temps de concertation permettant d'impliquer élus, acteurs et habitants dans la mise en œuvre de la Charte (mesure 4.1.2)

- Faire de l'évaluation de la Charte du PNR un espace participatif de dialogue et de débat pour analyser l'action du Parc et l'évolution du territoire.
- Impliquer les instances de la concertation (en particulier le Conseil Scientifique et Prospectif) dans le suivi des indicateurs et dans la réponse aux questions évaluatives.
- Impliquer les collectivités locales dans le suivi de l'évolution du territoire afin d'étudier les dynamiques infra-territoriales sur le périmètre du Parc.
- Communiquer auprès du grand public sur les résultats de l'évaluation et proposer des versions synthétiques et abordables des bilans réalisés.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Assure le bon fonctionnement des instances décisionnaires et la participation active des communes et EPCI.
- Anime et conforte les instances de concertation.
- Assure une représentation significative des acteurs du territoire dans les instances de concertation et veille à la prise en compte de l'expression de chacun.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Assure la transmission des informations avec le bloc communal.
- Accompagne les projets de coopération entre les collectivités.
- Accompagne les collectivités dans leur souhait de concerter sur les projets du PNR.

En tant que partenaire, le Parc :

- Participe activement aux instances décisionnaires et de concertation portées par des partenaires.
- Met à disposition des collectivités locales son ingénierie pour accompagner les projets aux services des engagements des signataires.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Participent au bon fonctionnement du Parc par leurs contributions statutaires.

Participent aux instances de gouvernance du Parc dont le Comité des signataires.

Identifient un élu référent PNR par commune en charge du relai d'informations entre les habitants, les élus communaux et le Parc.

Associent le Parc aux instances de suivi des projets d'aménagement et actions concernées par des dispositions de la Charte.

Intègrent, dans la mesure du possible, les dispositions de la Charte dans le cadre de leurs subventions aux associations.

Priorisent l'utilisation de la « dotation aménités rurales » reçue au titre du PNR vers des actions répondant aux enjeux de la Charte.

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Participe au bon fonctionnement du Parc par la cotisation statutaire.

Soutient les programmes d'actions du Parc répondant aux mesures et dispositions de la Charte partagées avec les priorités régionales.

Garantit la cohérence entre les projets du Parc et les programmes d'intervention régionaux.

Participe aux instances de gouvernance décisionnaires (élus) dont le Comité des signataires et aux instances de concertation (élus et techniciens).

Associe le Parc aux instances de suivi des schémas et programmes s'appliquant sur le territoire du PNR.

LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Participe au bon fonctionnement du Parc par la cotisation statutaire.

Garantit la cohérence entre les projets du Parc et les programmes d'intervention départementaux.

Participe aux instances de gouvernance décisionnaires (élus) dont le Comité des signataires et aux instances de concertation (élus et techniciens).

Associe le Parc aux instances de suivi des schémas et programmes s'appliquant sur le territoire du PNR.

L'ETAT

Participe aux instances de gouvernance décisionnaires dont le Comité des signataires et aux instances de concertation.

Assure la cohérence entre l'ensemble des services de l'Etat et des établissements publics d'Etat dans la mise en œuvre des engagements.

Associe le Parc aux instances de suivi des schémas et programmes s'appliquant sur le territoire du PNR.

Assure le lien avec l'Etat-major de la zone de défense Sud-ouest.

PARTENAIRES

- Les membres des instances de concertation
- Les Chambres consulaires
- Les Syndicats de collectivités du territoire (eau, rivières, déchets…)
- Les associations et partenaires actifs dans les instances de concertation
- Etat-major de la zone de défense Sud-ouest

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.4.2.1.a	Nombre de réunions des instances de concertation (/an) et représentativité des signataires de la Charte
r.4.2.1.b	Nombre et nature des projets communaux et intercommunaux accompagnés par l'équipe du Parc (/an)

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Mesure non localisée sur le Plan de Parc.

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine

4.1.2 : Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte

4.1.3 : Mettre les jeunes au cœur des attentions et de la mise en œuvre de la Charte

4.2.2 : Contribuer à la dynamique des réseaux des PNR locaux, régionaux et nationaux

-> liens avec l'ensemble des mesures des autres axes



Crédit photo : Pays de Gâtine

ORIENTATION 4.2 :
Renforcer les synergies et la cohérence de l'action collective

MESURE 4.2.2 : CONTRIBUER À LA DYNAMIQUE DES RÉSEAUX DES PNR LOCAUX, RÉGIONAUX ET NATIONAUX

CONTEXTE

La création du Parc naturel régional de Gâtine poitevine a été l'occasion de constater la cohésion à l'œuvre entre les PNR existants et les territoires de projet. Les visites d'études dans un premier temps, puis l'intégration au réseau des PNR de Nouvelle-Aquitaine ont confirmé la qualité de ce réseau et la solidarité exprimée vis-à-vis des territoires en projet.

Les enjeux partagés avec les Parcs de la Région Nouvelle-Aquitaine, les Parcs les plus proches géographiquement (dont certains hors Région) et les Parcs plus éloignés mais aux spécificités similaires invitent à renforcer la coopération entre ces territoires. Cette coopération peut-être le fait du Syndicat de Parc mais également de structures actives sur le territoire qui peuvent créer des synergies avec leurs homologues situées dans d'autres PNR. Certains sujets à enjeux forts, qui dépassent l'échelle du PNR, seront particulièrement suivis lors des échanges avec ce réseau. Il s'agit notamment du développement des énergies renouvelables, de l'adaptation au changement climatique, de l'évolution des pratiques d'élevage, de l'accès aux données …

LES OBJECTIFS DU PARC

- → Piloter, coordonner et participer à des projets inter-parcs naturels régionaux.
- → Être actif et favoriser les partages de connaissances et d'expériences au sein du réseau des PNR de France.
- → Mener des projets de coopération via le Parc ou ses partenaires.

DISPOSITIONS

1) Contribuer au réseau Synergie des Parcs de Nouvelle-Aquitaine

La démarche lancée par la Région poursuit une ambition de mieux connaitre le fonctionnement de chaque Parc, d'étudier les outils communs permettant d'améliorer ce fonctionnement et de tirer parti d'une culture commune pour identifier des pistes de synergie pertinentes.

- Diffuser la connaissance et le partage d'expériences produites en Gâtine vers les Parcs de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Participer activement aux réflexions partenariales sur des sujets à enjeux comme le développement des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, l'évolution des modèles agricoles. Le Parc pourra directement solliciter le réseau ou se rapprocher de la Région pour coanimer le partenariat.
- Participer à des démarches innovantes, expérimentales et des programmes de recherches mutualisés en lien avec les thématiques citées ci-dessus.
- Participer à la structuration d'une parole collective des Parcs sur différents sujets à portée régionale (schémas, stratégie, fonds européens).
- Partager des outils communs, des bonnes pratiques dans les domaines de l'évaluation, de la récolte des données, de l'administration et des finances. Etudier la possibilité de mutualiser un accompagnement juridique.

2) S'enrichir et appuyer les démarches de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

La Fédération des Parcs assure l'animation et la coordination technique du réseau des PNR, la valorisation de leurs actions et leur représentation aux niveaux national et international. Elle assure également un rôle de conseil auprès des Parcs. Elle fonctionne grâce à l'investissement de chacun de ses membres qui ont tout intérêt à cultiver cet esprit solidaire.

- Valoriser auprès des autres Parcs les réalisations de la Gâtine poitevine.
- Contribuer aux réseaux, activités et initiatives de la Fédération Parcs.
- S'appuyer sur le réseau de la Fédération des Parcs et son rôle de conseil pour assurer la mise en œuvre de la Charte au niveau local et prévenir l'essoufflement sur la durée de vie du projet.

3) Favoriser les échanges bilatéraux ou les réseaux informels

Au-delà des réseaux structurés à l'échelle régionale ou nationale, de nombreuses coopérations peuvent être engagées au titre de la mise en œuvre de la Charte avec des Parcs ou d'autres territoires de projets.

- Développer des partenariats forts avec le Parc du Marais-Poitevin dans la continuité des liens créés lors de la phase de préfiguration. Travailler sur des enjeux communs, notamment concernant la qualité et les usages de l'eau. Faire le lien entre les travaux des Conseils Scientifiques et Prospectifs. Favoriser les échanges entre élus et techniciens. Valoriser et défendre l'image de marque de ces territoires auprès du Département des Deux-Sèvres.
- Travailler avec les Parcs des régions limitrophes : Pays de La Loire et Centre Val de Loire, notamment dans le domaine des continuités écologiques.
- Instaurer des échanges réguliers de partage d'expériences avec des Parcs engagés sur les enjeux du bocage et de l'élevage.
- Soutenir les démarches partenariales entre les acteurs de Gâtine et leurs homologues dans d'autres Parcs et les coopérations entre collectivités membres d'un PNR.
- Développer des projets de coopération via le programme LEADER avec des territoires PNR ou engagés dans des démarches similaires en Europe.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que pilote, le Parc :

- Pilote, coordonne et participe aux projets inter-parcs.
- Participe activement au transfert des expériences du Parc vers d'autres territoires.
- Organise des temps d'échanges, visites d'études avec d'autres Parcs ou projets.

En tant qu'animateur, le Parc :

- Coanime certaines instances de travail inter-parcs avec la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Communique sur les travaux menés en réseau auprès des collectivités et acteurs du territoire .

En tant que partenaire, le Parc :

- Siège dans les réseaux locaux, régionaux et nationaux .
- Soutient les démarches partenariales menées par les acteurs du territoire avec d'autres acteurs dans des PNR.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS	LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Participent aux programmes de coopération sur les thématiques en lien avec leurs compétences. Recherchent des opportunités de coopération avec d'autres collectivités membres de PNR.	Prend en considération les demandes d'appui des Parcs et participe aux temps d'échanges. Participe et suit les réunions auto-animées par les Parcs et apporte un soutien technique ou des mises en relations techniques et méthodologiques en fonction des besoins exprimés. Accompagne les Parcs dans la formalisation mais aussi la simplification d'outils de suivi et de gestion. Soutient les démarches de coopération entre les Parcs et particulièrement les projets expérimentaux et innovants.
LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES	**L'ETAT**
Favorise les liens et les démarches partenariales entre les deux Parcs (Marais poitevin et Gâtine poitevine). S'appuie sur les Parcs du Département pour mener des démarches expérimentales et innovantes. Communique et valorise l'existence de deux PNR sur le Département.	Soutient les démarches de coopération entre les Parcs et particulièrement les projets expérimentaux et innovants.

PARTENAIRES

- Fédération des Parcs naturels régionaux
- Les Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine
- Les Parcs naturels régionaux en préfiguration
- Union Régionale des CPIE
- Union Régionale des Centres Sociaux
- Chambre Régionale d'Agriculture
- Comité Régional du Tourisme
- Centre National de la Propriété Forestière en Nouvelle-Aquitaine

INDICATEURS DE REALISATION

CODE	INDICATEURS DE RÉALISATION
r.4.2.2.a	Nombre de visites d'études organisées dans d'autres territoires ou de délégations reçues
r.4.2.2.b	Nombre et nature des projets de coopération impliquant le PNR de Gâtine poitevine engagés

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC

Mesure non localisée sur le Plan de Parc

LIENS AVEC LES AUTRES MESURES

1.2.1 : Préserver les écosystèmes bocagers en maintenant l'élevage à l'herbe

1.2.3 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un territoire tête de bassins

2.1.1 : Développer un bouquet d'énergies renouvelables pour tendre vers un territoire à énergie positive

2.2.2 : Accroitre la valeur ajoutée économique et sociale de filières agricoles et forêt-bois diversifiées et adaptées à un climat en évolution

4.1.1 : Accroitre, diffuser, valoriser, rendre lisible les connaissances produites sur la Gâtine

ANNEXES

- → Carte et liste des communes du périmètre d'étude
- → Emblème du Parc
- → Cahier des paysages
- → Projet de statuts du Syndicat Mixte de Gestion du PNR
- → Projet de budget triennal du futur PNR
- → Projet de plan d'actions triennal du futur PNR
- → Projet d'organigramme du Syndicat Mixte de gestion du PNR
- → L'Evaluation Environnementale Stratégique, l'Avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse
- → Dispositif de Suivi Evaluation de la Charte
- → Tableau des dispositions à retranscrire dans les documents d'urbanisme
- → Note méthodologique de la contribution à la « Stratégie Nationale des Aires Protégées »
- → Note méthodologique d'identification des secteurs sensibles pour la Circulation des Véhicules Terrestres à Moteurs

PROJET DE CHARTE

2027 - 2042

PARC NATUREL RÉGIONAL DE GÂTINE-POITEVINE

VERSION DU 17 SEPTEMBRE 2026

Projet PNR - 46 bd Edgar Quinet - 79200 PARTHENAY
05 49 64 25 49 - www.pnr-gatine-poitevine.fr

CRÉATION espritpub